



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 14 décembre 2020

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 9)
Propos introductifs	(p. 9)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 10)
Intervention préalable de monsieur le Président	(p. 10)
Constataion du quorum	(p.11 ; 124)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 12)
Installation de Mme Christine Etienne et de M. Mohamed Chihhi dans leur fonction de Conseiller métropolitain	(p. 12)
Communication de M. le Président relative à la composition des commissions thématiques	(p. 12)
Interventions préalables	(p.12 ; 124)
Procédure d'urgence relative aux dossiers n° 2020-0366 et 2020-0367 - Adoption du principe de l'examen en urgence	(p. 14)
Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la mise en place des métropoles - exercices 2014 et suivants	(p. 14)
Approbation des procès-verbaux des séances publiques du Conseil des 8 juin, 2 juillet et 27 juillet 2020	(p. 23)
Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président :	
* en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 et n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Période du 1er septembre 2020 au 31 octobre 2020 (dossier n° 2020-0223)	(p. 23)
* en application de l'article 1.15 de la délibération n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 (dossier n° 2020-0224)	(p. 24)
* en matière d'actions en justice intentées entre le 25 avril et le 31 octobre 2020 en vertu de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 (dossier n° 2020-0225)	(p. 24)
* en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 11 septembre et le 18 novembre 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 (dossier n° 2020-0226)	(p. 24)
Annexe 1 : Résultats des votes	(p. 166)
Annexe 2 : Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2020 - Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro - Dossier n° 2020-0269	(p. 222)
Annexe 3 : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2020 - Document projeté lors de la présentation par mesdames les Vice-Présidentes Picard et Khelifi - Dossier n° 2020-0270	(p. 226)
Annexe 4 : Oullins - Création d'un réseau de chaleur sur le quartier de la Saulaie - Individualisation totale d'autorisation de programme globale - Demande de subvention - Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro - Dossier n° 2020-0310	(p. 237)
Annexe 5 : Amendement du groupe Inventer la Métropole de demain relatif au dossier n° 2020-0312 - Reprise en régie publique de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire géré par le contrat de délégation de service public (DSP) confié à Eau du Grand Lyon à compter du 1 ^{er} janvier 2023	(p. 244)
Annexe 6 : Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2020-0312	(p. 246)
Annexe 7 : Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2020-0243	(p. 249)
Annexe 8 : Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2020-0244	(p. 250)
Annexe 9 : Amendements du groupe Inventer la Métropole de demain relatif au dossier n° 2020-0279 - Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon - Mandat 2020-2026	(p. 252)
Annexe 10 : Amendements du groupe Progressistes et républicains relatif au dossier n° 2020-0279 - Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon - Mandat 2020-2026	(p. 256)
Annexe 11 : Amendements du groupe Synergies Métropole relatif au dossier n° 2020-0279 - Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon - Mandat 2020-2026	(p. 262)
Annexe 12 : Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2020-0227	(p. 267)

Annexe 13 : <i>Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2020-0228</i>	(p. 269)
Annexe 14 : <i>Amendement du groupe Inventer la Métropole de demain relatif au dossier n° 2020-0230 - Etoile ferroviaire lyonnaise (EFL) - Attribution d'une subvention d'équipement à SNCF Réseau - Signature de la convention partenariale - Autorisation de programme complémentaire</i>	(p. 270)
Annexe 15 : <i>Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2020-0296</i>	(p. 271)
Annexe 16 : <i>Résultats du vote à scrutin public sur appel nominal - Dossier n° 2020-0365</i>	(p. 272)
Vœu déposé par les groupes <i>Métropole en commun, Métropole insoumise, résiliente solidaire, Communiste et républicain, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés et Les écologistes</i> relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Métropole de Lyon et des communes membres ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2020-0368	
* interventions	(p. 163)
* annexe 17	(p. 280)
Question orale sur la sécurité dans la Métropole déposée par le groupe <i>Rassemblement de la droite, du Centre et de la société civile</i>	
* interventions	(p. 164)
* annexe 18	(p. 283)

Les textes des délibérations n° 2020-0223 à 2020-0368 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 63 (Décembre 2020).

N° 2020-0223	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 et n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Période du 1er septembre 2020 au 31 octobre 2020 -</i>	(p. 23)
N° 2020-0224	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en application de l'article 1.15 de la délibération n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 -</i>	(p. 24)
N° 2020-0225	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'actions en justice intentées entre le 25 avril et le 31 octobre 2020 en vertu de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 -</i>	(p. 24)
N° 2020-0226	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 11 septembre et le 18 novembre 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 -</i>	(p. 24)
N° 2020-0227	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée aux sociétés Lyon parc auto (LPA), INDIGO, Q-PARK, EFFIA - Exercice 2019 -</i>	(p. 106)
N° 2020-0228	<i>Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2019 -</i>	(p. 107)
N° 2020-0229	<i>Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto (LPA) - Exercice 2019 -</i>	(p. 109)
N° 2020-0230	<i>Etoile ferroviaire lyonnaise (EFL) - Attribution d'une subvention d'équipement à SNCF Réseau - Signature de la convention partenariale - Autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 109)
N° 2020-0231	<i>Contrat de partenariat pour le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 78)
N° 2020-0232	<i>Charbonnières les Bains - Chassieu - Craponne - Décines Charpieu - Dardilly - Francheville - La Tour de Salvagny - Limonest - Meyzieu - Mions - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Saint Priest - Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Fonds d'initiative communale - Versement de fonds de concours par les villes - Approbation des conventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 79)
N° 2020-0233	<i>Rochetaillée sur Saône - Déclassement du domaine public métropolitain et cession à titre onéreux à monsieur Rivet d'une emprise située 1015 rue du Musée -</i>	(p. 79)
N° 2020-0234	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Cession, à titre onéreux, aux époux Timbal de 2 emprises situées rue de la Bessée lieu-dit le Bourg -</i>	(p. 79)
N° 2020-0235	<i>Vaulx en Velin - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) Ramsès d'une emprise située boulevard des Droits de l'Homme -</i>	(p. 79)
N° 2020-0236	<i>Vaulx en Velin - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie du chemin du Catupolan -</i>	(p. 79)

N° 2020-0237	<i>Genay - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession onéreuse aux époux Guironnet d'une emprise située 214 impasse de la Grande Charrière -</i>	(p. 79)
N° 2020-0238	<i>Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Sud - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle de la rue de la Moselle, de la rue de Narvik et de la rue Gaston Cotte -</i>	(p. 79)
N° 2020-0239	<i>Assemblée générale de l'association Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 118)
N° 2020-0240	<i>Ecully - Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Abrogation partielle de la délibération n° 2020-0158 du 5 octobre 2020 relative à la désignation d'un représentant titulaire - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 118)
N° 2020-0241	<i>La Tour de Salvagny - Assemblée générale et conseil d'administration de l'association départementale du tourisme rural du Rhône (ADTR Gîtes de France) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 119)
N° 2020-0242	<i>Villeurbanne - Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon - Abrogation partielle de la délibération n° 2020-0151 du 5 octobre 2020 relative à la désignation d'un représentant titulaire - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 119)
N° 2020-0243	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de Congrès de Lyon par la Société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2019 -</i>	(p. 79)
N° 2020-0244	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2019 -</i>	(p. 79)
N° 2020-0245	<i>Contrat de délégation de service public (DSP) du Centre des Congrès de Lyon - Avenant n° 1 -</i>	(p. 80)
N° 2020-0246	<i>Insertion - Fonds social européen (FSE) - Ajustement des programmations annuelles, report des reliquats FSE - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de la subvention globale de la Métropole pour la période 2017-2020 -</i>	(p. 80)
N° 2020-0247	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 -</i>	(p. 120)
N° 2020-0248	<i>Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiative et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE) - Année 2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Booster de Saint Jean - Année 2020 -</i>	(p. 80)
N° 2020-0249	<i>Economie sociale et solidaire et innovation sociale en économie circulaire - Soutien aux projets Chantier R et Station R - Attribution de subventions aux associations le Centsept et Minéka ainsi qu'à l'entreprise d'insertion ENVIE -</i>	(p. 80)
N° 2020-0250	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pôle Pixel pour le déroulement de sa feuille de route 2020 -</i>	(p. 80)
N° 2020-0251	<i>Attribution de subvention d'urgence au Fonds Arménien de France -</i>	(p. 75)
N° 2020-0252	<i>Convention de groupement de commande avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité du déploiement des lieux de travail partagés dits coworking sur la Métropole de Lyon -</i>	(p. 120 ; 126)
N° 2020-0253	<i>Personnes âgées personnes handicapées - Plan de soutien exceptionnel aux établissements et services sociaux et médico-sociaux métropolitains (ESSMS) suite à la crise sanitaire - Attribution de subventions de fonctionnement -</i>	(p. 122 ; 126)
N° 2020-0254	<i>Prévention santé - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet structurant 2020 - Attribution de subventions aux porteurs du projet -</i>	(p. 81)
N° 2020-0255	<i>Logement d'abord - Attributions de subventions aux associations et structures intervenant dans la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal du Logement d'abord pour l'année 2020 - Approbation de conventions -</i>	(p. 122 ; 126)
N° 2020-0256	<i>Adhésion à l'association des villes et territoires accueillants (ANVITA) et à la fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (european federation of national organisations working with the homeless -FEANTSA-) -</i>	(p. 66)
N° 2020-0257	<i>Craponne - Francheville - Association Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de la mise à l'abri de femmes isolées avec ou sans enfant sur le site de l'hôpital gériatrique Antoine Charial -</i>	(p. 71)
N° 2020-0258	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2019 -</i>	(p. 81)

N° 2020-0259	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest et Elior - Exercice 2019 -</i>	(p. 127)
N° 2020-0260	<i>Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, au parcours éducatif culturel, aux classes numériques et au dispositif collèges au cinéma - Année 2020-2021 -</i>	(p. 129)
N° 2020-0261	<i>Collèges - Aides aux associations - Année 2020 -</i>	(p. 81)
N° 2020-0262	<i>Collèges publics et collèges privés sous contrat - Locations équipements sportifs - Renouvellement des conventions -</i>	(p. 81)
N° 2020-0263	<i>Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation d'une personnalité qualifiée -</i>	(p. 82)
N° 2020-0264	<i>Villeurbanne - Rillieux la Pape - Equipements culturels métropolitains - Attribution de subventions d'investissement au profit du Théâtre national populaire (TNP) à Villeurbanne et du Centre chorégraphique national de Rillieux la Pape (CCNR) -</i>	(p. 82)
N° 2020-0265	<i>Attribution d'une subvention à l'association Lou Rugby pour son action d'accompagnement en faveur des clubs de rugby de la Métropole de Lyon - Année 2020 -</i>	(p. 130)
N° 2020-0266	<i>Sport - Soutien aux projets associatifs - Attribution de subventions -</i>	(p. 131)
N° 2020-0267	<i>Composition de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) entre les communes et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 82)
N° 2020-0268	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 103)
N° 2020-0269	<i>Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2020 -</i>	(p. 24)
N° 2020-0270	<i>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2020 -</i>	(p. 25)
N° 2020-0271	<i>Débat d'orientations budgétaires 2021 - Tous budgets -</i>	(p. 32,)
N° 2020-0272	<i>Gestion active de la dette 2021 -</i>	(p. 82)
N° 2020-0273	<i>Dotations de solidarité communautaire (DSC) 2020 -</i>	(p. 82)
N° 2020-0274	<i>Instauration d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire (BRS) -</i>	(p. 82)
N° 2020-0275	<i>Attributions de compensation 2020 (ATC) -</i>	(p. 82)
N° 2020-0276	<i>Révision de divers tarifs, prix et redevances à partir du 1er janvier 2021 -</i>	(p. 82)
N° 2020-0277	<i>Renouvellement de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) -</i>	(p. 82)
N° 2020-0278	<i>Convention de mise à disposition de l'outil informatique partagé d'analyse des données fiscales entre la Métropole de Lyon et les communes -</i>	(p. 83)
N° 2020-0279	<i>Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon - Mandat 2020-2026 -</i>	(p. 92)
N° 2020-0280	<i>Coopération entre le service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône et de la Métropole de Lyon - Convention de mutualisation -</i>	(p. 83)
N° 2020-0281	<i>Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention pluriannuelle 2018-2020 relative aux contributions financières versées par la Métropole de Lyon au SDMIS - Avenant n° 1 et versement d'une subvention exceptionnelle au SDMIS -</i>	(p. 83)
N° 2020-0282	<i>Mission d'inspection en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail - Renouvellement de la convention n° 2021-2023 avec le Centre de gestion de la fonction territoriale du Rhône (CDG 69) pour l'inspection des agents de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 84)
N° 2020-0283	<i>Conventionnement entre la Métropole de Lyon et le Fonds pour l'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) -</i>	(p. 84)
N° 2020-0284	<i>Renouvellement de l'adhésion au socle commun de compétences du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône - CDG 69 -</i>	(p. 84)
N° 2020-0285	<i>Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du service du protocole de la Ville de Lyon auprès de la Métropole de Lyon en date du 12 avril 2017 -</i>	(p. 84)

N° 2020-0286	<i>Feyzin - Pacte de cohérence métropolitain - Délégation de gestion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon - Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion -</i>	(p. 103)
N° 2020-0287	<i>Caluire et Cuire - Travaux de construction d'un mur de clôture entre la propriété de la Métropole de Lyon hébergeant l'aire d'accueil des gens du voyage et la propriété de la Ville de Caluire et Cuire consistant en un complexe sportif municipal - Approbation du plan de financement et de la convention avec la Ville de Caluire et Cuire -</i>	(p. 104)
N° 2020-0288	<i>Saint Genis les Ollières - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 83)
N° 2020-0289	<i>Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à la Société coopérative simplifiée d'intérêts collectifs (SCIC) par actions Orsol auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 83)
N° 2020-0290	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 83)
N° 2020-0291	<i>Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 83)
N° 2020-0292	<i>Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 83)
N° 2020-0293	<i>Lyon 6° - Garantie d'emprunt accordée à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de l'association scolaire Notre-Dame de Bellecombe auprès de la Société générale -</i>	(p. 105)
N° 2020-0294	<i>Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 132)
N° 2020-0295	<i>Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 132)
N° 2020-0296	<i>Rapport des délégués de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) - Conception, construction, entretien et exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2019 -</i>	(p. 133)
N° 2020-0297	<i>Rapport des délégués de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbain par les sociétés ELM, EGMI, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2019 -</i>	(p. 134)
N° 2020-0298	<i>Rapport des délégués de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2019 -</i>	(p. 135)
N° 2020-0299	<i>Rapport des délégués de services publics - Activité de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur le territoire de la Ville de Lyon par les sociétés Enedis et EDF - Exercice 2019 -</i>	(p. 85)
N° 2020-0300	<i>Rapport des délégués de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société Gaz réseau distribution de France (GRDF) - Exercice 2019 -</i>	(p. 85)
N° 2020-0301	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont - Exercice 2019 -</i>	(p. 86)
N° 2020-0302	<i>Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés -</i>	(p. 135)
N° 2020-0303	<i>Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) suite aux travaux de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) Lyon Nord - Convention -</i>	(p. 85)
N° 2020-0304	<i>Valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) et du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône - Approbation des conventions 2021-2025 -</i>	(p. 85)
N° 2020-0305	<i>Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Dispositif de propreté globale - Entretien et nettoyage des espaces dénommés Rives de Saône - Convention avec la Ville de Lyon pour la période courant du 1er juillet 2020 au 30 avril 2021 -</i>	(p. 86)
N° 2020-0306	<i>Lyon 8° - Dispositif de propreté globale - Quartiers Mermoz et Langlet/Santy - Conventions avec la Ville de Lyon et les propriétaires privés pour la période 2017-2020 - Approbation des avenants de prolongation -</i>	(p. 86)
N° 2020-0307	<i>Lyon 9° - Dispositif de propreté globale - Quartier de la Duchère - Conventions avec la Ville de Lyon et les propriétaires privés pour la période 2017-2020 - Approbation d'avenants de prolongation -</i>	(p. 86)

N° 2020-0308	<i>Réseau de chauffage urbain de Givors - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public (DSP) -</i>	(p. 85)
N° 2020-0309	<i>Réseau de chaud et froid urbains Centre Métropole - Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public (DSP) -</i>	(p. 85)
N° 2020-0310	<i>Oullins - Création d'un réseau de chaleur sur le quartier de la Saulaie - Individualisation totale d'autorisation de programme globale - Demande de subventions -</i>	(p. 47)
N° 2020-0311	<i>Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement -</i>	(p. 86)
N° 2020-0312	<i>Reprise en régie publique de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire géré par le contrat de délégation de service public (DSP) confié à Eau du Grand Lyon à compter du 1er janvier 2023 -</i>	(p. 51)
N° 2020-0313	<i>Aides financières versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC) à la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisations de programmes -</i>	(p. 86)
N° 2020-0314	<i>Convention d'offre de concours pour les travaux de dévoiement du réseau d'eau potable et d'assainissement entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 137)
N° 2020-0315	<i>Grigny - Rue Fleury Jay - Eaux Pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) -</i>	(p. 86)
N° 2020-0316	<i>Appel à manifestation d'intérêt (AMI) économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions aux porteurs de projet - Approbation des avenants -</i>	(p. 87)
N° 2020-0317	<i>Plan Climat - Convention de partenariat avec la SAS DOREMI pour l'accompagnement des artisans à l'écorénovation -</i>	(p. 85)
N° 2020-0318	<i>Conseil du Pôle métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 138)
N° 2020-0319	<i>Rapport des mandataires - Société d'économie mixte patrimoniale du Grand Lyon (SEMPAT) - Exercice 2019 -</i>	(p. 87)
N° 2020-0320	<i>Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2019 -</i>	(p. 91)
N° 2020-0321	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2019 -</i>	(p. 139)
N° 2020-0322	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2019 -</i>	(p. 140)
N° 2020-0323	<i>Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Exercice 2019 -</i>	(p. 91)
N° 2020-0324	<i>Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées avenue Franklin Roosevelt et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER) -</i>	(p. 87)
N° 2020-0325	<i>Charly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 384 route de l'Etra et appartenant à M. Bruno Vachon -</i>	(p. 87)
N° 2020-0326	<i>Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 11 bis rue Camille Desmoulins et appartenant à Mme Chastel -</i>	(p. 87)
N° 2020-0327	<i>Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées 11 bis rue Camille Desmoulins et appartenant à Mme Deymonnaz -</i>	(p. 87)
N° 2020-0328	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue Antoine Vacher et appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Meyzieu République -</i>	(p. 88)
N° 2020-0329	<i>Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située avenue Salvador Allende et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) -</i>	(p. 91)
N° 2020-0330	<i>Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées avenue Salvador Allende et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Alliade habitat -</i>	(p. 88)
N° 2020-0331	<i>Givors - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 30 A rue Gabriel Péri et appartenant à la société Terres Nobles ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 88)

N° 2020-0332	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Victor Hugo et appartenant à la Ville -</i>	(p. 88)
N° 2020-0333	<i>Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue Ambroise Paré et avenue Georges Clemenceau et appartenant à la Ville de Saint Priest -</i>	(p. 88)
N° 2020-0334	<i>Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 114 rue de la République et appartenant à M. et Mme Carreirinhas -</i>	(p. 88)
N° 2020-0335	<i>Lyon 7° - Equipement public - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 51 rue Saint Jean de Dieu dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Techsud et appartenant à la société Porte Ampère SAS ou toute société à elle substituée -</i>	(p. 88)
N° 2020-0336	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 114 et 298 situés 25 rue Guillermin et appartenant à M. Ali Masaoudi -</i>	(p. 88)
N° 2020-0337	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 147 et 331 situés 29 rue Guillermin et appartenant à M. et Mme Jami -</i>	(p. 88)
N° 2020-0338	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Acquisition, à l'euro symbolique des volumes 35, 39 et 40 situés sur la parcelle cadastrée AR 6 constituant le parvis du passage rue Servient et appartenant au Syndicat des copropriétaires du centre commercial de la Part-Dieu -</i>	(p. 88)
N° 2020-0339	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n° 58 et 49 situés 3 C rue Paul Mistral et appartenant à M. et Mme Mourad Chakir -</i>	(p. 89)
N° 2020-0340	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 32 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant aux époux Decré -</i>	(p. 89)
N° 2020-0341	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 19 rue des Mariniers et appartenant à M. David Guillerd et Mme Nathalie Arnal -</i>	(p. 89)
N° 2020-0342	<i>La Tour de Salvagny - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble situé 9 rue de Paris -</i>	(p. 89)
N° 2020-0343	<i>Villeurbanne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'un immeuble situé 15 rue des Alliés -</i>	(p. 89)
N° 2020-0344	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à l'euro symbolique, à la Ville de Bron, d'une partie de la parcelle cadastrée B 3034 et d'une bande de terrain nu, le tout situé rue Guynemer -</i>	(p. 89)
N° 2020-0345	<i>Rillieux la Pape - Développement urbain - Grand projet de ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement du centre-ville - Cession, à titre onéreux, au profit de la Société d'équipement et aménageur urbain du Rhône et de Lyon (SERL) d'un terrain bâti cadastré BH 128, BH 129, BH 130, BH 131 et BH 164, situé 104 avenue de l'Europe -</i>	(p. 91)
N° 2020-0346	<i>Lyon 3° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 223 avenue Lacassagne -</i>	(p. 89)
N° 2020-0347	<i>Lyon 7° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 125 rue de Gerland -</i>	(p. 89)
N° 2020-0348	<i>Lyon 9° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitat à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône Alpes (IRA), de l'immeuble situé 11 Grande rue de Vaise - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3022 du 8 avril 2019 -</i>	(p. 89)
N° 2020-0349	<i>Saint Genis Laval - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH), de l'immeuble situé 26 Petite rue des Collonges -</i>	(p. 89)
N° 2020-0350	<i>Dispositifs Ecoréno'v et Lyon Eco Energie - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt plateformes du service public performance énergétique de l'habitat (SPPEH) lancée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 151)

N° 2020-0351	<i>Approbation de la convention d'utilité sociale (CUS) de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) -</i>	(p. 153)
N° 2020-0352	<i>Approbation de la convention d'utilité sociale (CUS) de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) -</i>	(p. 89)
N° 2020-0353	<i>Approbation de la convention d'utilité sociale (CUS) de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) -</i>	(p. 91)
N° 2020-0354	<i>Lyon 4° - Villeurbanne - Contrat de plan 2016-2020 avec les offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention exceptionnelle à Est Métropole habitat (EMH) dans le cadre de l'évacuation du site de l'ancien collège Maurice Scève - Avenant n° 3 -</i>	(p. 153)
N° 2020-0355	<i>Lyon 4° - Ex collège Maurice Scève - Désamiantage et déconstruction - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 153)
N° 2020-0356	<i>Villeurbanne - Habitat - Autorisation donnée au bailleur social Est Métropole habitat de déposer une demande de permis de construire dans le cadre de la mise à disposition de parcelles métropolitaines situées 8 rue des Fleurs à Villeurbanne -</i>	(p. 153)
N° 2020-0357	<i>Lyon 3° - Habitat - Autorisation donnée à l'association Le Mas de déposer une demande de permis de construire précaire pour réaliser la construction d'un village mobile dans le cadre de la mise à disposition de parcelles métropolitaines situées 85-87 avenue Rockefeller à Lyon 3° -</i>	(p. 153)
N° 2020-0358	<i>Lyon 7° - Extension de l'emprise de l'usine d'incinération des ordures ménagères du port Edouard Herriot - Approbation d'un avenant au contrat d'amodiation entre la Métropole de Lyon et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3277 du 8 juillet 2019 -</i>	(p. 157)
N° 2020-0359	<i>Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Lyon - La Mulatière - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2020 - Conventions de participation financière -</i>	(p. 158)
N° 2020-0360	<i>Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Approbation de l'avenant n° 1 au traité de concession -</i>	(p. 159)
N° 2020-0361	<i>Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Marché Monmousseau-Balmes - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement -</i>	(p. 162)
N° 2020-0362	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence côté Rhône - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 89)
N° 2020-0363	<i>Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure zone d'aménagement concerté (ZAC) et hors ZAC - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 90)
N° 2020-0364	<i>Lyon 9° - Projet d'aménagement de la Sauvegarde - Approbation de l'avenant n° 1 au traité de concession -</i>	(p. 163)
N° 2020-0365	<i>Décines Charpieu - Projet d'une salle Aréna - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Bilan des garants - Enseignements tirés de la concertation préalable au titre du code de l'environnement -</i>	(p. 142)
N° 2020-0366	<i>Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Club des villes et territoires cyclables (CVTC) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 117)
N° 2020-0367	<i>LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Fixation de prix pour la librairie-boutique -</i>	(p. 78)
N° 2020-0368	<i>Vœu présenté par les groupe Les Ecologistes, Socialistes, la gauche sociale, et écologique et apparentés, Communiste et républicain, Métropole insoumise, résiliente et solidaire et Métropole en commun -</i>	(p. 163)

Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président

Le lundi 14 décembre 2020 à 14 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 30 novembre 2020 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

Propos introductifs

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes, bonjour à tous, nous allons démarrer ce Conseil quasiment à l'heure. Quelques mots d'introduction : tout d'abord je souhaite saluer la mémoire du Président Giscard d'Estaing. Son septennat restera marqué par la légalisation de l'IVG (interruption volontaire de grossesse) et le droit de vote dès 18 ans.

J'aurais préféré présidé ce Conseil de la Métropole dans notre hémicycle et mener les débats avec vous tous ici réunis. La France a dû affronter une seconde vague d'une grande violence. Nous avons été confinés de nouveau et si une amélioration générale est constatée en France, comme dans la Métropole, la crise sanitaire n'est pas derrière nous, nous le savons tous et nous ferons tout notre possible pour endiguer une troisième vague. L'espoir vaccinal nous offre aujourd'hui une perspective à moyen terme. Nous sommes en lien constant avec l'ARS (Agence régionale de santé) et les HCL (Hospices civils de Lyon) pour connaître leurs besoins et voir comment être utiles.

La gestion de la crise sanitaire, les campagnes de tests et les futures campagnes de vaccination doivent être coordonnées et non pas réalisées pour faire une communication de campagne électorale. Dès que les autorités sanitaires nous le demanderont, nous nous mettrons à leur disposition et ferons le lien avec les 59 communes de la Métropole pour être ensemble efficaces.

D'ici là, rappelons-le, chacun à notre niveau, chacun à notre mesure, nous devons respecter les gestes barrières, encore et toujours. Il est de notre responsabilité de protéger un de nos biens les plus précieux, notre système de santé. Il est unique, protégeons-le, renforçons-le. Il est aussi de notre responsabilité de protéger l'économie de notre territoire, nos entreprises, nos commerces qui viennent juste de rouvrir, nos restaurants et nos bars qui sont malheureusement toujours fermés.

Malheureusement, la réouverture si essentielle de nos lieux culturels a été repoussée. Cette décision prise sans concertation avec les acteurs culturels, sans concertation avec les élus locaux, est injuste et incompréhensible sur le plan sanitaire. Elle est dévastatrice pour les acteurs culturels, pour les citoyens et pour notre bien-être. J'appelle l'ensemble des élus à se mobiliser pour convaincre le Gouvernement de revenir sur cette décision.

Malgré le contexte difficile de cette crise sanitaire, les 9 200 agents de la Métropole assurent la continuité du service public métropolitain sans qu'aucune défaillance, aucune baisse de régime n'ait été apportée. À leurs postes, ils œuvrent au service des Grand Lyonnais avec beaucoup d'engagement. Je tiens une nouvelle fois à les remercier.

Je tiens aussi à remercier l'Exécutif qui a mené de front les actions d'urgence pour limiter les dégâts de la crise et la mise sur les rails de notre projet. Dans le contexte difficile que nous connaissons, nombre de collectivités ont ajourné ou repoussé leur exercice budgétaire, nous avons souhaité aller vite pour la relance économique du territoire. Grâce au travail accompli, nous pouvons nous projeter dès aujourd'hui dans l'avenir proche avec un débat d'orientations budgétaires pour 2021 qui marque l'engagement solidaire de la Métropole.

Le travail sur le plan de mandat et la PPI (programmation pluriannuelle d'investissement) a également bien avancé de sorte qu'en janvier, nous en discuterons dans cette même assemblée. Nos objectifs sont connus, la transition écologique dans la justice sociale et la réduction des inégalités territoriales. Voilà deux jours, le 12 décembre, nous avons fêté les cinq ans de la signature de l'accord de Paris. Certains anniversaires célèbrent une victoire, d'autres commémorent une perte. Cet anniversaire ne célèbre ni ne commémore. Il est un cri d'alerte, un rappel de l'urgence climatique, une injonction à agir enfin face à la cinquième année consécutive la plus chaude, une pandémie mondiale qui a déjà tué 1 600 000 personnes et que les experts du monde entier associent à la crise climatique, des centaines de milliers de déplacés climatiques dans le monde et bientôt une Europe et des littoraux français qui seront touchés par la montée des eaux et une biodiversité en grand danger avec la disparition programmée de nos plus grosses espèces.

Ici, à la Métropole, nous sommes dans l'action et les choix budgétaires qui seront faits au mois de janvier le montreront. Nos priorités sont claires et nous allons les financer. Le débat d'orientations budgétaires ne peut pas être un exercice purement comptable et contraint. Il est vrai, l'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie de Covid-19, les conséquences économiques sont mondiales. Des incertitudes pèsent encore sur le rebond attendu en 2021.

Dans ce contexte, les dépenses publiques ont explosé, particulièrement les dépenses obligatoires des départements qui ont la compétence sur les solidarités. Notre prévision de dépense supplémentaire pour le versement du seul RSA (revenu de solidarité active) est estimée aujourd'hui autour de 50 M€ en 2021.

Dans le même temps, les recettes attendues des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) et de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) sont revues à la baisse. Nous élaborons notre budget dans une situation financière contrainte et incertaine que jamais la Métropole n'avait connue. Heureusement, avant cette crise sanitaire, la collectivité était bien gérée financièrement par mes prédécesseurs, Gérard Collomb et David Kimelfeld, ce qui nous permet d'être ambitieux malgré les incertitudes.

Nous avons décidé de faire preuve de responsabilité, d'être innovants et vigilants sur les dépenses, sans renoncer à nos exigences en matière de solidarité, à nos objectifs écologiques. Parce que les premières victimes de la crise sanitaire et économique que nous traversons sont aussi les plus démunis, la Métropole de Lyon consacrera des efforts inédits pour la solidarité et la réduction de la pauvreté. C'est notre responsabilité de faire face à la crise sociale qui s'abat sur notre Métropole en augmentant notre budget de fonctionnement au-delà des dépenses obligatoires liées au versement du RSA.

C'est de ce choix dont nous devons débattre, augmenter les dépenses liées à la solidarité dans ce moment où nombre de nos habitants risquent de basculer dans le dénuement. Déployer une politique non pas subie, mais choisie de solidarité pour réduire les inégalités, innover en matière d'insertion par l'emploi dans un territoire où nous disposons de tant de richesses mal réparties, demander en matière de logement social et d'hébergement d'urgence à l'État et à tous les élus du territoire qu'ils respectent enfin la loi et assument pleinement leurs responsabilités vis-à-vis de tous.

Le centre d'hébergement d'urgence de Charial va ouvrir dès 2021 et pourra accueillir 130 femmes et enfants. Cette réalisation est le résultat d'une parfaite coordination de la Préfecture et des HCL. Peut-être que la concertation avec les communes a été insuffisante, mais cela ne doit pas faire oublier l'essentiel : ensemble avec l'État, avec tous les Maires, nous devons apporter des solutions pour éviter que chaque nuit, près de 1 500 personnes dorment dehors. Nous allons voter aujourd'hui une subvention d'investissement de 200 000 € au Foyer Notre-Dame des sans-abri pour l'aménagement du site. Aujourd'hui, ensemble, nous allons bâtir une Métropole accueillante et c'est pour ce faire que nous votons près de 1 M€ pour permettre d'accueillir dans les meilleures conditions les personnes les plus vulnérables.

S'occuper des vivants, des plus vulnérables, tout en construisant l'avenir des plus jeunes et donner un avenir aux générations futures, c'est dans cet esprit que nous avons élaboré le passage en régie de l'eau. C'est un sujet à la fois très quotidien et très technique. Il s'agit d'approvisionner en eau potable les habitants de la Métropole, garantir qu'une eau de qualité continuera pour les décennies à venir à couler dans nos robinets, c'est aussi un sujet hautement stratégique et structurant pour un territoire qui s'engage résolument dans la préservation de nos ressources naturelles et dans la lutte contre le gaspillage et les pollutions de tout ordre.

Enfin, c'est un sujet hautement symbolique tant la reconnaissance de l'eau comme un bien commun non marchand est une revendication écologique de la première heure. Le service de l'eau ne sera plus une affaire d'intérêt privé. La Métropole de Lyon s'apprête à faire le choix crucial du service public de l'eau, comme beaucoup d'autres collectivités l'ont déjà fait, de Paris à Nice. Je tiens à remercier Anne Groperrin qui a déjà accompli un travail titanesque et remarquable de précision pour qu'en 2023, le passage en régie publique de l'eau soit une réussite.

Voilà pour ces propos introductifs.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer monsieur Valentin Lungenstrass pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et m'assister dans la tenue de cette séance.

(Monsieur Valentin Lungenstrass est désigné).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Valentin Lungenstrass et moi-même sommes présents à l'Hôtel de la Métropole pour les débats, ainsi que plusieurs Présidents de groupe qui l'ont souhaité et quelques Vice-Présidents.

Intervention préalable de monsieur le Président

M. LE PRÉSIDENT : L'état d'urgence sanitaire ayant été déclaré à compter du 17 octobre 2020 jusqu'au 16 février 2021, nous sommes à nouveau en visioconférence.

Afin de faciliter nos échanges, je vous rappelle que les micros sont automatiquement coupés par la direction des assemblées, afin de limiter les interférences et les bruits de fond. Merci de n'allumer vos micros que lorsque vous avez la parole.

Je demande à chaque élu de bien vouloir :

- me faire part de son souhait de prendre la parole uniquement par le chat dont c'est l'unique objet ;
- d'attendre mon autorisation pour prendre la parole ;
- d'énoncer, de façon claire son nom avant de commencer toute intervention.

Afin d'optimiser la gestion du temps pour notre séance qui s'annonce pleine et assez longue, je vous fais part des éléments suivants :

- la vérification des identités de chacune et chacun a été faite au préalable de l'ouverture de cette séance, par la direction des assemblées, sous la supervision de monsieur Valentin Lungenstrass. Ces vérifications se poursuivent durant toute la durée de notre séance ;
- le quorum sera vérifié par un vote qui fera aussi fonction d'appel ;
- le temps de vote pour les dossiers unitaires ou avec débat sera de 30 secondes ;
- pour les dossiers sans débat, un vote multiple sera parfois utilisé, dans la limite de cinq dossiers, pour un temps de vote d'une minute ;
- les votes pour les dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande de temps de parole s'enchaîneront, sans annonce des résultats, qui seront communiqués ultérieurement en cours de séance ;
- pour les dossiers faisant l'objet de demande de temps de parole, les résultats seront annoncés par l'administration au dossier suivant.

Je demande également à chaque élu de respecter le temps imparti par la Conférence des Présidents pour les temps de parole. Un chronomètre sera déclenché à chaque fois.

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Comme indiqué à l'instant, je vous propose de commencer par un vote afin de constater que le quorum est atteint et de permettre en même temps de l'utiliser comme appel et de test pour chacun et chacune d'entre nous. Merci de lancer le vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le vote est terminé.

Je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 50 élus des membres est atteint.

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charlot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absent excusé : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Bernard (pouvoir à Mme Baume), Mme Baume (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kohlhaas (pouvoir à Mme Creuze), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval), Mme Khelifi (pouvoir à M. Athanaze), Mme Moreira (pouvoir à M. Marion), M. Camus (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), Mme Asti-Laperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Barge (pouvoir à Mme Bramet-Reynaud), M. Benzeghiba (pouvoir à M. Gomez), M. Blache (pouvoir à Mme Chadier), M. Blein (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bramet-Reynaud (pouvoir à Mme Corsale), Mme Borbon (pouvoir à M. Brumm), Mme Bouagga (pouvoir à Mme Dehan), M. Bréaud (pouvoir à M. Gascon), Mme Brossaud (pouvoir à M. Marion), M. Brumm (pouvoir à Mme Borbon), M. Buffet (pouvoir à M. Cohen), Mme Burricand (pouvoir à M. Debû), Mme Burillon (pouvoir à M. Pelaez), Mme Cabot (pouvoir à Mme Hemain), Mme Cardona (pouvoir à M. Vincent), M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), M. Chihi (pouvoir à Mme Augey), Mme Coin (pouvoir à M. Pillon puis à M. Grivel), Mme Collin (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Augey puis à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand puis à M. Longueval), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), M. Doucet (pouvoir à M. Lungenstrass), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), Mme Dubot (pouvoir à M. Lungenstrass), Mme Dupuy (pouvoir à Mme Fontaine), Mme Edery (pouvoir à M. Payre), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), Mme Etienne (pouvoir à M. Bub), Mme Fautra (pouvoir à M. Quiniou), Mme Fontanges (pouvoir à Mme Croizier), Mme Fournillon (pouvoir à M. David), Mme Fréty (pouvoir à Mme Creuze), Mme Frier (pouvoir à Mme Vullien), Mme Georgel (pouvoir à Mme Dehan), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), M. Girard (pouvoir à Mme Crespy), M. Godinot (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost puis à M. Kimelfeld), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), M. Legendre (pouvoir à M. Groult), M. Novak (pouvoir à Mme Lagarde), M. Perez (pouvoir à M. Bernard), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Mme Popoff (pouvoir à M. Ray), M. Portier (pouvoir à M. Ray), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Quiniou), Mme Prost (pouvoir à Mme Panassier), M. Rantonnet (pouvoir à M. Seguin), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Gomez), Mme Roch (pouvoir à M. Vieira), M. Rudigoz (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Runel (pouvoir à Mme Crédoz), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. Grivel puis à M. Vincent), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cochet), Mme Sechaud (pouvoir à M. Payre), M. Seguin (pouvoir à M. Marguin), M. Sellès (pouvoir à Mme Chadier), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Vullien), Mme Subai (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), M. Thevenieau (pouvoir à M. Artigny), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Smati (pouvoir à M. Uhlich), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Installation de Mme Christine Étienne et de M. Mohamed Chihi dans leur fonction de Conseiller métropolitain

M. LE PRÉSIDENT : Nous installons deux nouveaux élus pour ce Conseil. Madame Christine Étienne, suite à la démission de monsieur Gilles Roustan, et monsieur Mohamed Chihi, suite à la démission de monsieur Thomas Dossus, deviennent membres de notre assemblée et ont été convoqués pour cette séance et sont donc présents.

Je leur souhaite au nom de tous la bienvenue et les déclare installés dans leur fonction.

(Madame Étienne et monsieur Chihi sont installés dans leur fonction de Conseiller métropolitain).

Communication de M. le Président relative à la composition des commissions thématiques

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe, et la communication vous a été faite, que, suite à diverses demandes de changements d'affectation, la composition des commissions thématiques a été modifiée. Je vous demande donc de bien vouloir m'en donner acte pour qu'elle puisse être effective lors de la prochaine séance.

(Acte est donné).

Interventions préalables

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'aborder l'ordre du jour, il y a trois demandes préalables de groupes politiques. Je donne la parole d'abord au groupe Métropole en commun pour trois minutes.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, l'année 2020 se termine. Elle a ouvert pour nos concitoyens une nouvelle époque d'incertitude radicale. À cet instant, le groupe Métropole en commun remercie l'ensemble des acteurs du soin et du médico-social pour avoir tenu face à la pandémie, mais aussi les premiers de corvée, les invisibles, hôtesse de caisse, femmes de ménages, éboueurs et tant d'autres. Il aura fallu ce virus pour que certains ouvrent les yeux sur le caractère essentiel de leurs activités pour le bien commun.

Nous pensons également à cette heure au monde de la culture qui se meurt sous nos yeux pendant que le Gouvernement permettait, il y a 15 jours, l'ouverture d'immenses galeries commerçantes. Pourtant les salles étaient prêtes, les protocoles adaptés. Nous nous réjouissons de voir que le secteur culturel se rebiffe et s'organise, de voir aussi que nos collectivités soutiennent cette démarche collective.

Nous pensons enfin aux entrepreneurs, artisans, commerçants, restaurateurs, au secteur du tourisme. Pour toutes celles et tous ceux qui ont, chevillées au cœur, leur participation à l'économie du pays, la fierté du travail bien fait, la responsabilité d'une entreprise, nous devons poursuivre les efforts entrepris par la Métropole et soutenir le mieux possible tous les acteurs de l'économie car la pandémie aura des conséquences négatives et durables dans notre pays et, plus largement, dans toute l'Europe.

Dans ces temps troublés, nos imaginaires sont encombrés de violences : loi de sécurité globale, surveillance généralisée, instrumentalisation de la laïcité. Plus largement, c'est le modèle néolibéral qui est désormais de moins en moins désirable, sans pour autant qu'un modèle de société plus solidaire et écologiste ne prenne encore le relais dans les cœurs et les esprits. C'est notre travail, c'est notre responsabilité, celle de la majorité politique de cette assemblée.

Précisément, les délibérations qui nous sont proposées aujourd'hui participent de la construction d'un imaginaire désirable et d'un monde commun où les collectivités font le choix de se réapproprier des ressources essentielles comme l'eau, où nous inscrivons à notre agenda la fraternité, la solidarité, l'égalité des sexes. Oui une métropole utile, c'est une métropole qui assume ses responsabilités sociales.

Je conclus. La décennie qui s'ouvre est déterminante. Le changement climatique est commencé, la biodiversité s'effondre, la pauvreté est endémique. Le groupe Métropole en commun appelle à une grande bifurcation de nos modes de vie vers plus de sobriété et de solidarité. Au-delà des idéologies, nous affronterons ces grands défis, soit tous ensemble, soit chacun pour soi. Nous avons donc choisi de défendre le commun. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à monsieur Legendre pour le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller LEGENDRE : Bonjour. Régie publique de l'eau, débat d'orientations budgétaires, salle Aréna, nous allons cet après-midi nous concentrer sur l'actualité de notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Legendre, on vous entend de très loin, si vous pouvez arriver à avoir un peu plus de son !

M. le Conseiller LEGENDRE : ...Il nous semble que des enjeux importants se déroulent au niveau national et nous ne pouvons pas ne pas l'évoquer. Parce que nous sommes toutes et tous des militants politiques, personne ici ne peut rester indifférent à l'effondrement politique grave qui se déroule en France sous nos yeux.

Il est désormais observé la pénétration des idées de l'extrême droite dans les institutions, dans les discours et dans les têtes. Ici, au Conseil de la Métropole de Lyon, nous nous croyons immunisés par l'absence de membres du Front national dans notre assemblée. Ce n'est en aucun cas une protection, les idées ne sont pas la propriété d'un parti, elles circulent et sont reprises par d'autres. Les symptômes sont là depuis plusieurs années, mais désormais, la maladie semble déclarée.

L'accumulation de ces dernières semaines fait naître l'alerte, l'urgence pour tous les défenseurs de la démocratie. Voici un panel de choses vues que nous analysons comme des marqueurs de la maladie : un Ministre de la santé qui exige aux parlementaires de sortir de l'hémicycle, une télévision publique qui floute les visages des policiers par anticipation d'une loi non encore promulguée, une fillette de 11 ans interpellée à 6 heures du matin à son domicile pour "apologie du terrorisme", un humoriste licencié pour une parodie d'une émission de télévision machiste et raciste, des pans entiers de la police qui agissent en quasi-impunité pour opérer des ratonnades racistes, une loi permettant d'être interpellé sur la seule présomption d'intention de nuire en filmant un policier et enfin, un décret permettant de fichier les opinions politiques et syndicales des citoyens sous couvert d'une surveillance des partis extrémistes. Florestan Grout, Idir Boumertit, Moussa Diop, souriez, vous êtes fichés.

Toutes les organisations nationales et internationales élèvent leurs voix contre la dérive autoritaire qui se passe en France. Les syndicats dans leur ensemble, le syndicat des avocats de France, la quadrature du net, la ligue des droits de l'Homme, Amnesty international, la Cour européenne des droits de l'Homme, l'ONU (Organisation des Nations unies) s'inquiètent du glissement qui est en train de s'opérer.

Pour nous, il ne s'agit plus d'un glissement. Nous partageons ici notre grande inquiétude quant aux différents caps franchis à grands pas, dans un silence assourdissant. Nous faisons appel aux anticorps qui restent dans la société. Il ne s'agit plus de faire barrage, mais de reconstruire. La question est désormais posée : est-il possible que l'extrême droite arrive au pouvoir en France par une autre voie que celle du Front national ? Pour nous, l'horizon reste la résistance.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Cochet pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Je vous remercie monsieur le Président. Monsieur le Président, tout d'abord l'hommage au Président de la République Valéry Giscard d'Estaing aurait dû normalement entraîner une minute de silence de l'ensemble de la collectivité, mais telle n'a pas été votre choix.

Cette intervention préalable porte sur la gouvernance de notre collectivité. Vous savez tous les espoirs que nous avons fondés sur votre capacité d'organisation de la vie démocratique locale au regard de vos grandes déclarations d'ouverture, de travail collaboratif et de processus participatif de décision.

Jusqu'ici, on n'en a pas encore vraiment vu les effets. Les décisions tombent souvent d'en haut sans concertation préalable avec les élus locaux ou les partenaires. On pourrait citer des exemples dans différentes politiques, que ce soit les Maires qui découvrent un matin des aménagements routiers réalisés dans la nuit, des changements dans la programmation des travaux, l'encadrement des loyers pour lequel, après le vote en Conseil, les professionnels du logement ont tous dénoncé l'absence de concertation, vous-même vous vous êtes ému de l'attitude du Gouvernement concernant leur attitude pour le monde, notamment, culturel et vous vous êtes donc positionné avec une déclaration commune, avec les Maires de Villeurbanne et de Lyon. Je pense qu'une bonne gouvernance aurait été, notamment, de concerter les 57 autres Maires qui auraient pu s'associer à ce vœu et auraient donné une autre attitude et un autre poids à cette démarche auprès du Gouvernement.

Aujourd'hui encore le Conseil métropolitain va nous permettre de voter des dossiers pour lesquels la concertation a été écartée. C'est le cas de l'aménagement de l'hôpital Charial pour l'accueil des migrants, ou encore le passage en régie pour la gestion de l'eau pour lequel le groupe de travail a volontairement exclu l'opposition car il s'agissait d'un choix politique comme l'explique votre Vice-Présidente. Ce qui veut dire que, non seulement vous refusez le débat, mais que vous avez supposé notre position politique sans nous donner l'opportunité de la confronter aux éléments d'analyse portés par le groupe de travail.

Ces méthodes ne sont pas respectueuses des représentants élus et même des habitants. Et l'organisation de nos instances n'améliore pas cette absence de débat. Aujourd'hui, nous allons siéger 10 heures. Nous allons évoquer des dossiers qui relèvent de la Commission permanente car vous n'avez pas su gérer l'agenda des instances et que vous vous trouvez donc "coincés" par des échéances. Nous avons des commissions thématiques permanentes à rallonge de plus de trois heures au cours desquelles les débats doivent être abrégés pour tenir le timing, et cela malgré l'augmentation du nombre de réunions !

Quand nous sommes réunis, on nous écoute sans nous entendre. La réponse est souvent la même, on repousse nos propositions avec le même argument : nous appliquons notre programme électoral. Soit, mais si l'orientation politique est, et sera toujours celle de la majorité, il nous semble que le bien commun ne relève pas d'une vérité incarnée par des résultats électoraux uniques.

À l'évidence, il y a un vrai problème d'efficacité dans votre travail et nous pouvons craindre pour le bon fonctionnement de notre Métropole. Monsieur le président, il est encore temps de changer et nous comptons sur les bonnes résolutions de la nouvelle année que vous pourriez prendre dans ce sens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie monsieur Cochet. On aura donc l'occasion d'en reparler en début d'année.

Procédure d'urgence Adoption du principe de l'examen en urgence

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous passons aux rapports soumis à la procédure d'urgence pour valider votre accord puisque les dossiers n° 2020-0366 et 2020-0367 n'ont pas pu être adressés dans le délai des 12 jours francs.

Si personne n'a d'observation à présenter, j'ouvre le vote pour valider la procédure d'urgence sur ces deux dossiers.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

(L'examen en urgence est accepté. Les projets seront examinés au cours de la séance).

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes (CRC) concernant la mise en place des métropoles - exercices 2014 et suivants

M. LE PRÉSIDENT : Je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la CRC d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la mise en place des métropoles - exercices 2014 et suivants. Ce rapport vous a été transmis avec la convocation. Chacun a donc pu en prendre connaissance.

Ce dossier donne lieu à débats et nous avons six demandes d'intervention en commençant par la Métropole en commun qui a la parole.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, notre première remarque portera sur la période analysée par la Chambre régionale des comptes. La Chambre régionale des comptes a arrêté ses observations définitives lors de ses séances des 26 et 29 mai 2020. Ce sont ces observations définitives qui font l'objet de notre discussion de ce jour.

Ce travail de la Chambre a donc porté sur l'exercice 2014 de la Communauté urbaine puis sur les exercices 2015-2019 de la Métropole avec également, coordonnée au niveau national, une évaluation de la mise en place des métropoles sur l'ensemble du territoire français. Ceci équivaut à dire que cette évaluation est évidemment antérieure à la crise sanitaire et qu'elle ne tient donc pas compte de l'impact de la Covid sur nos finances et surtout qu'elle n'analyse pas non plus l'efficacité du montage métropolitain face à la crise et face à cet ébranlement du modèle que représente cette crise sanitaire, mais également économique et écologique.

Ma deuxième remarque porte, quelque part, sur le talent de la Chambre régionale des comptes pour l'écriture entre les lignes, un certain talent en effet d'écrire entre les lignes et ainsi, dans les observations résumées, nous pouvons lire que la Métropole est "le fruit d'une réflexion à la fois nationale et locale". Puis, quand on lit un peu plus dans le détail le rapport de la Chambre, on voit bien dès le paragraphe 2.3 par exemple qu'il est indiqué que la Métropole est d'abord le fruit d'une entente entre le Président de la Communauté urbaine de l'époque et le Président du Département de l'époque, en soulignant le fait qu'il y avait cette volonté finalement de sortir le Département de sa faillite due aux emprunts toxiques et que le rachat de la dette quelque part, par la Métropole, a coûté plus de 100 M€ à la Métropole au détriment d'une PPI qui n'a pas été réalisée totalement sous le mandat précédent, au détriment aussi certainement de déploiements de compétences. Nous étions assez intéressés d'avoir cette lecture-là, très locale, réalisée par la Chambre régionale des comptes et qui, quelque part, entérine ce que nous avons pu dire par le passé.

Ensuite, pour aller un peu plus sur le fond, nous voulons souligner que le projet de création de la Métropole, et contrairement à ce que je viens de dire, aurait dû être construit pour obtenir une collectivité stable et durable, mais aussi, et c'était bien en tout cas l'ambition affichée, rendre efficace et efficiente l'action des services publics envers nos concitoyens et concitoyennes avec un souci que chacun des territoires et chacune des sensibilités issues du suffrage démocratique puissent être pleinement associés et parties prenantes d'un projet commun qui aurait été une métropole inclusive, une métropole solidaire et une métropole qui reposerait sur le principe de subsidiarité et de complémentarité.

Mais dès l'introduction du pacte de cohérence métropolitain qui a suivi la création de la Métropole et un pacte de cohérence métropolitain que nous avons voté en décembre 2015, il était écrit dans ce pacte - je cite le pacte de cohérence de l'époque - que "la France, toute son histoire le montre, s'est largement construite sans les villes, voire contre les villes". Nous n'avons pas partagé cette vision, bien évidemment, car pour nous cette vision nie l'importance démocratique qu'ont eue les villes, qu'ont eue les zones urbaines dans notre histoire.

Nous n'avons pas partagé la vision idéologique de la Métropole telle qu'elle a été créée et qui faisait finalement de l'accumulation et de la concentration des richesses économiques l'alpha et l'oméga d'un développement métropolitain, qui érigeait la performance et la compétition entre les territoires et entre les humains comme un moyen indépassable, avec finalement comme unique étalon de mesure le PIB (produit intérieur brut).

Nous n'avons pas partagé non plus une vision économique omniprésente et hyper centralisatrice, qui finalement a instauré une mini-cinquième République à la mesure des grands élus locaux, avec les contradictions et les risques démocratiques inhérents à cette organisation. D'ailleurs, le rapport de la Chambre régionale des comptes qui est sous nos yeux pointe ces contradictions, interroge encore sur le bienfondé de cet objet "Métropole" tel qu'il a été créé à son origine.

Qu'est-ce qu'un équipement métropolitain ? Comment se superposent les clauses de compétence générale de la Métropole et les clauses de compétence générale des communes ? Comment nous aboutissons ou pas à une concurrence entre les compétences et les territoires, également voire à une surenchère ? Le mot est inscrit dans le rapport de la Chambre.

La Chambre décrit bien que l'objectif de simplification et de clarification du paysage administratif local, pour les citoyens et les citoyennes, n'a pas été totalement atteint. La fusion entre le Grand Lyon et le Département n'a pas réglé non plus les questions autour de la place de nos agents et des personnels et la Chambre pointe les inégalités qui demeurent entre les agents selon qu'ils viennent du Département ou qu'ils viennent du Grand Lyon, une inégalité de traitement et de régime qui n'a pas permis une vraie projection de nos agents dans un projet métropolitain et dans une collectivité de plein exercice.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Perrin-Gilbert, merci d'arriver à votre conclusion.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je vais arriver à ma conclusion en disant que la fusion a permis à la Métropole, certes, de sécuriser complètement l'encours de la dette héritée du Département du Rhône, je le disais, mais à un coût extrêmement élevé, que les quelques règles démocratiques vis-à-vis des communes et des CTM (Conférence territoriale des Maires) n'ont pas été respectées. La CRC s'interroge d'ailleurs à cet effet.

Pour conclure, je dirai que ce mandat, notre mandat, doit permettre de vérifier l'efficacité et je dirai même "l'utilité" de la Métropole, nous pensons que nous en sommes encore là et que la Métropole doit trouver le bon équilibre avec les communes, avec les arrondissements sur Lyon également, et d'ailleurs la Chambre soulève cette question-là, et puis définitivement être lisible et identifiable par nos concitoyens et concitoyennes.

Je vais donc arrêter là et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Millet pour le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, il est utile de lire ce rapport de la CRC sur la création de la Métropole en se rappelant les discours exaltés de ses promoteurs de 2010 à 2015. Ce devait être un nouveau monde, un nouveau monde macroniste, qui a fait pschitt dans la révolte des Gilets jaunes et la crise structurelle que nous traversons.

Mais pour la CRC, la Métropole est un succès simplement parce qu'il n'y a pas eu de catastrophe. Mais, je cite "il demeure prématuré de tirer un bilan sur la pertinence du "modèle lyonnais" de Métropole, notamment pour l'attractivité et le rayonnement de son territoire car l'attractivité, comme le rayonnement s'explique avant tout par des dynamiques bien antérieures à sa création".

Alors, il y a bien un gagnant, bien momentané : le Département, débarrassé de sa dette mais réduit dans une géographie sans avenir. La COURLY (Communauté urbaine de Lyon) n'est, certes, pas perdante : elle s'est confortée dans la Métropole mais elle n'est pas gagnante, avec le poids d'une crise sociale lourde de conséquences. Alors il reste deux perdants personnels : deux anciens Présidents qui se croyaient promis à l'histoire.

Par contre, pour la CRC, je la cite "L'objectif de clarification, pour le citoyen, du paysage administratif local n'est donc pas totalement atteint." Nous pensons, nous, qu'il n'est pas du tout atteint ! Regardez le sondage réalisé par la commune de Vénissieux, début 2019, confirmant l'incompréhension citoyenne de ce qu'était la Métropole par rapport aux communes. La CRC reconnaît d'ailleurs que "deux clauses générales de compétence se superposent donc sur son territoire, auxquelles s'ajoutent les compétences partagées". Elle regrette d'ailleurs un pacte de cohérence peu ambitieux, parce qu'il y aurait très peu de délégations de compétences entre les communes et la Métropole.

Elle appelle encore à "une simplification de l'organisation administrative et politique" considérant que "la place des communes et de leur rôle a besoin de clarification".

Vous trouverez aussi dans ce rapport une multitude de mauvaises notes, je vous les passe, sur le pilotage stratégique, sur la gestion du patrimoine, sur les systèmes d'information et bien sûr, sur le coût engendré par la création de la Métropole que personne n'a évalué.

Alors, c'est ce que la CRC appelle un succès ! Au passage, il est clair que la CRC n'a pas pour souci l'intérêt des habitants. Elle soutient d'ailleurs les actions antifiscales sur la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et prend parti pour l'État contre la Métropole, demandant de provisionner ce que l'État n'a pas demandé.

Enfin, elle reconnaît que "l'extension du périmètre de la Métropole au vu, notamment, de celui de l'aire urbaine, si elle n'est pas dénuée d'intérêt, n'appelle pas de réponse tranchée compte tenu, notamment, des conséquences sur la pérennité du Département du Rhône qu'un nouveau découpage impliquerait."

Mais, elle espère toujours, je cite bien sûr "une nouvelle ère qui pourrait être l'occasion de vérifier si ce modèle apporte une plus-value dans l'exercice des politiques publiques."

C'est un comportement répandu dans les cercles dirigeants de nos sociétés malades : quand les résultats des réformes sont contraires aux promesses, ils en proposent toujours plus !

Nous confirmons donc à cette occasion notre opposition résolue à cette organisation antidémocratique et antirépublicaine de la Métropole et nous répétons avec Gavroche : "Vive la commune !"

Rires

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. La parole est à monsieur Collomb pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport de la Chambre régionale des comptes consacré à la mise en place de la Métropole de Lyon est pour notre assemblée l'occasion d'examiner les conditions dans lesquelles elle s'est mise en place et de tirer, cinq ans après, un premier bilan.

Permettez-moi, puisque, comme on vient de le souligner, j'étais un des acteurs de cette création, de rappeler quelques faits et d'évoquer quelques problématiques qui peuvent encore aujourd'hui faire l'objet de débats, d'indiquer enfin ce que peut être dans l'avenir cette Métropole.

D'abord, je voudrais souligner que, contrairement à ce que l'on dit parfois, cette Métropole n'est pas née de la simple idée que nous aurions eu un jour avec Michel Mercier. Elle s'inscrit dans une réflexion qui, dans le courant des années 2000, vise à faire participer la France au phénomène de métropolisation en cours dans le monde. Des études réalisées à cette époque soulignaient en effet la force de ce mouvement, constatant que 50 % du PIB mondial était produit seulement dans 300 métropoles qui concentraient à la fois la ressource intellectuelle et donc la capacité d'innovation, les flux commerciaux et les flux immatériels dans une économie de plus en plus numérisée. Depuis d'ailleurs, cette tendance n'a fait que s'accroître puisque la même étude réalisée sur 2014-2017 montrait que c'était désormais 67 % du PIB qui était réalisé dans ces 300 métropoles.

Il y avait ensuite le rapport de la commission Balladur rendu en 2008 et auquel avaient participé des personnalités comme Pierre Mauroy et qui concluait qu'il fallait créer en France 11 métropoles européennes réunissant les compétences du département et des intercommunalités et qui seraient élues au suffrage universel.

La même année, monsieur Warsmann faisait publier, au nom de la commission des lois de l'Assemblée nationale, un rapport qui reprenait cette même volonté de réunir, dans les grandes agglomérations, communautés urbaines et départements pour permettre de supprimer une couche de ce qu'il était alors convenu d'appeler "le millefeuille administratif français".

Christian de Saint-Étienne, alors membre du conseil d'analyse économique, allait dans le même sens et, reprenant les thèses de Richard Florida, montrait que dans l'économie de la connaissance qui était en train de se développer, les innovations se produisaient essentiellement dans les grandes métropoles accueillant chercheurs, investisseurs, entrepreneurs.

Ces territoires, soulignait-il, facilitent la dissémination des innovations au sein de l'écosystème de production qu'ils créent par leur politique fiscale, sociale et environnementale. Si l'on cherche une clé de lecture à ce que nous avons voulu faire pour notre agglomération, on peut la trouver dans cette analyse-là.

Plus intéressant encore, Christian de Saint-Étienne soulignait la nécessité de création de telles métropoles, mais il s'interrogeait aussi sur la fracture territoriale qu'elles risquaient d'induire, et donc celui des territoires qui pouvait se paupériser, problématique évidemment de ces dernières années, illustrée par la crise des Gilets jaunes. Mais la réponse qu'il apportait était dans une coopération entre ces territoires et les métropoles modernes.

Il soulignait que nous étions entrés dans une grande vague d'innovation portée par le développement de l'économie de la connaissance et il indiquait que si cette France périphérique, pour reprendre les termes de Guilluy, voulait sortir de ses difficultés, elle devait se rattacher à ces grandes villes qui pourraient favoriser une innovation de conception dans un large spectre de domaines : nouvelles technologies numériques et biologiques, finance, défense, énergie ou Cleantech.

La question de Saint-Étienne poursuivait son analyse en disant que cela permettrait à ces territoires de mener une politique de réindustrialisation en s'appuyant sur la robotique, le numérique et permettant le rapatriement de productions délocalisées et parmi elles la pharmacie car, concluait-il, dans une vision qui prend tout son sens aujourd'hui, est-il raisonnable que l'Europe dépende à 60 % pour la production de médicaments de base importés de Chine ou d'Inde ? On voit bien qu'il y avait un caractère un peu visionnaire dans ce qu'il décrivait à l'époque.

Nous voulions créer cette Métropole pour des raisons économiques, mais aussi pour que l'on puisse développer, dans un même mouvement, à la fois le développement économique, mais en même temps adapter les compétences sociales. On reprochait souvent à la Communauté urbaine de développer les infrastructures, l'économie, l'urbanisme, les transports, mais de ne pas s'occuper des personnes. En fusionnant le Département et la Communauté urbaine sur le territoire de l'agglomération nous voulions, pour reprendre une formule qui depuis a fait florès, conjuguer l'urbain et l'humain.

Voilà les grandes idées qui nous ont guidées dans la conception de la Métropole de Lyon. Encore convenait-il de passer de l'idée à la réalisation. Pour cela, il fallait d'abord que les deux entités qui naîtraient de la réforme soient viables. Cela allait de soi pour la Métropole. Mais qu'en serait-il du Département sans la Métropole ?

C'est pour répondre à cette question que nous avons créé la dotation de compensation financière. En effet, si l'on s'était contenté de séparer les deux entités sans prévoir de compensation, la Métropole de Lyon se serait retrouvée avec un taux d'épargne nette de 13,23 % et le nouveau Département avec une épargne nette négative à - 12,93 %.

Cela évidemment était impossible, d'où le mécanisme choisi qui permettait d'égaliser les taux d'épargne de chaque collectivité à 7,17 %. En fait, par cette dotation, nous rendions visible ce qui était invisible jusqu'alors, c'est-à-dire le transfert de recettes qui étaient produites dans la Métropole de Lyon, dans l'agglomération de Lyon, et qui irriguaient le reste du territoire départemental en fonctionnement comme en investissement.

Cela a été tout le travail de la CLETC (Commission locale d'évaluation des transferts de charges), placée sous le regard exigeant, impartial et juridiquement très compétent de l'ancienne Présidente de la Chambre régionale des comptes. L'accord étant conclu entre les deux collectivités, il fallait faire en sorte que puisse s'opérer dans de bonnes conditions la naissance de la future Métropole de Lyon. Et c'était complexe !

D'abord, il fallait, un peu comme au moment du bug de l'an 2000, que tout puisse basculer sans problème le 1^{er} janvier 2015 à 0 heure. Et je dois dire que nous avons eu quelque soulagement quand, à cette heure-là, nous avons constaté que d'un point de vue informatique, tout s'était bien passé et que les fonctions de la Métropole seraient bien assurées (paies du personnel, achats, etc.).

Ensuite, la Métropole devait pouvoir accueillir 3 600 agents venant du Département dont les statuts, le système de rémunération, le temps de travail, le régime indemnitaire étaient différents. Cette transition demanda bien des heures de concertation avec des organisations syndicales qui, jusqu'aux nouvelles élections, restaient différentes d'ailleurs entre agents du Département et agents de la Métropole. Mais aujourd'hui, comme le souligne la Chambre régionale des comptes, nous pouvons constater les progrès accomplis en matière de convergence.

Un troisième point d'interrogation résidait dans la capacité de la Métropole à préserver un autofinancement fort avec la prise en charge des dépenses sociales du Département. Beaucoup pensaient que cet autofinancement allait s'effondrer, dans la mesure où, dans le même temps, nous devions prendre en charge la part des emprunts toxiques liés aux investissements sur le territoire métropolitain, le Musée des Confluences, par exemple.

Je n'insiste pas sur ce point car j'y reviendrai dans le DOB (débat d'orientations budgétaires). Mais non seulement l'autofinancement ne s'est pas effondré, mais il n'a cessé de progresser depuis. Et au moment où l'on vit la crise du Covid, on voit bien que le statut métropolitain nous permet de conjuguer à la fois prise en charge sanitaire, aides sociales et aides économiques, ce qui est évidemment la bonne réponse.

Concernant la dynamique de la Métropole de Lyon que personne, je crois ne conteste, la Chambre régionale des comptes dit qu'il est difficile d'établir un lien de causalité avec la création de la Métropole, sauf que ce n'est peut-être pas tout à fait un hasard si, à partir de 2015, le nombre d'entreprises créées, accueillies sur le territoire, la croissance consécutive du nombre de mètres carrés construits et placés en matière industrielle, logistique, ou tertiaire, n'ont cessé d'augmenter, avec un effet d'entraînement direct sur les territoires proches (département du Rhône, plaine de l'Ain, nord Isère) mais aussi plus lointains, de Mâcon à Valence, avec un effet d'entraînement qui s'est réalisé de manière indirecte par le tourisme ou la consommation des urbains dans les départements alpins, l'Ardèche ou la Drôme.

Alors, évidemment, il y a dans cette réforme, la problématique du passage au suffrage universel et donc de l'absence d'un certain nombre de Maires au Conseil métropolitain. Mais comment pourrait-on soutenir que l'on souhaite prendre de plus en plus de compétences et qu'en même temps on refuserait que les Conseillers métropolitains soient élus au suffrage universel ?

Pour montrer l'inanité du système ancien et pour ne pas rester Lyono-lyonnais, permettez-moi de prendre l'exemple de Lille. Le Conseil métropolitain de Lille comprend 188 élus pour 95 communes, soit un élu pour 6 277 habitants, mais la commune de Warneton qui ne compte que 239 habitants a droit à un élu et c'est d'ailleurs lui le Président de la Métropole de Lille.

Les 76 communes de moins de 14 000 habitants représentent 40 % des élus de l'assemblée métropolitaine, soit un peu plus que les quatre grandes villes, à savoir Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve-d'Ascq qui, elles, totalisent plus de 500 000 habitants. On ne peut pas, je le répète, revendiquer toujours davantage de compétences et en même temps refuser le suffrage universel, même s'il vous est défavorable.

Pourtant, si le suffrage universel doit être établi, nous avons toujours été conscients qu'il fallait préserver une représentation des territoires et des communes. Cela s'est réalisé de deux manières, d'abord par les Conférences métropolitaines qui sont au Conseil métropolitain ce que le Sénat est à l'Assemblée nationale, ensuite par les Conférences territoriales des Maires et ces instances, pour Lyon, ne sont pas une nouveauté puisque c'est dès 2002 que j'avais souhaité que se constituent des Conférences locales des Maires parce que, si l'on peut et doit

traiter beaucoup de sujets au niveau de la commune, pour ce qui concerne l'aménagement du territoire, c'est le bassin de vie qui est pertinent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure monsieur Collomb.

M. le Conseiller COLLOMB : Je termine. C'est d'ailleurs pourquoi, vous l'avez sans doute remarqué, les circonscriptions correspondent aux bassins de vie, y compris d'ailleurs à Lyon où l'on a été attentif à la géographie du territoire. Voilà pour aujourd'hui. Il nous reste à inventer la Métropole de demain et c'est à vous de le faire.

Un urbaniste lyonnais vient de se pencher sur cette question. Il a une thèse un peu audacieuse qu'évidemment je ne reprendrai pas. Il dit : "demain le Grand Lyon s'appellera la Ville de Lyon et il aura 14 circonscriptions, comme la Ville de Lyon a aujourd'hui 9 arrondissements." Vous voyez que c'est terriblement iconoclaste et donc je n'irai pas sur ce terrain-là.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est à monsieur Kimelfeld pour le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport portant sur la création de la Métropole de Lyon n'est pas neutre. Il permet de disposer d'une photographie de l'état de cette collectivité encore naissante, de faire état, cela a été dit, de l'ensemble des chantiers qui ont été lancés, dans la première comme dans la deuxième partie du mandat.

Quelles leçons en tirer pour l'avenir ? Car ce qui nous doit préoccuper, plus que tout autre chose, c'est bien évidemment les leçons à en tirer pour l'avenir.

D'abord, en matière de rapports aux territoires : si beaucoup a été accompli pour marquer la présence de la Métropole dans ses 59 communes, pour que ses services publics soient au plus près des citoyens, notamment via les Maisons de la Métropole, il reste qu'un certain nombre de politiques et de directions de notre collectivité restent trop centralisées. Le rapport nous appelle à beaucoup plus de transversalité. Si je ne rejoins pas totalement la Chambre sur ses critiques à l'égard de nos politiques transversales, je reconnais que beaucoup de choses restent à faire.

Le croisement entre nos politiques d'insertion et celles en faveur de l'emploi a permis bon nombre de réalisations. Je rappellerai la Charte des 1 000, la création des chargés de liaison économie emploi, pour mieux orienter notre politique économique sur la priorité de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique, l'amplification des clauses d'insertion dans les marchés publics, avec l'équivalent de 900 bénéficiaires en heures travaillées via ces clauses, contre 200 en 2015. Ce sont de vraies réussites, elles n'auraient pas forcément été possibles avec un Département et une Communauté urbaine distincts.

La Chambre aurait par ailleurs pu pointer nos avancées majeures en matière de transversalité entre l'écologie et le social, vous l'avez souligné tout à l'heure monsieur le Président, dans votre propos introductif, notamment avec Écoréno'v, avec le PCAET (plan climat air énergie territorial), avec le schéma directeur des énergies, avec le plan métropolitain des solidarités. Toutes ces feuilles de route ont croisé ces deux politiques pour faire converger transition écologique et justice sociale.

L'occasion de la nouvelle PPI est une opportunité formidable de croiser pleinement toutes ces politiques à travers nos choix d'investissements.

S'agissant de nos agents, que je souhaite remercier pour leurs actions pour le Covid, comme vous l'avez fait tout à l'heure, les arbitrages qui ont été pris entre 2014 et 2020 n'étaient qu'une étape. Oui, il a fallu avancer progressivement pour ne pas faire exploser les charges de personnel, mais nous avons engagé la réduction des écarts entre catégories et filières, nous avons avancé sur l'égalité salariale.

En matière de gouvernance et de relation aux communes, le dernier mandat était un mandat de transition. Il faut désormais accepter la métropolisation du territoire, la voir comme une opportunité et donner tout leur rôle aux Conseillers métropolitains, bien évidemment dans le respect des Maires, de l'identité des communes et des habitants de ces communes.

Les instances territoriales de la Métropole, qui permettent la co-construction avec les communes, sont bien des instances métropolitaines et ont vocation à le rester dans le respect des habitants des différentes communes. Alors que la Métropole n'est pas dans les instances communales, les communes, elles, le sont pleinement. Il faut donc accepter que la Métropole garde la primauté sur la définition du rôle et de la composition de chaque instance en la co-construisant, bien évidemment, avec les Maires.

Le subtil équilibre qui s'opère depuis cinq ans, et que le rapport évoque, est la base du pacte qui a conduit à la réussite de sa création. Néanmoins, la Métropole doit réussir à exister par elle-même, dans ses politiques, ses choix d'investissement, ses projets, sa communication.

Elle a d'ailleurs réussi à le faire lors de la première vague de la crise sanitaire, je remercie Gérard Collomb de l'avoir salué dans sa réponse à la Chambre régionale : la Métropole a montré sa pleine puissance en gestion de crise et sa capacité à coordonner et animer une véritable *task force* territoriale au service de la protection des habitants. Aujourd'hui encore, l'Exécutif s'en inspire et je m'en réjouis. Je vous remercie. Toutes mes excuses, j'ai dépassé mon temps de parole, mais je ne désespère pas que, d'ici minuit, certains temps de parole vont réduire, j'en suis à peu près sûr.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel ?

M. le Conseiller GRIVEL : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, mesdames, messieurs, je sais que nous traversons une période très sensible à certains égards, elle est cruciale et nous interpelle sur la santé de tous et de chacun. Mais nous sommes interpellés par la Chambre régionale des comptes sur un certain nombre de sujets, notamment sur des fondamentaux donc il nous est important de réagir.

Nous avons pris connaissance, avec grande attention d'ailleurs, du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes au sujet de la mise en place de la Métropole de Lyon. Il s'agit, reconnaissons-le, d'un travail riche, documenté, précieux à bien des égards mais... Au sujet de la gouvernance de la Métropole, nous pouvons tout à fait rejoindre les observations de la Chambre qui parle de nécessité de clarifier et de simplifier, besoin de rendre l'articulation des compétences et l'action publique là encore plus lisible pour nos concitoyens notamment, sur l'utilité de bâtir un pacte de cohérence métropolitain plus ambitieux qui soit d'ailleurs, selon nous, beaucoup plus un plan de collaboration et de partenariat que de cohérence.

Nous ne pouvons néanmoins passer sous silence les incohérences saugrenues que nous avons pu constater dans les observations qui sont formulées par la Chambre sur cette gouvernance et, plus particulièrement, sur la place des communes. La Chambre d'ailleurs cite un certain nombre de choses et je citerai simplement "l'approfondissement de la concertation avec les communes est de nature à renforcer l'efficacité de l'action publique locale". Néanmoins, ces constats sont ensuite contrariés par des observations au sujet de l'articulation entre Métropole et communes qui émaillent le rapport et qui sont de nature à nous interroger, voire à nous inquiéter sur le fond.

À plusieurs reprises, la Chambre évoque l'intégration des communes comme le parent pauvre du projet de création de la Métropole. Au moins à quatre reprises, elle prône le renforcement de l'intégration des communes dans la Métropole ou regrette, je cite "le processus d'intégration entre la Métropole et les communes n'a que faiblement progressé depuis 2015", comme s'il s'agissait d'un processus inéluctable faisant consensus et comme si les communes n'étaient pas elles-mêmes constitutives de la Métropole.

Si tout le monde partage l'ambition de la clarification, de la simplification, de la mutualisation sur la base du volontariat et de l'incitation lorsqu'elle est nécessaire, c'est bien justement l'une des forces de notre Métropole, on appréciera néanmoins l'euphémisme du rapport qui ne saurait nous rendre dupes. En effet, une plus grande intégration des communes à la Métropole signifierait donc des transferts substantiels de compétences des communes envers la Métropole et une concentration des pouvoirs par celle-ci. C'est ce que j'ai cru comprendre à travers les mots récents il y a quelques minutes de Gérard Collomb.

La logique ultime de cette intégration serait la dilution, puis la disparition des communes, dans un nouvel ensemble métropolitain. Alors disons-le tout net, s'il y a dilution des communes, il y aura dilution de la Métropole. La disparition des communes, c'est aussi la disparition de la Métropole. Face à une telle tentative, les communes feront plus que s'interroger, elles entreront en résistance et ne voudront plus de la Métropole.

J'entends déjà ceux qui disent que l'on crie au loup, pourtant il faut être aveugles pour ne pas voir que plusieurs, et peut-être même au sein de ce Conseil de la Métropole, on l'entend, souhaitent cette disparition des communes avec le déni démocratique auquel cela conduirait.

Dans un rapport tout récent, qui vient d'être rappelé, de la Fondation Jean Jaurès, largement repris dans la presse locale, monsieur Vincent Aubelle, professeur de droit à l'école d'urbanisme de Paris a, pour sa part, le mérite de la clarté, il propose carrément de substituer la Ville de Lyon sur la totalité du périmètre de la Métropole de Lyon et de faire des 14 circonscriptions métropolitaines des arrondissements de la Ville de Lyon. Souvenons-nous, cela ne vient pas d'hier, cela vient de loin. Je rappelle que monsieur Mercier a dit dans la presse, en octobre 2009, que lui était persuadé que la Métropole, à terme, serait une Métropole avec l'absorption de toutes les communes et même monsieur Collomb, en 2010 dans la presse, lui, *a contrario*, garantissait un siège par commune et on a connu la suite.

Donc je ne pense pas, avec la déclaration de monsieur Aubelle, avoir été le seul à manquer de tomber de ma chaise à la lecture de cette soi-disant "vision d'avenir" déconnectée de toute réalité. Ces gens vivent-ils seulement dans le même monde que nous ? Vivent-ils dans les mêmes réalités quotidiennes que nous ? À qui profite cette campagne de communication soigneusement orchestrée ?

À l'heure où il est plus que jamais nécessaire de faire le lien entre le local et le global, où nos concitoyens demandent de la protection et de la proximité, où la logique institutionnelle est à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration, il ne faudrait pas qu'à l'échelle de notre territoire métropolitain, nous empruntons le chemin inverse, à rebours de l'histoire.

Chers collègues, alors que d'ores et déjà on vous a alertés sur certains dysfonctionnements au sein de nos instances métropolitaines et de longue date, sur les effets néfastes de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) qui se confirment tristement aujourd'hui, je rappelle que monsieur Mercier lui-même a dit, il n'y a pas si longtemps de cela dans une instance, qu'il reconnaissait que la Métropole était incomplète et inachevée.

Et puis je reprends les propos de monsieur Collomb qui, quand même, réécrit d'une certaine façon l'histoire, ce qui ne m'étonne pas, pour dire que la Métropole finalement n'avait pas oublié les communes, en fait disons-le tout net, il nous a tous oubliés, en tout cas en rase campagne, cela me paraît clair puisque, normalement on aurait pu, en tout cas avoir les mêmes résultats et une Métropole sur un statut EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et on n'aurait pas connu tous les avatars que nous connaissons aujourd'hui, il faut aussi le rappeler et que, si la Métropole que messieurs Mercier et Collomb voulaient avoir était finalement un modèle et que cela aurait dû être diffusé dans la France entière auprès des 14 métropoles qui ont été créées en 2014, eh bien nous sommes une Métropole unique, toute seule et complètement isolée dans notre statut que personne ne veut aujourd'hui.

Finalement sur cette notion, alors que nous travaillons à un pacte de cohérence métropolitain, nous aimerions entendre à ce sujet et sur le sujet de la position des communes, monsieur le Président de la Métropole et tout votre Exécutif ainsi que différents groupes qui composent notre Conseil.

J'en termine en vous disant que, face à ce qu'on a pu entendre, Fondation Jean Jaurès et d'autres, ces délires démocratiques et fantasmes institutionnels de ce rapport hors sol, nous en appelons à tous les Maires, tous les élus municipaux des 59 communes de la Métropole de Lyon, ces élus ancrés au plus près du terrain ainsi qu'à tous les élus métropolitains attachés à la démocratie et au fait communal. Si nous voulons être dignes de leur mandat, dignes de la confiance de nos concitoyens, nous devons faire entendre une autre méthode, une autre mélodie que cette petite musique de l'intégration-absorption univoque et unilatérale des communes dans la Métropole car, qu'on se le dise, elle est le prélude à une véritable spoliation démocratique à laquelle nous devons collectivement dire "non".

Soyez assurés que nos concitoyens, les habitants de toutes nos communes et tous nos territoires seront à nos côtés dans ce combat et j'aurais bien repris, en terminant, ce qu'a dit Pierre-Alain Millet tout à l'heure : "Vive la commune !"

(Rires)

M. LE PRÉSIDENT : Merci de ce point de convergence. La parole est à monsieur Cochet pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Je vous remercie monsieur le Président. Chers collègues, tout d'abord en préambule, je dirai que l'aveu de monsieur Collomb, il est clair concernant les Maires et ceux qui l'ont soutenu, eh bien écoutez, apprécieront !

Néanmoins, on est là pour parler de la CRC et ce rapport tombe à pic ! Sur la temporalité, nous sommes au début de mandat et il va nous permettre de travailler ensemble, du moins je l'espère, sur des demandes de modifications de nos pratiques et de nos politiques lorsque celles-ci ne produisent pas les effets attendus.

Sur le plan politique, on va enfin sortir de l'aveuglement réel ou feint de certains élus sur les conséquences négatives d'une loi faite sur mesure pour des enjeux autant territoriaux, financiers que politiques. Quand notre groupe l'expliquait, on nous accusait d'avoir des positions partisans. Maintenant que c'est écrit noir sur blanc dans un rapport de la CRC, ce sera plus difficile d'échapper à une analyse objective. Quoi que ! Car ces derniers mois nous avons pu voir certains anciens élus gesticuler pour refaire l'histoire.

Ce qui aurait dû faire la puissance de la Métropole, ce devait être l'unité des compétences regroupées dans une seule collectivité sur un même territoire. Et là, le bilan est proche de zéro. On trouve bien les compétences transférées au moment du vote de la loi, mais pas plus. Les délégations régionales n'ont pas été mises en œuvre

(je vous demande de vous référer à la page 14), les transferts de l'État ne sont pas allés au bout. La Chambre se risque même à rappeler que certains ont fait miroiter le transfert de l'aéroport Saint-Exupéry (page 15) et les coopérations avec les communes n'ont pas été mises en œuvre non plus (page 15 également).

Les équipements métropolitains n'ont pas été pensés au moment de la loi (page 13). On se limite à une vision patrimoniale, ce qui est métropolitain est ce qui appartient à la Métropole : des collèges, des bâtiments techniques, des logements, etc., mais aucune vision de ce qui peut assurer des grandes politiques culturelles, sportives, et même d'aménagement du territoire.

Évidemment cette carence se retrouve dans la mise en œuvre des politiques publiques. L'offre de logement aux personnes vieillissantes est considérée comme balbutiante (page 82). La lutte contre la précarité énergétique n'a pas permis d'aider les publics en situation de précarité énergétique (pages 83 et 84). Le rapprochement insertion et développement économique, qui est une bonne idée, n'a pas produit les résultats espérés. Le bilan est modeste (page 85) puisque la Chambre analyse que la stabilité des RSA n'est pas due à la politique de la Métropole, mais à des bénéficiaires extérieurs (page 86). Les sureffectifs dans les collèges ont fait l'objet d'ajustements, mais pas d'une vision prospective (page 94).

La Chambre conclut ainsi qu'il "n'est pas démontré et sans doute pas démontrable en l'absence d'évaluation globale presque cinq ans après, que l'objectif d'efficacité des politiques publiques a été atteint" (page 130). Un autre avantage aurait dû être l'apport financier. D'abord combien a coûté la création de la Métropole ? Personne ne le sait et personne ne le saura jamais puisque la Métropole n'a pas été en mesure de produire une évaluation de ces coûts (page 76).

Soyons honnête, le premier apport financier fut pour le Département qui a ainsi pu sortir de ses emprunts toxiques pour un coût d'indemnités de remboursement anticipé de 304,4 M€. Le cofinancement par la Métropole et l'aide de l'État furent ici une aubaine pour, *dixit* la chambre : "permettre d'assurer la survie financière du Département du Rhône, ce qui en fait une spécificité du modèle lyonnais" (page 27), vous savez le fameux modèle lyonnais !

On s'étonnera aussi de lire que la Métropole a eu un gain de 14 M€ sur le personnel entre 2014 et 2015 (page 17). Mais où sont-ils passés, quand on constate à chaque compte administratif une augmentation de la dépense pour les ressources humaines qui, même si elle est maîtrisée, a progressé de 1,1 % sur la période 2015-2018 ? Et que dire de la PPI alors qu'en 2018 la Métropole est obligée d'avouer à la Chambre qu'elle a des difficultés à réaliser sa PPI qui selon elle pourra être assurée budgétairement, mais avec retard (page 123) ? Combien d'élus sur ces bancs ont voté l'augmentation des impôts de 5 % en 2015 en faisant semblant de croire que cette hausse servirait aux investissements dans les communes alors que le bilan démontre l'inverse ?

Lors de la création de la Métropole, notre groupe fut l'un des seuls à poser la question fondamentale, je la rappelle : "avec la Métropole allons-nous faire mieux pour moins cher ?". Et force est de constater qu'on ne fait pas mieux mais pour plus cher !

Sur les relations avec les communes, le rapport pointe aussi ces limites. La Cour met en avant des blocages. Le premier est le manque d'ambition politique. Doit-on revenir sur le pacte du dernier mandat ? La Chambre ne dit rien d'autre que ce que nous avons dénoncé dès son origine, puisqu'elle relève, je cite "la faible ambition initiale" et "un manque d'appropriation de cet outil" (page 33).

Un autre point de blocage est l'organisation administrative de la Métropole car la réforme de l'organisation pour la placer au plus près des territoires n'a pas pu être menée au risque d'opposition interne (page 56). Ce qui est inquiétant est toutefois cette conclusion : "la question de la place des communes et de leur rôle dans l'exercice des politiques publiques métropolitaines est en cours de réflexion sans qu'à ce stade, une clarification probablement nécessaire ne soit en vue" (page 35).

Et pourtant, nous avons à disposition un bel outil s'il est piloté avec des objectifs de qualité de vie et d'aménagement des territoires au service des habitants. Pour cela, l'engagement prioritaire et l'enjeu majeur est le travail avec les communes, car il est aujourd'hui évident que non la Métropole ne peut pas agir seule, non les communes n'ont pas vocation à disparaître ou à se transformer en arrondissements métropolitains.

Monsieur le Président, si vous acceptez de relever ce défi d'un nouveau rapport avec les territoires jusqu'à même proposer une réforme institutionnelle pour redonner toute sa place aux communes et à leurs représentants, nous pourrions ensemble rapprocher la Métropole de Lyon de ses habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Chacun a pu s'exprimer. Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication. Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

(Acte est donné).

**Adoption des procès-verbaux des séances publiques des
8 juin, 2 juillet et 27 juillet 2020**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 8 juin, 2 juillet et 27 juillet 2020. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix :

Je déclare le vote ouvert. Comme c'est un vote multiple, vous avez une minute. Il y a trois votes à faire.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

**Compte-rendu des décisions prises par
M. le Président par délégation du Conseil**

N° 2020-0223 - Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 et n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Période du 1er septembre 2020 au 31 octobre 2020 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction assemblées, affaires juridiques et assurances -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020 en vertu de la délégation d'attribution accordée au Président et qui font l'objet du dossier n° 2020-0223 pour ce qui concerne les décisions diverses.

J'ai une demande d'intervention de madame Croizier pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Vous avez la parole.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, merci. Une courte intervention pour vous interroger sur les modalités de préemption d'un immeuble situé au 100 rue Bugeaud dans le 6^{ème} arrondissement.

Cet immeuble de 34 logements, 40 garages et parkings est actuellement propriété de la Société hospitalière d'assurances mutuelles (SHAM) qui le cède pour un montant de 13,6 M€. Cet immeuble est bâti sur un terrain propriété des HCL dont l'OFS (Organisme foncier solidaire) ne peut solliciter.

Or il semble que le bailleur pressenti, Immobilière Rhône-Alpes, ait trouvé un accord avec la Métropole pour acquérir ce bien pour une somme bien inférieure à 13,6 M€. Pourriez-vous nous indiquer quel montage financier a été mis en place ? Pour quelle contrepartie de la Métropole ? Est-ce une nouvelle politique de la Métropole ? Quel budget y sera alors consacré ? Ou bien est-ce une politique type communication parisienne, qui ne permet pas de créer des logements supplémentaires pour ceux qui en ont besoin ?

Les logements de cet immeuble sont bien entendu occupés et les locataires comptent bien y rester le plus longtemps possible.

Le rééquilibrage du territoire en matière de logement social est complexe, certes, mais l'objectif reste tout de même de loger et non d'investir des sommes importantes pour des immeubles d'ores et déjà occupés, qui plus est sur terrains d'autrui. Je vous remercie pour les précisions que vous pourrez nous apporter.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à madame la Vice-Présidente Vessiller.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Bonjour madame Croizier. Effectivement, nous préemptons cet immeuble et nous le céderons à un organisme de logement social. Nous aurons ainsi une trentaine de logements sociaux, plus précisément 23 logements PLUS (prêt locatif à usage social) et 10 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) dans un arrondissement qui compte, vous en conviendrez, une part de logement social très en dessous de ce que l'on peut attendre. Donc, nous faisons le choix, comme il est difficile de construire, d'avoir des opérations neuves dans le 6^{ème} arrondissement, il y a peu de mutations, nous profitons de préemptions d'immeubles complets pour, effectivement, vendre à un bailleur qui aura ainsi des logements conventionnés, qui permettra d'augmenter le taux de SRU (solidarité et renouvellement urbain) qui est au jour d'aujourd'hui à moins de 12 % dans l'arrondissement.

Et nous préférons effectivement que ce soit un bailleur social plutôt qu'une société qui pourrait proposer un prix plus intéressant, mais qui risque après de faire flamber le prix du logement. On parle de fonds vautour en matière d'investissement dans la promotion immobilière, de fonds à haute valeur capitalistique et ce n'est pas ce que nous souhaitons dans notre Métropole.

Mme la Conseillère CROIZIER : Ce n'est pas ma question mais bon...

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Cela restera du logement social.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Je vous donne les résultats des quatre premiers votes qui correspondaient à la procédure d'urgence et à l'adoption des trois procès-verbaux des Conseils précédents. Les quatre dossiers sont adoptés. Il y a 145 présents actuellement et il y a eu entre 123 et 135 voix pour selon le rapport. La précision exacte sera naturellement donnée au procès-verbal.

N° 2020-0224 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en application de l'article 1.15 de la délibération n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assurances, des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2020-0225 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'actions en justice intentées entre le 25 avril et le 31 octobre 2020 en vertu de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assurances, des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2020-0226 - Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 11 septembre et le 18 novembre 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assurances, des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises :

- en application de l'article 1.15 de la délibération n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et qui font l'objet du dossier n° 2020-0224,
- sur la période du 25 avril au 31 octobre 2020 en matière d'actions en justice et qui font l'objet du dossier n° 2020-0225,
- sur la période du 11 septembre au 18 novembre 2020, en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres, et qui font l'objet du dossier n° 2020-0226.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas de demande de prise de parole donc je mets ces dossiers aux voix. Le vote est ouvert et il y a en tout trois votes à faire.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

N° 2020-0269 - proximité, environnement et agriculture - Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0269. Monsieur Guelpa-Bonaro, vous avez la parole.

(VOIR annexe 2, page 222)

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur : Bonjour à toutes et tous. Merci monsieur le Président. Cette délibération porte sur le rapport développement durable édition 2020 et ce rapport est obligatoire depuis 2011 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Il faut savoir que les indicateurs mentionnés dans ce rapport sont ceux choisis par le précédent Exécutif, c'est important à noter.

Depuis 2018, le rapport développement durable de la Métropole prend la forme d'une délibération de principe. Il a pour objet de permettre l'appropriation par l'Exécutif et la diffusion des résultats en lien avec deux documents qui peuvent être mis à disposition : l'Observatoire métropolitain du développement durable et l'Atlas lié au développement durable, également à disposition.

Cet Observatoire métropolitain rassemble environ 80 indicateurs et cette année, ce rapport inclut sept nouveaux indicateurs : qualité de vie, canopée, nombre d'années nécessaires à l'acquisition d'un appartement, mobilité des seniors, précarité alimentaire, déclassement professionnel et inégalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce rapport est soumis à délibération et je laisserai les Conseillers qui sont intéressés par l'Observatoire et l'Atlas faire la demande à la DAVI (direction des assemblées et de la vie de l'institution). Puisque l'on avait prévu d'en imprimer le nombre d'exemplaires pour les Conseillers, cela ne nous a pas semblé pertinent. Étant en visioconférence, on a préféré opter pour un choix plus économe en papier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il y a une demande de prise de parole du groupe Communiste et républicain, monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, je prendrai une seule minute. Ce rapport est construit à partir de l'Observatoire métropolitain du développement durable mis en place dans le mandat précédent par Bruno Charles, Vice-Président au développement durable. Sa version 2020 est cosignée des Vice-Présidents de l'énergie et de l'alimentation. Il aurait pu être signé de ceux des déplacements, de l'insertion, du logement, de la solidarité qui sont aussi des dimensions du développement durable.

Je disais l'an dernier que l'Observatoire illustrait les enjeux auxquels la politique métropolitaine ne répondait pas, comme celui des adolescents déscolarisés ou de la file d'attente du logement. Aujourd'hui, ce même observatoire doit guider les feuilles de route de tous les Vice-Présidents avec, par exemple, une pression de la demande de logement qui s'est nettement aggravée en 2019 et, nous le savons, encore plus en 2020.

C'est pourquoi nous souhaitons réfléchir à la transversalité nécessaire au développement durable qui apparaît clairement dans ce rapport et d'aller plus loin dans le lien avec nos politiques publiques. Ces indicateurs mesurent une situation. L'ambition de nos politiques publiques est de la transformer. Toutes nos politiques devraient donc expliciter les indicateurs qu'elles visent à améliorer. Il faut donc que ces indicateurs soient suivis d'une année sur l'autre comme nous le demandions en 2019 et il est dommage que plusieurs indicateurs du rapport 2019 soient cette fois absents en 2020. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je mets donc le dossier aux voix.

Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

N° 2020-0270 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0270. Cela concerne le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et je crois qu'une prise de parole de madame Khelifi pour les ressources humaines sera également faite. Madame Picard, vous avez la parole.

(VOIR annexe 3, page 226)

Mme la Vice-Présidente PICARD, rapporteur : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je voudrais vous dire d'abord quelques mots avant de vous présenter le rapport égalité femmes-hommes de notre Métropole.

Si la parole des femmes se libère et des avancées notables ont eu lieu, on assiste ici et là à des prises de position plus inquiétantes, ce qui nous oblige collectivement à prendre notre part de façon plus volontaire dans ce combat de l'égalité des droits.

Vouloir l'égalité entre les femmes et les hommes, ce n'est pas un combat de femmes ou le combat des seuls féministes engagés, c'est un combat de société qui dépasse la seule question du genre. Le combat est celui du pacte républicain, un sujet qui mérite d'être au cœur de nos préoccupations quotidiennes d'élus. L'égalité femmes-hommes est un impératif politique, il est de notre responsabilité de faire en sorte que cette volonté d'égalité affichée par tous se concrétise pour chacune.

Force est de constater que les inégalités, les violences et les préjugés en défaveur des femmes restent aujourd'hui des faits encore bien réels. Les femmes sont encore moins bien payées, sont plus discriminées, plus harcelées dans la rue, davantage victimes de violences, davantage freinées dans leur accès aux responsabilités, tant dans la sphère publique que privée.

À l'école, au travail, dans les services publics, dans les transports, dans les médias, l'ensemble des champs du quotidien portent en eux des inégalités subies par les femmes et les chiffres parlent d'eux-mêmes : 72 % des tâches domestiques sont réalisées par les femmes. Le taux d'activité en temps partiel est quatre fois plus fréquent chez les femmes, à poste et expérience équivalents, les femmes touchent 12,8 % de moins que les hommes. Les allocataires du RSA sont à 54 % des femmes. En 2014, la pension moyenne des femmes à la retraite était inférieure de 38,8 % à celle des hommes.

Au cours de leur vie, 14,5 % des femmes déclarent avoir vécu au moins une fois une forme d'agression sexuelle. Une femme décède tous les 2,8 jours victime de son conjoint. La crise sanitaire accentue encore ces inégalités avec une augmentation des violences intrafamiliales. Je rappelle que, dès la première semaine de confinement, il y avait une augmentation de 30 % de signalements et, pendant toute la durée du confinement, ce sont 400 % de plus de signalements. C'est aussi la précarité financière et sociale, en particulier pour les familles monoparentales qui, je le rappelle, sont constituées à 90 % de femmes.

La Métropole a déjà mené de nombreuses actions, la création d'une mission diversité-égalité, d'un poste de chargé de mission dédié à l'égalité femmes-hommes en 2018 ont permis de structurer la démarche et porter un premier temps d'actions dans la période 2018-2020. Aujourd'hui, notre volonté est d'aller plus loin encore, d'abord nous devons mieux valoriser et rendre visibles nos actions en matière d'égalité femmes-hommes. Les nombreuses actions portées dans le cadre de nos politiques publiques restent souvent méconnues alors qu'elles sont d'une grande qualité. Je pense à nos actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, à nos actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin, nos actions en faveur de l'insertion des femmes bénéficiaires du RSA.

Ensuite, l'égalité entre les femmes et les hommes doit être prise en compte de façon plus transversale dans l'ensemble des politiques métropolitaines. Chaque politique publique, chaque investissement doivent être envisagés au regard de cette égalité. De façon concrète, nous allons inscrire cette ambition dans un processus délibératif en deux temps.

Le premier temps que je vous présente aujourd'hui, le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes qui se décompose donc en trois parties distinctes, une information sur les chiffres clés RH (ressources humaines), un bilan du premier temps d'actions et puis les orientations pour la période 2021-2023.

Le deuxième temps, ce sont les orientations qui seront ensuite déclinées dans un plan d'actions qui sera soumis au vote du Conseil au printemps 2021.

Je vais donner la parole à madame la Vice-Présidente Khelifi sur les quatre diapositives suivantes concernant les RH.

Mme la Vice-Présidente KHELIFI : Merci madame la Vice-Présidente. Effectivement, notre rapport égalité femmes-hommes contient un volet que l'on appelle "rapport de situation comparée", c'est l'analyse de notre politique RH au regard de l'égalité hommes-femmes. Nous devons chaque année étudier la situation en matière d'égalité femmes-hommes à l'aune de 27 indicateurs imposés par la loi.

Je ne rentrerai pas dans le détail des 27 indicateurs, mais deux d'entre eux me semblent assez bien refléter de façon significative la situation de notre collectivité en matière d'égalité femmes-hommes.

Le premier indicateur est l'indicateur de rémunération et le second l'encadrement. Sur la rémunération, nous avons comparé ce que gagnaient les femmes et les hommes dans notre collectivité en fonction de leur catégorie (A, B ou C) et si on compare ces rémunérations dans chacune de ces catégories d'emploi, on se rend assez vite compte qu'il existe un écart de rémunération réel entre les femmes et les hommes et qu'il est assez significatif. En effet,

comme vous pouvez le voir sur le tableau à l'écran, 15 % d'écart pour les catégories A, 14 % pour les catégories C et 8 % pour les catégories B.

Le second indicateur significatif sur lequel il est intéressant de se pencher est l'indicateur de l'encadrement... Excusez-moi, si je reviens à la diapositive précédente, les écarts de rémunération, on peut les expliquer par quatre facteurs principaux. Le premier c'est en fonction du métier fortement genré, on s'aperçoit notamment que les postes de médecin, d'assistante sociale, de puéricultrice et autres métiers sont occupés de manière très majoritaire par des femmes alors que d'autres métiers, à l'inverse, comme les métiers de jardinier, d'opérateur de vidéo-surveillance, d'éboueur, sont occupés par des hommes et, pour certaines filières même à 100 % par des hommes.

Ensuite, ces filières à prédominance féminine bénéficient historiquement de cadre de rémunération moins favorable. Pour le troisième facteur significatif, on peut voir qu'il y a des filières plus féminisées qui ne disposent pas des mêmes opportunités d'évolution professionnelle. Par exemple, les filières techniques sont beaucoup plus masculines et disposent d'évolutions plus favorables.

Le quatrième facteur qui peut expliquer les écarts de rémunération, ce sont les carrières féminines qui sont beaucoup plus hachées que les carrières masculines, les femmes interrompant plus souvent leur carrière pour un congé parental, pour garder les enfants ou alors sont plus sujettes à temps partiel. Donc voilà les facteurs explicatifs des écarts de rémunération.

Le second indicateur significatif sur lequel il est intéressant de se pencher est l'encadrement où on observe une sous-représentation des femmes à tous les niveaux de l'encadrement. Ainsi, dans les catégories où on a 77 % de femmes, seuls 68 % des encadrants sont des femmes.

Cette sous-représentation des femmes dans l'encadrement s'explique par la typologie des métiers exercés, comme je l'ai indiqué précédemment, les filières techniques sont beaucoup plus masculines et offrent davantage d'opportunités.

Ces deux aspects rémunération et encadrement nous montrent qu'il reste encore des marges de progression pour atteindre l'égalité femmes-hommes dans notre collectivité, même s'il faut reconnaître que le plan d'actions précédent 2018-2020 a permis d'améliorer la situation.

Le rapport égalité femmes-hommes contient également un volet sur le plan d'actions égalité femmes-hommes qui vient de se terminer, le plan d'actions 2018-2020 avec trois axes....

Mme la Vice-Présidente PICARD : Excusez-moi madame Khelifi, c'est moi maintenant.

Mme la Vice-Présidente KHELIFI : D'accord, je vous laisse la parole.

Mme la Vice-Présidente PICARD : Le premier plan d'actions voté en 2017 comptait 54 actions avec l'axe 1 qui visait à développer une culture commune en matière d'égalité. Ce sont toutes les actions qui concourent à partager, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, avec nos agents, les élus, nos partenaires. La Métropole a ainsi créé la mission égalité-diversité comme je le disais tout à l'heure, signé la charte européenne pour l'égalité dans la vie locale, réalisé une enquête interne sur le sujet de l'égalité, baptisé le nouveau collège du 8^{ème} arrondissement du nom d'Alice Guy.

L'axe 2 réunit toutes les actions qui permettent d'améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre rôle d'employeur. Nous venons de vous en parler à l'instant et puis l'axe 3 qui réunit les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein de nos politiques publiques. Certains services se sont déjà emparés du sujet de façon très volontaire, notamment en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, mais cet axe manque aujourd'hui de lisibilité et de visibilité.

À ce jour, 96 % des axes sont prévus, ont été bien engagés et deux tiers des actions sont achevées ou en passe de l'être. Nous devons donc construire notre nouveau plan d'actions pour 2021-2023. Je vais vous présenter les grandes orientations de ce plan qui vous sera transmis au printemps 2021 de façon beaucoup plus détaillée. Nous sommes repartis sur les trois grands axes du premier plan avec l'axe 1 : renforcer la culture commune sur l'égalité femmes-hommes qui se traduit d'abord par des actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public, à l'occasion par exemple des dates clés que sont les journées du 25 novembre et du 8 mars, mais pas que ; c'est imaginer par exemple un événement fédérateur sur le territoire autour de l'égalité dont la forme est encore à construire pour qu'il touche tous les publics ; c'est assurer que nos communications institutionnelles au grand public, que la parole des femmes soit au moins aussi présente que celle des hommes, que la dénomination de nos équipements soit plus féminisée, que le parcours des femmes inspirantes soit valorisé auprès de nos jeunes notamment.

Deux pour cent des rues en France portent le nom d'une femme, cela peut paraître anecdotique mais cela illustre bien combien nous avons depuis des décennies oublié de valoriser les modèles de femmes qui ont réussi. Donc, notre objectif est à la fois d'affirmer l'égalité des femmes et des hommes, de faire de la pédagogie sur l'égalité, mais aussi de montrer que les femmes ont les mêmes potentiels de réussite que les hommes.

Le deuxième axe, c'est l'approfondissement des chantiers RH. Nous envisageons de poursuivre notre réflexion de rémunération, sur l'accès des femmes aux postes d'encadrement. Nous voulons poursuivre le travail engagé en matière de régime indemnitaire, d'évolution de carrière propre à certaines filières, mais aussi s'intéresser à la façon dont on peut mieux soutenir les femmes dans la conciliation des temps professionnels et personnels. Nous devons poursuivre ces chantiers, les approfondir, c'est un travail que nous menons conjointement avec madame Khelifi. Je sais combien ces aspects sont importants pour elle aussi.

Le troisième axe concerne les politiques publiques. C'est sans doute ici que les enjeux sont les plus forts pour les prochaines années. Nous avons identifié un certain nombre de chantiers à lancer ou à poursuivre. Hormis les orientations retenues, le lancement d'une démarche de budgétisation sensible au genre, les femmes représentent plus de 50 % des habitants de notre territoire, il faut donc bien évidemment que nos investissements publics bénéficient *a minima* autant aux femmes qu'aux hommes.

L'objectif est simple, c'est s'interroger sur l'impact de nos investissements au regard du genre, mettre en place les indicateurs qui permettent d'évaluer cet impact et, le cas échéant, corriger les inégalités avérées. L'élaboration d'un tel budget repose évidemment sur les indicateurs précis qu'il nous faudra d'abord collecter pour pouvoir les analyser. C'est un travail de long terme que nous souhaitons donc amorcer dans notre collectivité.

Il nous faut intégrer progressivement la question d'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de nos schémas directeurs de nos documents cadres, c'est le moyen de permettre qu'à chaque étape du projet, depuis les contacts et études préalables jusqu'à l'évaluation du projet, cette volonté d'égalité soit prise en compte et cela en urbanisme, en économie, en sport, en culture, en éducation.

Il nous faut mieux assurer l'écoute et la parole des femmes dans les processus de consultation, de concertation et d'arbitrage. Il faut qu'elles soient plus entendues et leur avis mieux pris en compte. Il nous faut adapter nos modalités de concertation, aussi nous mettrons en place un groupe d'usagères qui sera mobilisé, interrogé, dont l'avis sera écouté sur les projets que nous menons sur le territoire et notamment sur les projets d'aménagement urbain.

Une fois que le cadre budgétaire et organisationnel est posé, il s'agit de travailler avec chaque Vice-Présidente et Vice-Président dans les domaines de compétences qui sont les siens. En économie, il nous faut renforcer nos actions en faveur de l'insertion et de l'entrepreneuriat féminin. Nous avons à la Métropole de nombreux leviers pour mieux accompagner les créatrices d'entreprises, pour soutenir l'emploi et l'insertion des femmes.

En matière d'éducation, il nous faut renforcer nos actions de sensibilisation, mais surtout de prévention. C'est auprès des enfants, et notamment aux collèges, que l'égalité se joue pour lutter contre les stéréotypes de genres mais aussi en matière de prévention des violences.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, nous devons évidemment redoubler de vigilance et d'efforts. La Métropole de Lyon est engagée de façon très volontaire sur ces questions et nous allons donc poursuivre nos efforts. Une Maison des femmes permettra d'offrir un lieu ressources aux femmes, mais aussi aux professionnels concernés par le sujet, il est en train d'être imaginé avec les associations du territoire et nous avons voté une subvention de 40 000 € lors d'un précédent Conseil.

En matière de lutte contre la précarité et le sans-abrisme, 23 % des ménages les plus pauvres sont des familles monoparentales dont 90 % de femmes seules avec enfants. Elles représentent aussi 70 % des travailleurs pauvres, avec un revenu inférieur à 964 € mensuels.

Nous devons travailler sur le sans-abrisme dans le cadre, notamment, de la démarche Logement d'abord avec une attention particulière pour les femmes à la rue qui représentent une personne sans-abri sur trois en France et qui subissent, du fait de leur genre, une violence particulière et des problèmes d'hygiène spécifiques. Partons que 52 femmes sont mortes dans la rue en 2019 et qu'une femme sans-abri est agressée sexuellement toutes les huit heures en France.

En conclusion, nous travaillerons collectivement avec les Vice-Présidents pour vous présenter un plan d'actions, il reste du travail, mais c'est un enjeu essentiel pour faire de notre Métropole une collectivité et un territoire d'égalité femmes-hommes. Ce rapport est passé en CT (comité technique) et voté unanimement et avec un avis favorable de la commission. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup madame Picard et madame Khelifi. Nous avons cinq demandes d'intervention et la parole est au groupe Métropole en commun.

Nous aimons beaucoup monsieur Millet mais si, au niveau technique, on pouvait avoir plutôt à l'image les personnes qui parlent, ce serait mieux ! Métropole en commun, vous avez la parole.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le président. Chers collègues, en France, une femme meurt tous les trois jours des coups de son conjoint, un enfant meurt sous les coups de ses parents, majoritairement de leur père, tous les quatre à cinq jours. Plus de 90 % des familles monoparentales sont composées de femmes. Un enfant sur trois vit dans un foyer sous le seuil de pauvreté, majoritairement monoparental féminin.

En moyenne, les femmes gagnent 13 % de moins que les hommes à activité comparable et leur niveau de retraite est encore plus faible. L'accès aux postes de direction, le plafond de verre, ou à certains emplois, les couloirs de verres, restent difficiles d'accès.

L'avortement est attaqué de toute part, même en Europe, et en France, il faut se battre pour que les conditions d'accès au soin soient les mêmes pour toutes.

Dans notre Métropole, j'apprenais la semaine dernière que seulement 6 % des heures d'insertion en lien avec la Métropole était assurées par des femmes. Cela veut dire que les hommes captent 94 % de nos heures d'insertion ! Nous avons convenu avec le Vice-Président Artigny que cette situation n'était pas acceptable et qu'elle devait être corrigée. Voilà un triste tableau !

Dans ce contexte, le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de notre Métropole est encourageant. Nous appelons notre majorité à poursuivre les efforts sur ces questions, sans oublier les autres sources et forme de discriminations : travailleurs en situation de handicap, discriminations en regard de l'orientation sexuelle ou de la transsexualité, racisme.

Madame la Vice-Présidente Picard, vous avez tout notre soutien. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Diop pour le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller DIOP : Bonsoir chers collègues. Je pense que je vais rebondir sur l'intervention de mon collègue précédent. Les rapports présentés par madame Picard et madame Khelifi sont d'une très grande clarté, c'est un état des lieux de la situation actuelle qui est faite aux femmes dans notre société et je pense que les questions qui se posent à nous, c'est tout simplement depuis que nous avons commencé à mettre sur la table le problème des droits des femmes, pourquoi nous sommes si en retard ? Pourquoi il y a autant d'obstacles ? Pourquoi nous n'arrivons pas à avancer sur cette chose qui est inacceptable et qui nous concerne tous ?

Donc la réponse, pour moi, elle est simple : ce sont des décennies d'aliénation qui ont fait qu'une partie de la société considère que l'inégalité, l'injustice est une norme et pour se défaire de cette aliénation, effectivement nous avons besoin de mettre un grand poids sur l'éducation dès le plus jeune âge, dans les familles, dans les écoles, pour essayer de nous défaire de cette aliénation.

Le deuxième point est une chose très importante : l'injustice, les inégalités ne concernent pas que les femmes, mais pour résoudre le problème de l'inégalité au niveau des femmes, nous avons un seul levier que l'on peut activer dès maintenant, c'est celui de l'égalité salariale. Pourquoi nous n'arrivons pas, depuis des années, à ce type d'égalité salariale qui donnerait un peu d'air aux femmes ?

Le troisième point concerne notre organisation sociale. Nous savons qu'il y a des lourdeurs, il y a des pensées masculines qui dominent. Comment nous, hommes et femmes, pouvons-nous faire pour pouvoir dépasser ces lourdeurs qui dominent ? Je crois que le sujet est tellement vaste, tellement complexe, parce que, quand on reprend la totalité des citations qui sont données, il y a des choses qui sont dans le cadre de l'intime, dans les intimes, quelle solution globale on peut y apporter ? Quelle est la solution que, nous, politiques on peut apporter si ce n'est introduire l'égalité salariale, de veiller dans nos RH avec nos partenaires sociaux que la situation des femmes soit un sujet central sur lequel on doit débattre ?

Je ne vais pas être plus long parce que c'est un sujet assez vaste qui traverse beaucoup de choses et beaucoup d'affaires sur lesquelles je pense que le débat politique doit être apaisé pour que l'on puisse avancer. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour chacune et chacun, essayez de vous rapprocher de votre microphone quand vous parlez pour que l'on vous entende mieux. La parole est à madame Borbon pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère BORBON : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, article 3 du préambule de la Constitution de 1946 : "La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme."

À ce jour, malgré une certaine prise de conscience et des progrès législatifs, beaucoup d'inégalités et de paradoxes subsistent. Les femmes représentent presque la moitié de la population active aujourd'hui et même si elles sont de plus en plus diplômées en réussissant à l'école et à l'université mieux que les garçons, les inégalités de traitement dès le plus jeune âge marquent encore les parcours et le devenir de chaque individu.

Les femmes sont davantage exposées à la précarité et avec la crise que nous traversons aujourd'hui, cette manifestation ne va malheureusement que s'intensifier.

Au niveau national, en 2018, environ 29 % des femmes actives sont à temps partiel. Plus de 8 % de ces mêmes femmes actives sont sous-employées, elles occupent des postes déclassés. 30 % des mères de famille monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté en Auvergne-Rhône-Alpes. L'éventail des métiers exercés par les femmes est nettement plus réduit que les hommes, on constate une forte concentration des femmes sur les métiers du soin et du service à la personne.

Quand les femmes parviennent à accéder aux professions supérieures, elles se heurtent souvent à un plafond de verre qui limite leur accès à des fonctions d'encadrement ou dirigeante. Nous pouvons d'ailleurs le constater au niveau de notre Métropole, la représentation des femmes à tous les niveaux d'encadrement, est plus faible notamment en catégories A et B où elles sont pourtant plus nombreuses, nous venons de le voir.

Autre inégalité persistante, l'écart de rémunération et de salaire entre les femmes et les hommes. En France tous postes confondus, l'écart de salaire est de 27 %. Il est de 21 % en Auvergne-Rhône-Alpes. D'après un rapport livré en 2016 par le forum économique mondial, il faudrait attendre l'année 2186 avant d'atteindre l'égalité salariale entre femmes et hommes, soit 170 ans.

N'oublions pas que la manifestation la plus brutale de ces inégalités est la violence que subissent les femmes dans toutes les sphères de leur vie (privée, travail, transport) et à tous les âges.

Le rapport présenté du plan d'actions égalité femmes-hommes démarré en 2018 par la Métropole de Lyon démontre des résultats encourageants. La collectivité va dans le bon sens, mais il y a encore de nombreuses actions à mener pour atteindre tous les objectifs. Nous serons attentifs à l'application de plusieurs points dans la mise en place du nouveau plan d'actions : la lutte contre les agissements sexistes, la rémunération, l'égalité dans les financements métropolitains entre autres.

La lutte contre toutes les discriminations et notamment pour l'égalité femmes-hommes doit être réelle et active et ne jamais rester une promesse.

Je terminerai sur une des citations célèbre de Simone de Beauvoir : "N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant". Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à madame Jannot pour le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère JANNOT : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport, bilan intermédiaire du plan d'actions triennal, engagé en 2018 par Thérèse Rabatel, sous la présidence de David Kimelfeld, en faveur de l'égalité femmes-hommes, nous donne déjà un premier aperçu satisfaisant des politiques qui ont pu être menées ces trois dernières années.

Un certain nombre de mesures ont été prises et ont permis à notre collectivité d'avancer sur ce sujet, comme :

- la signature, fin 2019, de la charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la ville locale ;
- l'obtention d'un financement européen pour une démarche interne en faveur de cette égalité ;
- la refonte du régime indemnitaire avec un rééquilibrage, pour atténuer l'effet de genre ;
- ou encore, la création de deux conciergeries dans les bâtiments de la Métropole.

Par ailleurs, cette volonté de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes s'est également retrouvée en transversalité, dans la déclinaison du plan métropolitain des solidarités et du plan métropolitain pour l'insertion et l'emploi.

Je me félicite donc, à la lecture de cette délibération et des discussions que nous avons pu avoir en commission, que la majorité ne marque pas de rupture importante et se situe ici dans la lignée des actions engagées.

Cependant, aujourd'hui, de trop nombreuses inégalités demeurent et, même si la Métropole s'est engagée en prenant toute sa part dans cette lutte au cours des dernières années, elle doit continuer de participer activement à ce combat dans toutes les politiques qu'elle mène.

Nous prenons donc acte de ces nouvelles orientations du plan d'actions 2021-2023 que vous devrez détailler au début de l'année 2021. Voilà pourquoi notre groupe, les Progressistes, souhaite d'ores et déjà porter dans ce débat un certain nombre de propositions pour venir compléter le travail en cours : nous proposons la création d'une Maison métropolitaine de l'égalité qui devra notamment sensibiliser et accueillir des femmes victimes de violences ainsi que leurs enfants, et des efforts devront être alors poursuivis pour augmenter le nombre de logements dédiés à leur accueil.

Nous pensons aussi que la Métropole doit accompagner les femmes victimes de discrimination en déployant des intervenants sociaux dans les commissariats ou en créant un poste de délégué métropolitain rattaché au défenseur des droits.

Ce plan d'actions ne devra pas non plus négliger les questions de sécurité. Aujourd'hui, trop de femmes sont victimes de violences sexistes et sexuelles et sont empêchées de vivre normalement à cause de certains comportements.

Notre groupe continue de porter l'idée de créer une police métropolitaine qui pourrait intervenir aux abords des équipements métropolitains ou dans les transports en commun. Nous souhaitons également que la Métropole puisse accompagner les communes pour permettre le renforcement de l'éclairage dans les zones les plus anxieuses.

Enfin, à l'intention des agents de notre collectivité, parents de jeunes enfants, la Métropole doit continuer sur le chemin tracé, en créant notamment une crèche intramuros et en se battant pour obtenir le label diversité et égalité professionnelle de l'AFNOR (Association française de normalisation).

Voilà, monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, des perspectives d'actions qui nous semblent essentielles lors de la définition du futur plan d'actions métropolitain. Nous espérons que tous les groupes pourront être largement associés à son élaboration pour cette politique publique qui dépasse largement les étiquettes politiques. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie pour vos propositions. La parole est à madame Popoff pour le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère POPOFF : Merci monsieur le Président. Chers collègues, nous prenons acte aujourd'hui des conclusions du rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes et du premier plan d'actions 2018-2020. Tout d'abord, les conclusions de ce rapport sont claires. Les inégalités entre les femmes et les hommes, en dépit d'un premier plan d'actions dont nous saluons les avancées, persistent au sein de notre Métropole. Le chemin qu'il nous reste à parcourir est encore long.

Nous saluons l'engagement volontaire de monsieur le Président et de l'Exécutif en matière d'égalité : premier Exécutif paritaire de l'histoire de cette collectivité, premier Exécutif avec une Vice-Présidence dédiée à l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations. Ainsi, des actions fortes ont pu être entreprises dans ces six premiers mois de mandat dont le vote aujourd'hui d'une subvention pour l'hébergement de 66 femmes isolées et de leurs enfants est un exemple.

Comme le montre le rapport :

- les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes restent trop importants ;
- les filières considérées comme "féminines" bénéficient bien souvent d'une rémunération moindre que les filières dites "masculines" ;
- les femmes sont sous-représentées dans les postes d'encadrement.

Sur le volet externe, notre Métropole ne fait pas exception et à l'image de notre société :

- les schémas et stéréotypes de genre se développent dans nos collèges ;
- les inégalités salariales s'y reproduisent ;
- le harcèlement de rue et dans les transports en commun reste encore monnaie courante.

Nous devons donc réaffirmer notre ambition d'une Métropole exemplaire et redoubler d'efforts pour lutter contre les inégalités et discriminations envers les femmes.

Cet engagement va de pair avec un volontarisme dans la lutte contre toutes les formes de discriminations, afin de défendre les droits des femmes, de toutes les femmes, peu importe leur origine, leur catégorie socioprofessionnelle, leur profession, leur situation de handicap, leur apparence physique, leur sexualité, ou encore le genre qu'il leur a été attribué à la naissance. Cet engagement pour l'égalité au quotidien ne doit pas être la seule affaire des femmes, car l'égalité bénéficie aux hommes et à la société dans son ensemble.

En ce sens, nous saluons les orientations du prochain plan d'actions qui nous permettra de changer d'échelle en intégrant de façon systématique l'égalité femmes-hommes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes nos politiques publiques. C'est le sens de la budgétisation sensible au genre qui mobilisera toutes les délégations. Cinquante-trois pour cent des personnes résidant sur notre territoire sont des femmes, elles doivent donc bénéficier au même titre que les hommes de nos politiques publiques.

Ce plan d'actions permettra aussi :

- de mieux sensibiliser et communiquer sur l'égalité, notamment dans l'espace public ;
- de s'attaquer sérieusement aux écarts de salaire et de favoriser la progression des femmes vers les postes d'encadrement ;
- ou encore de lutter plus efficacement contre les violences sexuelles et sexistes.

Chers collègues, le groupe des écologistes réaffirme donc son engagement ferme, aux côtés de l'Exécutif, en faveur de l'égalité femmes-hommes et pour la mise en œuvre de ce futur plan d'actions.

Je souhaitais conclure par deux faits marquants de cette année 2020 :

- en France, 90 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint parce qu'elles étaient femmes ;
- Nouvelle-Zélande, Allemagne, Taïwan, Danemark, Finlande et Islande : six pays dont les leaders sont des femmes, autant de pays dont la gestion de la crise du Covid-19 est largement saluée,

deux faits qui doivent motiver et inspirer nos actions en matière d'égalité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à toutes et tous. Est-ce que madame la Vice-Présidente Picard veut ajouter quelque chose ?

Mme la Vice-Présidente PICARD : Non, pas de commentaire monsieur le Président, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je mets donc le rapport aux voix. Merci de lancer le vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat des votes précédents :

- la délibération n° 2020-0223 a été adoptée avec 117 voix pour,
- a délibération n° 2020-0224 a été adoptée avec 133 voix pour,
- la délibération n° 2020-0225 a été adoptée avec 129 voix pour,
- la délibération n° 2020-0226 a été adoptée avec 127 voix pour,
- la délibération n° 2020-0269 a été adoptée avec 133 voix pour.

N° 2020-0271 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Débat d'orientations budgétaires 2021 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au débat d'orientations budgétaires. Vous avez tous reçu une note détaillée avec la convocation dont vous avez pu prendre connaissance.

Monsieur le Vice-Président Artigny a la parole pour la présentation de ce dossier.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, effectivement, comme vous venez de le signaler, l'ensemble des Conseillères et des Conseillers métropolitains ont reçu ce document. Il a fait l'objet de pas mal de débats au sein de la commission et comme nous avons de longs débats

encore par la suite, je vais donc, si vous le permettez, essayer de retenir ou en tout cas d'exposer les éléments les plus pertinents, les plus essentiels.

Vous avez pu constater que, dans ce document, on fait un point sur la conjoncture économique, vous la connaissez aussi bien que moi, vous en entendez parler tous les jours, aussi bien à la radio que dans les journaux donc nous avons un contexte international et national qui est marqué par une crise sanitaire sans précédent, qui n'a rien à voir en tout cas avec ce qui s'est passé en 2008, avec un ralentissement important de la croissance.

Nous sommes effectivement aussi dans un contexte local difficile, baisse de l'activité des entreprises, on le dit régulièrement, avec des transactions immobilières qui sont ralenties, notamment au niveau des DMTO, on l'avait abordé lors de la présentation de la décision modificative n° 1 et avec une hausse importante du nombre de demandeurs d'emplois au 3^{ème} trimestre, qui se traduit également par une hausse de demandeurs d'allocation RSA.

Pour autant, des actions ont été engagées au niveau européen et au niveau national, donc il y a un *green deal* d'environ 750 milliards d'euros qui sont dégagés au niveau européen pour 2020, on n'a pas encore les modalités pour les différents États. Nous avons un plan de relance qui a été voté au terme de quatre lois de finances rectificatives en 2020 et qui prévoient 120 milliards d'euros d'aide aux entreprises sur lesquelles nous sommes effectivement vigilants.

Sur les collectivités, le projet de loi de finances, justement pour 2021, tout le monde a en tête la baisse des impôts de production qui fait que la cotisation pour la valeur ajoutée des entreprises, la part régionale en tout cas, va diminuer de moitié. Nous avons aussi une réduction de moitié des impôts fonciers et nous avons également un élément important pour notre capacité à pouvoir gérer nos finances locales qui est la suppression de la taxe d'habitation qui sera compensée par une fraction du produit de la TVA. Naturellement, ceci aura des impacts plus tard et nous espérons que nous pourrions en tout cas avoir les mêmes recettes.

Justement, en parlant de recettes, dans le document qui vous a été adressé, vous avez pu constater qu'en raison de cette crise sanitaire qui a conduit à une crise économique, la Métropole de Lyon a dû faire face à un certain nombre d'obligations, en tout cas pour pouvoir soutenir l'activité mais nous avons également une baisse de nos recettes puisque nous estimons que la baisse attendue, en tout cas pour l'année 2020, sera d'environ 200 M€ sur le budget principal qui, en fait, est l'expression de report, d'exonérations accordées aux délégataires et aux locataires et puis naturellement, je l'évoquais aussi tout à l'heure, un ralentissement économique très significatif de l'économie qui fait que cela a un impact sur les droits de mutation et taxe de séjour, le péage au niveau du BPNL (boulevard périphérique nord de Lyon), etc. Donc, l'effet ciseaux sur les dépenses, comme je le disais à l'instant, la Métropole a dû faire face à un certain nombre de demandes qui ont été estimées à 50 M€ supplémentaires et qui fait que nous sommes aujourd'hui face à une situation de ciseaux qui pénalise grandement les résultats financiers de notre Métropole.

Je l'avais évoqué lors de la DM (décision modificative) 2020, nous sommes intervenus en faveur du secteur médico-social, nous avons acheté pas mal de masques, des équipements de nettoyage, désinfection et puis, on l'a déjà évoqué, la Métropole a dû faire face à une augmentation importante du RSA.

Dans le document, vous avez pu le constater, si on parle d'autofinancement, qui est un indicateur important pour toute collectivité locale, cet effet ciseaux, une baisse des recettes et une augmentation de nos dépenses, fait que nous avons une capacité d'autofinancement qui va se situer au-dessus des 250 M€ alors que nous étions, sur le CA (compte administratif) 2019 proches des 500 M€.

Cette dégradation de notre capacité d'autofinancement va se traduire naturellement par le taux de désendettement dont nous étions, au CA 2019, à trois ans et trois mois. Aujourd'hui, nos prévisions, c'est d'être un peu en-dessous des sept ans pour le CA 2020.

En matière de dettes, naturellement tout cela a un impact sur l'encours de dette qui va se situer entre 1,9 milliard et 2 milliards d'euros. Pour autant, cela a été évoqué tout à l'heure à plusieurs reprises, les 100 % de l'encours aujourd'hui sont sans risque, nous n'avons plus d'emprunt toxique et le taux moyen d'emprunt est de l'ordre de 1,73 % tous budgets confondus.

Pour autant, malgré cette situation peu réjouissante, l'Exécutif actuel a décidé d'avoir une politique en matière de gestion des ressources humaines dynamique, de façon à préparer nos différentes équipes à faire face aux enjeux actuels en termes politiques, économiques et sociaux qui sont induits par la crise et nous allons aussi avoir un certain nombre d'actions concernant les évolutions de carrière, la formation, les parcours professionnels. On va probablement, début d'année 2021, commencer à travailler sur une GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) qui permettra également de pouvoir travailler sur le redéploiement des agents confrontés à l'usure professionnelle et de manière à conserver une dynamique au sein de nos effectifs.

Concernant la PPI, vous avez pu le constater, la PPI qui sera votée en janvier 2021 est fixée pour l'instant à 3,6 milliards d'euros. Le Président l'a exposé lors de son introduction, on ne s'interdit pas de réviser ce montant à la hausse si la situation économique s'améliore.

Pour autant, pour 2021, nous sommes sur un ensemble de crédits de paiement aux alentours de 600 M€, si vous avez pu constater dans les différents documents, 600 M€, par rapport aux CA 2015, 2016, 2017, 2018, c'est très ambitieux, en tout cas c'est au-dessus de ce qui a été engagé dans ces années-là et, en 2019, nous étions à 661 M€, je peux vous annoncer que, sur les 840 M€ qui ont été votés en juin pour soutenir l'économie locale, au 14 décembre donc aujourd'hui, nous sommes à un engagement en crédits de paiement de l'ordre de 731 M€ donc la Métropole continue à soutenir l'économie locale au travers de sa politique d'investissement.

Vous avez pu le constater, la structuration de la PPI est telle que nous souhaitons intégrer nos orientations politiques vers la transition écologique au travers de six grands axes : la PPI sera structurée par une thématique globale qui sera liée à l'environnement, l'énergie, l'agriculture, l'eau et déchets, une deuxième sur les déplacements, les mobilités actives, l'intermodalité et la voirie, une troisième sur la santé, social et communications et cadre de vie, une quatrième sur l'urbanisme, une cinquième sur l'habitat et une sixième sur le développement économique, emploi, universités et recherches, tourisme, systèmes d'information et évidemment, nous introduisons également un ensemble dans une enveloppe territoriale pour les CTM. On aura probablement l'occasion de revenir là-dessus très rapidement.

En termes de politiques qui sont engagées, et je vais conclure là-dessus, comme vous avez pu le constater dans ce document, la Métropole est résolument orientée vers la transition écologique qui est le premier axe que nous avons indiqué dans ce DOB, c'est la préservation des ressources et de notre environnement. Donc on aura l'occasion d'en débattre d'ici quelques instants sur la question de l'eau.

Sur la consommation d'énergie, nous continuons effectivement les efforts qui ont été déjà engagés dans les précédents mandats et nous irons, comme l'a expliqué monsieur Guelpa-Bonaro tout à l'heure, un peu plus vite. Nous avons également une stratégie agricole, on l'a vu lors du dernier mandat, notamment au moment du premier confinement, que la Métropole avait une certaine fragilité de ce côté-là. Donc, nous avons naturellement souhaité investir cette stratégie agricole de façon à rendre résiliente notre politique alimentaire. Enfin, naturellement toute la biodiversité, grâce à un plan pollinisateur ambitieux, va être lancée dès l'année 2021.

Le deuxième grand axe concerne les mobilités et le développement urbain. Bien entendu, le souhait de l'Exécutif actuel est de faire en sorte que la Métropole soit libérée d'une mobilité contrainte et carbonée. Nous avons aussi l'ambition de libérer notre territoire des îlots de chaleur et des pics de pollution et enfin, bien entendu, nous aurons, en matière de gestion des déchets, une dynamique également importante pour réduire l'impact sur le fonctionnement de la Métropole.

Le troisième axe fondamental est la lutte contre la pauvreté et la protection des plus vulnérables. On a parlé tout à l'heure de la question du RSA, mais cela veut dire effectivement que nous aurons, lors de ce mandat et dès l'année 2021, des actions importantes de façon à travailler sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Cela a été dit tout à l'heure dans le rapport égalité femmes-hommes, je ne reviendrai pas là-dessus.

Sur la politique de l'enfance, bien entendu aussi une politique sportive qui soit un véritable vecteur de cohésion sociale et un atout aussi pour la santé. Nous aurons, cela a été évoqué déjà aussi lors des premiers débats, une volonté de travail d'améliorer la situation de nos aînés et des personnes en situation de handicap. Malheureusement, l'épisode sanitaire que nous vivons a montré que, de ce point de vue-là, nous avons de gros efforts à faire et naturellement, tout ce qui est santé mentale qui est un vecteur important qui est aussi un des éléments qui sont sortis en tout cas des enseignements de cette crise Covid.

On l'a déjà dit, mais il est important de le resituer, l'Exécutif souhaite développer des dynamiques partenariales, donc on a déjà évoqué rapidement tout à l'heure le pacte de cohérence métropolitain sur lequel il y aura encore des échanges de façon à faire en sorte que la Métropole intègre parfaitement les communes dans son développement. Il y a des volontés à ce titre-là d'avoir une transition écologique et un rééquilibrage territorial impliquant l'ensemble des acteurs économiques. Comme vous le savez, l'Exécutif actuel souhaite soutenir l'économie de proximité et naturellement, tout cela se fera aussi en s'appuyant sur l'enseignement supérieur et en développant un réseau de compétences au cœur même de notre Métropole.

Enfin, j'allais dire "*at last ; but not least*", une Métropole émancipatrice, en particulier en matière de culture métropolitaine, c'est un sujet d'actualité et aussi concernant les collèges. Le sujet des collèges est extrêmement sensible et ce que l'on souhaite évidemment, c'est que les collèges soient des véritables passerelles citoyennes de la Métropole.

Voici monsieur le Président, rapidement la présentation de ce document. Je sais qu'il a fait l'objet d'une lecture approfondie étant donné les débats qui ont déjà eu lieu en commission finances et, naturellement, je répondrai aux différentes questions au terme des interventions qui vont être longues. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vous donne le résultat du vote précédent, sur le dossier n° 2020-0270 qui a été adopté avec 138 voix.

Nous avons une demande d'intervention de la totalité des 10 groupes, ce qui va prendre à peu près une heure de débats et je vous proposerai de faire 10 minutes d'interruption de séance après ces discussions du DOB. La parole est au groupe la Métropole pour tous.

M. le Conseiller DOGANEL : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, c'est dans un contexte particulier qu'intervient ce débat d'orientations budgétaires, avec une conjoncture économique difficile, frappée de plein fouet depuis 10 mois par une pandémie mondiale. Ce contexte a bien entendu changé la situation économique de notre collectivité avec des conséquences sur sa stratégie financière. Les dépenses à caractère social, qui représentaient déjà une part très importante dans le budget jusque-là, à savoir 870 M€, augmentent et la Métropole a agi très rapidement, dès le premier confinement, pas seulement parce que cela relevait de sa compétence, mais parce qu'il était aussi nécessaire de ne pas laisser nos concitoyens les plus vulnérables.

Pour information, le nombre de bénéficiaires du RSA, entre 2019 et juillet 2020, passe de 39 700 foyers à 44 000, presque 11 % de plus en six mois. C'est beaucoup et cela risque encore d'augmenter. En effet, même si nous avons une vision un peu différente du développement de notre Métropole, nous avons, je l'espère, le même objectif lorsqu'il s'agit de permettre aux habitants de cette Métropole d'avoir un emploi, un cadre, une qualité de vie durable et agréable. Cependant, nous sommes sincèrement inquiets quant aux moyens d'atteindre cet objectif et de priorités de ce DOB.

Vous souhaitez mener une politique d'endettement de soutien de l'investissement au profit des habitants et de la transition écologique. Si la lutte contre la crise climatique doit être une priorité pour tous, elle doit aussi se faire en préservant les emplois actuels et aussi notre économie déjà très lourdement touchée. Parmi les objectifs que vous proposez pour une Métropole tournée vers la transition écologique, vous évoquez votre volonté de réduire la dépendance des acteurs économiques au tourisme d'affaires et de promouvoir un tourisme tourné vers la transition écologique.

Votre volonté de développer une économie soutenable et sobre privilégiant les acteurs de proximité ne peut pas se faire qu'à travers le prisme d'un secteur et au mépris de celui-ci, surtout lorsqu'on sait ce que le tourisme d'affaires a apporté à notre Métropole. Nous avons tout autant besoin des ressources de ce secteur que des autres secteurs. Alors qu'il aurait été pertinent d'intégrer l'aspect transition écologique dans l'accompagnement de notre tissu économique local avec des politiques positives d'incitation, je crains que votre stratégie n'impose des règles qui, en plus de ne pas aider notre économie, la pousse encore plus qu'aujourd'hui dans une spirale négative.

Monsieur le Président, vous avez fait le choix d'arrêter des aides directes aux commerçants car nous n'étions pas en capacité de mesurer l'impact de ces aides sur notre économie. La question du suivi et du contrôle peut s'entendre, mais de l'autre côté, vous augmentez les dépenses dans le social. Ce sont des choix dogmatiques plus qu'efficaces. Un commerçant qui survit, c'est un, deux ou plusieurs employés dont les emplois sont préservés, donc moins de dépenses sociales, mais aujourd'hui, qu'est-ce que l'on propose concrètement avec ce DOB pour soutenir l'entrepreneuriat existant ? Le mot attractivité n'est pas une insulte et, si notre Métropole avait, jusque dernièrement, une situation budgétaire saine, que beaucoup de métropoles nous enviaient, c'est aussi grâce à la stratégie de développement et l'attractivité économique développée lors des précédents mandats.

Arrêtons d'opposer l'attractivité au social ! Les dogmes sont dangereux, surtout pour les finances futures de la Métropole. Bien sûr, la Métropole doit prendre en compte ses responsabilités à caractère social et promouvoir la transition écologique, mais pas au détriment de notre économie, de nos différents secteurs d'activité qui ont fait la force, la richesse et la diversité de notre territoire.

L'attractivité économique de la Métropole se traduit avant tout par de nouveaux emplois, de proximité ou pas, dans le tourisme comme dans le commerce ou l'industrie. Tendre vers l'équilibre est nécessaire, mais pour partager et mieux répartir les richesses, il faut d'abord conserver les existantes et en créer de nouvelles et, au regard de ces orientations budgétaires, cela semble compliqué. C'est pour ces raisons que nous nous abstenons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président Artigny, chers collègues, l'actualité de la pandémie de Covid est en toute logique centrale dans l'analyse que nous sommes amenés à faire de l'état des finances de notre Métropole et des grandes orientations de nos politiques publiques.

À l'été, nous pensions être sortis de la crise, aveugles à une possible deuxième vague entraînant un deuxième confinement. Nous rêvions déjà d'un premier semestre 2021 avec une forte croissance et une reprise vigoureuse de l'activité réelle. Tout porte à croire désormais que ce ne sera pas le cas, vaccin ou pas. L'année 2021 porte en

elle les ferments d'une crise économique et potentiellement financière majeure. À cette heure, toute l'Europe plonge dans la crise sanitaire. Les Allemands, dont on nous disait qu'ils avaient de meilleures infrastructures, une population plus sérieuse etc., que nenni ! L'épidémie est, semble-t-il, incontrôlable dans certains Länder obligeant à un confinement nettement plus strict.

Certains pays dans le monde affrontent déjà une troisième vague et les États-Unis sont enlisés. Nous concernant, Santé publique France évoquait déjà la possibilité d'une troisième vague au début du printemps, vaccin ou pas.

La réponse des États et des collectivités, partout dans le monde, est l'endettement parfois massif. Nous atteignons en France les 120 % du PIB. Nous ne ferons pas ici un long débat sur la dette, son origine, le fait que la Banque centrale européenne détienne déjà près de 20 % de la dette française dans ses coffres. Soit dit en passant, nous devrions tous et toutes être particulièrement inquiets des niveaux de l'endettement privé avant de s'émouvoir des niveaux de la dette publique, même si cela permet aux néolibéraux de vendre des plans d'austérité qui empirent la situation.

Les exemples sont désormais légion, et sur tous les continents, de cette politique mortifère qu'est l'austérité budgétaire. En tout cas, il est impensable de dire aux jeunes générations que leur seul horizon sera le remboursement de la dette pendant 50 ans. Un grand projet de bifurcation écologique et sociale pour faire face au changement climatique en cours nous paraît bien plus souhaitable et enthousiasmant.

Sur la situation financière de la Métropole dans ce contexte, elle est évidemment incertaine et dépend pour partie de la situation économique et financière du pays. Il faudra donc être prudents même si nous pensons qu'il ne faut pas hésiter à avoir recours fortement à l'emprunt pour les investissements à venir. Si le volume d'investissement annoncé à 3,6 milliards d'euros pour la durée du mandat nous paraît satisfaisant dans ce contexte, nous regarderons attentivement la part revenant aux questions sociales tant il est nécessaire d'investir dans ce domaine dans la période que nous traversons, tant d'un point de vue de l'investissement que du fonctionnement.

Concernant les grandes orientations du mandat, nous ne pouvons qu'être satisfaits de voir l'affichage politique écologique, solidaire et ancré sur le territoire que nous allons porter ensemble. Monsieur le Président, le groupe Métropole en commun est satisfait de voir que vous annoncez la fin de la course à l'attractivité et de la compétition entre les territoires. Parmi les orientations majeures du mandat, nous relevons les premières réponses structurelles dans la lutte contre le changement climatique, le renforcement des transports en commun, le développement d'une politique de solidarités attentive à la dignité des personnes.

Chers collègues, nous attirons votre attention sur les enjeux démocratiques qui traversent notre époque où l'abstention aux élections bat des records, où les citoyens se sentent toujours plus éloignés de la prise de décision. Nous devons être attentifs à la participation citoyenne, en particulier dans le monde associatif. Sur tous les sujets d'importance, la concertation doit être centrale, sans quoi les gens n'adhéreront pas aux grands projets écologiques et à la bifurcation dans nos modes de vie rendus nécessaires par le changement climatique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise, résiliente solidaire, monsieur Legendre.

M. le Conseiller LEGENDRE : Je vous remercie. L'occasion d'un débat budgétaire, c'est l'occasion de déployer notre politique et notre politique, notre programme social et écologique sur lequel nous avons été élus, c'est se loger dignement, se déplacer autrement, manger sainement, éduquer avec exigence, se soigner décemment et coopérer intelligemment. Voilà la manière dont nous devons déployer les investissements et le budget de la Métropole à partir de notre projet politique et, comme j'ai pu l'entendre en commission thématique préparatoire à ce Conseil de la Métropole, opposer économie et écologie est absurde puisque nous voulons justement que l'économie change de modèle pour respecter l'environnement et les êtres humains.

Nous voulons donner de la valeur économique aux usages qui sont socialement et environnementalement responsables. Nous voulons des métiers sur notre territoire qui soient non délocalisables, intenses en emploi et rémunérateurs pour les travailleurs qualifiés du territoire. Pour citer quelques exemples : la rénovation des bâtiments, l'agriculture biologique et paysanne, le réemploi des matériaux en fin de vie, la construction de bâtiments neufs avec des filières de type Bois/Terre/Paille par exemple, des ateliers de réparation sur les appareils électriques, électroniques, l'informatique, la mécanique. Nous devons faire entrer notre territoire dans l'ère de la sobriété et de l'économie circulaire.

Et sur la qualité des investissements, nous souhaitons que l'écologie puisse diffuser dans tous les chapitres, dans l'urbanisme, dans le patrimoine bâti, dans l'éducation. Nous devons faire de l'écologie le moteur de l'analyse de nos choix politiques et je souhaite, à l'intérieur de cette délibération, introduire la nécessité de réfléchir notre politique d'achat vis-à-vis d'une analyse du cycle de vie de chaque investissement.

Oui nous devons réfléchir à ce que coûte un produit à son achat et à sa durée de fonctionnement, mais aussi à la manière dont nous devons le détruire, voire le réintroduire dans un cycle de recyclage dans une économie circulaire. J'insiste vraiment sur ce point, sur l'analyse du cycle de vie dans notre politique d'achat.

Sur le respect de nos engagements, nous avons été élus sur un programme et le niveau d'investissement doit être fixé à partir du programme pour lequel nous avons été élus. Le rythme de croissance de l'agglomération s'est avéré deux fois supérieur aux prévisions du schéma de cohérence territoriale approuvé en 2010, c'est le même rapport d'orientations budgétaires qui le cite, nous avons gagné 150 000 habitants, non pas en 20 ans mais en 10 ans et donc, si les besoins ont augmenté, nécessairement les investissements et le fonctionnement doivent suivre.

Donc nous sommes, nous, plutôt favorables, dans le budget 2021, à ce qu'on donne un contenu à la clause de revoyure et que l'on puisse déclencher le niveau d'investissement supplémentaire dès que l'autofinancement de 2021 sera connu parce qu'enfin, nous sommes évidemment pris dans un étai puisque, personne ne l'a dit avant dans cette assemblée, mais l'État s'est largement désengagé dans la baisse aux dotations des collectivités territoriales et un deuxième effet très compliqué et c'est le vœu que nous aurons à présenter en fin de Conseil sur le fait que les collectivités sont en train de perdre leur autonomie fiscale, d'abord sur la taxe d'habitation puis, demain, sur la taxe foncière et donc c'est d'abord le désengagement de l'État dans les collectivités qui rend compliquée notre situation économique et la façon dont nous pouvons déployer notre budget.

Donc oui, nous allons nous endetter, évidemment, mais n'est-ce pas le rôle de la collectivité en période de grand danger climatique, social et économique d'investir, de faire une véritable relance, un véritable choc qui orientera l'économie vers la bifurcation écologique et le prendre soin ?

Enfin, cette crise du Covid, c'est l'opportunité de changer. Nous ne souhaitons pas que ce soit un prétexte pour faire moins, mais que cette crise soit une occasion de faire mieux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Millet pour le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, ce premier débat d'orientations budgétaires se déroule dans le contexte incertain et bousculé de la crise sanitaire économique et sociale. Le défi est d'autant plus grand pour faire le lien entre l'urgence et notre vision d'une autre métropole, dans un premier débat budgétaire d'un nouveau mandat issu d'une élection elle-même pleine d'incertitude.

Nous avons été élus dans un contexte d'abstention massive sur l'exigence de changer la Métropole, en prenant de front les questions écologiques et sociales. Sur les déplacements, le logement, l'éducation, le développement, nous devons réussir, malgré les contraintes, à renforcer les services publics urbains qui sont le cœur du quotidien des habitants - voirie, collecte, propreté, réseaux - et à marquer une rupture sur la conception du développement métropolitain mettant l'accent sur la vie concrète des habitants, la solidarité et le vivre ensemble plutôt que sur l'attractivité économique mondiale dans la concurrence des métropoles.

La crise nous impose des dépenses nouvelles et a réduit nos recettes, créant beaucoup d'incertitudes. Le risque est que cela nous pousse à rester dans la continuité des politiques précédentes dans de nombreux domaines, à nous contenter du plus facile et du plus visible, en délaissant la majorité des abstentionnistes et leurs attentes les plus fortes sur une véritable rupture avec une Métropole des inégalités.

Cela concerne d'abord notre ambition d'investissement à l'échelle du mandat. Nous comprenons que le budget 2021 soit contraint par la crise, mais nous souhaitons au plus vite engager une réflexion de fond sur le modèle économique derrière notre budget, l'impact de nos politiques publiques sur l'activité, donc sur la fiscalité des entreprises, d'un côté et sur les dépenses sociales, de l'autre. Chaque millier d'emplois induits par nos politiques fait reculer les inégalités et, donc, les dépenses sociales induites.

L'ensemble de nos engagements nécessite une franche augmentation de l'investissement, comme sa réorientation vers nos priorités politiques. Nous souhaitons que l'année 2021 soit une année de débats démocratiques, d'études pour faire évoluer le modèle de budget d'année en année dans ce mandat. Certes, la crise a fragilisé de nombreuses entreprises et de nombreux ménages, mais il y a aussi des gagnants, dans les entreprises, dont certaines voient leur chiffre d'affaires en forte augmentation, et il n'y a pas qu'à la zone, et dans des ménages, dont beaucoup battent des records d'épargne, l'épargne en action des ménages a bondi, en 2020, de 150 milliards d'euros. Le Ministre des finances annonce 460 milliards mobilisés pour les entreprises. Nous devons donc réfléchir à la fiscalité locale, notamment au taux de CFE (cotisation foncière des entreprises) demain et à la taxe d'aménagement. Et, tant qu'à imaginer des modes de financement par obligations, ce qui est le cas d'une délibération déjà engagée, pourquoi ne pas faire appel à l'épargne volontaire des plus aisés de nos citoyens dans un financement participatif ? Si la crise bouscule notre budget, il ne faut pas oublier la tendance historique à une forte hausse de l'autofinancement et chercher les moyens de le retrouver dans ce mandat. Nous souhaitons un groupe de travail de prospective budgétaire en 2021.

Cela concerne ensuite les grandes priorités qui, pour nous, ne peuvent se résumer dans le titre "Une Métropole résolument tournée vers la transition écologique". L'introduction est plus utile en affirmant trois principes : les biens communs, le prendre soin et le partenariat avec les collectivités locales et les habitants, avant les acteurs de l'économie. Car il est tout autant irresponsable d'opposer "écologie" et "social" que de réduire l'un à l'autre, et réciproquement. J'aime citer Marx, dans cette assemblée, pour provoquer quelques réactions. Il avait bien raison d'affirmer que "le capitalisme épuise la terre et le travailleur" : ce sont les deux seules ressources réelles que le capital domine et c'est au travail de renverser le capital pour construire un rapport durable à la nature. Introduire prioritairement, dans ce rapport, la ZFE (zone à faibles émissions) et un objectif de réduction des déchets que nous n'avons pas discuté, ne fait pas entendre notre ambition de rupture avec la gestion précédente.

C'est pourquoi nous voulons évoquer des priorités compréhensibles par les citoyens.

Premièrement, garantir le bon fonctionnement des services publics métropolitains essentiels (voirie, collecte, collèges, troisième âge). La majorité précédente avait fait le choix d'un niveau de dépenses de maintenance insuffisant. Le plus criant est la situation inacceptable des collèges, mais c'est aussi le cas pour la voirie, dont les services mesurent la dégradation moyenne chaque année, ou pour les déplacements, pour lesquels le PDU (plan de déplacements urbains) actuel a un siècle de retard. La Métropole ne répondait pas non plus aux besoins d'emplois des missions sociales : les MDM (Maisons de la Métropole) sont débordées et ne peuvent jouer leur rôle face à la crise.

Deuxièmement, prioriser les projets tournés vers les conditions de vie des habitants avant les grands projets pour l'attractivité mondiale. Le TOP (tronçon ouest du périphérique) est derrière nous, mais les 150 000 voitures sur Bonnevay sont toujours là ! Il faut repenser un projet Part-Dieu qui ne soit plus La Défense à la lyonnaise, mais il faut aussi une nouvelle gare répondant aux besoins de développement massif du rail passager, coordonnée avec des gares périphériques comme avec la gare Saint-Exupéry.

Nous ne pensons pas que le réseau de transport métropolitain soit bien structuré, au contraire. Pour libérer la Métropole d'une mobilité carbonée contrainte, comme le propose le rapport, il faut une rupture avec le PDU actuel et si le vélo doit y jouer un rôle décisif - non seulement dans sa part modale mais aussi dans le rapport citoyen à la mobilité, donc à la ville -, il ne pourra permettre seul de réduire notablement la part modale de la voiture. La Métropole a besoin d'un RER (réseau express régional), de nouvelles lignes de métro, de nouvelles lignes de tram, de plus de bus et aussi d'inventer une mobilité flexible, à la demande, décarbonée, publique sur le modèle du projet de taxi-bus électrique collectif imaginé par notre ancien collègue Henri Thivillier.

Troisièmement, orienter le développement économique vers l'utilité publique, autant en termes de construction de savoir-faire, de collectifs de travail, qu'en termes de réponses aux besoins individuels et collectifs, de la mobilité au logement, de l'alimentaire à la culture. Il faut sortir de cette culture économique de la destruction créatrice que défendait Gérard Collomb et construire, au contraire, un lien étroit entre les savoir-faire et l'innovation, les usages et la recherche.

Notre potentiel universitaire doit être libéré du carcan d'un pilotage par l'aval au seul service de la concurrence libre et non faussée et être mis en réseau avec toute la société, autant pour faire grandir l'appropriation citoyenne des sciences que pour faire grandir la responsabilité citoyenne des scientifiques. Au final, l'emploi local doit être le critère principal d'évaluation de nos politiques économiques.

Permettez-nous enfin de commenter quelques orientations proposées dans ce rapport.

Sur le paragraphe A2 concernant l'énergie et le climat, il n'est pas fait mention du critère, pour nous, essentiel de l'impact carbone des politiques publiques. Ce devrait être le critère premier de nos décisions, alors que le développement accéléré d'un photovoltaïque sans stockage ni autoconsommation conduit à une hausse des émissions carbonées.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Sur le logement, il faut mieux tenir compte de la grave crise du mal-logement, notamment pour les bas revenus. Nous alertons sur l'enjeu de l'eau pour la végétation en ville. Sur les déchets, attention aux annonces médiatiques coupées des réalités : le dernier plan métropolitain de réduction des déchets fixait l'objectif de 10 % de réduction pour arriver péniblement à 6 % au bout de 10 ans. L'excellent plan d'actions, engagé par Émeline Baume il y a deux ans, peut être renforcé, mais nous savons tous que l'expression "zéro déchet" relève du médiatique et que les enjeux citoyens, d'incivilités sont des défis alors que nous agissons principalement en aval de la consommation. Dans ce contexte, réduire l'incinération de 50 % sans compensation met en cause la capacité du chauffage urbain et conduira à une hausse des émissions carbonées. C'est un bon exemple du diable qui se cache derrière les bonnes intentions.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous demande vraiment de conclure monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Je reprends les deux minutes que j'ai gagnées sur le rapport développement durable, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Mais vous avez déjà dépassé de deux minutes monsieur Millet !

M. le Conseiller MILLET : Bien alors, comme d'habitude, vous lirez la suite sur mon blog si vous le souhaitez. Je conclus. Comme vous le voyez, monsieur le Président, dans ce débat d'orientations et comme nous l'annonçons le 27 juillet lors de la mise en place de notre Conseil, nous voulons contribuer à la majorité nouvelle de la Métropole en faisant vivre l'exigence de changement de société à travers les projets que nous porterons pour plus de justice sociale et territoriale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à monsieur Collomb pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires revêt une importance particulière parce qu'il est le premier d'un mandat que vous voulez placer sous le signe de la rupture.

Pourtant, permettez-moi de vous dire que sur beaucoup de points, il est pire héritage que celui dont vous bénéficiez et vous avez bien voulu le reconnaître, tout à l'heure. Vous arrivez, en effet, à la tête d'une institution qui, ces cinq dernières années l'ont montré, est particulièrement performante.

D'un point de vue économique, avant la crise du Covid, jamais nous n'avions connu une telle dynamique en termes de créations d'entreprises, d'accueil de sociétés étrangères et de flux touristiques, qu'ils soient d'affaires ou d'agrément. Jamais donc la Métropole n'avait généré autant d'emplois.

D'un point de vue social, les opérations de rénovation urbaine engagées devraient nous permettre de rééquilibrer progressivement nos communes et nos quartiers.

Sur le plan de la qualité de la vie, la Métropole de Lyon figure toujours dans les premiers rangs des classements. Et lorsqu'on interroge les Français pour savoir dans quelles villes ils souhaiteraient vivre, notre Métropole figure toujours parmi les villes choisies. J'ai même lu dans une de ces interviews que c'était, là aussi, le point de vue du Maire de Lyon qui, lorsqu'on lui demandait pourquoi il avait choisi de s'installer dans notre ville, répondait que c'était parce que Lyon était une ville agréable à vivre.

Lyon pourrait bénéficier de tout cela, mais pour parvenir à ce résultat, nous aurions pu vider les caisses et notre Métropole pourrait être, aujourd'hui, financièrement exsangue. Tel n'est pas le cas, bien au contraire. Tous les indicateurs financiers sont au vert.

Lorsqu'on regarde l'évolution de l'autofinancement brut depuis la création de la Métropole, il n'a cessé d'augmenter pour passer de 440 M€ en 2015 à 550 M€ en 2018. Et même, s'il a un peu baissé en 2019, année préélectorale où on est tenté de dépenser davantage, il reste extrêmement élevé et témoigne d'une volonté forte de contrôler l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'augmenter les recettes, grâce à la politique dynamique que je viens d'évoquer.

Dans le même temps et malgré la reprise des emprunts toxiques du Département, jamais la dette n'avait été aussi basse avec une durée de désendettement de 3,3 années au CA 2019. Vous avez, d'ailleurs, eu la gentillesse de montrer dans le tableau qui illustre le rapport de présentation du DOB que la Métropole est l'une des collectivités les moins endettées en France, je vous en remercie.

Alors, certes la Covid a eu un coût en matière d'achat d'équipement sanitaire (masques, gel hydroalcoolique), de subventions aux établissements sociaux sanitaires ou de soutien aux entreprises. D'où votre estimation pour 2020 d'un autofinancement brut à 250 M€, sauf dérapage de la section de fonctionnement.

Les résultats seront, peut-être, même meilleurs. Vous avez, en effet, chiffré une baisse des DMTO à 20 %. En fait, compte tenu de la résistance du marché immobilier dans notre agglomération, les DMTO pourraient être du même montant que l'année dernière. Or, ils sont évidemment un élément important de notre financement puisqu'ils se montaient, l'année dernière, à 367 M€.

Alors, fort de cet acquis, vous vous flattez de pouvoir présenter une PPI à 3,6 milliards d'euros, plus que ce que nous avons annoncé en 2014 (3,5 milliards d'euros) et plus que ce qui a été réalisé (3,2 milliards d'euros), un montant qui n'était pas si loin des objectifs initialement prévus.

À première vue, on pourrait dire bravo parce qu'une collectivité locale a besoin d'investissements et évidemment encore davantage dans la période que nous connaissons. Sauf que pour réaliser ce chiffre et vous avez l'honnêteté de l'annoncer, vous avez l'intention de faire exploser la dette en la faisant passer, en fin de mandat, aux alentours de 8 à 10 ans.

Je vois bien quel est votre raisonnement, vous vous dites : "il faut s'endetter au maximum pendant que l'argent n'est pas cher, avec des taux d'intérêt qui, aujourd'hui, peuvent même être négatifs". Pour les deux années qui viennent, sans doute mais prenez garde !

D'abord, les effets du Covid, comme on l'a dit, ne sont pas derrière nous. Sur le plan sanitaire, on peut connaître une troisième vague, regardez les USA après Thanksgiving. Mais surtout, c'est l'année prochaine que nous allons supporter le principal du coût économique et social de la crise, avec des fermetures d'entreprises, avec l'obligation pour les PME (petites et moyennes entreprises) et même des entreprises plus grandes de licencier, avec des dépenses sociales qui vont donc fortement augmenter.

Et qui nous dit que les taux d'intérêt vont toujours être aussi bas ? Le Président de la République disait, il y a quelque temps, qu'il voulait soutenir l'économie "quoi qu'il en coûte". Et aujourd'hui, il vient de créer une commission chargée de faire des propositions pour réduire la dette que le pays aura accumulée.

Alors, si nous sommes d'accord pour que la Métropole s'endette aujourd'hui de manière à soutenir l'économie locale, il faut que le recours à l'emprunt soit limité dans le temps, qu'il serve à des investissements productifs permettant de générer des recettes futures.

S'il devait simplement servir à financer un dérapage des dépenses de fonctionnement, ce serait tout simplement catastrophique. Car, je sais que cela peut-être un gros mot pour certains, mais les marchés financiers nous regardent et s'ils constataient un tel mouvement, nos emprunts ne tarderaient pas à être plus chers avec un effet cumulatif sur nos finances.

C'est le premier risque auquel vous vous heurterez, mais dans un deuxième temps, vous serez rattrapés, je crois, par la patrouille du Ministère des Finances. Vous indiquez vous-même, en effet, qu'au-delà de 10 ans d'endettement, la Préfecture sera dans l'obligation de vous obliger à suivre une trajectoire de désendettement. Celle-ci risque d'être drastique car en général la dette s'accroît de manière hyperbolique. Dans le passé, un certain nombre de villes et d'agglomérations ont connu cela et, croyez-moi, c'est extrêmement difficile.

Alors, je sais, je l'ai expérimenté dans mon premier mandat, chaque Vice-Président ou chaque adjoint pense que son secteur est prioritaire et que les besoins sont immenses. En général, quand vous additionnez les demandes, il y a de quoi faire quatre plans de mandat en un. L'ingratitude, mais aussi le devoir pour un Président ou un Maire, c'est de trancher et de choisir quelles doivent être les priorités.

Vous aurez à le faire en matière de dépenses, mais il vous faudra aussi faire en sorte que les recettes de cette Métropole continuent à augmenter. Pour cela, il faudra que la transition écologique vers une neutralité carbone d'ici 2050, que vous souhaitez, que nous souhaitons tous, se fasse avec et non contre les entreprises.

Planter des arbres peut être utile, mais je ne suis pas sûr que cela suffise. C'est, en fait, une nouvelle révolution industrielle que nous devons connaître. Partout, on en voit aujourd'hui des exemples : voitures, bus, véhicules utilitaires électriques, nouveaux bâtiments BBC (bâtiments basse consommation) voire à énergie positive, réhabilitation des bâtiments anciens de plus en plus performants.

Et, une autre mutation est déjà en train de se profiler. Aujourd'hui, en Allemagne, en Autriche, des trains et des poids lourds roulent à l'hydrogène. Airbus, pour sa part, annonce son premier prototype d'avion à hydrogène pour 2030.

De cette nouvelle grande transformation, pour reprendre les termes de Karl Polanyi, monsieur Millet appréciera, la Métropole de Lyon doit devenir un acteur conjuguant écologie et économie et je suis d'accord avec mon camarade de la France insoumise car on le voit bien, avec la crise de la Covid qui conduit inévitablement à la décroissance : c'est un million de personnes supplémentaires en situation de pauvreté en France, 180 millions de plus tombées dans la plus grande pauvreté dans le monde.

Il est donc indispensable de continuer à mener des politiques de croissance dans cette Métropole, mais il s'agit de construire un autre modèle de croissance pour répondre aux défis du changement climatique. Ce devrait être là le grand défi de la Métropole, pour les prochains temps.

Monsieur le Président, parce que nous avons Lyon au cœur, parce que nous aimons notre Métropole et que nous souhaitons pour elle, le meilleur, chaque fois que vos actions nous sembleront aller dans ce sens, comme du côté

du grand stade, vous nous trouverez à vos côtés. Là où, par contre, des décisions seront prises qui n'auraient d'autres raisons qu'idéologiques, dogmatiques, alors nous expliquerons à nos concitoyens en quoi ils peuvent être contre-productifs, contre-productifs pour notre agglomération, contre-productifs pour ses habitants.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Monsieur Kimelfeld pour le groupe les Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues. D'abord, si vous le permettez juste, Monsieur le Président, si vous faites un groupe de réflexion avec monsieur Pierre-Alain Millet sur "est-ce que l'écologie politique est-elle soluble dans le marxisme ?", je veux bien participer.

Mais, au-delà de cela, à la lecture de ce rapport du premier DOB, nous avons pu constater plusieurs choses : des problèmes d'équations, d'abord, mais aussi des silences et des éléments relativement flous.

Des problèmes d'équations parce, au vu des éléments communiqués et des prévisions de recettes, notamment cela a été dit en matière de DMTO, de CET (contribution économique territoriale) et de taxe de séjour, nous avons du mal à percevoir comment ces leviers fiscaux pourraient pleinement rebondir avec la politique que vous entendez mener et que vous assumez tout à fait tranquillement et en toute transparence.

Il est difficile de dire, d'un côté, que vous craigniez un difficile rebond des droits de mutation et de l'autre, pour plaider pour la fin de bon nombre de projets urbains et pour la fin *in extremis* de la densification de l'hypercentre, qui plus est, lorsque vous ne proposez pas de projets urbains novateurs en dehors de cet hypercentre.

Il est tout aussi délicat de s'inquiéter de la trajectoire de la CFE et de la CVAE quand on prône une politique économique sobre, sans accompagnement de l'implantation de nouvelles entreprises ou de l'agrandissement d'entreprises lyonnaises, génératrices d'emplois et de valeur ajoutée.

S'agissant des recettes issues de la taxe de séjour, mêmes problèmes d'équations, votre appétence pour le tourisme sobre et local ne donne que peu de perspectives pour le tourisme d'affaires. J'ai entendu avec beaucoup d'attention madame la première Vice-Présidente, Emeline Baume, demander à ce qu'Eurexpo se réoriente vers des activités plus nationales et plus régionales, ce qui laisse augurer une situation extrêmement difficile pour le développement dans les années prochaines de ce tourisme d'affaires.

D'ailleurs, si j'étais taquin, mais la situation est beaucoup trop sérieuse, je dirais que la Covid-19 vous a permis d'observer, grande nature, ce que votre politique économique et urbaine devrait provoquer en matière de recettes dans les années à venir.

Ce qui me permet d'évoquer les perspectives que vous dressez en matière économie, culturelle : elles sont faibles et il y a des silences. Vous ne voyez l'économie et l'emploi qu'à travers la transition écologique, qu'en est-il du soutien à nos filières d'excellence, à nos indépendants, à nos start-ups, au tourisme d'affaires ?

En matière éducative, si vos objectifs sont louables, ils mériteraient d'être plus concrets. Nous n'avons aucune perspective en matière de construction et de réhabilitation de collèges pour ce mandat alors que la démographie scolaire croît, tout comme les besoins en matière d'infrastructures. Nous envisagions, durant les élections, le lancement de la construction de 10 collèges pour ce mandat. Nous savons que cinq sont *a minima* nécessaires pour couvrir ces besoins. Que comptez-vous faire précisément sur ces nouveaux collèges ? La mise en place d'un schéma directeur des collèges est bienvenue et nous éclaircira, nous l'espérons, sur vos choix.

En matière d'investissements, les rapports du DOB comme celui de la CRC notent bien la forte dynamique enclenchée, à partir de 2018, pour rattraper un retard réel en matière d'exécution de la PPI.

Les chiffres sur 2018, 2019 le montrent et ceux de 2020 (700 M€ consommés en tout cas, estimés consommés), au regard de l'impact de la crise sanitaire sur l'investissement des collectivités, devraient être relativement corrects. Ainsi, nous nous satisfaisons de votre ambition en matière de volume de crédits annuels consommés sur la future PPI et estimons cette trajectoire tout à fait réalisable avec une vraie volonté politique.

Mais vous ne pourrez pas vous reposer uniquement sur l'État pour financer tout cela, sur la ZFE, sur l'hébergement, sur l'enfance, sur la sécurité. Renvoyer la balle au Gouvernement, quel que soit le Gouvernement, est un exercice assez simple, je le concède, mais dépourvu d'effets quand il s'agit de votre compétence, d'une compétence partagée ou de votre volonté d'insuffler de nouvelles politiques publiques.

Nous nous retrouvons aussi sur l'utilisation du levier de la dette alors qu'avant la crise sanitaire, le niveau d'autofinancement de notre collectivité était très satisfaisant et qu'il reste encore très correct, malgré les dépenses sociales et d'urgence nouvelles et c'est bien normal.

Mais attention, nous vous alertons sur la nécessité, pour que cela fonctionne, de réunir les conditions pour que certaines recettes fiscales restent stables pour les six prochaines années.

En clair et pour conclure, merci monsieur le Président de ne pas être uniquement au service de vos idées, mais aussi et surtout, au service des habitantes et des habitants de cette Métropole, aux plus précaires, mais aussi aux acteurs économiques, aux acteurs culturels, aux acteurs sociaux.

Il en va de l'avenir de ce territoire et de nos capacités budgétaires pour accompagner sa dynamique.

Il en va aussi et surtout des besoins de nos concitoyens en matière de logements, d'emplois, de transports et de qualité de vie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller VINCENT : Merci. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président aux finances, chers collègues, comme la loi l'exige, nous devons tenir le débat d'orientations budgétaires pour préparer le budget 2021 de la Métropole de Lyon, en rappelant les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il convient également de préciser les éléments concernant la politique de la Métropole, en matière de ressources humaines, d'engagements pluriannuels d'investissement, sans oublier les informations relatives à la structure et la gestion de la dette.

Rappelons le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui. L'année 2020 fut profondément marquée par la pandémie liée à la Covid-19 qui a conduit à une forte réduction de l'activité économique. 2021 doit être espérée comme l'année d'un rebond généralisé de notre économie malgré les grandes incertitudes pesantes. Toutefois, nous pouvons observer que l'intervention massive des pouvoirs publics a permis de contenir, du moins en partie, la chute de l'activité. Les États membres de l'Union Européenne ont voté une aide de 750 M€ pour la zone euro afin de favoriser la relance économique. Cette aide précieuse aura, toutefois, la conséquence d'alourdir encore la dette des États.

Sur le plan de l'emploi, le marché du travail s'est grandement détérioré, l'ampleur du soutien de l'État aux acteurs économiques et aux salariés est sans précédent. Mais l'action de l'État doit être coordonnée avec celle des collectivités locales. D'ailleurs, le contexte régional et local montre que l'activité des entreprises régionales marque le pas, notamment à cause d'une trésorerie limitée qui ne permet pas d'encaisser la baisse du chiffre d'affaires. Ainsi, la sortie de crise n'est, malheureusement, envisagée que pour 2022 au mieux.

Au niveau des collectivités locales, dans leur ensemble, on note en 2019, une modération de l'évolution des dépenses de fonctionnement mais aussi, une proportion à l'épargne brute. Les ressources fiscales, c'est vrai, ont connu une bonne progression, en moyenne de 4,4 % par an, entre 2006 et 2010. Cette augmentation devrait se poursuivre jusqu'en 2022.

En revanche, au titre de l'année 2020, au prétexte de la bonne santé financière des collectivités locales, l'État n'est venu que partiellement à leur soutien. Ainsi, les multiples aides accordées par les collectivités locales ont été financées par elles-mêmes, assorties d'un maigre soutien de l'État. L'exemple de l'augmentation sensible du RSA à la charge des départements, en est une preuve significative.

Quant au projet de loi aux finances 2021, il prévoit une baisse des impôts de production avec une réduction de 50 % de la CVAE, de la CFE et de la TFB (taxe sur le foncier bâti). Cette baisse d'impôt censée être compensée, cela n'est pas garanti, n'est qu'une nouvelle marque qui tente à réduire encore l'autonomie fiscale des collectivités locales.

Dans ce contexte, quelles stratégies budgétaires et financières adoptées ? Au niveau des recettes de fonctionnement, on note une baisse prévisionnelle des recettes 2020 à cause de la situation sanitaire et économique, je l'ai déjà dit. Les droits de mutation sont diminués de 20 %. En outre, le ralentissement économique a, pour conséquence, une baisse des recettes perçues par les entreprises, telles la taxe de séjour et la CVAE. La mise en œuvre de la fiscalité locale votée par la loi des finances initiale modifie fortement la structure du panier de ressources. Les principaux produits fiscaux pour 2021 seront en diminution même si une fraction du produit de la TVA collectée par l'État, sera affectée à la Métropole.

Au sujet des DMTO, même si on a constaté une baisse, il y a aussi un rattrapage avec une évolution de 5 % par an.

Concernant la politique tarifaire, il faudra s'interroger sur une politique plus ciblée. Pour la Métropole de Lyon, plus précisément, la crise sanitaire et économique a conduit à réévaluer les dépenses de fonctionnement. Il a fallu tenir compte aussi de la hausse continue du nombre de bénéficiaires du RSA.

Tout cela impacte, de fait, les orientations budgétaires pour l'année 2021. Les dépenses à caractère social doivent être contenues car elles représentent plus du tiers des dépenses du budget principal. Le dispositif d'aides ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans doit être strictement contrôlé, de même que les dépenses de personnel.

La politique métropolitaine en matière de ressources humaines doit porter une attention particulière à la gestion des effectifs et de son impact sur la masse salariale. Une hausse de 3 % de la masse salariale me semble bien trop importante et doit nécessairement être réduite. Les dépenses doivent aussi être davantage sélectives. Au 31 décembre 2019, les effectifs s'élevaient à 9 432 agents. Le rétablissement du jour de carence a permis une légère baisse du taux d'absentéisme. Ceci étant, la politique des ressources humaines de la Métropole devra éviter une trop grande croissance de la masse salariale. Il faut, pour cela, optimiser les ressources humaines en fonction des ressources financières et veiller à ce que les réorganisations de grande ampleur répondent surtout à des objectifs d'efficacité et de réactivité des services au bénéfice des communes et de nos habitants. Je pense que la réflexion sur une nouvelle déconcentration des services au plus près des communes doit être envisagée par l'Exécutif métropolitain afin d'être toujours au plus près de nos concitoyens.

Il ne faut pas oublier que la Métropole doit continuer à investir et à être une collectivité d'investissement. Même si 2020 est une année particulière, il faudra veiller à ce que la capacité d'autofinancement de la Métropole n'en pâtisse pas car il en va de sa capacité future d'investissement. La programmation pluriannuelle d'investissement doit être mise en place rapidement. Une évaluation de cette PPI en 2023 paraît indispensable afin de faire les ajustements nécessaires.

La mobilisation en crédit de paiement d'un volume moyen de dépenses de 600 M€ par an paraît être un montant très ambitieux d'autant que les marges de manœuvre risquent de se restreindre dans les années à venir.

En outre, la dette est un sujet à ne pas négliger. Celle-ci a augmenté. Suite à votre décision modificative votée en octobre 2020, le taux moyen de la dette est estimé à 1,73 %, la durée résiduelle moyenne est estimée à plus de 10 ans.

La Métropole maintient sa dette avec une annotation "AA", ce qui lui permet un financement à moyen et long terme lié aux impacts sociaux environnementaux. Cette notation lui permet d'être recherchée par les investisseurs institutionnels et bancaires.

L'endettement est donc majoritairement sain tant que la politique d'endettement soutient l'investissement. La Métropole doit s'appuyer sur cet endettement pour les plans de relance mis en place par l'État et l'Union européenne et par voie de conséquence, pouvoir financer l'ambitieuse PPI. Il faut donc maintenir sa capacité de désendettement entre 8 et 10 ans maximum pour permettre une mobilisation des financements nécessaires.

La PPI de la Métropole est résolument tournée vers la transition écologique même si elle doit mettre en œuvre des réponses structurelles et concrètes aux défis posés par le réchauffement climatique.

Oui, une politique en faveur des transports en commun et mobilité douce est indispensable, un développement des politiques sociales, bien sûr, à maîtriser, et un développement économique soutenant l'essor. Mais qu'est-ce que cela signifie ? Une politique de santé globale, une politique urbanistique en faveur du logement durable ? Quid, là-aussi, du parcours résidentiel ?

Monsieur le Président, vos propositions sont certes intéressantes, mais elles sont trop larges et, surtout, imprécises. Les thèmes choisis ressemblent davantage à un catalogue à la Prévert. Alors, oui, tout cela fait rêver mais il s'agit surtout d'un programme irréalisable si on souhaite garder un sérieux budgétaire et surtout ne pas laisser s'envoler la dette de la Métropole.

La capacité de désendettement étant déjà proche de 10 ans, il paraît ainsi indispensable de limiter les dépenses de fonctionnement pour dégager autant de crédits de paiements par an. Votre projet de régie de l'eau pour la Métropole va totalement à l'encontre de cette limitation. Les emprunts aux taux, actuellement très bas, ne vont pas durer, il faut être prudent.

C'est pour cela que le débat d'orientations budgétaires doit être plus précis et mettre en évidence les priorités des investissements, et non, un ensemble pêle-mêle de thématiques. D'autrefois, parmi ces thèmes exhaustifs, il n'y a aucune précision pour le développement économique et les aides pour les entreprises qui souhaitent se développer. Quid des projets, des nouvelles zones artisanales, des zones d'activités, de nouveaux locaux commerciaux ou de bureaux pour les entreprises ? Ces questions se posent également pour l'industrie. N'oubliez pas que tous ces locaux, toutes ces créations d'entreprises apportent de la ressource fiscale. Vous faites parler

beaucoup d'agriculture, alors au passage, je me réjouis, vous vous êtes largement inspirés de ce que nous avons fait pour le syndicat mixte des Mont d'Or. Donc, c'est vrai que c'est un bel exemple à suivre.

La Métropole doit demeurer, quoi qu'on en dise, attractive. Elle amène de jeunes cadres, tout cela amène de la richesse. Il ne faut pas en rester là et anticiper les nouveaux et futurs besoins, notamment pour les investissements liés au domaine du numérique.

Justement, au sujet du développement économique, nous souhaitons savoir s'il sera focalisé sur Lyon, Villeurbanne comme ville-centre ou plutôt sous la forme d'un aménagement multipolaire sur l'ensemble des communes de la Métropole et ces communes qui participent à la richesse de notre Métropole. Vous ne précisez aucune indication géographique à ce sujet.

Permettez-moi de vous dire que nous restons un peu sur notre faim, les priorités ne sont pas affirmées. Donc, nous serons vigilants quant à vos propositions budgétaires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à monsieur Gomez, pour le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Conseiller GOMEZ : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots dans ce débat d'orientations budgétaires au nom des élus Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, l'exercice en tant que tel est classique et les positions, d'ailleurs de chacun, nous surprennent assez peu. Il a la particularité d'être le DOB de début de mandat. Certaines et certains de l'opposition ne manquent pas de trouver que le document est trop une déclamation de grands principes irréalistes, nous dit-on, mais c'est mon côté léniniste, je crois que s'il y a une volonté, il y aura aussi un chemin.

C'est le premier DOB du mandat, mais aussi de ce nouvel Exécutif et de ce nouvel arc majoritaire. Comme nous le faisons régulièrement dans nos municipalités, comme cela se fait généralement dans bien des collectivités, un premier DOB est d'abord le débat des grandes orientations d'une majorité qui présente et précise la vision générale de politiques qui vont être menées, une direction. Le détail, le parcours envers la destination montrée, viendront ensuite dans la suite du mandat et dès le premier budget primitif.

Ce que dit donc ce DOB, c'est la volonté du développement et d'une PPI structurés autour de la transition écologique qui est développée à travers une vision transversale comme marqueur des politiques économiques ou urbaines, mais aussi sociales, un marqueur des projets, des mobilités actives à la résilience des territoires, un marqueur des projets urbains pour le cadre de vie, l'insertion sociale, les ressources énergétiques, à chaque fois, la volonté de marqueur fort sur la biodiversité ou une mobilité décarbonée et leurs effets sur le cadre de vie. C'est donc une vision globale et cohérente qui nous est proposée.

Ce DOB et ces éléments de PPI disent donc et c'est pleinement légitime, une ambition marquée et structurée par la vision et les engagements des listes du Président, Bruno Bernard. Cette politique est d'abord celle du groupe majoritaire et c'est légitime. Cette politique est aussi la nôtre, elle est la nôtre car les Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés sommes, depuis longtemps, engagés sur les questions environnementales pour le développement durable, pour la transition écologique de nos écosystèmes urbains et économiques. Elle est la nôtre car les Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés sommes engagés aussi pour la transition sociale émancipatrice. Une volonté d'être employeur exemplaire sur les questions sociétales, sur l'égalité hommes-femmes, sur l'insertion sociale ou des personnes en situation de handicap, avec des recrutements et des formations et une politique sociale volontariste et émancipatrice, avec le RSA jeunes, le désenclavement des QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville), la culture pour tous et par tous, le nouveau collège, domaine dans lequel le besoin reste important malgré un rattrapage sur le mandat précédent tant le retard hérité avant 2015 du Conseil général était conséquent en raison de choix qui privilégiaient certains territoires sur d'autres.

Cette volonté d'une Métropole tournée vers les transitions écologiques et sociales est à affirmer dans un contexte international, national et local difficile, nous avons tous conscience, pour les États comme pour les collectivités, un "effet ciseaux" des finances. La crise sanitaire et ses effets directs ou induits impactent nos recettes et nos dépenses avec notamment les dépenses sociales avec presque 6 % de demandeurs d'emplois en plus, en attendant de connaître les chiffres précis pour cette année, des bénéficiaires du RSA.

Face aux effets économiques et sociaux de la pandémie, nous redécouvrons le rôle de moteur de l'action publique et notamment de la commande publique pour, au mieux, avoir une action contracyclique, au pire, limiter les effets du cycle désastreux dans lequel nous sommes. Les efforts financiers et d'investissement conséquents sont faits par l'Union européenne ou la France et notre Métropole doit avoir le même rôle levier à travers sa PPI et malgré la baisse de l'autofinancement.

Nous soutenons donc l'objectif de 3,6 milliards d'euros d'investissement sur ce mandat. Pour cela, nous devons donc actionner le levier de la dette, accepter une capacité de désendettement qui passera de 3,6 à 7 ans. Il ne

s'agit pas d'une dérive financière mais d'un choix tactique volontaire et contrôlé, utiliser l'emprunt comme levier pour l'investissement et pour amortir l'impact social de la crise et ses coûts. Le levier, aujourd'hui, actionnable car la dette de la Métropole, est, celle sans risque et à des taux faibles, en moyenne.

Cette majorité porte un changement de politique, pour conclure, dans un moment inédit de crise sanitaire et économique qui contribue à créer des inquiétudes. Ce changement politique doit être un élément de réponse à cette crise, y répondre tout en y apportant des éléments sur notre volonté de rester une Métropole attractive, d'être autrement par une politique plus ambitieuse sur la transition écologique qui a bien un meilleur cadre de vie.

Dès cette année, des crédits seront engagés dans ce sens. Faire venir de l'argent, c'est bien, mais ce n'est pas faire venir n'importe quel argent pour créer n'importe quel emploi.

Tous ces éléments expliquent pourquoi les élus Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés prennent acte positivement de ce document d'orientations budgétaires. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Monsieur Lassagne, pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller LASSAGNE : Merci Président. À la lecture du rapport du débat d'orientations budgétaires, nous avons le sentiment d'assister au premier acte d'une tragédie grecque : personnages et antagonismes entrent en scène et leurs interactions mèneront inexorablement à la catastrophe.

Crise sanitaire, baisse des recettes, hausse des dépenses, augmentation de la dette, absence d'optimisation des ressources, contrainte sur le secteur producteur de valeur sont le cocktail explosif que vous préparez.

En effet, il est aujourd'hui certain que la crise sanitaire provoquera une profonde crise économique qui aura, pour conséquence, la baisse des recettes pour 2021 notamment, en raison de la contraction des droits de mutation et d'une diminution des impôts et des taxes perçues. L'ensemble des produits alimentant les recettes prévisionnelles de 2021 et des années suivantes sont en berne y compris, bien évidemment, les dotations de l'État.

Que faites-vous pour tenter de redynamiser ces recettes ? Malheureusement rien et au contraire, vous lancez des politiques qui auront tendance à les déprimer comme l'encadrement des loyers ou la fin d'une politique active en faveur de l'attractivité internationale de la Métropole pour le tourisme et les implantations d'entreprises. J'avais d'ailleurs noté, en novembre, au sujet du plan de relance face à la crise sanitaire que l'activité économique était la grande oubliée. Ne perdons pas de vue que c'est l'activité économique qui créera les richesses nécessaires aux politiques publiques de la Métropole et notamment la solidarité et l'environnement.

Ne pensez-vous pas qu'il est urgent de travailler en 2021 sur la dynamique économique pour limiter les suppressions d'emplois plutôt que d'accueillir de futurs demandeurs d'emplois dans les dispositifs sociaux en 2022 ?

En face de ces baisses de ressources prévues pour la collectivité, vous devriez logiquement construire un budget en conséquence avec un axe fort de maîtrise des dépenses. Il est légitime que vous engagiez le projet pour lequel vous avez été élus. Il est, en revanche, surréaliste que vous ne preniez pas en compte le contexte dégradé auquel nous devons faire face. Au contraire, vous n'hésitez pas à alimenter "l'effet ciseaux" en projetant plusieurs hausses des dépenses de fonctionnement dont la masse salariale à hauteur de 3 % et une PPI de l'ordre de 3,6 milliards d'euros sur le mandat. Enfin, vous ne dites rien sur l'optimisation des ressources de la Métropole.

La première conséquence de votre politique sera une très nette dégradation de notre capacité de désendettement qui devrait passer à la fin du mandat, à 10 ans. Je voudrais faire toucher du doigt, à tous, ce que représentent 10 ans de désendettement. Concrètement, cela signifie qu'il faudrait durant 10 ans ne plus investir un centime pour désendetter totalement la Métropole. Si 10 % du budget d'investissement étaient consacrés au désendettement, il faudrait alors 10 fois plus de temps, c'est-à-dire 100 ans pour atteindre le même résultat. Ce calcul est, certes, théorique mais il montre le poids que vous allez faire porter aux générations futures si l'endettement dérape.

Je m'interroge, d'ailleurs, sur la logique de vouloir, d'un côté, construire une certaine indépendance alimentaire et, dans le même temps, augmenter notre dépendance aux marchés des capitaux à travers une forte augmentation de la dette et des taux d'intérêt qui peuvent devenir, un jour, étouffants.

Monsieur Millet, n'oubliez pas que Marx comparait la dette publique à une forme d'aliénation.

Enfin, il manque dans les éléments que vous communiquez une brique essentielle : les impôts. L'endettement ne suffira pas à financer vos futurs équilibres budgétaires d'autant plus que les recettes que vous projetez sont fragiles. C'est l'impôt qui servira de variable d'ajustement. Là aussi, après la crise sanitaire que nous traversons, est-il opportun de ponctionner, une nouvelle fois, le pouvoir d'achat des habitants de la Métropole ?

Ainsi, mes chers collègues, voici réunis dans ce DOB, l'ensemble des acteurs de notre tragédie grecque et nous savons, d'ores et déjà, qui ne se relèveront pas à la fin de la pièce : les capacités d'action de la Métropole et le portefeuille des Grand Lyonnais. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Badouard.

M. le Conseiller BADOUARD : Cher Président, chers collègues, oui, ce débat d'orientations budgétaires, préalable à l'adoption du budget 2021, intervient dans un contexte inédit : celui d'une crise sanitaire qui s'est rapidement doublée d'une crise économique et sociale. Nous ne pouvons, nous ne devons en faire abstraction.

Ces derniers mois, notre Métropole a dû et doit encore faire face à des dépenses exceptionnelles en raison de l'urgence. Ce ne sont pas moins de 158 M€ de dépenses supplémentaires qu'il a fallu assumer depuis le début de la pandémie : aides aux entreprises, soutiens au secteur médico-social, au secteur associatif, achats de matériels de protection indispensables au bon fonctionnement des services. Le nombre de bénéficiaires du RSA est passé à lui seul de 40 000 à 44 000 entre juillet 2019 et juillet 2020. Et même, s'il a pu déployer, par ailleurs, des moyens conséquents pour faire face à la crise, l'État n'a pas apporté de compensations à la hauteur des dépenses des collectivités : seuls 2,7 M€ ont été versés à la Métropole pour l'achat de masques et protections individuelles, c'est sans commune mesure avec les 158 M€ dépensés.

Dans le même temps et avec un "effet ciseaux" très négatif, nous assistons à une diminution de nos recettes liées, à la fois, à la baisse de fréquentation des équipements, au ralentissement de l'économie et aux allègements fiscaux consentis en direction des entreprises du territoire, pour qui ce geste était plus que nécessaire. Vingt millions d'euros manquent ainsi à l'appel au budget de la Métropole avec, donc au final, pour conséquence, une diminution de 40 % de notre épargne brute qui amoindrit les capacités d'autofinancement et de désendettement de la Métropole.

Alors, comment aborder cette année 2021 et la perspective de ce nouveau mandat ? Il était question, auparavant, de tragédie grecque, permettez-moi de faire ce parallèle : certains groupes politiques voudraient rejouer ici la fable de "La cigale et la fourmi". Ils pensent que les 3,6 milliards d'euros d'investissements envisagés pour ce mandat (dont 600 M€ dès 2021) que nos choix de recrutement de nouveaux agents, dès 2021-2022, sont déraisonnables et que nous nous trouverons bien dépourvus quand la bise sera venue. Ils pensent que nous sommes des cigales insouciantes, qui n'avons pas pris la mesure de la situation et préfèrent s'endetter pour mener leur politique de transition écologique et solidaire.

Nous voulons, ici, réaffirmer nos ambitions. Nous sommes fiers de cette PPI qui sera proposée en six mois au lieu d'un an, en faisant preuve de réactivité et de responsabilité vis-à-vis des acteurs économiques du territoire qui ont tant besoin de visibilité sur nos projets. Nous assumons d'utiliser le levier de la dette pour financer nos politiques de soutien aux acteurs économiques et aux populations les plus en difficulté, pour engager la transition écologique et solidaire de notre territoire. Nous le faisons de manière maîtrisée alors que les taux sont historiquement bas et que le FMI (Fonds monétaire international), lui-même, recommande de recourir à la dette. Nous assumons de prendre notre part dans la relance économique, dans un contexte de ralentissement de l'activité. Nous pensons que les projets que nous portons par la transition sont autant de nouvelles opportunités économiques pour les acteurs du territoire. Nos investissements permettront un soutien direct et rapide, avec 600 M€ de crédits de paiement dès 2021. Nous intervenons ainsi en complément du Plan France relance de 120 milliards d'euros et du Plan de l'Union Européenne de 750 milliards d'euros pour lesquels nous regrettons cependant le manque de réponses structurelles à l'urgence écologique et sociale.

Avec ce DOB mais aussi dans le temps long, trois principes guident notre action :

- celui d'une Métropole garante des biens communs qui donne aux habitantes, aux habitants et aux acteurs locaux, les moyens de mener collectivement la transition, par exemple avec la mise en régie publique de l'eau ou la rénovation énergétique des bâtiments,

- nous affirmons également le principe d'une Métropole solidaire et accueillante qui prend soin des plus vulnérables et donne aux habitants les moyens de subvenir à leurs besoins élémentaires, par exemple, par la mise en place d'un revenu solidarité jeunes, par l'accueil des mineurs non accompagnés ou la protection de l'enfance,

- enfin, le principe d'une Métropole de dialogue, partenaire des communes, à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire : c'est le sens, entre autres, de l'un de nos futurs Pactes de cohérence métropolitain, du soutien à l'économie de proximité ou encore de l'association des usagers aux décisions.

Alors, mes chers collègues, regardons autrement la fable de "La cigale et la fourmi". La véritable insouciance, c'est celle de l'austérité, celle qui consiste à ne regarder que ce qui a été perdu et non ce qui doit être préservé, ce qui peut advenir. La véritable insouciance, c'est de ne pas tenir compte du temps long, de l'urgence sociale et du changement climatique. "Que faisiez-vous au temps chaud ?" demande la fourmi à la cigale. Nous faisons d'ailleurs

souvent une interprétation bien hâtive de cette fable, en considérant qu'il ne faudrait être que du côté de la fourmi. Mais, voulons-nous vraiment être des fourmis qui ferment leur porte à ceux qui ne demandent que "quelques grains pour subsister" ?

C'est pourquoi nous voterons pour cette délibération approuvant le document d'orientations budgétaires qui porte une vision politique qui répond aux enjeux du temps long tout en tenant compte des défis actuels. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, chers collègues, chacun a pu s'exprimer avec des références vastes, de Marx à La Fontaine. Nous aurons bientôt le budget puisque nous allons le voter au mois de janvier donc il vous sera transmis, probablement, d'ici deux à trois semaines et ce qui permettra, à tout le monde, d'avoir la totalité des données.

Je vous rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. La circulaire du Préfet du Rhône, en date du 1^{er} mars 2017, rappelle que ce vote porte sur la réalité de la tenue du débat et sur l'existence du rapport et non pas sur le contenu du rapport qui relève, lui, du vote du budget.

Nous allons donc voter pour prendre acte, à la fois, de la communication du rapport et de la tenue de ce débat.

Je vous demande donc d'ouvrir le vote. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je vous propose une interruption de séance de 10 minutes afin notamment que les services puissent souffler. À tout de suite.

(La séance est interrompue à 17 heures 13 et reprend à 17 heures 23).

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, nous reprenons la séance.

Je vous donne les résultats du rapport sur le DOB, délibération n° 2020-0271.

Nous avons pris acte avec 134 voix.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° 2020-0310 - proximité, environnement et agriculture - Oullins - Création d'un réseau de chaleur sur le quartier de la Saulaie - Individualisation totale d'autorisation de programme globale - Demande de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0310. Monsieur Guelpa-Bonaro, vous avez la parole.

(VOIR annexe n° 4, page 237)

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur : Merci monsieur le Président. Pour cette délibération un petit peu technique, je voudrais vous parler du réseau tempéré sur les eaux usées dans le quartier de la Saulaie à Oullins.

Un petit rappel du projet urbain qui nous attend sur la Saulaie qui verra le jour, d'ici 2032, mais principalement dans les trois à quatre années à venir, avec au moins 2 000 habitants et habitantes qui vont arriver sur ce quartier, 800 logements neufs, près de 5 000 salariés. Il s'agit donc un projet d'ampleur structurant et donc un quartier qui a besoin de solutions de chauffage et de rafraîchissement.

On a opté et on vous propose de délibérer sur cette solution technique de réseau de chaleur urbain sur réseau d'eaux usées. Pour rappel, les réseaux de chaleur urbains qui se développent beaucoup permettent à 80 000 logements de se chauffer ou de se rafraîchir. La Métropole est soutenue par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans ce système de chauffage vertueux. C'est une énergie en grande majorité locale, avec les incinérateurs, les chaufferies biomasse et ce nouveau système en large majorité renouvelable et bas-carbone, pour un prix plus bas et plus stable que les solutions traditionnelles qui sont souvent à base de gaz qui vient de pays lointains.

Ce système que l'on vous propose est un système très innovant qui se fait encore très peu en France et un petit peu plus en Europe où l'on récupère simplement un circuit d'eaux usées et où on met un circuit intermédiaire entre le réseau des eaux usées et les réseaux de distribution internes au bâtiment. Un échangeur enterré fait office d'échange de température pour récupérer une eau à 10-15° et les pompes à chaleur en bas des immeubles permettent d'envoyer une eau chaude sanitaire ou une eau plus rafraîchie pour les besoins en climatisation quand le besoin se fait sentir. Ces pompes à chaleur permettent un rendement de un pour quatre ou cinq, c'est-à-dire que pour un kilowatt dépensé, on en obtient quatre à cinq en chaleur ou en rafraîchissement.

Nous passerons pour ce nouveau réseau de chaleur urbain par un marché global de performance. On ne va pas suivre un modèle habituel de délégation de service public étant donné qu'on est sur une solution assez innovante qui n'intéresse pas forcément tout de suite les délégataires habituels et on regroupe toutes les étapes des marchés publics habituels, donc conception, réalisation, exploitation et maintenance, dans le cadre d'un seul marché où la Métropole est maître d'ouvrage. Elle organise la gestion du service public qu'elle contrôle, elle investit, elle est maître d'ouvrage et propriétaire des installations, elle perçoit les recettes de vente de l'énergie donc il y a une régie de recettes à créer et elle rémunère le titulaire du marché avec des objectifs de performance. Le titulaire du marché global, une structure intermédiaire, conçoit les installations, réalise les travaux, exploite et maintient les installations, elle perçoit les recettes de vente de l'énergie pour le compte de la Métropole et lui reverse et elle accompagne la Métropole dans les démarches commerciales et de gestion de relations avec les abonnés.

Un petit focus sur le modèle économique de ce système puisqu'on a eu quelques échanges en commission et des échanges très constructifs et c'est une solution, d'ailleurs, qui a été très favorablement accueillie par toutes les orientations politiques. On est sur un projet qui semble faire l'unanimité sur son côté durable et innovant avec donc un modèle économique qui atteindra l'équilibre sur 20 ans avec un passage en positif d'ici 2029. Ce sera imputé sur le budget principal de la Métropole, le budget annexe n'étant pas adapté pour un service public industriel et commercial en création avec des investissements initiaux importants et une montée de recettes plus lente mais, à terme, peut-être qu'on pourra avoir quelque chose de plus classique.

Et, enfin, quelques chiffres clés avant de passer sur le calendrier. On est sur 6,5 gigawatts par an, un taux de couverture en ENR (énergie renouvelable) qui est de 70 % à l'origine, sachant que le potentiel est de 100 % étant donné que tout ce qui n'est pas considéré comme du renouvelable est issu des pompes à chaleur. Des pompes à chaleur qui, si elles sont alimentées par de l'énergie verte, permettraient alors d'obtenir un réseau de chaleur et de froid 100 % renouvelable, ce qui serait assez unique en France. Donc, beaucoup moins de gaz à effet de serre évidemment et comparé à des chaufferies biomasse, plus aucune émission atmosphérique étant donné qu'on ne brûle rien dans ce système.

L'investissement est conséquent, mais couvert par les recettes sur les premières années de fonctionnement ; c'est un investissement autour de 11 M€, mais couvert par la vente de la chaleur évidemment et les droits de raccordement.

Ce qu'il en ressort pour les usagers, c'est surtout une baisse du tarif du chauffage de 5 % par rapport à la situation actuelle sachant qu'on n'est pas sans savoir que le coût de l'énergie risque d'augmenter dans les années à venir étant donné les problématiques auxquelles on est confronté.

Enfin, sur le planning, il y a un besoin d'articulation entre le développement de cette technique et de ce réseau et l'aménagement du projet urbain sur Oullins où tout est calibré pour que les deux avancent en parallèle. Il y a, évidemment, beaucoup de liens entre les services de l'urbanisme et les services de l'énergie à la Métropole, mais c'était essentiel qu'on passe cette délibération en cette fin d'année 2020. Elle a failli passer en Commission permanente. Il nous a été demandé de la passer en Conseil de la Métropole étant donné l'investissement qui est demandé et on le comprend tout à fait et c'est une très bonne façon de mettre en valeur l'alliance entre écologie, sobriété énergétique et innovation.

Voilà pour cette délibération que je vous demande d'approuver tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT : Merci et tout le monde aura compris que l'avis de la commission a été favorable. Monsieur Chambon, pour le groupe Métropole pour tous.

M. le Conseiller CHAMBON : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro, mesdames, messieurs, la présentation du projet de création d'un réseau de chaleur à partir des eaux usées sur le site de La Saulaie, comme vient de nous le présenter monsieur le Vice-Président, a effectivement suscité de nombreux échanges et questionnements en commission proximité, environnement et agriculture.

Je m'autorise, monsieur le Président, d'être présent dans cette plénière pour vous dire, d'ailleurs, à quel point, cette commission est passionnante, un, de par les sujets qui y sont traités et deux, de par le mode de gouvernance de son Président et de sa Vice-Présidente. Je ferme la parenthèse.

Nous nous réjouissons que la demande que nous avons formulée avec plusieurs collègues d'aborder cette délibération en Conseil plutôt qu'en Commission permanente ait été acceptée. En effet, comme il l'a été évoqué, un investissement de 11 M€, les modalités de valorisation pour la Métropole de cet apport, la valorisation de ce site et son caractère innovant méritaient une présentation devant le plus grand nombre.

Concernant notre groupe, ce sont les dimensions novatrices, vertueuses et transversales qui ont retenu notre attention. Nous remercions, d'ailleurs, les services et monsieur le Vice-Président qui ont retravaillé cette présentation de manière à répondre, en grande partie, aux interrogations et aux remarques qui avaient été faites.

D'autre part, il nous semblait qu'au vu du nombre d'élus présents dans cette assemblée et tant de par leur fonction au sein de leur commune amenés à gérer de tels aménagements et trouver des solutions alternatives sur le plan énergétique, il nous est apparu indispensable de partager avec toutes et tous, cette technologie.

Malgré tous ces aspects positifs parce qu'il y a toujours un mais, monsieur le Président, le rapport de cette solution entre le coût, lié principalement à la nécessité d'avoir des pompes à chaleur très puissantes donc énergivores et l'économie finale du consommateur, 5 %, reste tout de même très élevé d'autant que ce résultat est calculé par rapport aux sources d'énergie dites classiques.

Nous attirons donc l'attention de la majorité et de nos collègues sur le fait que, pour l'avenir, il serait souhaitable de donner une place bien plus importante à une technologie, ô combien, plus efficace tant sur le plan écologique qu'économique, je veux parler de la géothermie. Nous ne pouvons, d'ailleurs, que regretter que cette dernière ne suscite, en France, qu'un si faible intérêt. Pour information, on compte 5 000 forages par an en France contre 50 000 en Allemagne. Je ne pense pas que la population française soit 10 fois inférieure à celle de l'Allemagne. Et, également, le rendement de la géothermie puisque l'on parle de 400 % en terme de chaleur et de 600 % à 800 % en terme de rafraîchissement pour ce type de projet.

Vous l'aurez donc compris, je l'espère monsieur le Président, il s'agit de donner un avis favorable à cette délibération, mais d'éveiller un doute chez toutes et tous. Faut-il, à tout prix, vouloir mettre en place des technologies innovantes ou savoir se tourner vers celles qui ont déjà fait leurs preuves avec des performances efficaces et mesurées. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Sibeud pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère SIBEUD : Merci. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, ce rapport concerne la réalisation d'un réseau de chaleur pour desservir le grand quartier de la Saulaie à Oullins.

Il s'agit d'un dossier, il faut le rappeler, engagé lors de la dernière mandature dans le cadre de la recherche de solutions toujours plus innovantes pour offrir un mode de chauffage sobre et économique, mais aussi pour récupérer l'énergie dite "fatale", c'est-à-dire perdue si elle n'est pas réutilisée.

Ainsi, pour la première fois, l'énergie produite par les eaux usées d'un collecteur, en l'occurrence celui du collecteur unitaire de la station d'épuration de Pierre Bénite à proximité de la ZAC (zone d'aménagement concerté) de La Saulaie, permettra d'alimenter, en chaud et froid, les futures constructions.

Ce rapport, monsieur Chambon l'a rappelé, devait être présenté en Commission permanente, mais nous avons été certains, dont notre groupe, à demander son passage en Conseil compte tenu de son caractère technique innovant et exemplaire qui méritait d'être mis en évidence, ce qui a été fait ce soir, ainsi que le montant d'investissement concerné qui est relativement important puisqu'il s'élève à 11,2 M€.

Concernant justement les éléments financiers, suite aux questions posées en commission, nous avons, effectivement, eu communication de quelques éléments de précision notamment sur l'équilibre global de l'opération qui devrait être atteint dans 20 ans.

Nous avons bien noté que les flux financiers seront gérés dans le budget général pour des raisons financières, mais cela n'exonère pas d'un suivi financier strict comme pour tout service public commercial et industriel puisqu'au final, ce sont les utilisateurs qui doivent financer ce service.

Nous resterons très vigilants sur ce point en examinant les comptes rendus financiers annuels qui ne manqueront pas de nous être présentés à propos de ce service.

Pour finir, nous tenons à féliciter l'ensemble des services de la Métropole qui ont permis que ce projet puisse se concrétiser et qui ont su mettre leurs compétences et leur ingéniosité, tous ensembles, monsieur le Vice-Président l'a rappelé, au service d'un projet vertueux sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan économique.

Nous voterons ce rapport et je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Pouzergue, pour le Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère POUZERGUE : Monsieur le Président, mes chers collègues, je tenais à mon tour, bien sûr, à saluer toutes les équipes de la Métropole qui ont travaillé sur ce dossier innovant depuis maintenant de nombreuses années.

Si la création d'un tel réseau n'est pas une première française, c'est bien une première pour notre Métropole et j'espère que ce projet pilote pourra, peut-être, être dupliqué sur l'ensemble du territoire quand cela sera techniquement possible.

Cela a été soulevé, le montant de l'investissement est conséquent, plus de 11 M€ comme cela a été indiqué. Il doit être mis en relation avec les 40 ha du projet urbain de La Saulaie dont je me permets de redonner les principaux chiffres clés pour l'ensemble de nos collègues : 162 000 m² seront développés sur ce secteur avec, à terme, plus de 2 000 nouveaux habitants puisque nous développerons 650 logements neufs sur la ZAC et 200 logements neufs sur les PUP (projets urbains partenariaux) dont 50 % de logements sociaux. Cinq mille salariés devraient également être accueillis à terme puisque nous allons développer environ 60 000 m² de tertiaire et d'activité ainsi que de nombreux équipements publics à construire qui bénéficieront aussi de ce nouveau réseau de chaleur, à savoir, un groupe scolaire, une crèche, un gymnase.

À Oullins, nous avons toujours affirmé notre volonté de penser le projet urbain avec un double leitmotiv : la mixité des usages, d'une part, mêlant logement et activité économique et une très haute qualité environnementale, d'autre part.

Ce dernier point recouvre plusieurs champs : la reconquête de la nature en ville évidemment, la création d'une véritable trame verte au cœur du quartier, mais aussi l'approvisionnement et la consommation d'énergie renouvelable.

À ce titre, les calories provenant des eaux usées du collecteur qui longe la M7 en bordure du quartier consistaient une vraie opportunité d'approvisionnement.

Au même titre que l'économie circulaire qui vous est chère, monsieur le Président, on peut presque parler de calories circulaires puisque ce sont bien les calories des habitants du Mont Lyonnais qui vont être réutilisées une deuxième fois pour chauffer les nouveaux habitants oullinois l'hiver et rafraîchir les futurs salariés l'été.

De manière opérationnelle, je ne doute pas que la SERL (Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon), désignée aménageur du projet urbain, saura accompagner l'ensemble des acteurs qui interviendront sur le quartier pour optimiser ce nouvel équipement.

Au-delà des constructions neuves de la ZAC facilement raccordable à travers le réseau de 3 km qui va être mis en place, je souhaiterais que l'on soit encore plus ambitieux en étudiant, par exemple, la possibilité pour les bailleurs sociaux qui ont du patrimoine à rénover dans l'ancien quartier de se raccorder à cet équipement.

Une rénovation thermique de leurs bâtiments couplée à un coût calorifique minoré de 5 % par rapport à celui du marché comme le prévoit le bilan de cet équipement, améliorera considérablement les conditions de vie des résidents.

Il s'agit maintenant de tenir les délais qui sont encore longs pour que cet équipement soit mis en service avant l'arrivée des premières grues sur les friches SNCF, mais je ne doute pas que les équipes de la Métropole et de la SERL seront au rendez-vous.

En conclusion, vous l'avez compris, notre groupe votera pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à toutes et tous.

Je mets donc ce rapport au vote. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

N° 2020-0312 - proximité, environnement et agriculture - Reprise en régie publique de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire géré par le contrat de délégation de service public (DSP) confié à Eau du Grand Lyon à compter du 1er janvier 2023 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0312. Madame Groperrin, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN, rapporteur : Merci monsieur le Président. Mesdames, messieurs, chers collègues, puisqu'à l'évidence l'eau est à l'origine de la vie et permet toutes les activités engagées sur la planète, l'être humain doué de raison devrait reconnaître que rien n'est possible s'il n'a pas constamment présent à l'esprit que l'eau, le respect de l'eau, la sauvegarde de l'eau sont un préalable à toute politique.

Si j'ai choisi d'ouvrir la présentation de cette délibération par cette phrase de Danielle Mitterrand dont la fondation a beaucoup œuvré pour le droit à l'eau des peuples, c'est que le choix sur lequel nous délibérons aujourd'hui est un choix d'ordre philosophique, politique et démocratique.

Il s'agit en effet d'affirmer un changement de paradigme dans la façon dont nous considérons l'eau non plus comme une ressource, mais comme tant d'autres dans laquelle l'humanité puise, de manière prédatrice, mais comme un bien commun vital pour l'ensemble du vivant.

Il y a 10 ans, l'ONU (Organisation des Nations unies) déclarait le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit fondamental de l'être humain, indispensable à la pleine jouissance du droit à la vie. Entre cette révolution onusienne et l'effectivité de ce droit, il y a un océan. Les usages de l'eau sont souvent rivaux et le statut de l'eau est toujours prisonnier d'une vision purement économique, utilitariste et extractiviste qui provoque la destruction du vivant et crée de fortes inégalités d'accès.

Après la marchandisation de l'eau dans les années 80-90, nous assistons désormais à sa financiarisation. À l'échelle mondiale, la ressource vitale est en passe de devenir une manne financière comme le pétrole ou le blé. En Australie ou aux États-Unis, l'eau est entrée sur les marchés spéculatifs, enrichissant des marchands de soif sans scrupule qui mettent en difficultés des agriculteurs, des communes et leurs habitants sur fond de changement climatique.

Ce qui se joue, c'est l'avenir des conditions de vie pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens de ce monde. Il n'y a que deux options qui se présentent à nous, soit l'eau est une marchandise dont les profits vont enrichir des intérêts privés, soit l'eau est considérée comme un droit humain géré et préservé dans l'intérêt général. Nous ne pouvons pas concilier les deux.

Nous vivons une forte tension sur la ressource. Les quantités d'eau disponibles tendent à diminuer sous l'effet d'un double mouvement : le réchauffement climatique d'une part, l'accroissement des prélèvements d'autre part, corrélés à la croissance démographique et à un besoin accru en agriculture.

70 % de l'eau sont aujourd'hui utilisés pour nourrir l'humanité. D'ici 2030, la demande mondiale en eau douce devrait augmenter de 50 %, causant un déficit de 40 % des ressources selon les Nations unies. Cette augmentation de la demande en eau paraît aussi inéluctable que sa raréfaction accélérée par le réchauffement climatique si les pratiques et la gestion de la ressource restent les mêmes.

La France ne sera pas épargnée par la raréfaction de la ressource. Dans tout l'hexagone, on remarque des déficits pluviométriques, une baisse de la recharge pluviale des nappes, une baisse des débits d'étiage, un assèchement des sols, une diminution du couvert neigeux.

À l'échelle régionale sur le bassin du Rhône, des travaux de modélisation mettent en évidence une baisse du débit du Rhône de moins 30 % à l'horizon 2050. Or, plus de 95 % de l'adduction en eau potable du territoire métropolitain dépend de la nappe alluviale du Rhône dont plus de 90 % produits par le seul champ captant de Crépieux-Charmy. Malgré la qualité de notre ressource, ces chiffres soulignent sa vulnérabilité présente et surtout à venir.

Pour répondre aux besoins de notre territoire, nous devons la sécuriser et la diversifier dans un contexte climatique très préoccupant.

L'exploitation et la gestion d'un service public de l'eau demandent des savoir-faire, des technologies pointues et des procédés complexes. Si cette maîtrise technique n'est pas intégrée à la gestion et au patrimoine public au moment où il faudra la mobiliser dans un contexte en tension, au moment où notre responsabilité sera majeure, nous serons dépendants d'intérêts privés qui dépossèdent la collectivité de la souveraineté de ses décisions.

Pour avancer vers l'intérêt général, enfin, il y a un enjeu d'ordre démocratique dans la gestion publique de l'eau. Forger une culture collective de l'eau, faire passer les citoyens de consommateurs à usagers associés à la gouvernance et à la définition des politiques publiques relatives à la gestion de l'eau, c'est donner à chacun, chacune la possibilité de saisir la mesure de tous les autres enjeux économiques, sociaux, écologiques liés à l'eau ici comme sur le reste de la planète.

L'ensemble de ces enjeux appellent, aujourd'hui, un engagement fort de l'autorité organisatrice du service public de l'eau. Ce que doit poursuivre notre collectivité, ce sont des objectifs de finalité de droit humain, finalité écologique, finalité démocratique, finalité d'équité qu'aucune entreprise privée n'a vocation à assumer. La maîtrise publique et elle seule, nous permet de choisir les finalités d'intérêt public avant celles de la rentabilité.

À ceux qui craignent, aujourd'hui, qu'il ne soit pas possible de réussir ce passage en régie publique dans les deux années à venir, je réponds que toutes les grandes collectivités de toute appartenance politique que nous avons consultées et qui ont fait ce choix, ont réalisé ce passage en moins de deux ans.

À ceux qui affirment que la régie publique serait un risque financier pour la collectivité, je réponds que toutes les collectivités qui ont fait ce choix témoignent que les marges des délégataires sont devenues très rapidement des marges budgétaires au bénéfice de la collectivité qui ont pu être investies au profit de l'amélioration du service public de l'eau.

À ceux qui pensent que le choix de la mixité fonctionnelle -production publique et distribution confiée au privé- serait préférable, je réponds qu'il existe un surcoût de gestion et d'exploitation dans ce type de mode de gestion qui a été évalué à 1,7 M€ par an, mais je réponds surtout qu'il s'agit d'un compromis sans ambition, d'un non-choix qui permet juste de revendiquer qu'on fait un peu de gestion publique du bien commun.

Ce dont il est question, aujourd'hui, c'est du courage politique pour assumer une décision qui place l'intérêt général avant les intérêts privés. Ce que nous vous proposons, mesdames et messieurs les Conseillers métropolitains, c'est un outil de maîtrise politique et technique, un outil de transition écologique, mais également un outil de solidarité sociale et territoriale. C'est l'ambition de faire une régie publique de l'eau de haut niveau pour notre Métropole.

Je terminerai en saluant Gérard Claisse, ancien Vice-Président chargé de la commande publique et du suivi des DSP (délégations de service public), qui a œuvré pour le retour en gestion publique de l'eau tout au long du mandat précédent et qui aurait aimé porter une telle délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Je vous donne le résultat du vote de la délibération n° 2020-0310 sur le réseau de chaleur. Le rapport a été adopté avec 129 voix pour.

Nous avons un amendement qui a été déposé. Il vous a été communiqué à tous et monsieur Pelaez le présentera lors de sa prise de parole.

Nous avons 10 demandes de prise de parole, soit une par groupe. Je vous demande naturellement de respecter les temps de parole et je donne la parole au groupe la Métropole pour tous.

M. le Conseiller CHAMBON : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, lors de la présentation qui nous a été faite, il y a quelques jours, par madame Groperrin, elle a posé le postulat suivant et nous l'a un petit peu redit dans la présentation immédiate : l'eau est un des rares biens communs vital. À priori, sur ce point tout au moins, nous devrions toutes et tous être d'accord.

Permettez-nous de rajouter à cela : c'est un bien commun vital certes, mais en péril. C'est vrai, l'eau douce ne représente que 2 % du volume total d'eau que compte la planète. C'est vrai, l'explosion démographique de ces derniers siècles engendre une consommation toujours plus forte. C'est vrai, l'apparition, depuis un siècle, de l'industrie mondialisée et de l'agriculture intensive ont mis en danger ce bien tant sur sa qualité que sur sa quantité.

Malgré toutes ces vérités, il est possible à travers les progrès scientifiques, l'inversement de la courbe démographique et la conscience humaine, on l'espère, une action sur la potentielle pénurie d'eau douce afin d'inverser la tendance.

Car pour nous, le pire des périls est ailleurs. Et je reprends et j'en suis navré, les propos de madame la Vice-Présidente, l'or bleu (puisque c'est ainsi qu'il se nomme) est devenu l'un des mets préférés des marchés financiers et spéculateurs de tout poil.

J'entends certains d'ici nous dire "chez nous, c'est juridiquement impossible, ces anglo-saxons sont fous, cela n'aura jamais lieu". Eh bien, permettez-nous d'en douter car les opérations financières, ces derniers jours, entre gros faiseurs de l'eau et de l'énergie ne peuvent qu'accentuer cette crainte.

Pour convaincre les sceptiques, nous vous invitons à visionner une série de reportages sur l'eau nommée "Main basse sur l'eau" produite par la chaîne culturelle européenne Arte. D'ailleurs, je pense qu'il aurait été, je ne sais pas si c'est autorisé, mais il aurait pu être judicieux de pouvoir mettre un lien pour que toutes et tous puissent aller consulter ce reportage.

C'est pourquoi, loin du dogmatisme écologique, loin des connaissances techniques et financières de l'exploitation de notre eau, ce seul et unique argument nous pousse à vous dire : oui, prenons le contrôle plein et entier sur notre eau douce.

Ceci étant dit, nous souhaitons attirer votre attention sur deux points qui devraient figurer dans les objectifs de cette régie publique. Premier point, à la lecture de la délibération et du dossier, on constate que chaque année, 14 millions de m³ d'eau partent en pure perte. Ceci représente 70 jours d'extraction de notre principal point d'approvisionnement qui, je crois, madame la Vice-Présidente l'a dit tout à l'heure, il s'agit de Crépieux-Charmy, 70 jours, un peu plus de deux mois. Par conséquent, il nous semble qu'un des objectifs de cette régie devrait être l'investissement dans la recherche et les réparations des fuites d'eau. À partir du moment où on considère que c'est un besoin vital, deux mois à produire pour rien, cela nous semble assez énorme.

Deuxième point, vous proposez les premiers mètres cubes gratuits pour, on va dire, la soif, pour boire, ce qui est bien mais qui reste tout de même assez anecdotique. Globalement tout de même, votre politique générale se rapproche beaucoup plus d'une écologie punitive et exclusive puisque la phrase qui est avancée, c'est "plus on consomme, plus on paye". Et, nous vous proposons d'essayer de transformer cela aussi en une écologie incitative et inclusive.

C'est dans cette logique que nous vous proposons d'inclure dans le cahier des charges de la régie publique, de réduire le coût du mètre cube pour les particuliers et professionnels qui réduiraient leur consommation par rapport à l'année N-1. C'est, donc, dans cet état d'esprit que nous souhaitons participer aux prochaines étapes de ce projet, afin, également, de mieux connaître et analyser le modèle économique envisagé.

Nous voterons favorablement à cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Métropole en commun.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, la reprise en régie publique de la production et de la distribution de l'eau potable par la Métropole est évidemment un choix historique. Elle mettra fin au contrat de délégation de service public, actuellement assuré par Veolia, jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce choix est historique car Lyon et l'eau, c'est une vieille histoire ! La célèbre Compagnie générale des eaux, ancêtre de Veolia, avait obtenu son premier contrat avec Lyon - une première mondiale à l'époque - en 1853, pour une durée de 99 ans. En 1880, le Crédit lyonnais créait la Lyonnaise des eaux et de l'éclairage, dans l'arbre généalogique de Suez, plantant ainsi le tableau de ces deux symboles du XX^e siècle.

Déjà, à l'époque, bien ficelé pour la Compagnie Générale des eaux, le contrat de concession a empêché la Ville de Lyon tout retour en régie publique jusqu'en 1900, grâce à des indemnités de reprise en régie suffisamment astronomiques - 50 ans - pour étouffer toute velléité de changement.

Je passe rapidement les années de gestion en régie publique de Lyon pendant que la Compagnie générale des eaux s'établissait dans les villes alentours, ainsi que la création de la COURLY qui lui a permis de récupérer la gestion de l'eau.

L'un des contrats suivants, celui de 1986, entre la Communauté urbaine de Lyon et la Compagnie générale des eaux, devenu ensuite Vivendi puis Veolia, n'était pas moins bien ficelé puisqu'il a permis au groupe de distribuer des dividendes fabuleux pendant plus de 10 ans avec un prix de l'eau pour les consommateurs et les consommatrices devenu l'un des plus chers de France.

Pendant 30 ans, ce contrat opaque que la Cour des comptes avait, de nombreuses fois, critiqué et que le Préfet avait, si je crois bien me rappeler, qualifié de "Léonin", ne permettait aucun contrôle citoyen et avait une gestion inquiétante de l'entretien du réseau au vu de ses taux de fuite et de son pourcentage de renouvellement insuffisant. Pendant que son concurrent Suez défrayait la chronique à Grenoble avec l'affaire Carignon à la fin des années 90, Vivendi et son célèbre dirigeant, Jean-Marie Messier, rachetait les studios Universal ! Saura-t-on jamais si et comment les investissements provisionnés et jamais réalisés pour gérer le réseau Grand Lyonnais lui auront permis cette folie ?

Devant le scandale de ce contrat, une campagne importante pour le retour en régie publique a eu lieu en 2013-2014. Si elle n'a pas abouti, elle a, quand même, permis de constituer un contrat normalisé, limité à huit ans, qui a permis une baisse, à la fois, du prix de l'abonnement et du mètre cube d'eau, mais aussi la création d'une filiale dédiée "Eau du Grand Lyon", mieux contrôlée techniquement et financièrement par la collectivité.

Toutes les composantes de l'actuelle majorité métropolitaine s'étaient engagées, pendant la campagne, à faire du retour en régie de la production et de la distribution de l'eau, une des priorités de ce mandat, partant du principe simple que l'eau de la Métropole doit être traitée comme un bien public et pas comme une marchandise.

Tous celles et tous ceux qui se sont battus pendant des années pour une gestion publique et citoyenne de l'eau devraient se reconnaître dans la forme de régie choisie (une régie à personnalité morale et autonomie financière) qui est celle qui permet d'associer, le plus, les usagères et usagers et les salariés à sa gestion.

Pour historique qu'il soit, le vote du 14 décembre, d'aujourd'hui, n'est pas celui qui clôt le débat. C'est au contraire celui qui nous permet d'entrer dans une nouvelle phase où nous pourrions travailler sur un certain nombre de questions pendant les deux ans qui nous séparent de l'entrée en fonction opérationnelle de la nouvelle régie.

Comme l'a dit Anne Groperrin, sur les questions de protection de la ressource et de la biodiversité, avec le changement climatique, la pérennité de la seule nappe de Crépieux-Charmy qui assure la quasi-totalité de notre alimentation en eau, risque d'être fragilisée. Un travail important est à faire sur les captages secondaires, par exemple, qui pourront assurer des compléments d'approvisionnement, captages qui ne sont pas, aujourd'hui, en état d'assurer toute la qualité nécessaire (rien qu'à voir l'exemple actuel du problème de la protection de la nappe de la Rubina à Décines, mise en danger par des forages et déversements illégaux).

Sur les questions du droit à l'eau et à la tarification, il nous faut, tout à la fois, rendre ce droit effectif en introduisant la gratuité des premiers mètres cubes nécessaires à tous pour une vie digne et combattre les mésusages et gaspillages de l'eau, par une tarification progressive.

Sur les questions autour de la participation citoyenne à la gestion de ce bien commun essentiel, cela concerne la participation des associations directement intéressées, des représentants des salariés de la régie, mais cela nécessite plus largement d'inventer des dispositifs permettant de toucher le maximum d'usagères et d'usagers.

Alors que les marchés financiers déterminent le cours du prix de l'eau dans un certain nombre de pays, que les spéculateurs flairent les bons coups derrière cette "ressource" rare, entraînant misère et territoires désœuvrés derrière eux comme en Australie, il y a un enjeu planétaire à conserver le statut de ressource universelle à l'eau.

Le marché ne régule pas équitablement, c'est bien tout ce qu'il ne sait pas faire et je m'étonne encore qu'on reproduise, éternellement, ces mêmes erreurs. La cupidité n'a jamais permis les équilibres et le partage et je plains les écologistes australiens qui ont soutenu la création de telles dérives dans leur pays.

À ceux qui sont toujours inquiets de confier, au service public, des métiers et missions importantes, je rappelle que si Veolia a pu masquer ses marges impressionnantes dans la facture de l'eau au début des années 2000, c'est aussi parce que la part "assainissement" de celle-ci, stable et très compétitive, est gérée par une régie publique considérée comme l'une des plus efficaces de France, en matière de technique comme de coût.

J'ai toute confiance en Anne Groperrin pour mener ce nouveau champ des possibles, car cette délibération historique n'est pas un aboutissement, mais bien le début de l'aventure.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Groult pour le groupe La Métropole insoumise résiliente et solidaire.

M. le Conseiller GROULT : La vie. La vie, mes chers collègues, c'est bien l'enjeu au cœur de ce dont nous parlons aujourd'hui. Laissez-moi vous emmener brièvement, il y a 4,3 milliards d'années.

Le globe n'est alors que magma en fusion et atmosphère saturée de dioxyde de carbone. Il va falloir d'incroyables circonstances pour que s'initie ce qui allait faire tout changer : le premier cycle de l'eau, celui à l'origine des pluies qui ont recouvert les deux tiers de la terre. Et c'est là, au creux des océans ainsi formés, que va advenir la chose la plus incroyable, la plus mystérieuse, la plus sublime : la vie.

La molécule d'eau, il faut s'en souvenir, chers collègues, c'est le lien entre le non-vivant et le vivant. Elle nous façonne nous et elle façonne nos sociétés.

Dire alors que cela en fait un bien à part et, qu'en conséquence, elle doit être gérée en s'extrayant de toute logique marchande. Dire que plus qu'une ressource, elle doit être considérée en bien commun. Dire cela, en fait une position politique, oui mais nous l'assumons pleinement, mes chers collègues.

J'ai ce bracelet au poignet que je vous montre en ce moment. Nous avons, toutes et tous, un objet comme cela. L'évaluez-vous à son seul prix ? Votre choix de le conserver, d'en prendre soin, de le protéger se fait-il uniquement sur sa seule valeur marchande et monétaire ? Non. Non, car il a une autre valeur à vos yeux. À nos yeux, l'eau a cette valeur autre. Celle qui l'extrait d'être évaluée sous le seul prisme de l'efficacité économique de la rentabilité.

Alors, souvent il nous est demandé : mais pourquoi la régie publique de l'eau ? Mais parce qu'elle se fait précisément sur ce statut particulier. Un besoin vital et donc un droit fondamental. Le droit d'avoir accès en quantité et en qualité à l'eau qui permet de boire, l'eau qui permet la dignité, l'eau qui permet le soin des corps. Le retour en régie publique, c'est d'abord cela. L'instrument d'accès pour toutes et tous à ce droit fondamental. Et cela implique une maîtrise complète, démocratique, organisationnelle, sociotechnique, culturelle, une maîtrise complète par la puissance publique, sans préemption, ni dépendance à des intérêts privés.

Comment cela se traduit ? En premier lieu, en se plaçant en dehors d'une logique marchande. Car nous croyons que ces droits essentiels ne doivent pas faire l'objet d'enrichissement individuel ou de la rémunération d'actionnaires. Et ne nous caricaturez pas, ce n'est pas être anti-entreprise ou anti-économique que de dire que ce qui relève des droits fondamentaux doit sortir de la sphère du profit.

En second lieu, et les personnes qui ont parlé avant moi l'ont bien dit, l'essentiel de la maîtrise technique, l'exploitation et la gestion du service public de l'eau potable, demandent un savoir-faire particulier, des procédés complexes, des technologies pointues. Dans un monde toujours plus incertain, nous aurons demain toutes et tous à faire face à des nouveaux enjeux, à prendre de nouvelles directions, à faire des choix. Sans cette maîtrise technique, nous serons dépendants du bon vouloir d'intérêts privés. Intérêts privés qui ne pourront jamais complètement s'extraire de la confusion de leurs objectifs parmi lesquels faire du profit. Et, c'est pourquoi, ce capital technique-là mérite d'être remis dans le patrimoine public et dans le patrimoine de la collectivité au sein d'une régie publique de l'eau.

Après plus des dizaines voire des centaines d'années de délégation au privé qui exercent déjà leur domination technique et technologique dans nos choix, laisser ces connaissances être confisquées, c'est rendre vulnérable la souveraineté de la communauté à laisser de la gestion de l'eau pour le bien de toutes et tous.

Et c'est ce savoir-faire, cette connaissance, cette expertise technique qui est précisément chez les salariés d'Eau du Grand Lyon que nous allons accueillir au sein de la régie. Elle est toute aussi présente au sein de nos services. Ce capital d'expertise, nous devons le cultiver, le reconnaître comme patrimoine collectif, le valoriser aussi au sein d'un pôle d'expertise national public comme France eau publique.

Cela me permet, chers collègues, d'en arriver plus précisément au statut juridique que nous avons retenu pour la régie publique de notre Métropole de Lyon. Un statut juridique qualifié donc à autonomie financière avec la personnalité morale. Pourquoi ce statut ? Nous parlions des salariés, de leur savoir-faire, de leur mode de fonctionnement, de leur sens du métier. Eh bien, comme l'a très justement dit madame la Vice-Présidente que je salue pour la conduite de cette démarche, nous nous devons d'accueillir cette richesse humaine au mieux, en garantissant à ces personnes, l'ensemble de leurs conquis sociaux et de leurs conditions de travail.

La régie publique à autonomie financière et personnalité morale permet aussi une organisation singulière, maître de ses propres processus et c'est nécessaire pour pouvoir exercer dans les meilleures conditions, sa mission de rendre effectif le droit à l'eau.

Enfin et surtout, c'est bien le seul statut qui permet une place directe dans la décision pour les citoyens et les usagers. Il n'y en a pas d'autre. Avec une vraie voix délibérative au sein même du CA de la future régie, nous pourrions qualifier cette régie publique de citoyenne.

Chers collègues, cette maison de la régie publique reste entièrement à bâtir. Nous vous l'avons dit. Je l'ai exprimé, nous ne sommes plus dans le temps de la discussion, sur "l'opportunité de". Et, c'est pourquoi, nous voterons avec toute notre conviction politique contre l'amendement que vous nous avez proposé. Néanmoins, c'est avec cette même conviction que nous souhaitons construire, en commun, cette bâtisse et c'est la logique de l'offre de madame la Vice-Présidente, de poursuivre ce chantier de manière plurielle, ouverte à toutes et tous, ici, aux groupes d'opposition mais aussi à l'extérieur de cette assemblée, aux associations, aux usagers, aux futurs salariés.

Dans les briques à poser, à bâtir nous devons nous prononcer sur le périmètre exact de cette régie, sur le financement particulier de ce service public, sur les modalités d'association des usagers rendue possible je l'ai dit par le statut que nous avons choisi. Certaines régies qui ont déjà fait ces choix, il y a 10 ans, étaient pionnières et

ont ouvert la voie. Nous comptons poursuivre ce chemin et je suis convaincu, que par son envergure nationale, la Métropole de Lyon sera, à son tour, se montrer précurseur sur certains sujets.

C'est dans ce sens que nous porterons, lors de ce travail de construire cette bâtisse, sur le périmètre l'idée que pour rendre effectif le droit à l'eau pour toutes et tous, nous devons prendre en considération les usagers non connectés au réseau, les grands oubliés du service public de l'eau, ceux qui ne sont pas connectés, qui n'ont pas de compteur, qui n'ont pas accès. C'est pourquoi nous proposerons d'intégrer dans les compétences de la régie le maillage en fontaines et en toilettes publiques, mais aussi en bains-douches, avec accès à des laveries et à des protections périodiques pour l'hygiène féminine. Ainsi, le droit à l'eau serait effectif.

C'est bien sûr aussi un mode particulier de financement de ce service public que nous allons travailler, en révisant la facture pour distinguer l'accès inconditionnel pour toutes et tous, propre à l'usage vital, des autres usages économiques ou ceux de confort et de luxe qui ne peuvent plus être considérés au même niveau.

Et enfin, sur l'association des usagers, nous en avons parlé, nous souhaitons que plus qu'une place purement symbolique, ils prennent une part entière dans le futur conseil d'administration de manière à équilibrer le débat démocratique. Tout comme nous souhaitons, d'ailleurs, la présence d'élus de l'opposition.

Pour conclure, mes chers collègues et je finirai avec cela, je brandis ce verre d'eau. Je brandis ce verre d'eau qui est notre monde. Je brandis ce verre d'eau qui est notre monde pour affirmer qu'il y a bien deux idéologies. Il y a celle qui consiste à adapter nos modes de vie, nos modes de faire société, à la nature, à ses limites, à son statut particulier, à l'extraordinaire contrainte d'un monde fini qu'elle nous offre. Et puis, il y a cette idéologie qui considère que la nature peut et doit se contraindre à nos modes de développement, qu'on peut lui en demander toujours plus. Qu'elle peut être livrée à de l'enrichissement individuel. Toujours plus et toujours plus. Espérant et brandissement comme souvent face aux problèmes qui sont déjà là, aux limites qui sont déjà atteintes, le mirage dogmatique de la bouée de sauvetage technologique ou de la régulation par le marché. Lui en demander toujours plus, toujours plus. Et en général, cela déborde. Ce n'est pas ceux qui ont tenu la carafe qui épongent. Il ne s'agit pas, ici, chers collègues, du simple plaisir d'une mise en scène. Il s'agit là de se rappeler de l'urgence. De l'urgence de conscientiser dans quels enjeux et quelle situation nous sommes. Peut-être avez-vous ressenti une certaine forme de tension individuelle en se demandant que va-t-il faire ? Ce verre d'eau, va-t-il déborder ? Eh bien, cette tension individuelle que l'on ressent parfois intimement face aux limites, face à l'obligation de changer de voie, de bifurquer, il nous appartient de la faire collective, de l'éprouver au cœur, dans chacune de nos décisions. Il nous faut la traduire au plus profond de nos choix, celui de la régie publique en est un et je m'en réjouis.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de cette conclusion et nous vous laissons éponger. *(Rires)*

Monsieur Millet pour le groupe Communiste et républicain, vous avez la parole.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le président, chers collègues. Voilà un des grands dossiers qui marque notre début de mandat et la rupture avec le régime Collomb. Tous les groupes de la majorité avaient mené campagne pour le passage en régie et nous l'engageons sans tarder, après un travail sérieux et argumenté animé par Anne Groperrin que nous remercions, comme les services, qui nous ont permis de nous approprier la démarche et ses enjeux, et il faut aussi les remercier.

On ne peut que confirmer ce qui avait été dit il y a six ans : les services métropolitains sont capables d'assumer ce passage en régie !

L'histoire est toujours utile à ceux qui veulent comprendre le monde pour le transformer. Les Romains avaient construit le premier réseau d'eau et ses aqueducs, tombés en désuétude au Moyen-âge (à Lyon bien sûr). Napoléon III, premier Président élu au suffrage universel, devenant - tout un symbole pour cette élection - l'empereur renforçant la colonisation en Afrique, crée en 1853 la "Compagnie", future CGE (Compagnie générale des eaux), future Veolia. Ce premier réseau d'eau moderne, qui nous a légué l'usine de Saint Clair, avait une concession de 99 ans mais, son incapacité à assurer la qualité sanitaire de l'eau conduit la Ville de Lyon à le racheter dès qu'elle le peut en 1900 et, pendant presque un siècle, l'eau est publique à Lyon. C'est dans ce cadre que se développent les compteurs individuels, qui sont le premier outil de gestion des usages contre le gaspillage.

Tout un symbole encore, c'est la création de la Communauté urbaine qui conduit, devant le besoin d'unifier les réseaux, à un retour au privé en 1986. Décidément, de la mise en cause de l'Assemblée nationale à celle des communes, le lien entre fausse démocratie et privatisation est profond avec, parfois, des surprises. Sans le mode électoral de la Métropole choisi par Gérard Collomb, il n'y aurait pas de majorité pour la régie aujourd'hui. C'est ce qui s'appelle "boire le calice jusqu'à la lie".

Donc, nous fermons la parenthèse ouverte il y a 30 ans pour reprendre l'histoire publique de l'eau, quand tant de spéculateurs sont aux aguets, comme l'a très bien expliqué Laurence Boffet. Le travail est devant nous. Comment augmenter les investissements dans les réseaux pour garantir autant la qualité technique du réseau que la qualité

sanitaire de l'eau ? Comment diversifier et protéger les ressources, sachant que la quantité d'eau sur terre est constante d'un point de vue géologique, mais que l'accès à l'eau douce est inégalement réparti et mis en cause par sa pollution ?

C'est pourquoi l'enjeu, sans doute le plus difficile, est la place pour les habitants comme usagers, mais aussi comme citoyens. Le travail ne fait que commencer et, en nous dotant d'une régie à personnalité morale, nous avons l'ambition de permettre un lien réel avec les citoyens et un débat public sur les enjeux de l'eau, des ressources, des réseaux, des usages.

Ce sera aussi un énorme travail avec les agents de la Métropole et les salariés de Veolia pour valoriser les savoir-faire et les qualifications, unifier les situations dans le sens du service public, libérer les salariés de Veolia de la pression permanente de la concurrence faussement libre et démontrer la capacité du service public à innover, qualifier, évaluer au seul service des habitants actuels et futurs.

Avec l'adhésion à France publique, la délibération affirme, dès le début, la nécessité de penser la régie métropolitaine dans une relation aux autres territoires et aux mutualisations nécessaires à l'échelle nationale pour relever les défis de l'eau.

Pour les élus communistes, cela confirme l'enjeu d'un service public national de l'eau, pour mobiliser la recherche scientifique et technique dans tous les domaines. Pour nous, c'est aussi un enjeu d'équité territoriale. Nous pensons qu'une réflexion est nécessaire pour des péréquations régionales permettant aux territoires, pour qui le coût d'accès à l'eau est bas, de contribuer à la baisse des tarifs des territoires pour lesquels ce coût est élevé. Pour nous, cela suppose la nationalisation de Veolia, comme de Suez ; ce qui règle, au passage, la guerre économique que ces entreprises capitalistes se mènent. Ce serait enfin la défaite finale de la bourgeoisie de l'eau, créée par Napoléon III, et la victoire des communes -j'allais dire de la Commune-, mais vous auriez compris.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Pelaez pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président. Je vais commencer par vous dire que nous retirons notre intervention sur le rapport 298 qui portait sur l'activité de la production d'eau potable donc vous ne m'en voudrez pas si je grignote quelques secondes de plus que ce qui était prévu.

Alors, c'est compliqué d'intervenir après tout cela, car on a commencé le débat de manière quand même très surréaliste. Cela a commencé avec madame Groperrin avec son exposé très très philosophique qu'on n'attend pas forcément de la part d'une Vice-Présidente qui rapporte un dossier aussi important que celui-ci. C'est même un petit peu surréaliste. Je rappelle que nous ne sommes ni en Amérique centrale ni en Australie. Et puis alors après, c'était, je n'ai même pas de mots assez qui puissent expliquer cela. Alors, je m'en excuse, moi je vais redescendre sur terre. Vous allez du coup me trouver très terre à terre. Moi, j'aime bien les illuminations du 8 décembre, mais pas ici.

Depuis votre annonce, voilà le seul temps d'expression politique contradictoire officiellement accordé sur le sujet essentiel qu'est la gestion et la distribution de l'eau potable dans notre agglomération. Et ce n'est pas le moindre des sujets.

Tout le monde ici conviendra que c'est bien peu, au vu des enjeux. Alors monsieur Millet vous vous réjouissez de ce travail avec les services techniques, et bien on aurait bien aimé pouvoir y participer nous aussi. Alors, je vais m'efforcer d'être aussi concis que possible, et renverrai à la réflexion plus poussée que nous avons produite par écrit, car en vérité, mon propos peut se résumer simplement.

Commençons par exposer ce qui nous rassemble : nous sommes tous d'accord dans l'hémicycle pour affirmer que l'eau est un bien commun et non pas une marchandise. Il n'y a pas de débat là-dessus et s'il vous plaît, arrêtez, vous ne détenez pas le monopole de la protection de la planète et du bien commun, ni celui de l'intérêt public. Nous sommes tous attachés à faire payer l'eau à son juste prix et à protéger notre source fragile. Nous ne céderons pas à ce débat manichéen et binaire dans lequel vous essayez sans cesse de nous entraîner entre les gentils écologistes qui veulent sauver le monde et tous les autres qui ne sont pas d'accord qui sont forcément les méchants.

Une fois qu'on a dit qu'on était tous d'accord dans l'hémicycle pour assurer que c'était un bien commun, pour dire que nous sommes attachés à faire payer l'eau à son juste prix et à protéger notre eau si fragile, cela c'est bien l'essentiel. Et vous nous trouverez toujours derrière vous pour affirmer ces principes.

Alors passons maintenant à ce qui nous oppose et qui correspond à une conception idéologique (et vous l'avez prouvé, je n'ai pas besoin d'insister là-dessus) de ce que doit être, ou ne pas être le service public. Pour ce qui

concerne ce sujet, le modèle de concession de service public n'est pas figé. Plusieurs formules existent aussi valables les unes que les autres. Vous êtes mus par un principe politique que nous ne partageons pas cela c'est sûr : qu'une entreprise privée ou sous forme de SPL (société publique locale) par exemple avec la collectivité majoritaire dans son actionnariat, est incapable de gérer la ressource en eau, même en étant fortement encadrée par les pouvoirs publics. C'est oublier que la Métropole s'est dotée d'une ambitieuse stratégie en 2012 visant à en faire la véritable autorité organisatrice de l'eau. La Métropole est la donneuse d'ordre, pas l'obligée de l'entreprise retenue fusse-t-elle Veolia.

Au contraire, nous, nous pensons que ce qui doit mener l'action publique, c'est un arbitrage politique entre les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion. Un arbitrage uniquement rendu sur l'intérêt général en fonction de l'évaluation de chaque mode de gestion. Les enjeux pour les Grand Lyonnais sont trop importants pour agir uniquement par pur dogmatisme.

Nous ne sommes donc pas opposés par principe à la mise en régie mais celle-ci ne doit pas, ne peut pas être la seule option de travail mise sur la table. Il faut en passer par des études évaluatives pour déterminer quel modèle de concession de service public ou de mise en régie sera le plus avantageux pour l'intérêt général et la collectivité. En conscience, avec raison. Or, vos façons de procéder s'apparentent à une sorte de contre discours de la méthode. Vous agissez en dépit du bon sens.

Vous publiez en catimini le 7 octobre dernier une offre d'emploi pour recruter le "directeur ou directrice du projet de création de la régie publique de l'eau" et cela sans qu'aucune délibération, sans qu'aucun débat ou même information n'ait été communiqués aux élus ! Où sont la transparence et la démocratie là-dedans ? Vous qui n'avez que cela dans la bouche "transparence" et qui n'avez eu cesse de parler de transparence durant toute la campagne électorale.

À peine arrivés en responsabilités, vous enterrez l'appel d'offres d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) lancé sous le précédent mandat qui prévoyait trois scénarios : la DSP, la mixité fonctionnelle ou une régie. À la place, vous choisissez de ne travailler que sur le scénario de mise en régie publique. Serait-ce lié à une crainte que les études ne concluent pas à la pertinence du passage en régie ? Ou serait-ce, monsieur le Président, simplement pour conforter très vite votre majorité plurielle ?

Depuis 2012, un groupe de travail associant toutes les composantes politiques de l'assemblée, toutes les composantes politiques de l'assemblée, se réunissaient pour traiter des questions liées à l'eau. Vous le remplacez par un autre groupe de travail composé uniquement de membres de la majorité pour n'étudier que la question du passage en régie. Et c'est ce groupe, dénué de légitimité officielle ou démocratique, qui est en mesure de soumettre sa solution au Conseil, comme écrit dans votre délibération ?

La promesse de renouveau démocratique n'a décidément vécue que la durée de la campagne ! On a beaucoup reproché à Gérard Collomb sa prétendue pratique solitaire du pouvoir. Pourtant, le choix de la DSP en 2012 n'est pas le résultat du fait du prince, mais de ce groupe de travail transpartisan où tous les groupes politiques ont été conviés.

Alors, vous nous répondez que vous aviez inscrits la régie publique dans votre programme. C'est vrai. Vous aviez donc toute légitimité pour inscrire l'étude des impacts techniques, juridiques et financiers du passage en régie. Mais pas pour prendre une décision sur un contrat à 600 M€ sans s'assurer qu'il s'agisse du choix le plus avantageux pour le contribuable, le plus sérieux pour l'avenir.

Vous aviez ici l'occasion, monsieur le Président, de créer le consensus, de "convaincre plutôt qu'imposer" pour reprendre votre formule. N'oubliez pas les conditions de votre élection. Plutôt que d'élargir votre base et d'être le Président de tous les Grand Lyonnais, vous faites le choix de vous fermer à vos vingt et quelques pourcents du premier tour. Les conditions de la très faible participation aux élections métropolitaines, dont nous avons tous une part de responsabilité, nous oblige tous autant que nous sommes à beaucoup d'humilité et si vous avez toute légitimité et une majorité ample, il n'y a pas à discuter là-dessus, vous ne devez pas oublier que vous n'avez été élu que par 11 % des inscrits.

On ne joue pas avec l'argent des Grand Lyonnais. On ne joue pas avec la gestion de l'eau. Ce sont des sujets trop importants pour prendre une décision parce qu'on est persuadés d'avoir raison, mais sans en apporter la preuve. Ne vous jetez pas tête baissée dans un choix dicté par l'assurance de vos certitudes aveugles. Personne n'est détenteur de la vérité.

Car il faut le dire : cette délibération est lunaire, désespérément vide de contenu, surtout lorsqu'on la compare aux précédentes procédures d'attribution qui présentaient un comparatif des impacts techniques et financiers des différents modes de gestion. Aucun chiffre, aucun élément technique n'est présenté ici.

Rappelons qu'en 2019, le scénario communément appelé de passage en régie était en fait un passage à une mixité fonctionnelle : production de l'eau publique et distribution privée. Mais vous avez écarté ce scénario en le qualifiant "d'usine à gaz" et madame Groperrin je suis désolé, vous n'avez pas apporté d'éclaircissement dans votre intervention.

Nous devons simplement vous croire que puisque le passage en régie a pu être considéré comme positif à Nice ou à Grenoble, il en sera de même pour le réseau lyonnais. Avec sa topographie, ses besoins d'investissements pour protéger la ressource. Car nous sommes bien ici dans la croyance. Il y a de bonnes DSP comme de mauvaises régies, et inversement. Ce qui peut être vrai ailleurs ne l'est pas forcément ici. Mais nous n'en saurons jamais rien car vous ne l'envisagez pas.

On ne sait donc rien des impacts concrets du passage en régie totale. Il est impossible d'avoir une opinion construite, construite sur les apports de la régie car aucun des arguments avancés n'est ni démontrable ni vérifiable en l'état. C'est un saut vers l'inconnu, sans parachute auquel on doit se préparer.

Vous semblez d'ailleurs bien incapable d'expliquer concrètement ce qu'apporte en plus la régie par rapport à la DSP actuelle. Le montant des investissements, la tarification, la qualité de l'eau et la préservation de la ressource : tous ces objectifs politiques peuvent être définis et fixés contractuellement.

Vous serez d'ailleurs pris tout à l'heure en flagrant délit de dissonance cognitive lorsque vous vous félicitez de la qualité du service, de son tarif, et de ses performances lors de l'examen annuel du rapport du délégué.

Il est vrai que les résultats du contrat de DSP sont là. La DSP, encadrée par 130 indicateurs de suivi, a permis d'atteindre le rendement requis de 85 % contre 76 % en 2014 et de remplir les objectifs de renouvellement des réseaux. Le prix de l'eau a baissé de 20 % et peut-être qualifié de "juste" à 3,15 € le m³, et l'abonnement a baissé de 25 %.

Le contrat est particulièrement bien pensé car il intègre, grâce à monsieur Claisse, des mécanismes de pénalités. Ainsi en 2019, la société Eau du Grand Lyon a dû s'acquitter de 100 000 € liés à une baisse du taux de rendement.

La CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) pointe d'ailleurs dans son rapport la stabilité du prix de l'eau et les résultats positifs à 90 % de l'enquête de satisfaction.

Alors, vous nous répondrez que le passage en régie permet de dégager la gestion de la ressource de toute contingence économique. Mais pouvez-vous nous dire quelle est l'estimation du coût du passage en régie? Pouvez-vous nous dire quel montant vous escomptez économiser et réattribuer à la protection de la ressource grâce à ce changement de gestion? En l'absence de chiffres concrets, cette affirmation relève de la formule incantatoire et de la pensée magique.

Passons enfin à la question de la tarification dite solidaire. Rappelons que c'est la collectivité qui fixe la politique tarifaire, y compris lors d'une concession de service public. Le principe d'une tarification sociale ou progressive est dont tout à fait envisageable en continuant le mode de gestion actuel.

Il semble d'ailleurs y avoir un hiatus concernant le principe de gratuité des premiers mètres cubes. En effet, les déclarations du Président que vous êtes font systématiquement appel à la gratuité des premiers mètres cubes "pour les plus précaires" alors que madame la Vice-Présidente et la délibération mentionnent "une gratuité pour tous". Qu'en est-il réellement?

Avant toute chose, la gratuité de l'eau n'existe pas. L'eau payant l'eau, ce sont les autres usagers qui devront en supporter la charge sur leur facture. Quel que soit le mode de gestion, les redevances des usagers et l'emprunt sont les seules ressources possibles. L'impôt ne peut pas financer le service de l'eau. Il n'est donc pas possible d'équilibrer le budget annexe de l'eau avec d'autres recettes de la Métropole.

Pour être juste sur la tarification, il faut aussi connaître le nombre d'occupants par logement. On estime que 50 % des habitations sont équipées de compteurs collectifs et seule la moitié d'entre eux ont des compteurs de répartition.

Au-delà, cette volonté de gratuité peut paraître contradictoire avec l'impératif de préservation de la ressource : l'eau étant un bien commun appelé à se raréfier, il est nécessaire de le valoriser à son juste prix. Le principe d'une gratuité partielle est pourtant récurrent dans votre politique. Ces mesures sont bien souvent injustes du fait des effets de seuil qu'elles présentent : comment accepter qu'une telle personne précaire bénéficie de la gratuité, mais pas une telle autre travaillant au SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller PELAEZ : Ce type de mesures engendre un ressentiment dans la population et oppose les catégories sociales entre elles. À plus long terme, elles participent à une dégradation de l'acceptabilité sociale des politiques publiques, une remise en cause du consentement à l'impôt et une dégradation du lien social.

En 2012, le groupe de travail transpartisan a choisi de maintenir la DSP. Pourquoi ce choix ? Parce que c'était le meilleur pour les Grand Lyonnais à ce moment-là, que ce soit en termes de qualité de service ou de prix de l'eau.

En 2020, nous ne demandons rien de plus que de pouvoir choisir à nouveau le meilleur mode de gestion pour l'intérêt général, pour les Grand Lyonnais.

Et en raison, et en l'état, à cause de votre méthode et de gouvernance, nous ne pouvons voter favorablement pour ce passage en régie, à moins que vous ne votiez notre amendement qui s'explique par le fait qu'après tout ce que je viens de dire, nous pensons que le choix d'un passage à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au 1^{er} janvier 2023, soit d'ici à 24 mois, fait également encourir un risque juridique, technique et financier au service public de production et de distribution de l'eau. En effet, ce délai de deux ans pour reprendre la gestion en régie est trop court ...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Pelaez, cela fait 12 minutes.

M. le Conseiller PELAEZ : Il y a l'amendement monsieur et on avait convenu avec la DAVI que les 10 minutes d'intervention ne comprenaient pas l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Pelaez, cela comprend tout. Merci de conclure.

M. le Conseiller PELAEZ : Je vais finir l'amendement... pour permettre des relations contractuelles entre l'autorité organisatrice et son délégataire et donc nous demandons effectivement que dans la partie quatre de la délibération sur les conclusions des groupes de travail, soit supprimé tout ce passage là et soit remplacé par le texte suivant : *"Décide de prolonger d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2023, le contrat liant la Métropole de Lyon et la société Eau du Grand Lyon ; de rétablir le groupe de travail eau transpartisan associant l'ensemble des groupes politiques du Conseil de la Métropole et des représentants de la CCSPL afin d'assurer une meilleure prise en compte des attentes des usagers. Ce groupe de travail se verra confier la mission d'étudier différents modèles de régie publique et de concession de service public afin de déterminer quel est le mode de gestion le plus efficient et le mieux adapté au réseau lyonnais. Une attention particulière sera accordée au modèle de régie doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, cette option n'ayant pas été considérée par la commission eau sur la période 2012-2019".*

Voilà, je suis désolé, mais il n'y a pas que chez vous qu'il y a des passionnés.

(VOIR amendement - annexe n° 5, page 244)

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas de soucis. Merci pour ces 14 minutes d'intervention.

Monsieur Corazzol pour le groupe Progressistes et républicains. On ne vous entend pas monsieur Corazzol, il faut remettre votre micro.

Je propose peut-être au groupe Synergies Métropole d'intervenir et après qu'on reprenne monsieur Corazzol dès qu'on aura réglé le problème technique. Pour le groupe Synergies Métropole, vous avez la parole.

Mme la Conseillère CARDONA : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, de toute évidence, ce sujet est brûlant compte tenu de l'ensemble des prises de parole qui viennent de me précéder. Mais malheureusement, un seul verre d'eau ne suffira pas à éteindre le feu qui a ainsi été allumé par cette proposition unique de régie publique. Nous regrettons la méthode employée sur ce dossier très important. Il est en effet préjudiciable, compte tenu de l'enjeu et de l'impact à long terme de ce sujet, que tous les groupes politiques n'aient pas été associés au groupe de travail que vous avez constitué début septembre composé uniquement de votre majorité et des services.

D'autre part, malgré les informations données en commission, nous sommes restés un peu, comment dire, sur notre soif, et sommes perplexes quant à l'intérêt d'une telle solution. Si nous avons bien compris que vous souhaitiez mettre en œuvre votre programme politique, vos motivations seraient plutôt philosophiques.

Nous sommes en revanche nombreux à n'avoir pas saisi l'intérêt de cette bascule et ce n'est pas en un quart d'heure, temps de présentation en commission, que nous avons pu trouver de véritables réponses à nos interrogations et n'avons pu comparer les avantages et inconvénients techniques et financiers des deux solutions avec une vue objective des choses.

Les questions qui se posent sont de plusieurs ordres. La Métropole saura-t-elle être à la hauteur d'une telle gestion compte tenu de cet enjeu qu'est l'eau, ce bien que vous-même qualifiez de bien commun ?

La Métropole sera-t-elle à la hauteur de la responsabilité sanitaire et sécuritaire de notre eau ?

Au niveau ressources humaines, ce ne sont pas moins de 280 salariés qui vont devoir intégrer l'effectif déjà important des salariés de la Métropole de Lyon. Leur nouveau statut sera-t-il adapté à ce type de service qui se veut plus commercial ? Pour avoir connu les conflits sociaux lors de la collecte des ordures ménagères, lorsque celle-ci était en régie, permettez-nous d'être inquiets si de nouveaux mouvements sociaux venaient à éclater.

N'est-il pas plus judicieux de garder un délégataire dont vous dites être satisfait, en renforçant les objectifs imposés comme les fuites sur le réseau, qui sont déjà contractuels, en modifiant la tarification afin qu'elle soit équitable entre tous les usagers.

Nous craignons des coûts supplémentaires liés au personnel, un risque de baisse de qualité du service par manque de savoir-faire, une mauvaise maîtrise du prix de l'eau.

Nous ne voyons pas l'intérêt d'un tel changement qui n'apporte pas la garantie d'une amélioration significative en matière de gestion administrative, telle la facturation aux usagers, dans le domaine de la gestion sécuritaire des réseaux et de la qualité de l'eau et plus globalement dans le domaine de l'optimisation du prix fixé au consommateur.

Le risque nous apparaît d'autant plus avéré que la mise en place d'une régie dédiée à la gestion de l'eau de la Métropole ne permettra pas de faire marche arrière alors qu'aujourd'hui, la relation avec le délégataire peut être dénoncée et que le choix d'un nouvel interlocuteur est possible à chaque période de renouvellement du marché.

Mais une grande question reste posée. En quoi une régie économisera l'eau ? En l'absence d'une analyse comparative, objective et complète des avantages et inconvénients, notre groupe s'abstiendra sur ce vote. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce que votre micro fonctionne mieux, monsieur Corazzol ? Vous avez la parole.

M. le Conseiller CORAZZOL : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit de la première étape d'une longue série, pour la redéfinition d'une politique publique importante qui engagera notre collectivité sur du long-terme : le mode de gestion de la production et de la distribution de notre ressource en eau potable.

Les constats sont importants. Vous soulignez que, je cite : "l'eau est bien plus qu'une ressource, c'est un bien commun vital pour l'humanité et l'ensemble du vivant", que "l'eau est devenue une ressource en tension et les prévisions sont préoccupantes" et enfin que "l'eau est un patrimoine fragilisé par les pollutions".

Les objectifs sont tout autant louables : l'amélioration du service, la protection de la ressource en eau ou encore la participation des usagers. Ces objectifs coulent de source si je peux dire. Cependant, l'intention ne fait pas la démonstration.

Sur le fond, la délibération nous apprend qu'un groupe de travail a fait le choix de n'étudier que les avantages et inconvénients des deux formes de régie publique. À aucun moment, il n'est évoqué d'études ou de bilan sur les autres formes juridiques existantes.

Le principe de la régie publique s'inscrit dans une logique intéressante. Mais vous ne faites à aucun moment l'illustration de sa nécessité, ni même la démonstration de l'inefficacité ou de la dangerosité des autres modes de gestion de l'eau. Votre position est simplement idéologique.

Nous entendons évidemment qu'il s'agit d'un choix politique que vous assumez. Mais au-delà de ça, il nous semble important de gérer ce dossier de manière pragmatique et cela dans l'intérêt de la collectivité, dans l'intérêt des Grand Lyonnaises et des Grand Lyonnais, et dans l'intérêt de la protection des ressources en eau.

Quelle est la solution qui nous permettra de protéger au mieux la ressource ? Quelle est la solution qui nous permettra de diversifier nos ressources ? Quelle est celle qui permettra d'augmenter les investissements pour améliorer la qualité de service et de réduire les pertes d'eau ? Quelle est celle qui permettra aux Grand Lyonnais et aux Grand Lyonnaises de ne pas voir leur facture d'eau augmenter, voire même qui leur permettra de la voir diminuer ?

Si la réponse à ces questions est la régie publique, nous y souscrivons. Il serait donc pertinent d'engager dès aujourd'hui une réflexion sur le mode de gestion qui y répondra le mieux.

D'autres modèles existent : prenons l'exemple de la SEMOP (société d'économie mixte à opération unique) par exemple, qui est une structure publique hybride avec association du privé, qui est très souple. Créée pour un service ou une opération spécifique, elle permet de garder la maîtrise et le contrôle des coûts pour la collectivité, en associant le délégataire pour l'exploitation technique du réseau et en le "challengeant" pour l'obtention du meilleur prix. C'est aussi un outil qui permet un suivi et un contrôle fin de la collectivité, qui peut d'ailleurs être actionnaire majoritaire de la société. C'est le choix qui a notamment été fait par la Métropole de Dijon pour son futur contrat qui lui permettra de réaliser plus de 100 M€ d'investissements et de faire baisser le prix de l'eau.

Par ailleurs, sur la méthode, nous avons appris avec étonnement, à la lecture de cette délibération, la mise en place d'un groupe de travail composé des membres de l'Exécutif concernés, ainsi que d'un représentant par groupe politique de la majorité et uniquement de la majorité.

Or, rappelons tout de même que le règlement intérieur en place jusqu'à aujourd'hui, comme le nouveau, prévoient que je cite : "les groupes de travail qui ne se substituent pas aux commissions thématiques dans leur champ d'attributions peuvent être constitués [...]. Chacun des groupes d'élus constitués au sein du Conseil dispose au moins d'un représentant désigné par le Président de groupe correspondant [...]".

L'Exécutif a ainsi fait le choix de limiter la concertation à sa majorité et de ne pas l'ouvrir à l'ensemble des groupes politiques pour un sujet qui apparaît pourtant comme essentiel.

Rappelons tout de même que nous sommes toutes et tous issus du suffrage universel dans cette assemblée et que nous avons donc tous et toutes la même légitimité pour participer aux travaux de l'assemblée.

En conclusion, monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, envisagez-vous donc de réaliser ou de rendre public un bilan de la DSP ? Envisagez-vous d'étudier toutes les formes juridiques, notamment par exemple celle de la SEMOP ou de la mixité fonctionnelle afin de choisir celle qui pourrait être la plus bénéfique pour notre territoire et ses habitants ? Envisagez-vous d'ouvrir la concertation aux groupes de l'opposition ?

Au vu du manque de recul, de l'absence de place accordée aux groupes minoritaires dans le processus et de la non-réalisation d'études comparatives, notre groupe s'abstiendra pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est à madame Reveyrand pour le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologiste et apparentés.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, mes chers collègues, une régie publique de l'eau : "À quoi bon ?" diront certains. Nombre d'entre vous s'accordent pour dire "Pourquoi pas ?" Des interrogations mais finalement pas de réelles oppositions, en tout cas peu de réelles oppositions.

Les motivations de ce passage en régie publique de l'eau sont multiples et, de la gauche à la droite, chacun y trouve ses arguments. Des agglomérations de gauche comme de droite ont fait le choix d'un tel retour en régie publique et nous en avons auditionnées de tous bords.

À quoi bon ? Car la forme juridique d'une délégation de service public permet de définir, comme de contrôler bon nombre de choses ; le taux de rendement du réseau avait été amélioré et les tarifs de l'eau avaient été contenus dans les dernières années.

Pourquoi pas ? Car l'exemple des collectivités importantes comme Paris ou Nice nous a montré l'intérêt de se passer d'une marchandisation de l'eau difficilement entendable aujourd'hui.

Pour nous, Socialistes et apparentés, membres de la majorité politique de notre Métropole, nous la souhaitons fermement puisque cette proposition était déjà défendue par les groupes Socialistes et apparentés et La Métropole autrement en 2019 (ici même dans cet hémicycle où nous ne sommes pas aujourd'hui mais virtuellement), avant d'être intégrée dans notre programme électoral du premier tour.

"Un grand défi social indissociable d'une conception écologiste", avait d'ailleurs dit Renaud Payre en février 2020. Certes avec une tarification sociale de l'eau, nous allions jusqu'aux 10 premiers mètres cubes gratuits, des bornes fontaines d'accès libre maillant le territoire et des bains-douches pour les plus démunis et les sans-abris qui, avec la propreté corporelle, peuvent retrouver une estime d'eux-mêmes et une certaine dignité face aux autres.

Des mètres cubes plus chers pour de gros consommateurs, incités par là-même à faire des économies de ressource, tout en tenant compte de besoins spécifiques des consommateurs publics importants comme les hôpitaux. Ceux-là comme d'autres devront être accompagnés pour réduire leur consommation, comme ils ont travaillé il y a quelques années leurs consommations d'énergie, devenue une ressource coûteuse.

Il s'agit justement de redonner valeur à cette ressource qui semble inépuisable et naturelle mais qui pourtant, d'une part, tend à se raréfier (cela a été largement dit) et, d'autre part, requiert des processus multiples avant consommation, au-delà de la captation qui demande, elle, une attention toute particulière (cela a été aussi soulevé) : diversification, protection et préservation des lieux de captation. Les usagers dans leur diversité auront tout intérêt à mieux la consommer.

Un deuxième point majeur guide notre adhésion à ce choix. Personne ne pourra nier que la logique d'un groupe privé suppose automatiquement une recherche de bénéfices. Cette marge peut nourrir le budget d'une régie pour des objectifs plus ambitieux de réduction des fuites, par la rénovation des 4 000 kms de réseau, notamment.

Par ailleurs, la régie publique offre la possibilité d'une connaissance précise des coûts. En effet, certaines des activités d'Eau du Grand Lyon sont assurées par Véolia, pour des raisons d'expertise, sans doute. Mais ce montage permet de transférer des profits à la maison-mère. Ces coûts de transfert ne sont pas inclus dans les dividendes. Et ces derniers s'élevaient déjà à 8 et 4 M€ respectivement en 2015 et en 2016.

Encore une fois, la reprise en régie publique de l'eau potable n'est pas nécessairement associée à une diminution du prix pour le consommateur. Ce n'est pas le principe du moindre coût qui nous guide mais celui du partage de ressources dégagées par les gains de productivité, au bénéfice de la collectivité. D'ailleurs, loin de nous l'idée de créer une régie publique de l'eau qui ne maintienne salaires et droits du personnel de l'entreprise Eau du Grand Lyon actuellement déléataire.

Ensuite, pour une transparence de gestion qui implique une nouvelle gouvernance, nous, Socialistes et apparentés, avons imaginé un comité de l'eau constitué d'élus de la majorité comme de l'opposition, d'usagers, d'associations, de syndicats, de chercheurs. Les possibilités du conseil d'administration qu'offre une régie à autonomie financière et personnalité morale répondent à nos attentes, permettant d'associer ces différentes parties.

Enfin, pour avoir été partie prenante du groupe de travail qui a abouti au rapport qui vous est présenté aujourd'hui, je peux dire qu'aucun d'entre nous, élus, n'était un spécialiste de l'eau. La démarche nous a permis à tous une appropriation réelle du sujet pour conduire une réflexion éclairée en vue d'une gestion publique performante de l'eau et que nous étendrons bien sûr à l'opposition dans la suite de la démarche.

Nous sortons de 150 ans d'accès aisé aux ressources naturelles disponibles à profusion. Après des années d'indifférence, notre Métropole entend aujourd'hui se réapproprier le pilotage de la production des 245 000 m³ d'eau potable nécessaires au 1,2 million habitants du Grand Lyon. Est-ce à blâmer ? Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera bien évidemment ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à madame Croizier pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose, monsieur le Président, que nous commençons par "évacuer" les truismes habituels ou procès d'intention qui n'ont pas manqué d'être présentés :

- oui, l'eau est un bien commun pour l'humanité et l'ensemble du vivant,
- oui nous voulons tous une eau encore de meilleure qualité, une bonne politique tarifaire, et une attention particulière aux risques,
- non, nos agents du service public ne sont pas moins compétents que des agents du privé pour gérer et entretenir le service de l'eau.

Ceci étant dit, justement parce que l'eau est une ressource en tension, particulièrement dans le cas de la Métropole, justement car les enjeux techniques ont rarement été aussi importants, nous ne pouvons nous satisfaire de votre démarche.

Par décision idéologique, certitude dogmatique (philosophique, avez-vous même dit monsieur le Président), vous avez décidé de mettre en œuvre une régie publique à l'issue de la DSP avec Eau du Grand Lyon. Au mépris de tout travail collectif avec les différents groupes politiques, vous avez travaillé et partagé en "entre soi" des convictions déjà acquises. Je résumerai vos arguments réels à deux éléments :

- "Nous faisons ce que nous avons dit dans notre programme". Votre programme mentionnait également la co-construction dont nous ne voyons rien pour l'instant ;
- "La marge du déléataire, affichée ou même cachée a indiqué votre Vice-Présidente, servira à des investissements supplémentaires."

Dès lors, de quoi avez-vous peur dans un travail collectif ? Que craignez-vous à lancer une étude comparative sur les modes de gestion si vous êtes si sûr du résultat ? Vous n'étayez votre décision sur aucun bilan financier, sur aucune étude économique, juste un postulat "que la régie ne doit pas coûter plus cher qu'une DSP".

Nous découvrons au détour d'une séance de la CCSPL votre décision marquant d'ailleurs ainsi le peu de cas que vous faites de notre assemblée.

Revenons un petit peu en arrière. En 2012 et 2014, tous les groupes politiques qui avaient été conviés dans une commission spécifique avaient salué le travail réalisé en transparence pour que chacune et chacun puissent se prononcer en connaissance de cause, et non pas comme vous le faites en fonction de sa seule idéologie.

Ce travail de fond, sous le pilotage exigeant de Gérard Claisse, alors Vice-Président du Grand Lyon politiquement lié à votre majorité, avait permis de rappeler à chacun que le Grand Lyon (maintenant Métropole) est bien seul et unique responsable de sa politique de l'eau. La Métropole est l'autorité organisatrice du service, qu'elle en sous-traite ou non des prestations. Déléguer n'est pas céder ou reculer. Déléguer est exercer un suivi, un contrôle, voire une sanction. C'est mettre en place une exigence de qualité de productivité, de coût.

Clairement, cette autorité organisatrice forte a été mise en place en 2014. Le contrat de délégation est très cadré, avec des objectifs ambitieux, des résultats performants et chacun en a salué la qualité, y compris sur le suivi des obligations en matière d'insertion et d'apprentissage.

Cela ne veut pas dire, bien sûr que nous ne pouvons pas encore être plus exigeants. C'est à la Métropole de définir son cadre, sa politique tarifaire, ses exigences, y compris bien entendu la participation des représentants des associations d'usagers. Tout cela aurait pu être défini dans une DSP qui n'est jamais qu'une modalité de gestion du service de l'eau, service qui, lui, reste à la Métropole.

Revenons sur quelques points. La question du rendement de réseau a été évoquée. J'en profite pour apporter une précision par rapport à ce qui a été présenté en CCSPL : oui, le rendement du réseau de distribution d'eau parisien est meilleur que celui de Lyon, à 91,3 % en 2019, mais il était de 96,7 en 2008. Vous voyez qu'il est donc bien difficile de statuer sur un lien entre passage en régie et amélioration du rendement.

Par ailleurs, les projections ont estimé de 20 à 250 M€ les investissements requis pour la diversification et la sécurisation de la ressource. Pourrons-nous faire face à ce défi ?

Autre préoccupation : la modernisation du patrimoine, 64 réservoirs, 4 000 km de canalisations, 1 000 de branchements, 114 puits, 43 stations de pompage. Saurons-nous, pourrons-nous mettre en place les investissements pour accélérer leur renouvellement ?

La capacité d'investissement ainsi mobilisée n'aurait-elle pas été plus opportune sur le déploiement de projets urbains ou bien l'accélération de la rénovation ou création de collèges ? Un délégataire comme Eau du Grand Lyon assumait des risques juridiques et techniques forts. Saurons-nous y faire face en cas de crise ?

Un mot sur le personnel, qui semble quelque peu oublié dans cette histoire. Pour information, madame la Vice-Présidente, l'opération Suez-Veolia ne porte pas sur les sociétés en France et je ne pense pas que cet argument suffise à rassurer l'ensemble des salariés sur le transfert dans une régie dédiée dont l'environnement social et leur possibilité d'évolution de carrière ne seront plus les mêmes.

Et tout simplement, comme je vous l'ai indiqué en début d'intervention, saurons-nous être plus performants financièrement et qualitativement qu'Eau du Grand Lyon ? Saurons-nous avoir l'agilité nécessaire pour trouver des solutions techniques innovantes sans bénéficier de l'expertise en back office que peut apporter une grande entreprise ?

Nous prenons date aujourd'hui, monsieur le Président, d'une décision d'entre-soi, d'un fonctionnement léonin de cette Métropole puisque le mot a été cité dans un autre sens. Il ne suffit pas en démocratie de penser que l'on a raison pour convaincre, c'est la différence entre un postulat et une démonstration. Nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Badouard.

M. le Conseiller BADOUARD : Cher Président, chers collègues, au nom de l'ensemble du groupe, je tiens en premier lieu à féliciter Anne Grosperin et l'ensemble des services pour leur travail sur ce dossier majeur et pour l'élaboration de cette délibération. J'ai aussi une pensée particulière pour celles et ceux qui se sont mobilisés ces dernières années localement en faveur de la régie publique, comme l'association Eau bien commun.

Alors j'ai entendu il y a quelques minutes "on ne joue pas avec l'argent des Grand Lyonnais, on ne joue pas avec l'eau", effectivement on ne peut pas faire plus juste et c'est justement pour cela que nous allons passer en régie publique. Et puis certains prennent date donc on peut se dire rendez-vous dans six ans.

Nous ne votons pas un simple choix technique, un arbitrage entre différentes modalités de gestion de l'eau pour notre Métropole : il s'agit d'un vote politique. Et nous sommes ici dans ce Conseil, dans une instance politique. C'est pourquoi, plutôt que de commenter la structure juridique de la nouvelle régie ou les objectifs de rendement du réseau, je me permettrai de revenir sur le sens fondamental de cette délibération.

Nous le savons, l'eau n'est pas un bien comme les autres. Elle est constitutive de l'humanité, elle garantit l'existence même de la vie, elle est sa condition première. Il me plaît de faire ce parallèle entre la surface de notre planète bleue, recouverte aux deux tiers d'eau, et le corps humain, composé au deux tiers d'eau. Il faut chérir l'eau, pour la planète, pour notre santé.

Parce qu'elle est le premier des biens communs pour l'humanité et le reste du vivant, l'eau ne peut être traitée comme une simple marchandise. Elle est un bien de première nécessité, l'un des fondements de notre dignité humaine.

Face à la crise écologique et au dérèglement climatique, cet enjeu de la gestion de l'eau revêt une importance première. Les menaces qui pèsent sur la ressource ne concernent pas uniquement quelques pays arides, ailleurs sur la planète, mais se font déjà ressentir dans nos régions, comme nous l'a rappelé tout à l'heure Anne Groperrin. Ces dernières années en France, des dizaines de communes ont été confrontées à des ruptures d'alimentation en eau potable. Deux raisons principales nous poussent à souhaiter un retour en régie publique de l'eau dans notre Métropole.

Premièrement, la régie publique permet de mettre fin à une gestion lucrative de l'eau, à la gestion de ce bien essentiel par des multinationales qui, au-delà de salariés impliqués et compétents, ont pour objectif le versement de dividendes à leurs actionnaires, au détriment d'investissements de long terme dans les territoires.

Deuxièmement, la régie publique permet aux citoyennes et aux citoyens, aux acteurs publics, de reprendre la main sur la gestion de la ressource et de ses infrastructures, pour faire face aux défis actuels et futurs de la transition écologique et solidaire.

Cette position, défendue par les écologistes depuis de nombreuses années, a été portée tout au long de la campagne et aujourd'hui nous la mettons en pratique.

C'est pourquoi nous sommes fiers aujourd'hui de voter pour une gestion publique pour la Métropole de Lyon, une gestion participative qui rend les citoyens acteurs de la gouvernance de ce bien commun. Nous sommes fiers de voter pour une tarification sociale et environnementale, qui permettra de rendre gratuits les premiers mètres cubes d'eau et de rendre plus onéreuse la surconsommation d'eau, en favorisant ainsi la sobriété des usages.

Nous sommes fiers de nous inscrire dans le mouvement actuel, français et mondial, de la remunicipalisation de l'eau et de retour en régie publique, de marcher à la suite des Boliviens de Cochabamba qui se sont battus en 1999 contre la privatisation de leur ressource, lors de la "guerre de l'eau", de marcher à la suite de la Ville de Grenoble, portée par la volonté des écologistes, précurseurs en France du retour en régie publique en 2001, suivie par de nombreuses collectivités, parmi lesquelles Paris et Nice.

Oui mes chers collègues, nous sommes fiers de voter pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame la Vice-Présidente Anne Groperrin, souhaitez-vous rajouter un mot ?

Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN : Merci monsieur le Président, je vais rajouter quelques mots parce que j'ai entendu effectivement des choses qui m'ont chatouillé l'oreille.

Le mot punitif par exemple, je voudrais dire par rapport à ce mot bien que je partage un certain nombre d'analyses avec monsieur Chambon, que ce qui est punitif, ce sont les politiques qui fragilisent les plus pauvres, qui détruisent nos écosystèmes et qui ne prennent pas en compte la réalité et l'urgence du changement climatique. C'est cela aujourd'hui qui est punitif.

Concernant monsieur Pelaez, je regrette vraiment monsieur Pelaez que vous ne gouttiez pas la philosophie. Elle aurait pu vous rendre plus accessibles les raisons fondamentales du choix de la gestion publique qui vous sont visiblement hermétiques.

Concernant la méthodologie, l'opposition n'a pas été associée au premier groupe de travail qui visait à construire les modalités globales du passage en régie. Le passage en régie était dans notre programme et nous avons respecté nos engagements, nous le faisons.

En revanche effectivement, concernant la deuxième phase de travail, les réflexions autour de la tarification, du périmètre de la régie et de la gouvernance de la régie, nous associerons les groupes d'opposition comme je l'ai expliqué en commission l'autre jour.

Affirmer que nous partageons tous que l'eau est un bien commun n'est pas agir. Ça peut être une incantation. Nous agissons comme nous l'avons annoncé, nous le faisons. Se ressaisir de la maîtrise publique de l'eau, c'est justement ce qui va nous permettre d'investir, de retrouver des marges de manœuvre pour sécuriser et diversifier la ressource. Je le redis puisque ça n'est pas entendu, la maîtrise publique et elle seule nous permet de choisir les finalités d'intérêt public avant celles de la rentabilité.

J'entends en filigrane que madame Croizier remet en question les capacités du service public à gérer le service public en régie puisqu'elle doute que nous puissions y arriver. Je crois, nous croyons, aux compétences et à l'excellence du service public et nous réussirons ce passage en régie publique. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur et je mets au vote l'amendement que monsieur Pelaez a présenté. Donc nous votons tout d'abord sur l'amendement. Merci de lancer le vote.

(Vote de l'amendement).

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est terminé. On va attendre le résultat avant de voter la délibération principale pour savoir si l'amendement a été ou non intégré.

Je vous donne le résultat : nous sommes 138 présents actuellement, il y a eu 59 voix pour l'amendement, 71 contre et six abstentions donc l'amendement est rejeté.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération."

(VOIR annexe n° 6 page 246)

Nous passons donc au vote maintenant sur la délibération. Le vote est ouvert pour la délibération.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Je vote est terminé. Je vous donnerai le résultat dans quelques minutes.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

N° 2020-0256 - développement solidaire et action sociale - Adhésion à l'association des villes et territoires accueillants (ANVITA) et à la fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (european federation of national organisations working with the homeless -FEANTSA-) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0256. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Monsieur le Président, chères et chers collègues, nous allons délibérer sur l'adhésion à deux associations : l'ANVITA, l'association des villes et territoires accueillants et la FEANTSA, fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abris.

Donc nous allons délibérer sur l'adhésion à ces deux associations et si l'adhésion de la Métropole est confirmée par votre vote, elle fera suite, il faut le souligner, aux adhésions de la Ville de Villeurbanne et de la Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon il y a quelques années. Et je crois que l'on peut dire que, grâce aux Maires et aux équipes municipales, une voie a été ouverte.

Mais ce ne sont pas deux simples adhésions sur lesquelles nous allons voter. Bien sûr ces associations œuvrent contre le sans-abrisme et, plus largement, pour une prise en charge de l'hébergement et de l'accueil par les collectivités. C'est donc à travers elles une politique de l'hospitalité et de l'accueil que nous allons engager. C'est une Métropole hospitalière que nous allons construire. Et en cela, cette adhésion va nous obliger. Elle serait d'ailleurs dénuée de sens si elle ne s'accompagnait pas de la mise en œuvre de mesures concrètes. Et d'ailleurs aujourd'hui, au sein de ce Conseil nous allons parler de notre engagement dans le dispositif Le logement d'abord, nous allons délibérer sur la mise à l'abri de femmes isolées avec ou sans enfant à l'hôpital Charial, nous allons délibérer sur les suites de l'évacuation du collège Maurice Scève et l'aménagement notamment d'un site à Villeurbanne.

C'est donc une politique de l'hospitalité que nous amorçons aujourd'hui en lien avec les associations, en lien avec les communes. Et à travers ces adhésions, nous affichons non seulement une mobilisation forte de lutte contre le sans-abrisme, mais également la volonté de faire de nos territoires des territoires d'accueil.

Ces associations nous offriront un levier pour peser, peser vis-à-vis des institutions gouvernementales et européennes et enfin et surtout, pour bénéficier de retours d'expérience des villes déjà engagées dans ces deux associations. Cette délibération a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a eu quatre demandes d'intervention. C'est le groupe Métropole en commun qui a la parole.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci monsieur le Président. Chers collègues, à l'heure où l'échec des politiques migratoires européenne et nationale entraîne une montée des populismes tout en restreignant les droits humains fondamentaux, nous, élus de villes et collectivités, décidons de nous unir sous une bannière commune : celle de l'accueil inconditionnel.

C'est par cette phrase que commence le communiqué de presse annonçant la création de l'association des villes et territoires accueillants, l'ANVITA. Cette association a été constituée le 26 septembre 2018, en Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon, par :

- Damien CARÊME, à l'époque Maire de Grande Synthe, Président de l'association,
- Catherine BASSANI, représentante à l'époque de la Ville de Nantes,
- Philippe BOUYSSOU, Maire d'Ivry sur Seine à l'époque,
- Marie-Dominique DREYSSE, Maire-adjointe de Strasbourg à l'époque,
- Gérard FROMM, Maire de Briançon,
- Corinne IEHL, élue dans le 7^{ème} arrondissement,
- Myriam LAÏDOUNI-DENIS, élue de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Bernard MACRET, à l'époque adjoint aux solidarités internationales à Grenoble,
- Halima MENDOUDJ, adjointe au Maire de Montreuil à l'époque,
- Jaklin PAVILLA, 1^{ère} adjointe au Maire de Saint-Denis,
- Nathalie PERRIN-GILBERT, Maire du 1^{er} arrondissement de Lyon et alors Vice-Présidente de l'association,
- Eric PIOLLE, Maire de Grenoble, alors Vice-Président également,
- Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis,
- Bozena WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire d'Ivry sur Seine à l'époque.

Ayant fait partie de cette aventure depuis son tout début en tant qu'élue du 1^{er} arrondissement de Lyon, c'est avec joie que j'accueille l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'ANVITA, association qui ne cesse de grandir.

Comme l'a dit Renaud Payre, l'État doit assumer ses missions et assurer les moyens pour créer des solutions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement plus nombreuses et plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui. Il doit avoir une véritable stratégie nationale d'accueil afin de répartir et d'accompagner l'effort de solidarité.

Mais il est important, en parallèle, que les élus locaux et territoriaux, dépositaires d'une tradition d'accueil et de valeurs humanistes, se rassemblent, eux et elles qui mettent en œuvre et expérimentent déjà sur leurs territoires, au quotidien, des réponses aux impératifs de l'urgence humanitaire et d'inclusion de tout un chacun, même quand l'État est défaillant.

L'ANVITA rassemble tous les élus et toutes les élues promouvant l'hospitalité, source de politiques inclusives et émancipatrices. Elle permet de donner à voir des solutions dignes et adaptées à chaque situation locale, de mettre en commun les bonnes pratiques, d'accompagner des territoires volontaires et de mobiliser autour des enjeux liés aux politiques migratoires.

Et surtout, comme la FEANTSA, elle prône le partenariat avec toutes les forces vives volontaires : acteurs associatifs, citoyens et citoyennes, universitaires, juristes, militants et militantes, qui permettent de faire autrement les politiques d'accueil. L'évacuation/relogement du squat de l'ancien collège Maurice Scève, les

conventionnements d'occupation temporaires, les nouveaux foyers d'accueil ou encore les travaux avec la Fondation Abbé Pierre qui sont cités dans cette délibération en sont l'illustration à la Métropole, nous ne pouvons que continuer sur cette lancée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à monsieur Collomb pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller COLLOMB : Merci monsieur le Président. Au travers de l'adhésion à ANVITA, association créée à Lyon en septembre 2018 par quelques-uns des collègues de notre assemblée, c'est le problème des migrations que vous nous posez. Problème difficile puisque nous sommes tous pris entre sentiment d'humanité et principe de réalité.

Personne ici ne nie le devoir pour notre pays de pouvoir accueillir celles et ceux qui, au sens de la Convention de Genève, sont des réfugiés pouvant être victimes de persécutions dans leur pays, nul ne nie qu'une protection spécifique doit être apportée aux femmes.

Mais aujourd'hui, le problème est différent puisque, parmi celles et ceux qui se présentent dans les préfectures pour déposer une demande d'asile, aujourd'hui 154 620 personnes en 2019, dont 34 920 mineurs non accompagnés, seuls 38,6 % se voient accorder une protection par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) ou la CNDA (Cour nationale du droit d'asile), ce qui n'empêche pas qu'entre 2002 et 2018, la demande d'asile ait été multipliée par 3,5 (+ 247 %) et que la France soit devenue l'année dernière devant l'Allemagne, le premier pays pour ce qui est des demandes d'asile.

Lorsque l'on regarde les nationalités concernées, on voit que l'Afghanistan occupe la première place, ce qui est normal compte tenu de la condition tragique de ce pays. Mais ensuite on trouve l'Albanie, la Géorgie et la Guinée qui ne connaissent pas de situation de guerre ou de troubles graves.

Pour répondre à cette demande, le dispositif national d'accueil a donc vu son nombre de places doubler en 10 ans, passant de 42 379 places en 2010 à 98 564 places en 2019. L'ADA (l'allocation pour demandeurs d'asile) a atteint 511,8 millions en 2019 contre 317,7 millions en 2018.

Sur les 154 620 personnes demandant l'asile, le taux global de protection accordée par l'OFPRA et la CNDA est, comme je vous l'ai dit, de 38,6 %. Les personnes n'ayant pas obtenu l'asile devraient donc quitter le territoire et effectivement le nombre d'OQTF (obligation de quitter le territoire français) oscille chaque année entre 75 000 et 90 000. Mais le taux des exécutions est en dessous de 15 %.

Nous trouverons donc en France aujourd'hui un grand nombre de personnes en situation irrégulière. 334 546 bénéficient de l'aide médicale d'État (AME) qui, comme vous le savez, est réservée aux migrants en situation irrégulière et le rapport qu'a réalisé le Sénat il y a environ trois semaines montre que son montant dépasse désormais les un milliard. Mais cela ne dit même pas tout de la réalité, puisqu'un ancien Préfet de la Seine Saint Denis affirmait que, par rapport à l'aide médicale d'État, le nombre de clandestins était le triple par rapport aux bénéficiaires de l'AME.

Dans ces conditions, comment s'étonner que la pauvreté gagne dans notre pays, que malgré l'augmentation du nombre de places dans le dispositif national d'accueil qui, je le rappelle, a doublé en 10 ans, malgré l'augmentation de 40 % entre 2012 et 2016 des places d'hébergement (140 000) qui servent souvent maintenant pour l'accueil des migrants, malgré l'extension des plans froid, on trouve toujours des personnes dans la rue et vous le savez, à côté de la Métropole de Lyon, nous avons une série de tentes qui sont installées.

Peut-on dire que c'est là une vraie générosité ? Je ne le pense pas ! Je crois qu'il est préférable d'être plus stricts dans l'accueil, mais de mieux accueillir celles et ceux dont on pense qu'ils vont faire leur vie dans notre pays.

Pour eux, il faut déployer des crédits pour un vrai logement. Puis-je rappeler, par rapport aux chiffres que je vous indiquais, que notre pays ne construit que 34 000 PLAI par an. Il faut ensuite avoir pour eux une vraie formation professionnelle et une capacité à trouver un métier qui permet de fonder ou de faire vivre une famille. Parce que, si on dit qu'il faut accueillir tout le monde, à quel niveau doit-on s'arrêter ? Je rappelle que le Nigeria compte aujourd'hui 190 millions d'habitants, mais que les prévisions pour 2050 sont à 410 millions d'habitants. Qui peut raisonnablement dire que l'on peut ouvrir nos frontières sans conditions ?

Et si beaucoup venaient en France, ce serait pour quel destin ? Je parlais à l'instant du Nigéria, on sait quel sort attend en Europe les jeunes filles, souvent extrêmement jeunes, qui croient pouvoir trouver ici un paradis et qui sont l'objet d'exploitation sexuelle, comme à Lyon où des faits récents ont pu nous le montrer. Non, je crois que l'avenir ne passe ni par les squats ni par les camionnettes le long des rues de nos villes.

Monsieur le Président, faites attention. Nous devons être généreux mais ceux que nous accueillons, nous devons bien les accueillir et pas simplement pour quelques années et après les abandonner à leur sort. Lorsque je vois un

certain nombre de nos quartiers populaires, ceux qui sont en politique de la ville, je me dis que, si nous commençons par donner une éducation, si nous commençons, comme on le disait tout à l'heure, à prendre en compte les familles monoparentales qui sont nombreuses dans ces quartiers, alors peut-être connaîtrions-nous moins de difficultés. Et d'ailleurs c'est peut-être là aussi qu'il faudrait montrer notre générosité en faisant que, dans une agglomération comme l'agglomération lyonnaise, il n'y ait pas d'un côté les quartiers des communes riches et puis de l'autre ceux qu'on abandonne dans la périphérie. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à madame Runel pour le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, chers collègues, aujourd'hui, avec cette délibération, je suis fière que nous fassions un pas vers la bonne direction. En rejoignant l'Association nationale des villes et territoires accueillants, nous poursuivons et faisons nôtre la tradition humaniste de notre territoire, aux côtés des nombreuses associations et ONG (organisations non gouvernementales) qui œuvrent au quotidien pour ceux qui ont tout quitté et souvent tout perdu.

Entériner cette adhésion et les liens qui nous lient à l'ANVITA contribue à parachever une politique sociale d'accueil, qui permettra demain de gérer les situations de chacun avec et dans la dignité. Cela envoie, je le crois, un signal fort. Le signal que la Métropole de Lyon poursuit son engagement pour l'accueil de tous.

Car ce qui me frappe, en ce qui concerne l'accueil des migrants dans notre pays, c'est avant tout un constat d'échec ; l'échec du Gouvernement qui a été incapable de conduire une politique d'accueil juste et digne mais sans doute surtout l'échec de l'Union européenne qui, incapable de s'accorder sur une solution satisfaisante, a dans les faits renoncé à son idéal de liberté et d'humanisme et n'aura guère permis que de refouler les plus pauvres, les plus en danger, parfois en nouant des accords délétères avec des nations qui ne partagent ni nos valeurs ni notre état de droit. Leurs échecs ne seront pas les nôtres.

Ce constat d'échec et même ce renoncement ne doit pas nous faire abandonner le combat. Notre responsabilité se porte d'abord sur celles et ceux qui, un matin, ont quitté leur maison, ont quitté leur famille et ont réussi, au prix parfois de sacrifices inimaginables, à se frayer un chemin jusqu'ici. Aussi, se joindre au travail de l'ANVITA, c'est quelque part tâcher, à notre niveau, de réparer cette injustice et faire collectivement un pas de plus dans la bonne direction.

Au sein de ce réseau, nous pourrions partager les pratiques et apprendre des villes et des territoires, qui, comme nous, souhaitent mener des politiques inclusives et émancipatrices. En agissant collectivement, nous pourrions proposer des solutions dignes et adaptées aux réalités locales, car l'action de l'ANVITA prouve qu'il n'y a pas qu'une politique d'accueil mais bien autant de politiques et d'actions qu'il y a de territoires et d'élus prêts à s'engager pour une politique d'asile juste.

Cela est d'autant plus important que les conditions de vie des migrants, si tant est qu'on puisse le dire ainsi, n'ont cessé de se dégrader dans notre pays. On ne compte plus, au cours des dernières années, les images affligeantes d'évacuation de camps, dont la dernière a fait particulièrement parler, alors que le Gouvernement s'enfonce encore davantage dans des politiques sécuritaires et que de nombreuses associations dénoncent un cycle destructeur d'évacuation et de relocalisation, qui fragilise considérablement ces populations, en particulier dans un contexte sanitaire qui touche particulièrement les plus précaires.

Évidemment, les discours et adhésions en tout genre ne sont pas suffisants, c'est pourquoi nous œuvrons au quotidien pour combattre toutes les formes de pauvreté et de fragilité, en particulier en cette période hivernale. Je pense notamment au logement des personnes qui survivaient sur le parking des Chartreux dormant dans des voitures depuis plus de 10 ans ou encore à l'évacuation du squat Maurice Scève du 4^{ème} arrondissement et le logement des mineurs non-accompagnés et des adultes qui y vivaient.

Je tenais également à faire part de mon indignation quant à l'agression de deux adhérents de l'association Pour l'égalité sociale et l'écologie et membres du syndicat Solidaires, ce samedi 12 décembre à 20 heures. Ils ont été attaqués à la sortie d'une collecte solidaire de vêtements et de jouets organisée dans les locaux de la librairie la Plume Noire, dans le 1^{er} arrondissement de Lyon. Cette agression n'est pas le fruit du hasard. Elle s'est déroulée le jour d'une collecte en faveur de familles démunies et en particulier de familles migrantes. Nous tenions ici à condamner cette agression.

Accueillir est une nécessité, c'est également un projet. Aucune politique ambitieuse et pertinente ne peut être menée sans que l'on s'en donne les moyens. Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'être fiers que notre Métropole se joigne à ce projet, fiers aussi encore puisque cette association est née au cœur même de la Ville de Lyon. Je tiens à cet égard à saluer les efforts et l'engagement de l'ancienne Maire du 1^{er} arrondissement et de ses équipes qui ont œuvré pour faire aboutir ce beau projet.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera bien évidemment en faveur de cette délibération et continuera à s'engager pour l'accueil de tous dans la dignité et faire de notre Métropole, une Métropole accueillante. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Doucet.

M. le Conseiller DOUCET : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole de Lyon a pour objectif de réduire significativement les formes extrêmes de mal logement et de détresse. Aussi, est-il nécessaire de se donner des objectifs de résultats et de moyens en matière de transformation des politiques publiques et des métiers de la solidarité. Adhérer à la FEANTSA, la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris, est un outil dont chacune et chacun d'entre vous est à même d'évaluer la grande pertinence en raison des liens antérieurement tissés avec les précurseurs du "housing first". Par ailleurs, nous soumettons au vote la proposition d'adhésion de notre collectivité à l'association nationale des villes et territoires accueillants, l'ANVITA.

Il s'agit, par cette signature, d'acter simultanément une décision, s'inscrivant dans une tradition d'humanité et d'hospitalité, moralement fondée, économiquement responsable, socialement nécessaire. En phase avec des engagements préalablement annoncés dans notre programme et en cohérence avec notre projet pour la Métropole, la Ville de Lyon fera de même le 17 décembre prochain.

S'agissant du contexte, pour le premier semestre 2020, selon le rapport de l'Organisation des Nations-Unies, le monde comptait plus de 80 millions de réfugiés et de déplacés : du jamais vu à l'échelle planétaire. Si les causes sont multiples et souvent enchevêtrées, nous pouvons, a minima, pointer l'accentuation des déséquilibres et des déstabilisations de régions et de pays entiers, provoquée par la prédation accélérée des ressources, l'inaccessibilité manifeste à des biens vitaux pour de larges pans de population, les conflits qu'elle engendre, l'inégale répartition des bénéfices et des coûts générés par l'état structurel du commerce mondial, la destruction des terres cultivables, la multiplication de zones stérilisées par un niveau élevé de pollution et la multiplication de catastrophes inhérentes au dérèglement climatique ; tout cela trouvant sa traduction concrète sous la forme de guerres, qui disent ou ne disent pas leurs noms.

En effet, comme l'exprime, monsieur Filippo Grandi, porte-parole du HCR (Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés) : "*La Communauté internationale ne parvient pas à préserver la paix*". Le nombre de personnes contraintes de quitter leur foyer en raison de persécution, de conflit ou de violation caractérisée des droits humains s'élevait à 79,5 millions en 2019, ce qui, dans le détail, inclut 45 millions de déplacés à l'intérieur de leur propre pays, 29,6 millions de déplacés de force hors de leur pays et 4,2 millions de demandeurs d'asile. De nouveaux conflits, notamment en Syrie, au Congo, au Mozambique, en Somalie, au Yémen, des violences inqualifiables sur les civils au Sahel et la pandémie de Covid-19 ont dramatiquement aggravé cet état de fait et la vie de tous ces déplacés.

Mesdames et messieurs, en quoi consiste l'ANVITA ? L'Association nationale des villes et territoires accueillants est un réseau d'élus de communes de toute taille, urbaines ou rurales mais aussi de départements et régions qui proposent une charte sur l'accueil inconditionnel, mutualise les bonnes pratiques et interpelle l'État sur sa politique d'accueil. Dans sa charte constitutive, l'ANVITA affirme notamment que la crise de l'accueil des migrantes et migrants est avant tout une crise des valeurs mises à mal par les politiques nationales et européennes empêchant, coûte que coûte les arrivées en Europe de personnes ayant fui leur pays.

Pour Damien Carême, qui est à la fois l'un des initiateurs de ce réseau de villes et l'un de ses plus fervents supporters, je cite : "*Nous ne sommes pas confrontés à une crise migratoire mais à une crise de l'accueil*". François Héran, professeur au Collège de France lui donne raison, dans le cas de la France, en rappelant que, rapporté à sa population, sa surface et son PIB, notre pays ne se classe qu'au 15^{ème} rang des pays d'Europe en matière de demandeurs d'asile.

Alors, vous le savez, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont une longue tradition humaniste et chacun connaît l'engagement du tissu associatif dans l'accueil des personnes migrantes. Qu'il s'agisse pour les associations concernées de leur mission principale, comme c'est le cas pour Forum réfugiés, ou de missions ponctuelles pour le MAS, la Fondation Notre-Dame des Sans-Abri, Habitat et humanisme, l'Entraide Pierre Valdo, notamment, la Ville et la Métropole soutiennent assidument leurs partenaires. Et encore récemment, le climat de confiance instauré a porté ses fruits, par exemple lors de l'évacuation apaisée du squat Maurice Scève dans le 4^{ème} arrondissement, avec relogement des mineurs non accompagnés et des adultes qu'il abritait.

Aujourd'hui, c'est l'ensemble des villes et territoires dirigés par des élus écologistes qui se mobilisent dans une dynamique de renforcement et de promotion de l'accueil qui bénéficie à l'ensemble de nos concitoyens et assurera davantage d'harmonie sociale en matière d'éducation, de logement, d'insertion, d'alimentation, de déplacement, de protection sanitaire et d'inclusion, dans son acception pleine et entière.

En conclusion, notre adhésion à l'ANVITA et à la FEANTSA permettra la mise en commun de bonnes pratiques, l'accompagnement de territoires volontaires, la mobilisation autour d'enjeux liés aux politiques migratoires, tout cela garantissant au mieux le respect des droits fondamentaux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur le Vice-Président Renaud Payre.

M. le Vice-Président PAYRE : Merci monsieur le Président. Juste une courte réaction quand même aux propos de monsieur Collomb. Tout était dans vos propos, j'ai même cru à un moment que vous alliez parler de benchmark pour venir sur le territoire de notre Métropole.

Non, monsieur Collomb, il ne s'agit pas d'une quelconque générosité mais bien d'un devoir d'hospitalité, comme le Maire de Lyon vient de le rappeler. Bien sûr qu'il s'agit de bien accueillir et en l'occurrence, en cela, il y a une rupture avec ce que vous avez pu faire lorsque vous étiez aux responsabilités et je crois me rappeler qu'il y avait tout autant de squats lorsque vous étiez Président de la Métropole et Maire de Lyon qu'il y en a aujourd'hui. Simplement, notre démarche est une politique de l'hospitalité et un accueil pour la sortie de ces squats.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets le rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats pour le rapport n° 2020-0312 sur la reprise en régie publique de la gestion de l'eau :

- 140 votants,
- 19 abstentions,
- 39 contre,
- 82 pour.

La délibération est donc adoptée.

N° 2020-0257 - développement solidaire et action sociale - Craponne - Francheville - Association Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de la mise à l'abri de femmes isolées avec ou sans enfant sur le site de l'hôpital gériatrique Antoine Charial - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0257. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chères et chers collègues, dès cet été, les Hospices civils de Lyon et la Préfecture ont annoncé la volonté de mettre l'hôpital gériatrique Antoine Charial à disposition de femmes isolées, avec enfants ou sans, et ce pour une durée de trois ans. On ne peut que saluer cette initiative qui s'inscrit d'ailleurs dans le plan zéro remise à la rue.

La Métropole et le Président de la Métropole avaient déjà publiquement soutenu cette démarche dès le mois d'août, au moment où l'ensemble des collectivités avaient été informées. La Métropole, par la présente délibération, apporte tout son soutien à cette initiative. Le site est cogéré par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et la Fondation Armée du salut et l'objet de cette délibération est une subvention d'équipements de 200 000 € que nous proposons au vote pour permettre au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri d'accueillir 66 personnes. Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a quatre demandes d'interventions. D'abord, le groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Collomb.

M. le Conseiller PELAEZ : Non monsieur le Président, l'intervention est retirée mais je voulais juste dire à monsieur Payre que la courtoisie et le respect sont de ne pas faire dire à quelqu'un ce qu'il n'a pas dit.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, vous avez retiré votre intervention. La parole est à madame Runel pour le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Je vous remercie. Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération s'inscrit pleinement dans les suites de notre adhésion au réseau ANVITA comme à celui de la FEANTSA. Nos objectifs de développer une politique de l'hospitalité et de lutter contre le sans-abrisme se traduisent chaque jour un peu plus, dans vos propos mais aussi dans des actes et des financements, que ce soit à la Métropole ou dans les communes la composant. Enfin peut-être pas toutes. Notre collectivité a donc parcouru du chemin depuis sa création. Déjà depuis 2018 avec son inscription comme territoire démonstrateur du plan pauvreté, puis avec son action d'accueil et d'hébergement des mineurs non accompagnés.

Nous faisons chaque jour un peu plus pour s'inscrire dans les objectifs de l'article L 116-1 du code de l'action sociale et des familles pour tendre en effet à promouvoir l'autonomie, la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, prévenir les exclusions et en corriger les effets. Pourtant, monsieur le Président, il faut croire qu'il ne suffit pas d'être convaincu pour être convaincant.

Alors je souhaiterais m'adresser aux élus de cette assemblée concernés directement par ce projet ainsi qu'aux Maires des Communes de Francheville, de Tassin la Demi Lune et de Craponne. Au regard du contexte actuel, avec une hausse continue du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et plus de 7 millions d'allocataires des minimas sociaux, la précarité n'est pas un phénomène de circonstance, elle est devenue une composante de notre société. Pour la grande majorité des femmes hébergées, l'arrivée en centre d'hébergement est provoquée par une situation de violences familiales, qu'il s'agisse de violences exercées par le conjoint ou d'autres membres de la famille. Si les violences conjugales sont la cause première de la précarité féminine, d'autres violences apparaissent quand on retrace le parcours des femmes, en particulier les violences durant l'enfance.

Quel que soit le milieu familial, la famille devrait être pour ses membres le lieu de l'épanouissement, de la socialisation et de la solidarité. Alors, si l'État n'a pas vocation à définir précisément, sur chaque territoire, le choix des moyens à mettre en oeuvre pour assurer le droit au logement, il est en revanche indispensable qu'il s'assure et garantisse que le résultat est atteint.

C'est aussi là l'enjeu de la Métropole, renforcer les actions de prévention et maintenir un accompagnement renforcé pour les personnes les plus en difficultés. Le travail social a pour but, quelles que soient les fonctions exercées, de faire société avec ceux qui ont des difficultés et aider l'autre à exister. Faire société justement : dans ce domaine, aucune politique publique ne peut être efficace et durable si elle ne s'appuie pas sur un large consensus. C'est pourquoi la lutte contre les exclusions et la précarité ne doivent plus être laissées aux seuls services de l'État et aux associations mais devenir un enjeu politique pour les collectivités.

Cela oblige à repenser nos modes d'élaboration et les relations des pouvoirs publics avec les usagers. Comme il est bon de citer Albert Camus en ce moment : "*Mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde*". Je trouve qu'en la matière, le projet de l'hôpital Charial pourrait servir de terrain de recherche à des sociologues en mal d'illustration du concept du NIMBY (*not in my backyard*) qui caractérise bien cette opposition locale à l'implantation et au développement d'équipements ou de logements en raison des nuisances probables ou supposées que ces installations pourraient engendrer.

Car en effet vous reconnaissez volontiers que de tels équipements sont bien nécessaires mais pas près de chez vous. Vous reconnaissez aussi bien volontiers que l'intérêt général prime, mais pas autant que les intérêts privés. Pourtant la transversalité est au cœur de ce projet, accompagner vers le logement, vers l'emploi, aider les familles en difficultés, proposer aux enfants un avenir meilleur.

Alors, messieurs les élus, il me semble nécessaire de pouvoir revoir vos positions car le futur de notre collectivité doit s'inscrire dans une démarche d'innovation sociale, et c'est dans cette démarche même que la Métropole souhaite s'inscrire pour faire en sorte que ces différentes politiques publiques se rapprochent au plus près des besoins réels et individuels de la personne.

Voilà en quelques mots les éléments qui participent de notre vision de la gestion de ce lieu par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et qui salue l'engagement financier de la Métropole, à travers celui-là, le vôtre, monsieur le Président, et monsieur le Vice-Président. Au moment même où nous observons un phénomène exemplaire de solidarités de la part de citoyens engagés qui distribuent des repas et des couvertures pour les sans-abris, nous ne pouvons que nous satisfaire de partager et contribuer aux côtés des services de l'État aux valeurs de solidarité et de consentir au coût de celle-ci.

Sachez enfin, monsieur le Président, que la Ville de Lyon sera une grande voisine exemplaire et bienveillante pour ce projet. Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Rantonnet.

M. le Conseiller RANTONNET : Merci monsieur le Président. Chers collègues, l'objet de cette délibération est une subvention d'équipements de 200 000 € au profit de l'association du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri. Il s'agit de financer des travaux d'aménagement d'un foncier, à la fois sur Francheville mais aussi sur Craponne, actuellement propriété des Hospices.

Alors que les villes travaillent sur ce projet médical et sportif depuis trois ans, cet ancien hôpital gériatrique est aujourd'hui réquisitionné par l'État pour trois ans renouvelables. Désormais, l'État est responsable du site. Aujourd'hui, la Métropole accompagne l'équipement d'une association caritative sur ce site mais sans accompagner nos villes pour couvrir les nouveaux besoins scolaires, sociaux et médicaux des bénéficiaires.

Depuis 15 ans, Notre-Dame des Sans-Abri a implanté un hébergement d'urgence à Francheville pour une centaine de publics fragiles mais l'organisation à mettre en place pour plusieurs centaines de bénéficiaires sur le site de Charial est d'une toute autre ampleur. Et c'est la mission de la Métropole. Mais rien, absolument rien dans cette délibération ne fait référence à un quelconque accompagnement de la Métropole pour couvrir les besoins supplémentaires qui incombent aux villes concernées de la Métropole, que ce soient des besoins scolaires ou sociaux. C'est toute la limite de votre générosité qui aboutit à un ghetto de plus, sans garantir la sécurité des personnes qui sont déjà fragiles et qui le seront davantage par ce transfert brutal et rapide.

Alors l'émotion qui accompagne la solidarité est une chose, mais accompagner les besoins de plusieurs centaines de personnes fragilisées avec la rationalité qui s'impose immédiatement, en est une autre. Votre stratégie du fait accompli est certainement une erreur de jeunesse mais sachez, monsieur le Président, que de ne pas avoir informé ni même consulté les élus des territoires concernés sur un enjeu social aussi important envoie un mauvais signal en ce début de mandat.

Ainsi, c'est le bulletin de la Métropole, Le Mét', qui nous informe en date du 9 novembre 2020 que le Président soutient ce projet sans jamais en avoir parlé aux élus métropolitains concernés. Le temps de la concertation prônée avant les élections semble bien lointain. Aujourd'hui, les élus métropolitains ne sont plus consultés sur des projets significatifs de leurs territoires. Pratiquement la moitié des Maires ne siègent plus au Conseil de la Métropole et la Commission permanente siège à huis clos. Et ce n'est pas le règlement intérieur qui sera voté aujourd'hui qui renforcera le statut des élus de l'opposition.

Alors je sais déjà vos stigmatisations et les incantations sociales qui seront les vôtres après mon intervention mais vous noterez qu'à aucun moment, je n'ai remis en cause la solidarité qui fait partie de nos missions d'élu local. Je rappelle le propos de Valéry Giscard d'Estaing dont vous avez, monsieur le Président, salué la mémoire en ouverture de ce Conseil, en rajoutant simplement "*Vous n'avez pas le monopole du cœur*". Alors les élus que nous sommes sommes attachés bien évidemment aux valeurs de la fraternité mais faut-il encore avoir les moyens de financer cette solidarité supplémentaire qui est aussi imprévue.

En conclusion, la méthode que vous avez choisie pour cette délibération et l'absence d'un dispositif global d'accompagnement scolaire et social, ne satisfont ni les élus, ni les personnes fragiles en hébergement d'urgence sur notre territoire. Il revient à la Métropole d'assumer les compétences sociales qui sont les siennes parce que les villes ne peuvent pas assumer cette charge exceptionnelle, compte tenu déjà de l'augmentation simultanée de la précarité aux guichets de nos CCAS (Centres communal d'action sociale). D'autant plus que l'Armée du salut nous informe cette après-midi à 15 heures 15 que nous devons accueillir immédiatement 35 enfants supplémentaires en maternelle et en élémentaire, et ce n'est que la première étape d'ici septembre 2021 après la libération progressive de l'hôpital Charial, je rappelle, qui compte 320 chambres.

Alors face à une telle impréparation, nous voterons contre cette délibération. Mais au-delà de cette délibération, il nous reste très peu de temps pour éviter un nouveau ghetto, un ghetto de plus de plusieurs centaines de personnes démunies pour construire une Métropole exemplaire sur le plan social dont il vient d'être parlé dans cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Hélène Dromain pour le groupe Les écologistes.

Mme la Vice-Présidente DROMAIN : Merci monsieur le Président. Comme on vous l'a déjà dit, l'hôpital gériatrique Antoine Charial cessera, au printemps 2021, ses activités. La Préfecture du Rhône et les Hospices civils de Lyon, propriétaires du site, ont décidé d'y implanter temporairement un centre d'hébergement d'urgence (donc c'est bien la Préfecture et les HCL qui ont pris cette décision et pas vous, monsieur le Président) destiné à l'accueil de personnes en situation de grande précarité et socialement isolées.

Le site accueille ainsi des femmes seules avec enfants depuis début décembre et pourrait, à terme, permettre la mise à l'abri de 150 personnes et non pas plusieurs centaines de personnes, monsieur Rantonnet. Rappelons que les femmes sans abri sont particulièrement exposées aux risques d'agressions sexuelles.

À l'approche de l'hiver et alors que la crise sanitaire perdure et voit ses impacts sociaux et économiques s'aggraver, nous passerons cette année le dramatique cap des 10 millions de pauvres, le groupe des écologistes souhaite rappeler son engagement ferme à faire de notre collectivité, une Métropole pleinement engagée dans la lutte contre la pauvreté et la protection des plus vulnérables. Ainsi, l'attribution de cette subvention d'équipements à hauteur de 200 000 € n'est pas une option mais une obligation morale, celle de notre devoir de solidarité envers nos concitoyennes les plus vulnérables, celle d'une mise à l'abri digne et efficace pour ces femmes isolées et leurs enfants.

Nous avons souvent l'occasion de regretter le manque, parfois cruel, de places d'hébergement d'urgence sur notre territoire. Ce projet permettra justement d'en créer de nouvelles. La Métropole de Lyon y prend pleinement sa part aux côtés de l'État et des HCL. Ce devoir de solidarité ne doit pas rester l'affaire de quelques-uns. L'effort de tous les territoires est indispensable à l'avènement d'une Métropole harmonieuse, équilibrée et solidaire.

En ce sens, l'opposition des Maires de Francheville, Craponne et Tassin est inaudible, incompréhensible. L'utilisation de ce projet à des fins politiques, pour effrayer la population, et comme prétexte par le Maire de Francheville pour repousser la construction d'une école attendue de longue date, n'est pas acceptable. Cette tentative d'opposer les Grand Lyonnais entre eux est choquante. D'une part, le choix du site, avec la mobilisation d'un bâtiment existant, est pertinent et permettra une optimisation des ressources financières, notamment. D'autre part, l'accueil de femmes précaires et de leurs enfants sur le site de l'hôpital Charial ne causera pas de troubles à l'ordre public, ni de nuisances pour le voisinage. Le projet se veut au contraire ouvert sur le territoire, créateur de lien social, et proposera dès 2021 un accompagnement vers la réinsertion sociale et économique.

Soulignons au passage la très longue expérience et le professionnalisme largement reconnu des deux structures qui accompagnent la mise en œuvre du projet, l'Armée du salut et Notre-Dame des Sans-Abri. Cette association gère d'ailleurs déjà une structure et de nombreux Franchevillois nous ont dit être fiers d'être dans une commune ouverte aux plus précaires.

Enfin, nous devons rappeler le caractère temporaire de ce projet qui ne remet nullement en cause l'aménagement à moyen terme du site et de son quartier dont nous espérons qu'il prenne en compte les enjeux environnementaux et sociaux et se fasse en concertation avec les habitantes et les habitants. Chers collègues, vous l'aurez compris, nous voterons donc pour cette délibération. Notre soutien au projet est total et notre devoir de solidarité envers les plus vulnérables non négociable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais rajouter quelques mots. Pour monsieur le Maire, je veux vous rappeler, tout d'abord, que ce projet est piloté par la Préfecture et non pas par la Métropole. Peut-être que la Préfecture aurait pu mieux concerter, elle l'a fait de façon rapide par rapport à une situation d'urgence sur des bâtiments qui pouvaient vite être utilisés et il n'y en a pas tant que cela sur la Métropole, et c'est pour ces raisons que nous soutenons pleinement cette démarche de la Préfecture qui a été faite avec les HCL.

Ensuite, je tiens quand même à vous rappeler que, moi, j'ai été prévenu de ce dossier uniquement le 29 août, et c'est vous qui m'avez prévenu d'ailleurs, pour que les choses soient tout à fait claires, *via* un courrier, je crois, que vous aviez des HCL. Donc, il faut bien remettre les choses à leur place.

Ensuite, vous parlez d'un projet que vous aviez ou que vous avez sur ce site mais ce sont les HCL qui sont les propriétaires et, jusqu'à présent, vous ne leur avez pas présenté le projet ni même fait des demandes de rachat. Donc, quel que soit le projet, il peut être fait dans trois ans ou dans six ans. De toute façon, il n'était pas mûr. À un moment donné, il faut dire les choses simplement : vous n'êtes pas favorable à cet accueil d'hébergement d'urgence.

Je rappelle aussi, que ce soit en termes d'hébergement d'urgence ou d'hébergement social, il y a des différences importantes entre communes, notamment celles de l'ouest et celles de l'est et je souhaite que, dans le groupe de travail qui va travailler sur les critères de la future DSC (dotation de solidarité communautaire), nous intégrons ces critères dans la redistribution de la DSC. Cela répondra d'ailleurs à votre remarque de dire qu'il y a des coûts induits pour les communes qui accueillent ces publics. Eh bien oui, je vous le confirme, il y a des coûts induits. Ces coûts sont supportés depuis des années, toujours par les mêmes communes, et malheureusement c'est rarement la vôtre.

Et donc dernier point, le sujet ici à travers votre vote "contre", ce n'est pas d'accueillir ou pas, c'est d'accueillir dans de bonnes conditions. Notre subvention est là pour améliorer le bâti et pour que ce public soit accueilli dans de bonnes conditions. Donc, je comprends d'autant moins ce vote "contre" mais après, chacun est naturellement libre de ses choix et les assume devant ses électeurs.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne les résultats du rapport n° 2020-0256. La délibération a été adoptée avec 104 voix sur 137 votants.

N° 2020-0251 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution de subvention d'urgence au Fonds Arménien de France - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0251. Madame Dromain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DROMAIN, rapporteur : Merci monsieur le Président. C'est une délibération qui concerne une aide octroyée aux populations déplacées en Arménie. Je vous rappelle que la Métropole de Lyon développait un partenariat depuis 1988 avec la Ville d'Erevan en Arménie. Comme vous le savez, un conflit territorial a opposé l'Arménie et l'Azerbaïdjan autour du Haut-Karabagh faisant de nombreuses victimes de guerre et de réfugiés. Donc, à l'appel de notre partenaire Erevan et de nombreuses associations liées à l'Arménie, notamment sur notre territoire, que l'on connaît bien, ces associations nous ont proposé de soutenir le Fonds arménien de France dans le cadre d'une aide d'urgence.

Si vous voulez en savoir un petit peu plus sur le Fonds arménien de France, c'est une association qui comprend environ 20 000 contributeurs en France et qui a vocation à construire et rénover les infrastructures en termes de développement de l'Arménie et du Karabagh et d'aider les populations en situation de détresse. Elle travaille avec des collectivités françaises et dispose d'une équipe technique de 30 personnes à Erevan, ce qui nous garantit en quelque sorte le circuit court en ce qui concerne l'aide d'urgence.

L'aide proposée serait de 30 000 € octroyée à l'association Fonds arménien de France. Elle sera utilisée pour soutenir les hôpitaux d'Erevan et venir en aide aux victimes de la guerre ainsi qu'aux patients atteints par la Covid-19. Elle permettra concrètement l'achat de matériel médical sollicité par les autorités gouvernementales arméniennes et qui sera remis par l'État arménien aux différents hôpitaux de la ville.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Debû pour le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller DEBÛ : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, par cette délibération, la Métropole de Lyon rappelle son attachement non seulement à la communauté immigrée arménienne mais aussi à la longue histoire qui lie nos deux Nations.

La France qui a accueilli, dès la fin du XIX^e siècle, les membres de la diaspora arménienne, a fait honneur à son nom lorsque, par la loi du 29 janvier 2001, elle reconnaissait le génocide arménien de 1915. Elle faisait aussi honneur à l'engagement de cette communauté pour la France, notamment durant l'occupation. L'Affiche rouge et le nom de Manouchian nous sont à tous familiers et sont les meilleurs exemples de l'engagement sans faille de nos frères arméniens pour la liberté et le progrès social en France.

La loi mémorielle de 2001, loin de jeter l'opprobre sur la nation turque, rappelle une vérité historique dans le but fraternel de construire un avenir de paix, d'échange et de fraternité. Il ne s'agit, en aucun cas, de condamner le peuple turc pour des actes commis en son nom, la France, puissance coloniale de premier plan, serait bien mal placée pour faire des leçons aux autres, mais afin de paver le chemin d'un avenir pacifique, d'échanges enrichissants, de solidarité entre les peuples.

La Métropole de Lyon aujourd'hui honore ce compagnonnage de deux peuples qui, chez nous, a donné naissance à une communauté profondément intégrée à la nation universelle française et qui n'oublie pas ses origines, une communauté qui a vu ses lieux de mémoire souillés à Décines, après des rixes et des menaces contre ses membres, et avec nos concitoyens d'origine arménienne, c'est la laïcité, le vivre-ensemble de toute notre nation qui a été attaqué.

La guerre qui vient de déchirer le Caucase, entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, est avant tout un désastre humanitaire qui nous rappelle qu'aucun différend international ne peut se régler de manière satisfaisante sous les bombes et par les armes. C'est donc avec un esprit d'une résolution diplomatique, d'un engagement pacifique et fraternel que nous voterons cette aide exceptionnelle au Fonds arménien de France. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Rudigoz pour le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller RUDIGOZ : Merci monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, nous avons adopté la semaine dernière à l'Assemblée nationale une résolution demandant la protection du peuple arménien. En six semaines seulement, le conflit au Haut-Karabagh aura coûté 5 000 vies et forcé plus de 100 000 arméniens à fuir leur domicile. Des atrocités innombrables ont marqué la population et toute la lumière devra être faite sur les crimes perpétrés.

Nous ne saurions fermer les yeux sur ces affrontements sanglants aux portes de l'Europe, qui touchent en plein cœur la communauté arménienne. A nos amis arméniens, ô combien nombreux dans notre Métropole de Lyon, je souhaite ici exprimer toute notre émotion, notre indignation et notre soutien.

Je souhaite aussi leur redire que nous condamnons avec la plus grande fermeté les violences des ultranationalistes turcs commises à leur rencontre à Décines et à Vienne, et que nous saluons la dissolution du groupe des Loups Gris par le Ministre de l'intérieur sur instruction du Président de la République. Au sein du groupe de Minsk, la France occupe un rôle de médiateur et s'engage à participer à la co-construction d'une paix durable sur ce territoire car l'apaisement est effectivement un processus long et fragile, qui ne saurait se contenter du couvre-feu du 10 novembre. La preuve d'ailleurs en est : depuis fin novembre, des violations ont été commises dans le district d'Hadrout, avec des échanges de tirs entre les troupes azéries et arméniennes alors même qu'au même moment, monsieur Erdogan était en Azerbaïdjan et appelait à poursuivre la lutte contre l'Arménie.

Cette tension persistante fait obstacle aux objectifs de sécurité des populations civiles arméniennes et de protection du patrimoine culturel et religieux arménien. Cela démontre toute l'importance, encore aujourd'hui, de témoigner notre soutien au peuple arménien en envoyant une aide humanitaire vers cette région, comme vous le proposez, monsieur le Président.

C'est pourquoi, le groupe Progressistes et républicains votera l'attribution de cette subvention d'urgence de 30 000 € pour le Fonds arménien de France, subvention qui permettra d'acheminer du matériel médical pour les hôpitaux d'Erevan et répondre ainsi à l'urgence due à l'afflux de blessés et de nombreuses victimes de cette guerre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Devinaz pour le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Conseiller DEVINAZ : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, le contexte est rappelé dans la délibération, je ne reviendrai donc pas sur le conflit dont l'issue n'est malheureusement pas stable, malgré le cessez-le-feu du 10 novembre et nous pouvons être inquiets sur la situation géopolitique. Aujourd'hui, l'Artsakh n'a plus que 2 400 km² sur les 12 000 km² et, en plus, ils ne sont pas viables. Samedi, cela vient d'être rappelé, des combats ont repris, dans l'esprit du discours d'Aliev et Erdogan qui ont annoncé qu'il y aurait de nouvelles conquêtes, y compris en Arménie.

Je reviens d'Arshak où nous avons pu échanger à la fois avec les autorités et aussi les médecins français qui œuvrent sur place. Le conflit du Haut-Karabagh, c'est 44 jours de combats, une génération fauchée, mutilée, traumatisée par des drones kamikazes, des bombes à sous-munitions, brûlée par le phosphore. Ils ressassent leurs cauchemars de corps décapités, broyés, déchiquetés dans les tranchées, ces corps qui se décomposent depuis des semaines et qui ne sont plus identifiables que par des prélèvements ADN. Au cimetière militaire d'Erevan, les fosses fraîchement pré-salées s'alignent à perte de vue. L'odeur entêtante de l'encens, de la colère ou de la tristesse, on ne sait quel sentiment l'emporte.

Quelques mots sur la situation humanitaire. Les victimes sont évaluées à 5 000 morts et 10 000 blessés dont plus de la moitié sont gravement mutilés. Elles devront être appareillées dans les prochains mois. Un accompagnement d'ONG spécialisées dans ce domaine sera nécessaire. Il y aura également un gros travail de suivi psychologique. L'urgence est de pouvoir acheminer un hôpital de campagne à Stepanakert. Cet équipement mobile permettrait d'assurer les soins et pourrait ensuite être transféré dans des zones sinistrées. Les médecins français évaluent à 3 M€ cet investissement.

L'aide proposée aujourd'hui par la Métropole s'inscrit dans ces besoins d'investissement d'urgence. Il est nécessaire de faire converger les aides des actions de coopérations décentralisées menées par les collectivités territoriales qui sont nombreuses et essentielles. Au Sénat, je préside le groupe d'Amitié interparlementaire France Arménie, nous avons réactualisé cette année l'ensemble des actions qui sont menées par les collectivités territoriales. Nous aurons donc à cœur de poursuivre la mise en relation de ces initiatives locales pour une meilleure coordination.

À cette aide d'urgence aux réfugiés devra aussi se conjuguer un travail diplomatique dirigé par le groupe de Minsk. L'attitude de la France durant ce conflit devrait être questionnée. Sous couvert de neutralité, notre pays a été neutralisé. Il s'est trouvé hors-jeu des négociations. Au Sénat, nous avons adopté une proposition de résolution demandant au Gouvernement de reconnaître la République du Haut-Karabagh et à faire de cette reconnaissance un instrument de négociation en vue de l'établissement d'une paix durable.

La même initiative, et cela vient d'être rappelé, a été portée à l'Assemblée nationale et de nombreuses collectivités territoriales ont également voté des vœux en ce sens. Je salue, à ce titre, l'initiative portée par les Villes de Villeurbanne et de Lyon qui voteront leur soutien en Conseil municipal. Les Communes de Décines et de Limonest ont également exprimé leur soutien. Notre collectivité devrait s'inscrire dans ce type d'initiative. Ces textes ont une importance primordiale sur place tant du point de vue diplomatique que symbolique et psychologique.

L'aide humanitaire d'urgence doit s'accompagner d'une aide à long terme afin de permettre à l'Arménie de poursuivre sa soif de démocratie. Sa jeunesse doit avoir un avenir dans son pays. À ce titre, l'Université française d'Erevan, l'UFAR, est une institution essentielle. Son nouveau recteur Bernard Vénard porte le projet "accélérateur 28" pour lequel une aide internationale sera également nécessaire. Le partenariat historique avec l'université Lyon III doit se poursuivre et se renforcer. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter cette délibération qui va aider ce peuple qui a déjà tellement souffert.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Fautra pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère FAUTRA : Mesdames et messieurs les Conseillers et les Vice-Présidents, monsieur le Président, merci monsieur le Sénateur pour cette intervention. Effectivement, nous avons voté le vœu lors du dernier Conseil municipal.

Depuis plusieurs mois, le Haut-Karabagh est devenu le théâtre d'une guerre déséquilibrée. L'armée arménienne moins équipée que son opposante azérie, a vu son adversaire être épaulé par des mercenaires djihadistes venant de Syrie et par des soutiens souterrains de la Turquie et des puissances du Moyen-Orient.

Sans vouloir faire un cours de géopolitique du Caucase, l'Artsakh est douée d'une administration autonome. Si elle n'est pas reconnue par les États de l'ONU (organisation des Nations-Unies) comme étant de jure, elle l'est dans les faits. Cette région a été rattachée arbitrairement à l'Azerbaïdjan sous la période soviétique. La population, constituée d'une écrasante majorité arménienne réclamait dès la disparition de l'URSS (Union des républiques socialistes soviétiques) le rattachement à l'Arménie. Depuis, ce territoire est régulièrement disputé. Jeudi dernier, les troupes azéries ont défilé victorieusement à Bakou. Une grande partie du Haut-Karabagh a été annexée. Ces derniers jours ont donné lieu à des scènes de profanations de tombes arméniennes, à des mises en scène macabres avec des cadavres des soldats arméniens. Je crains le pire pour les captifs des armées d'Aliev et je partage une vive émotion quant au devenir des sites historiques de la culture arménienne et du christianisme des premiers temps, classés patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le silence indifférent de la communauté internationale est une honte qui nous hantera. Il ne faut pas oublier nos liens fraternels avec les arméniens. Votre proposition de délibération est une occasion pour se rassembler autour de la défense du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la défense de la liberté.

Nous ne pouvons que soutenir cette subvention pour soutenir les hôpitaux de la ville d'Erevan. Les militaires ou les civils blessés qui affluent dans ces hôpitaux ont été victimes de l'utilisation des armes chimiques de forces militaires azéries. Les séquelles physiques s'accompagnent forcément de séquelles intérieures. Cette guerre laissera des cicatrices profondes dans la population arménienne. Imaginez 25 % de la classe d'âge 18-20 ans a été emporté par cette guerre, sans parler des répercussions psychologiques pour les habitants de la région qui ont dû abandonner leur terre.

Mon adjoint, Denis Djorkaëff, au retour de sa mission humanitaire avec le secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoine, m'a affirmé le besoin d'une aide matérielle d'ampleur. Si nous pouvons remercier le Gouvernement de déployer une aide humanitaire importante, nous pouvons aussi regretter le manque d'intervention lors du conflit.

Par contre, nous sommes déçus par votre manque d'ambition, le montant de la subvention n'est pas à la hauteur de notre Métropole. Personnellement, nous avons versé, nous Ville de Décines, 20 000 €. Nous sommes en attente d'un geste politique plus fort, monsieur le Président. Je pense notamment au jumelage des hôpitaux de la Métropole avec ceux d'Erevan ou à un accompagnement pour la reconstruction des territoires et des blessés, en tout cas à un engagement économique plus puissant. De plus, ces dernières semaines, plusieurs communes de la Métropole, et monsieur le Sénateur l'a rappelé, ont appelé à la reconnaissance par la France de la République d'Artsakh. Ces appels montrent les liens forts qui existent entre nos deux pays.

Le Sénat puis l'Assemblée nationale sous l'impulsion de notre famille politique, poussent aussi la France à reconnaître officiellement ce pays. Nous ne devons pas nous cacher face aux crimes de l'histoire qui empêche les peuples à disposer d'eux-mêmes. Il aurait été donc bienvenu de votre majorité de proposer la reconnaissance de l'Artsakh. Votre soutien aurait été encore plus fort, plus important. Il faut oser défendre la paix dans le Caucase et œuvrer dans le respect de chaque identité locale. Parfois, quand la paix est fragile, menacée ou même bafouée, il faut prendre le courage de l'affirmer.

Je finirai en paraphrasant Youri Djorkaeff qui est Décinois, vous le savez tous, d'origine : "*Qui aide aujourd'hui l'Arménie, aide l'humanité*". Je vous remercie et je voterai, et mon groupe aussi, pour ce rapport. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame le Maire, merci monsieur le Sénateur, monsieur le Député, monsieur Debû. Je suis naturellement heureux qu'il y ait consensus sur cette aide pour les hôpitaux d'Erevan mais plus qu'une aide, c'est un soutien politique au peuple arménien que nous votons aujourd'hui.

Je mets ce rapport aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne les résultats sur le vote précédent, la délibération n° 2020-0257 sur la subvention au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri : sur 138 votants, il y a eu :

- 111 pour,
- 24 contre,
- 4 abstentions.

La délibération est donc adoptée.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la Conférence des Présidents*

N° 2020-0367 - LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Fixation de prix pour la librairie-boutique - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à un certain nombre de dossiers sans débat. Nous allons mettre au vote les dossiers un par un. Je commence par le dossier numéro 2020-0367 qui était inscrit selon la procédure d'urgence et il n'y a pas de demande de temps de parole.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2020-0231 - Contrat de partenariat pour le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur du dossier numéro 2020-0231. L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0232 - Charbonnières les Bains - Chassieu - Craponne - Décines Charpieu - Dardilly - Francheville - La Tour de Salvagny - Limonest - Meyzieu - Mions - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Saint Priest - Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Fonds d'initiative communale - Versement de fonds de concours par les villes - Approbation des conventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2020-0233 - Rochetaillée sur Saône - Déclassement du domaine public métropolitain et cession à titre onéreux à monsieur Rivet d'une emprise située 1015 rue du Musée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2020-0234 - Saint Romain au Mont d'Or - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Cession, à titre onéreux, aux époux Timbal de 2 emprises situées rue de la Bessée lieu-dit le Bourg - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage -

N° 2020-0235 - Vaulx en Velin - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) Ramsès d'une emprise située boulevard des Droits de l'Homme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2020-0236 - Vaulx en Velin - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie du chemin du Catupolan - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage -

N° 2020-0237 - Genay - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession onéreuse aux époux Guironnet d'une emprise située 214 impasse de la Grande Charrière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage -

N° 2020-0238 - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Sud - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle de la rue de la Moselle, de la rue de Narvik et de la rue Gaston Cotte - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros 2020-0232 à 2020-0238.

La commission a donné un avis favorable sur ces 7 rapports. Nous allons voter en deux fois, d'abord les rapports n° 2020-0232 à 2020-036. Il y a donc cinq votes à faire dans cette première étape. Nous voterons ensuite les deux rapports suivants.

Le vote est ouvert pour les cinq premiers rapports.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous allons passer au vote sur les délibérations n° 2020-0237 et 2020-0238. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2020-0243 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de Congrès de Lyon par la Société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2020-0244 - Rapport des délégataires de service public - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2020-0245 - Contrat de délégation de service public (DSP) du Centre des Congrès de Lyon - Avenant n° 1 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2020-0249 - Economie sociale et solidaire et innovation sociale en économie circulaire - Soutien aux projets Chantier R et Station R - Attribution de subventions aux associations le Centsept et Minéka ainsi qu'à l'entreprise d'insertion ENVIE - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2020-0250 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pôle Pixel pour le déroulement de sa feuille de route 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2020-0243 à 2020-0245, 2020-0249 et 2020-0250.

La commission a donné un avis favorable sur tous ces rapports.

Les dossiers n° 2020-0243 et 2020-0244 font l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération."

(VOIR annexes n° 7 et 8 pages 249 et 250)

M. LE PRÉSIDENT : Il y a cinq votes à effectuer. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0246 - Insertion - Fonds social européen (FSE) - Ajustement des programmations annuelles, report des reliquats FSE - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de la subvention globale de la Métropole pour la période 2017-2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur du dossier numéro 2020-0246. Madame Dromain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DROMAIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Dromain. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0248 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiative et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE) - Année 2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Booster de Saint Jean - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Hemain comme rapporteur du dossier numéro 2020-0248. L'avis de la commission est favorable pour ce rapport. Le vote est ouvert

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la présidence de la séance à madame Baume pour quelques minutes, en même temps qu'il y a pouvoir. Madame Baume, vous avez la parole.

**Présidence de madame Émeline Baume
Vice-Présidente**

IV - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2020-0254 - Prévention santé - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet structurant 2020 - Attribution de subventions aux porteurs du projet - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction santé et protection maternelle et infantile -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur du dossier numéro 2020-0254 avec un avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

V - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2020-0258 - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur du dossier numéro 2020-0258. Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2020-0261 - Collèges - Aides aux associations - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2020-0262 - Collèges publics et collèges privés sous contrat - Locations équipements sportifs - Renouvellement des conventions - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Moreira comme rapporteur des dossiers numéros 2020-0261 et 2020-0262.

Le dossier numéro 2020-0261 fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

Dans la 1^{ère} ligne du tableau de l'exposé des motifs ainsi que dans le 1^o - **Approuve** du Dispositif, il convient de lire le nom de l'association "Acte Public Compagnie" au lieu de "Acte Premier".

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2020-0263 - Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation d'une personnalité qualifiée - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-0264 - Villeurbanne - Rillieux la Pape - Equipements culturels métropolitains - Attribution de subventions d'investissement au profit du Théâtre national populaire (TNP) à Villeurbanne et du Centre chorégraphique national de Rillieux la Pape (CCNR) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Van Styvendael comme rapporteur des dossiers numéros 2020-0263 et 2020-0264. Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2020-0267 - Composition de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) entre les communes et la Métropole de Lyon - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction assemblées, affaires juridiques et assurances -

N° 2020-0272 - Gestion active de la dette 2021 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2020-0273 - Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2020-0274 - Instauration d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire (BRS) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2020-0275 - Attributions de compensation 2020 (ATC) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2020-0276 - Révision de divers tarifs, prix et redevances à partir du 1er janvier 2021 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2020-0277 - Renouvellement de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2020-0278 - Convention de mise à disposition de l'outil informatique partagé d'analyse des données fiscales entre la Métropole de Lyon et les communes - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2020-0280 - Coopération entre le service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône et de la Métropole de Lyon - Convention de mutualisation - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-0281 - Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention pluriannuelle 2018-2020 relative aux contributions financières versées par la Métropole de Lyon au SDMIS - Avenant n° 1 et versement d'une subvention exceptionnelle au SDMIS - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-0288 - Saint Genis les Ollières - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-0289 - Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à la Société coopérative simplifiée d'intérêts collectifs (SCIC) par actions Orsol auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-0290 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-0291 - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-0292 - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros 2020-0267, 2020-0272 à 2020-0278, 2020-0280, 2020-0281 et 2020-0288 à 2020-0292.

Le dossier numéro 2020-0276 fait l'objet d'une note au rapporteur :

Dans la partie **Tarifications du budget annexe gestion des déchets** du Dispositif, il convient de lire :

3° - Accès aux déchèteries

a) - Fixe les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 relatifs aux accès payants :

- 38 € par unité d'accès,
- 190 € la carte de 5 unités ; "

[...]

au lieu de :

"3° - Accès aux déchèteries

a) - Fixe les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 relatifs aux accès payants :

- 38 € par unité d'accès,
- 185 € la carte de 5 unités ; "

[...]

Le vote est ouvert pour les cinq premiers dossiers, n° 2020-0267, 2020-0272, 2020-0273, 2020-0274 et 2020-0275.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Nous passons maintenant au vote des dossiers n° 2020-0276, 2020-0277, 2020-0278, 2020-0280 et 2020-0281, sachant que, sur le vote du dossier n° 2020-0276, nous avons besoin que monsieur Novak nous indique l'avis du conseil d'exploitation de la régie de Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Je crois que c'est également un avis favorable.

M. le Conseiller NOVAK : C'est bien un avis favorable effectivement.

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Merci.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Nous passons maintenant au vote des dossiers n° 2020-0288 à 2020-0292.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adoptés,

- Mmes Yasmine BOUAGGA, Nathalie FRIER, Dominique NACHURY, MM. François THEVENIEAU, Renaud PAYRE et Mathieu AZCUÉ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH),

- Mme Véronique MOREIRA, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Batigère Rhône-Alpes,

n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° 2020-0288 et 2020-0291 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2020-0282 - Mission d'inspection en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail - Renouveau de la convention n° 2021-2023 avec le Centre de gestion de la fonction territoriale du Rhône (CDG 69) pour l'inspection des agents de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2020-0283 - Conventonnement entre la Métropole de Lyon et le Fonds pour l'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2020-0284 - Renouveau de l'adhésion au socle commun de compétences du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône - CDG 69 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2020-0285 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du service du protocole de la Ville de Lyon auprès de la Métropole de Lyon en date du 12 avril 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur des dossiers numéros 2020-0282 à 2020-0285.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2020-0299 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur le territoire de la Ville de Lyon par les sociétés Enedis et EDF - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2020-0300 - Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société Gaz réseau distribution de France (GRDF) - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2020-0303 - Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) suite aux travaux de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) Lyon Nord - Convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° 2020-0304 - Valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) et du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône - Approbation des conventions 2021-2025 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° 2020-0308 - Réseau de chauffage urbain de Givors - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public (DSP) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2020-0309 - Réseau de chaud et froid urbains Centre Métropole - Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public (DSP) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2020-0317 - Plan Climat - Convention de partenariat avec la SAS DOREMI pour l'accompagnement des artisans à l'écorénovation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro comme rapporteur des dossiers numéros 2020-0299, 2020-0300, 2020-0303, 2020-0304, 2020-0308, 2020-0309 et 2020-0317, avec un avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert pour les cinq premiers dossiers.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Nous continuons sur le vote des dossiers n° 2020-0309 et 2020-0317.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2020-0301 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère Creuze comme rapporteur du dossier numéro 2020-0301.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adopté, M. Issam BENZEGHIBA, compte tenu de sa qualité de Président de la SPL Gestion des espaces publics du Rhône-Amont (SEGAPAL), n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2020-0305 - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Dispositif de propreté globale - Entretien et nettoyage des espaces dénommés Rives de Saône - Convention avec la Ville de Lyon pour la période courant du 1er juillet 2020 au 30 avril 2021 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2020-0306 - Lyon 8° - Dispositif de propreté globale - Quartiers Mermoz et Langlet/Santy - Conventions avec la Ville de Lyon et les propriétaires privés pour la période 2017-2020 - Approbation des avenants de prolongation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2020-0307 - Lyon 9° - Dispositif de propreté globale - Quartier de la Duchère - Conventions avec la Ville de Lyon et les propriétaires privés pour la période 2017-2020 - Approbation d'avenants de prolongation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2020-0311 - Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° 2020-0313 - Aides financières versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC) à la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° 2020-0315 - Grigny - Rue Fleury Jay - Eaux Pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur des dossiers numéros 2020-0305 à 2020-0307, 2020-0311, 2020-0313 et 2020-0315.

Le vote est ouvert pour les cinq premiers dossiers.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dernier rapport, n° 2020-0315.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adoptés,

- Mmes Yasmine BOUAGGA, Nathalie FRIER, Dominique NACHURY, MM. François THEVENIEAU, Renaud PAYRE et Mathieu AZCUÉ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0306 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- M. Renaud PAYRE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Alliade habitat,

- Mmes Yasmine BOUAGGA, Nathalie FRIER, Dominique NACHURY, MM. François THEVENIEAU, Renaud PAYRE et Mathieu AZCUÉ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH),

- Mmes Blandine COLLIN, Lucie VACHER, Béatrice VESSILLER, MM. Renaud PAYRE, Philippe COCHET et Michel LE FAOU, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH),

n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0307 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2020-0316 - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions aux porteurs de projet - Approbation des avenants - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Camus comme rapporteur du dossier numéro 2020-0316. Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(*Opérations de vote*).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2020-0319 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte patrimoniale du Grand Lyon (SEMPAT) - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-0324 - Bron - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées avenue Franklin Roosevelt et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0325 - Charly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 384 route de l'Etra et appartenant à M. Bruno Vachon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0326 - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 11 bis rue Camille Desmoulins et appartenant à Mme Chastel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0327 - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées 11 bis rue Camille Desmoulins et appartenant à Mme Deymonnaz - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0328 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue Antoine Vacher et appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Meyzieu République - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0330 - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées avenue Salvador Allende et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Alliade habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0331 - Givors - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 30 A rue Gabriel Péri et appartenant à la société Terres Nobles ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0332 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Victor Hugo et appartenant à la Ville - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0333 - Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue Ambroise Paré et avenue Georges Clemenceau et appartenant à la Ville de Saint Priest - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0334 - Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 114 rue de la République et appartenant à M. et Mme Carreirinhas - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0335 - Lyon 7° - Equipement public - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 51 rue Saint Jean de Dieu dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Techsud et appartenant à la société Porte Ampère SAS ou toute société à elle substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0336 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 114 et 298 situés 25 rue Guillermin et appartenant à M. Ali Masaoudi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0337 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 147 et 331 situés 29 rue Guillermin et appartenant à M. et Mme Jami - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0338 - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Acquisition, à l'euro symbolique des volumes 35, 39 et 40 situés sur la parcelle cadastrée AR 6 constituant le parvis du passage rue Servient et appartenant au Syndicat des copropriétaires du centre commercial de la Part-Dieu - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2020-0319, 2020-0324 à 2020-0328 et 2020-0330 à 2020-0338. Avis favorable de la commission.

Nous commençons par les rapports n° 2020-0319 et 2020-0324 à 2020-0327. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Nous continuons avec les rapports n° 2020-0328 et 2020-0330 à 2020-0333. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Nous continuons avec les rapports n° 2020-0334 à 2020-0338. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Adoptés à l'unanimité, M. Renaud PAYRE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Alliade habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0330 (article 28 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président

N° 2020-0339 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n° 58 et 49 situés 3 C rue Paul Mistral et appartenant à M. et Mme Mourad Chakir - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0340 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 32 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant aux époux Decré - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0341 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 19 rue des Mariniers et appartenant à M. David Guillerd et Mme Nathalie Arnal - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0342 - La Tour de Salvagny - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble situé 9 rue de Paris - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0343 - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'un immeuble situé 15 rue des Alliés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0344 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à l'euro symbolique, à la Ville de Bron, d'une partie de la parcelle cadastrée B 3034 et d'une bande de terrain nu, le tout situé rue Guynemer - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0346 - Lyon 3° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 223 avenue Lacassagne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0347 - Lyon 7° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 125 rue de Gerland - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0348 - Lyon 9° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitat à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône Alpes (IRA), de l'immeuble situé 11 Grande rue de Vaise - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3022 du 8 avril 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0349 - Saint Genis Laval - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH), de l'immeuble situé 26 Petite rue des Collonges - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0352 - Approbation de la convention d'utilité sociale (CUS) de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2020-0362 - Lyon 2° - Lyon Confluence côté Rhône - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2020-0363 - Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure zone d'aménagement concerté (ZAC) et hors ZAC - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2020-0339 à 2020-0344, 2020-0346 à 2020-0349, 2020-0352, 2020-0632 et 2020-0363. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est ouvert sur les rapports n° 2020-0339 à 2020-0343.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Nous passons aux rapports n° 2020-0344 et 2020-0346 à 2020-0349. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Nous continuons avec les rapports n° 2020-0352, 2020-0362 à 2020-0363. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés,

- Mme Catherine PANASSIER, compte tenu de sa qualité de membre du conseil d'administration de l'association Habitat et Humanisme Rhône, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0342 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- Mmes Caroline LAGARDE, Véronique MOREIRA, Léna ARTHAUD, MM. Cédric VAN STYVENDAEL, Renaud PAYRE et Gilles GASCON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat (EMH), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2020-0343 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- Mmes Yasmine BOUAGGA, Nathalie FRIER, Dominique NACHURY, MM. François THEVENIEAU, Renaud PAYRE et Mathieu AZCUÉ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0346 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- Mmes Yasmine BOUAGGA, Nathalie FRIER, Dominique NACHURY, MM. François THEVENIEAU, Renaud PAYRE et Mathieu AZCUÉ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0347 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0348 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- Mmes Yasmine BOUAGGA, Nathalie FRIER, Dominique NACHURY, MM. François THEVENIEAU, Renaud PAYRE et Mathieu AZCUÉ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0349 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- Mmes Yasmine BOUAGGA, Nathalie FRIER, Dominique NACHURY, MM. François THEVENIEAU, Renaud PAYRE et Mathieu AZCUÉ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0352 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- M. Grégory DOUCET, compte tenu de sa qualité de Président de la SPL Lyon Confluence, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0362 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- M. Grégory DOUCET, compte tenu de sa qualité de Président de la SPL Lyon Part-Dieu, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0363 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons encore deux séries de votes et, après, je vous proposerai une petite interruption de séance de 10 minutes à nouveau pour que nos services soufflent un petit peu.

N° 2020-0320 - Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-0323 - Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-0329 - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située avenue Salvador Allende et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2020-0345 - Rillieux la Pape - Développement urbain - Grand projet de ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement du centre-ville - Cession, à titre onéreux, au profit de la Société d'équipement et aménageur urbain du Rhône et de Lyon (SERL) d'un terrain bâti cadastré BH 128, BH 129, BH 130, BH 131 et BH 164, situé 104 avenue de l'Europe - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Badouard comme rapporteur des dossiers numéros 2020-0320, 2020-0323, 2020-0329 et 2020-0345. La commission a donné un avis favorable.

Le vote est ouvert pour ces quatre rapports.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés,

- Mmes Hélène GEOFFROY, Béatrice VESSILLER, Claire BROSSAUD, Brigitte JANNOT, MM. Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO et Alexandre VINCENDET, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0320 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- Mme Béatrice VESSILLER et M. Stéphane GOMEZ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx-en-Velin, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0323 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- Mmes Blandine COLLIN, Lucie VACHER, Béatrice VESSILLER, MM. Renaud PAYRE, Philippe COCHET et Michel LE FAOU, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0329 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- Mmes Hélène GEOFFROY, Béatrice VESSILLER, Claire BROSSAUD, Brigitte JANNOT, MM. Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO et Alexandre VINCENDET, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-0345 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0353 - Approbation de la convention d'utilité sociale (CUS) de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Edery comme rapporteur du dossier numéro 2020-0353. La commission a donné un avis favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, Mmes Blandine COLLIN, Lucie VACHER, Béatrice VESSILLER, MM. Renaud PAYRE, Philippe COCHET et Michel LE FAOU, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH), n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats pour la délibération n° 2020-0367 qui concernait la subvention aux hôpitaux d'Erevan. Elle a été adoptée avec 133 voix pour et une abstention.

Je vous propose donc une pause de 10 minutes pour reprendre à 20 heures 40. Je vous informe qu'il reste, sans les prévisions, un petit peu moins de 4 heures de prises de parole des différents groupes et nous réattaquerons par le règlement intérieur avec de nombreux amendements qui nécessitera toute votre concentration.

À tout de suite.

(La séance est interrompue à 20 heures 30 et reprend à 20 heures 45).

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la Conférence des Présidents*

N° 2020-0279 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon - Mandat 2020-2026 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction assemblées, affaires juridiques et assurances -

M. LE PRÉSIDENT : Eh bien, nous reprenons après ces 15 minutes d'interruption. On a laissé cinq minutes de plus à nos services pour manger et ils avaient bien le droit de finir leur dessert. Nous réattaquons par un dossier passionnant qui fait l'objet de nombreux amendements sur notre règlement intérieur que nous allons voter, s'il y a une majorité, et qui servira pour le mandat jusqu'en 2026. C'est monsieur Artigny qui est rapporteur et madame Brunel Vieira qui était Présidente de la commission interne au règlement intérieur prendra également la parole. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Je vais être rapide parce qu'effectivement je vais laisser Vinciane Brunel Vieira présenter cette délibération. Je voudrais juste dire que la commission a donné un avis favorable majoritairement car effectivement il y a eu beaucoup de débats et nombreux Conseillers se sont abstenus sur ce règlement intérieur. Je laisse la parole à Vinciane.

Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA : Merci monsieur le Vice-Président, L'élaboration du règlement intérieur est un processus important permettant de préciser le fonctionnement de nos instances, de nos lieux de délibérations, d'échanges et de débats collectifs.

Pour cela, une commission *ad hoc* a été mise en place et s'est réunie à six reprises durant les mois de septembre et octobre afin de remettre ses travaux au Président de la Métropole avant le 1^{er} novembre, tel que prévu par les délais réglementaires, soit le 21 octobre 2020.

Nous avons souhaité, lors de ces réunions, instauré un climat d'échanges et de dialogue, invitant chaque groupe à être force de propositions. Chaque article a fait l'objet de notre attention, de manière détaillée et en recherchant le consensus avec l'ensemble des groupes politiques, ce qui a pu être obtenu pour l'essentiel des 100 articles du règlement intérieur.

À ce titre, je tiens à remercier en particulier les Présidents de groupe, leurs représentants et représentantes, leurs collaborateurs et collaboratrices ainsi que les services de la DAVI pour leur travail et leur contribution tout au long de ce processus.

Lors de nos échanges, nous avons bien évidemment eu un certain nombre de convergences et de divergences. Je me permets de faire ici un bref résumé, sachant que vos interventions respectives et les amendements déposés nous permettront d'avoir à nouveau un temps de débat.

Sur les points de convergence, les groupes ont souhaité, en premier lieu, une meilleure information envers les Conseillers métropolitains :

- d'une part avec la mise à disposition de l'ordre du jour et des comptes-rendus de la Commission permanente dans les mêmes délais pour tous les élus (articles 50 et 58),
- d'autre part, pour les CTM (Conférences territoriales des Maires), de l'envoi de l'ordre du jour et des comptes-rendus aux Conseillers métropolitains de la circonscription concernée (article 62),
- concernant les CMM (Conférences métropolitaines des Maires), l'envoi de l'ordre du jour en Mairie pour transmission à tous les élus municipaux (article 69).

Également parmi les convergences, les groupes souhaitaient une validation et une clarification de la procédure permettant à tout groupe politique de demander le transfert d'une délibération de la Commission permanente vers le Conseil métropolitain (article 43), sur lequel nous avons trouvé un accord et qui semble fonctionner. Une attribution aussi de plus de places pour les collaborateurs de groupe lors des Conseils (article 7) et des Commissions permanentes (article 51). Également l'ajout de prises d'initiatives à la demande du tiers des membres, par exemple pour ce qui concerne les groupes de travail (article 38) ou les propositions d'auditions extérieures dans le cadre de la Commission permanente (article 46) et les CMM (article 74). Également, nous avons souhaité plus d'ouverture avec l'article 8 et l'intervention possible d'une personne morale ou physique en lien avec le sujet d'une délibération liée au Conseil métropolitain.

Maintenant, concernant les points de divergences, que nous retrouverons d'ailleurs au travers des amendements, principalement deux : la question du caractère public des Commissions permanentes et les points de fonctionnement des CTM avec la question de la participation des Conseillers métropolitains, sachant que nous sommes également contraints par l'élaboration en parallèle du pacte métropolitain.

Je laisse maintenant place aux débats. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Comme je le disais, je vais vous demander d'être attentifs aux débats, comme toujours, mais en plus à tous les amendements qui ont été déposés pour que le vote se fasse en toute compréhension. Je rappelle au préalable qu'il y a 11 amendements qui ont été déposés. Ils vous ont été envoyés dans la journée pour que vous les ayez. Les amendements sont numérotés. Nous aurons l'occasion de le revoir au moment du vote.

Les quatre premiers amendements sont déposés par le groupe Inventer la Métropole de demain :

- n° 1 sur l'article 51,
- n° 2 sur l'article 63,
- n° 3 sur l'article 64,
- n° 4 sur l'article 90.

(VOIR amendements - annexe n° 9 page 252)

Le groupe Progressistes et républicains a également déposé quatre amendements :

- n° 5 sur l'article 90,
- n° 6 sur l'article 8,
- n° 7 sur l'article 101,
- n° 8 sur l'article 51.

(VOIR amendements - annexe n° 10 page 256)

Pour finir, il y a trois amendements du groupe Synergies Métropole de demain :

- n° 9 sur l'article 63,
- n° 10 sur l'article 64,
- n° 11 sur l'article 66.

(VOIR amendements - annexe n° 11 page 262)

Les trois groupes qui ont présenté ces amendements, reviendront dessus lors de leurs interventions.

Il y a, du coup, 7 groupes qui ont demandé de prendre la parole et je commence par le groupe Métropole pour tous, monsieur Chambon.

M. le Conseiller CHAMBON : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, un règlement intérieur n'est pas qu'un exercice de forme, c'est avant tout un outil commun pour faire vivre la démocratie au sein de notre assemblée avec de la transparence et l'association de tous les élus au processus des décisions.

Nous tenons ici à remercier la Présidente de la commission, madame Brunel Vieira, pour le bon déroulement de ces sessions, et nous ne pouvons tout de même que regretter que sa méthode de travail n'ait pas été respectée. Nous aurions sûrement gagné un temps précieux sur les 14 heures consacrées à ce règlement intérieur, si important fût-il !

Ce règlement doit être, monsieur le Président, mesdames les Vice-Présidentes, à l'image des évolutions que connaît le fonctionnement démocratique de la Métropole. Il y a donc un certain nombre d'amendements, bien que tardifs, qui ont été proposés par nos collègues des groupes Progressistes, Inventer la Métropole de demain et Synergies, sur lesquels nous nous positionnerons favorablement.

En premier lieu, améliorer la transparence avec la publicité de la Commission permanente et son ouverture au public, car c'est désormais là que sont votés de très nombreux dossiers, certains très importants, alors même que tous les élus métropolitains n'y siègent pas, ce qui est le cas pour notre groupe.

En second lieu, ne pas exclure les élus des instances territoriales car il est fondamental de faire vivre la Métropole sur les territoires avec les Conseillers métropolitains élus au suffrage universel direct par les citoyens de leurs circonscriptions. Il me semble donc indispensable, pour l'ancrage territorial, de ceux qui ne sont pas en responsabilité dans les communes, de pouvoir être présents à la CTM où des sujets spécifiques à ce territoire sont discutés. Notre ligne est simple : toujours plus de mobilisation, d'investissement des élus sur les territoires, de transparence dans le travail que nous menons à la Métropole et ainsi faire mieux vivre la démocratie.

Pour terminer, nous nous réjouissons d'avoir été entendus sur un certain nombre de sujets, notamment sur le fait de pouvoir laisser librement des élus s'exprimer et décider comment ils souhaitent s'organiser en groupe. Je tiens, à ce titre, à remercier tous ceux qui, dans la majorité comme dans l'opposition, nous ont soutenus dans cette démarche. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Métropole en commun, vous avez la parole.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Chers collègues, c'est l'occasion pour le groupe Métropole en commun de remercier la Présidente de la commission sur le règlement intérieur, madame Brunel Vieira, pour le travail réalisé.

Je vais être assez bref. Nous souhaitons attirer l'attention des collègues sur le volet participatif du règlement intérieur et donc de l'intervention citoyenne. La Vice-Présidente Laurence Boffet travaille actuellement sur la place du Conseil de développement qui est l'instance participative et citoyenne de la Métropole. L'enjeu est de travailler sur la nature des échanges entre le Conseil de développement et le Conseil de la Métropole avec, notamment, la possibilité d'un droit d'interpellation citoyen. Ce travail est en cours et nous souhaitons vivement qu'il puisse être intégré à ce règlement une fois abouti. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, le vote du règlement intérieur est un acte politique par essence. Il révèle la conception de la gouvernance de la collectivité pour les six années à venir et celle de la majorité qui le porte. À ce titre, il est donc bien heureux que l'ensemble des groupes politiques puissent participer au travail autour de l'élaboration de ce règlement.

Six réunions ont été nécessaires, parfois houleuses, toujours passionnées où les opinions contradictoires ont tenté de s'exprimer, et c'est bien là l'esprit de la démocratie. Je suis retombé par hasard sur un texte de Paul Ricoeur, un célèbre philosophe né dans la région, comme quoi, vous voyez, madame Groperrin, je m'intéresse à la philosophie. D'ailleurs, dès que les restaurants seront de nouveau ouverts, je propose à madame Groperrin qu'elle m'invite dans un restaurant vegan où on pourra discuter philosophie. Elle invitera aussi monsieur Millet, il pourra nous parler de Marx, moi je lui parlerai plutôt de Proudhon ou de Bakounine car je n'ai jamais été très fan de Marx.

Paul Ricoeur disait que "*La démocratie suppose de savoir reconnaître ses divisions, ses contradictions d'intérêt et de se fixer comme modalités d'associer à parts égales, chacun dans l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions et la mise en délibération de ces contradictions, en vue d'arriver à un arbitrage*". De l'expression, il y en a eu, de la délibération, il y en a eu, de l'arbitrage, il y en a eu, mais bien trop souvent dans le sens de la majorité qui a verrouillé la procédure.

Nous avons tout de même abouti à un certain consensus, celui qu'en l'état, ce règlement intérieur ne satisfait personne. Beaucoup de ces critiques ne dépasseront peut-être pas le cercle feutré de ces réunions pour trouver un écho dans notre hémicycle, le fait majoritaire obligeant à une certaine discipline.

Il en résulte un document qui nous paraît imparfait, parcellaire et nous espérons que ce débat public va permettre de l'améliorer, en poussant chacun à prendre ses responsabilités politiques et à assumer ses choix devant la représentation métropolitaine, devant les Grand Lyonnais.

Ce règlement est *a minima* un nouvel acte manqué quant aux promesses de pratique démocratique renouvelée, prêchée pendant la campagne. Combien n'avez-vous cessé, durant toute la campagne électorale, d'utiliser le terme de transparence, de vertu démocratique ? Que de leçons sur ces thèmes vous nous avez assénées, mais aujourd'hui au-delà des paroles électorales, quelles avancées pour la transparence ? Quelles ouvertures en direction de l'opposition pour une gouvernance mieux partagée ?

Car, en contradiction totale avec toutes les promesses de transparence, ce projet de règlement intérieur prévoit toujours le maintien du huis clos pour les Commissions permanentes qui se dérouleront sans une grande partie des élus, sans les citoyens, sans la presse, cela alors même que ses compétences désormais portent sur l'ensemble des dossiers métropolitains, à l'exception des sujets budgétaires, garde-fou garanti par la loi, rappelons-le.

Preuve en est, pour ne prendre comme exemple, parmi les délibérations votées lors de la dernière Commission permanente, la suppression du parking dépose-minute de la gare de la Part-Dieu, sans aucune concertation et avec des conséquences importantes pour les habitants et les voyageurs ; les délibérations d'urbanisme qui, même si elles paraissent souvent purement techniques, transforment le projet Part-Dieu avec toutes les conséquences qui vont s'en suivre, etc.

Ce propos semble d'ailleurs partagé dans l'article du Progrès paru ce week-end à propos du vote de notre règlement intérieur où madame Élise Untermaier-Kerléo, universitaire en droit à Lyon 3 et spécialiste de la déontologie, évoque un manque de transparence.

Cela, nous le répétons depuis près de six mois désormais et c'est pour cela que nous proposons la réécriture de l'article 51 en rendant un caractère public aux séances et l'ajout d'un article 51 bis qui permet par exception le huis clos, c'est le premier de nos amendements, donc celui qui permet que la Commission permanente soit publique et ouverte à la fois aux citoyens et à la presse.

Nous estimons également que ce document manque d'une ambition et d'une vision politique, qu'en cela, il propose bien peu d'avancées en se référant beaucoup à ce que fût notre Communauté urbaine mais pas encore à ce que doit être notre Métropole.

Il convient désormais d'assumer une véritable ambition métropolitaine. L'élection au suffrage universel des Conseillers métropolitains nous donne cette légitimité pour agir. Pourtant, vous ne cessez de renier cette légitimité démocratique des Conseillers métropolitains en les consultant, ni sur la gouvernance des Conférences territoriales des Maires dont le périmètre se rapproche des circonscriptions métropolitaines, ni sur la préparation du futur pacte de cohérence métropolitain, cela alors même que vous comptez flécher près de 200 M€ d'investissements sur le mandat auprès de ces mêmes Conférences territoriales des Maires.

L'article 61 du projet de règlement intérieur aujourd'hui dispose que les Conseillers métropolitains de la Conférence territoriale, concernés avec leurs collaborateurs de groupe, sont conviés une fois par an à une séance plénière de la Conférence territoriale des Maires. Que représente cette séance plénière qui n'est définie nulle part dans le règlement ? Pourquoi les Conseillers métropolitains ne seraient-ils conviés qu'une fois par an ? À laquelle ? La première, la dernière, celle du milieu ?

Ces questions ne trouvent aujourd'hui pas de réponse et c'est pour cela que nous proposons de créer un article 63 bis faisant des Conseillers métropolitains des membres de droit, des Conseillers territoriaux métropolitains. C'est le deuxième de nos amendements qui fait que les Conseillers métropolitains sont membres de droit à la Conférence territoriale de la circonscription où ils sont élus.

Situation unique en France, le suffrage universel des Conseillers métropolitains est une nouvelle donne qui nous oblige à inventer une nouvelle articulation entre les communes et la Métropole, entre élus municipaux et élus métropolitains. Cela n'est ni insurmontable, ni inédit. La complémentarité entre élus municipaux et les Conseillers départementaux, précédant la création de la Métropole, a été maintes fois démontrée sans que l'un ne cherche à empiéter sur l'autre. Il est possible d'aboutir à un véritable couple Maire-Conseiller métropolitain.

Nous disons à ceux qui pensent trouver leur intérêt dans la mise à l'écart des Conseillers métropolitains, qu'ils commettent là une erreur historique. Vouloir être l'interlocuteur unique de l'Exécutif métropolitain, c'est non

seulement nier la légitimité démocratique des Conseillers métropolitains mais également se placer sous le joug de l'arbitraire et du bon vouloir du Président de la Métropole, sans contrepoids démocratique possible.

Cette nouvelle légitimité démocratique des Conseillers métropolitains ne peut également se concevoir sans représentation territoriale associée. Pas de démocratie sans territoire électoral. C'est parce que nous sommes élus par le peuple, sur un territoire donné qu'est la circonscription, que nous sommes directement responsables face aux citoyens et redevables des politiques métropolitaines. Il n'est donc pas concevable de priver les citoyens de leur représentant, leur relais et leur interlocuteur auprès de la Métropole.

Nous pensions pourtant, au vu des déclarations de certains collègues de la majorité, qu'il s'agissait là d'un des objectifs poursuivis lors du choix d'harmoniser davantage le périmètre des circonscriptions électorales et celui des Conférences territoriales des Maires. Que s'est-il donc passé ?

Dans les textes, cette représentation en Conférence territoriale des Maires est aujourd'hui assurée par l'Exécutif métropolitain mais l'Exécutif ne peut se prévaloir de représenter à lui seul, l'ensemble des citoyens métropolitains, dans leur diversité d'opinions et de sensibilité, sans s'appuyer sur la totalité des composantes de l'hémicycle ni même sans compter sur sa propre majorité.

Nous estimons que la présence de droit d'un membre de l'Exécutif dans chaque CTM pourrait aboutir de fait à une mise sous tutelle du Président élu par les membres de la CTM. C'est pour cette raison que nous proposons de modifier le terme par "membre invité" plutôt que "membre de droit". C'est le troisième de nos amendements.

Le rôle des CTM doit également être revalorisé parce que les travaux réalisés par celles-ci sont d'importance pour notre territoire. Nous souhaitons, lorsque la demande en est faite, que soit inscrite à l'ordre du jour, en début de séance de Conseil métropolitain, une présentation de la contribution territoriale de la CTM, éventuellement suivie d'un débat. Cela fait toujours partie du troisième amendement.

Enfin, parce que les politiques de mobilité et de l'habitat menées par le SYTRAL et la Métropole sont des axes essentiels du développement de notre territoire, ces actions méritent un rapport annuel au même titre que les rapports légaux liés au développement durable et à l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est pour cela que nous demandons l'ajout de deux points de présentations préalables au débat d'orientation budgétaire sur ces deux sujets, un par le SYTRAL et l'autre sur le logement. C'est le quatrième amendement.

Il n'est pas encore trop tard pour changer de cap et instaurer une véritable gouvernance démocratique, transparente, participative et juste. Nous savons que ce souhait est aussi celui de beaucoup dans la majorité métropolitaine, majorité élue sur l'aspiration à une démocratie régénérée. L'Exécutif métropolitain doit maintenant entendre cette revendication.

Dans le cas contraire, cela signifierait que le nouvel Exécutif choisirait de court-circuiter les instances métropolitaines et d'une mise sous tutelle des Conseillers métropolitains, élus hors-sol et simple prête voix lors des votes métropolitains, parfois tenus même à huis clos. L'intérêt métropolitain est mis à terre, il serait alors plus pertinent que la Métropole redevienne un simple établissement public de coopération intercommunale.

Mes chers collègues, madame et messieurs les Présidents de groupe, madame Brunel Vieira, messieurs Badouard, Longueval, Millet, Azcué, Legendre, Cochet, Grivel, Kimelfeld et Chambon ainsi qu'à tous les membres du Conseil métropolitain, cautionnez-vous cette mise au ban des membres de notre assemblée ?

Une démocratie mature doit être capable d'assumer le débat contradictoire et assurer les conditions d'un vote libre et éclairé. C'est pour cela qu'à nos côtés, pour voter nos amendements, nous savons pouvoir compter sur les voix des partisans d'une Métropole plus juste et plus démocratique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Jannot pour les Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère JANNOT : Monsieur le Président, chers collègues, le règlement intérieur de notre collectivité n'est pas un document anodin. Non seulement, il régit le fonctionnement démocratique de notre collectivité mais il laisse aussi à voir l'idée que notre Métropole se fait de la démocratie locale, de la place des citoyens et de ses élus, des communes et des acteurs de ses territoires.

Ce projet de règlement intérieur fait suite à la tenue de plusieurs commissions *ad hoc* qui ont permis des débats riches, constructifs, même si nous aurions parfois aimé connaître une ouverture plus importante à l'égard des propositions des oppositions.

Nous espérons que ce Conseil sera l'occasion d'aboutir à un règlement dépassant les clivages, au bénéfice d'une collectivité au plus près de ses concitoyens et d'une gouvernance innovante, tirant les leçons des élections métropolitaines de mars et juin 2020. C'est aussi, et notre groupe en prend toute sa part, l'occasion de tirer des

leçons des cinq premières années de fonctionnement de la jeune Métropole de Lyon et d'apporter à ce règlement des améliorations significatives.

La redéfinition du rôle du Conseil métropolitain et de la Commission permanente n'est pas une mauvaise chose en soi. Encore faut-il, dans les faits, que la répartition des rôles de chaque instance se clarifie. Si la Commission permanente est aujourd'hui plurielle sur le plan politique et qu'elle a vocation à gagner en efficacité, elle ne doit pas pour autant supprimer le débat et la contradiction au vu des délégations qui lui ont été attribuées.

C'est pourquoi, nous proposons, comme la jurisprudence et la loi le permettent, que cette Commission permanente soit désormais ouverte au public et à la presse, de manière à ce qu'elle garde du sens et ne soit pas l'antichambre de décisions importantes pour notre vie locale. La Conférence métropolitaine des Maires sort renforcée de ce règlement intérieur avec une possibilité d'auto-saisine et le recensement des dossiers structurants sur lesquels elle doit rendre un avis. Nous souscrivons par ailleurs à l'amendement déposé par Synergies permettant d'élargir l'auto-saisine de la Conférence métropolitaine des Maires.

Les Conférences territoriales des Maires, au nombre de 10, s'ouvrent aux Conseillers métropolitains élus au suffrage universel direct. Ils pourront désormais recevoir les ordres du jour de chaque CTM correspondant au territoire sur lequel ils sont élus et assister *a minima* à une CTM par an. Il aurait été plus logique, voire légitime, qu'ils puissent assister à l'ensemble des CTM, d'autant qu'aujourd'hui, notre assemblée est beaucoup moins pourvue de Maires et d'adjoints qu'elle ne l'était auparavant. C'est pourquoi, nous avons déposé un amendement en ce sens.

En matière de déontologie et de transparence, il nous semble que des efforts sont encore à faire et nous nous attendons à un certain volontarisme de votre part sur le sujet mais ça n'a pas été le cas. S'agissant de la place des citoyens dans le fonctionnement de notre Métropole, là aussi, nous pensons que nous pouvons aller plus loin, beaucoup plus loin.

Nous regrettons d'ailleurs que ce sujet n'ait été que peu évoqué durant les débats de la commission *ad hoc* mais il n'est pas trop tard. J'évoquerai tout à l'heure nos deux propositions, celle de créer des assemblées citoyennes de proximité et d'instaurer des débats d'initiatives citoyennes.

Enfin, nous rappelons notre proposition de créer des permanences métropolitaines pour les Conseillers élus, afin que chacun puisse être, dans une Mairie ou une Maison de la Métropole de sa circonscription, au contact des citoyens, d'en être le relais ou le porte-voix.

Monsieur le Président, dans une lettre en réponse à cette proposition, vous nous avez fait part de votre souhait d'avancer sur le sujet à travers des pactes de cohérence territoriaux et c'est pourquoi, nous n'avons pas déposé d'amendement en faveur des permanences métropolitaines pour ce projet de règlement intérieur mais nous attendons néanmoins de votre part des avancées pour que cela se concrétise dans les mois à venir.

Aussi, pour renforcer le modèle de gouvernance proposé et mieux intégrer le citoyen dans le fonctionnement de la collectivité, notre groupe a déposé quatre amendements qui, nous l'espérons, pourront faire l'objet d'un consensus au sein de cette assemblée. C'est dans cet esprit que nous les avons transmis en amont à la Conférence des Présidents au Président de la Métropole, à son Cabinet et à l'ensemble des groupes politiques.

Notre premier amendement vise à lever le huis clos de la Commission permanente pour l'ouvrir au public et à la presse en modifiant les articles 51 et 52 du projet de règlement. La Commission permanente, c'était le souhait de l'Exécutif, a changé de nature. Les compétences qu'elle exerce ont été élargies. Notre groupe émet donc le souhait que nous puissions tenir ces réunions de manière publique dans les mêmes conditions que les séances du Conseil de la Métropole. Le huis clos doit devenir l'exception. Cela nous semble être une nécessité démocratique d'ouvrir des débats qui ne concernent plus seulement le passage d'actes administratifs courants.

D'un point de vue juridique, le droit des collectivités ne s'oppose pas à cette possibilité. En effet, contrairement aux séances du Conseil, le CGCT (code général des collectivités territoriales) ne prévoit pas une publicité, ni un huis clos. De même, la jurisprudence du Conseil d'État (décision du 18 décembre 1990) va dans ce sens en précisant qu'il "*appartient aux organes délibérants des collectivités concernées de définir le régime de publicité des séances de la Commission permanente*".

Nous proposons donc que le Conseil de la Métropole fasse le choix d'appliquer le même régime de publicité à la Commission permanente que celui prévu pour les séances du Conseil.

Dans le deuxième amendement, permettre aux Conseillers métropolitains d'assister à toutes les CTM de leur circonscription (article 63), avec ce second amendement, notre groupe propose que les Conseillers métropolitains aient désormais la possibilité d'assister à toutes les réunions des CTM de leur circonscription. Après cinq ans de transition, il est désormais temps de prendre acte que le Grand Lyon a changé. Nous ne sommes plus une

Communauté urbaine où les élus étaient fléchés à partir des listes municipales. La Métropole de Lyon est aujourd'hui une collectivité de plein exercice et nous sommes toutes et tous élus au suffrage universel direct.

Nous considérons donc que les Conseillers métropolitains ont toute légitimité à assister, sans voix délibérative, à des débats au sein d'une instance métropolitaine dans la circonscription dont ils sont élus. Ils doivent connaître le travail réalisé par la Métropole sur leur territoire.

Le troisième amendement consiste à donner la possibilité à l'opposition d'inviter une personne dans un débat du Conseil (article 8). Notre troisième amendement vise à compléter la possibilité faite au Président de la Métropole d'inviter une personne physique ou le représentant d'une personne morale au Conseil, en donnant la possibilité à au moins 1/5^{ème} des élus de l'assemblée de faire de même sur un sujet donné.

En effet, si nous saluons ce nouvel outil permettant de compléter les débats avec des personnes extérieures, sur un sujet spécifique, il semblerait beaucoup plus respectueux des oppositions que ces dernières puissent, dans un esprit démocratique, inviter elles aussi une personne extérieure.

Enfin, notre quatrième amendement consiste à créer des assemblées citoyennes de proximité et des débats d'initiatives citoyennes (création d'un titre 9). Il comprend deux propositions que je viens de citer. Pour la première fois, les Conseillers de la Métropole de Lyon ont été élus au suffrage universel direct par les habitants de la Métropole.

Il s'agit de la première concrétisation démocratique de la création de cette nouvelle collectivité créée en 2015. Néanmoins, cela s'est fait dans un contexte de forte abstention, que chacun d'entre nous regrette. Aujourd'hui, la Métropole reste une collectivité méconnue des habitants en apparaissant comme un échelon supplémentaire assez lointain. En tirant des leçons de ces dernières élections, nous pourrions renforcer nos exigences démocratiques en réfléchissant à un mode de gouvernance plus collégial, plus ouvert et plus proche des citoyens. C'est tout l'objet de ces deux propositions.

La première "les assemblées citoyennes de proximité" permettrait à des citoyens tirés au sort et désignés sur la base de leur engagement, de participer dans leur territoire à la vie de leur collectivité. Ces assemblées seraient au nombre de 10, comme le nombre de CTM, et réuniraient a *minima* 50 personnes, par moitié tirées au sort, pour moitié désignées par la CTM sur proposition du Président de la Métropole après avoir fait acte de candidature.

La deuxième proposition, celle de créer des débats d'initiatives citoyennes, permettrait à 50 000 citoyens inscrits sur les listes électorales de la Métropole de mettre un sujet à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole, dans un délai ne pouvant excéder trois mois. Il s'agit, là aussi, de permettre à tout citoyen d'intégrer nos débats et de créer lui-même le débat sur des sujets de notre vie locale.

Je vous remercie de votre attention et espère que nous pourrions nous retrouver sur ces propositions, qui n'ont pas d'étiquette politique, et qui viendraient renforcer notre fonctionnement démocratique.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, merci en tout cas de nous passer la parole sur des sujets aussi importants. Bien sûr que nous avons réalisé un travail important et toutes les remarques qui consistent à dire qu'il était un peu difficile de reprendre article par article, je précise et je confirme que nous avons bien sûr tout à fait raison, pour un règlement intérieur, de prendre article par article et de travailler sur les mots parce que c'était important. Je sais bien qu'on s'est un peu affronté sur ce plan-là, c'était fastidieux mais c'était incontournable. C'est la première remarque que je voulais faire.

La deuxième remarque, c'est vous faire en tout cas un exposé plutôt pratico-pratique, et si vous le voulez bien, j'avais prévu un certain nombre de remarques mais je vais répondre à mes prédécesseurs et je mettrai en tout cas le texte, si vous le voulez bien, dans les délibérés du Conseil.

(Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires -Rubrique Vie institutionnelle - Présentations en séance -Conseil de la Métropole - 21 juin 2021).

Ce que je voudrais en tout cas dire avant d'arriver sur nos trois amendements qui concernent les articles 63, 64 et 66, où nous aurons bien sûr des propositions très précises, c'est en tout cas de vous dire d'après ce que nous avons entendu, je voudrais reprendre un certain nombre de sujets.

Un point qui est important, puisque cela a été rappelé par plusieurs groupes, c'est de revenir vers une CTM. Je voudrais rappeler quand même, parce que ce que j'ai entendu, c'est quand même une certaine méconnaissance de ce qui se passe dans une Conférence territoriale des Maires.

La Conférence territoriale des Maires, c'est le rassemblement de Maires qui se préoccupent bien sûr de ce qui se passe dans leurs communes, ils mettent en commun un certain nombre de projets dans un territoire, un bassin de vie, et donc cela concerne des projets des communes et, notamment, les équipes municipales. C'est aussi quelque chose d'important à dire et bien sûr, s'il y a CTM, c'est aussi, en lien avec la Métropole, la capacité d'appliquer les politiques publiques de la Métropole puisque viendront travailler les Maires et les Vice-Présidents thématiques pour appliquer ces politiques publiques.

De là à dire à ce qu'il y ait effectivement la présence des Conseillers métropolitains, c'est ce que j'appelle en tout cas une méconnaissance. Franchement, si vous aviez envie de vous rapprocher de ce qui se passe dans les communes, de ce qui se passe dans un bassin de vie, franchement pour ceux qui sont intervenus sur ce plan-là, il fallait carrément vous présenter aux élections municipales, comme cela au moins vous auriez été directement concernés par ce qui se passe dans les communes.

En tant que Conseillers métropolitains, nous avons, nous, une responsabilité dans une circonscription, ce qui n'a rien à voir en tout cas. Ce sont des projets qui s'appliquent au niveau d'une circonscription. Maintenant, je vous rappelle quand même qu'une CTM est, de par la loi indépendante, et il est important aussi de vous dire que la réalité des choses, si on va dans ce sens-là, on aura en tout cas des réunions qui seront à 10, 20 ou 30, ce qui est totalement ingérable de toute façon, avec deux pouvoirs qui vont être présents et qui auront leur propre légitimité puisqu'ils auront été bien sûr élus, et on aura des élus au suffrage universel direct de part et d'autre mais enfin, essayez de vous rendre compte que, dans certaines CTM, vous aurez un Conseiller métropolitain qui sera en face de son Maire, lui sera Conseiller métropolitain de l'opposition de son Maire, dans la même réunion, et tout cela va se passer avec beaucoup de bonhomie et de bienveillance. Vous êtes en train de nous organiser le bazar démocratique, on vous le dit carrément.

En tout cas, et je voudrais terminer sur ce point-là, j'attire aussi votre attention sur le fait que, quand vous faites ce type de proposition et ce type d'amendement, on n'est plus dans le fonctionnement des CTM, on est dans la composition de la CTM. Or, je vous le dis, la composition de la CTM, elle relève de la loi MAPTAM, vous ne pouvez pas changer la composition de la CTM comme cela en claquant des doigts, cela n'est pas possible. Dites-vous bien que vous êtes face à une réalité qui est celle qui s'oppose à vous, c'est la première remarque.

La deuxième remarque, c'est le huis clos, pourquoi pas à la limite mais, à partir du moment où il y a huis clos et on enlève le huis clos, nous sommes sur une publicité, cela veut dire que de toute façon, on est peut-être en train de se mettre en rupture par rapport au rôle de la Commission permanente et au rôle du Conseil métropolitain. Il nous avait semblé qu'il y avait toute une série de dossiers, on ne va pas les appeler mineurs ou petits parce que certains sont importants de la Commission permanente, pour mettre au Conseil métropolitain les grands projets et les grands dossiers.

Si à partir du moment où on fait la publicité de la Commission permanente et que cela éteint cette motivation qui est importante de vouloir faire passer à un certain moment avec argumentation des dossiers de la Commission permanente au Conseil métropolitain, il faut aussi faire attention à cela, c'est un vrai danger parce que, si c'est pour déboucher avec la publicité en termes de conséquence pour dire rapidement que la Commission permanente devient un petit Conseil métropolitain à 65 et puis le Conseil métropolitain, c'est un vrai Conseil à 150, il n'y a qu'à continuer comme cela. C'est une des dérives possibles. J'attire en tout cas l'attention là-dessus.

Nous avons fait passer un certain nombre d'amendements, trois. Je les prendrai dans le sens des difficultés croissantes.

L'article 66, après un travail que je salue et que nous saluons en tant que groupe, nous sommes arrivés à un amendement qui nous paraît tout à fait présentable et c'est pour cela qu'il est là aujourd'hui, et cela concerne la Conférence métropolitaine et donc l'ensemble des politiques publiques structurantes et documents cadres qui sont soumis à l'avis des Maires. Donc, le texte à la demande d'un tiers des Maires et bien sûr, nous avons compris qu'il fallait qu'il y ait des Maires qui représentent au moins un tiers de la population, eh bien les documents cadres et les politiques structurantes de la Métropole peuvent être soumis à la Conférence métropolitaine pour information et pour avis et nous sommes d'accord avec cet amendement.

L'article 64, c'est un certain nombre de précisions qui permettent de dire pour la Conférence métropolitaine des Maires lorsqu'il y a eu saisine à l'initiative de la Métropole de Lyon, il nous paraît normal que les résultats soient présentés par le Président des CTM concerné et, quand celui-ci n'est pas libre, il peut nommer une personne de la CTM qui a travaillé sur le sujet pour le présenter en Conférence métropolitaine et je crois que c'est important. La fin de cet alinéa, les Conférences territoriales des Maires peuvent demander au Président du Conseil de la Métropole que des contributions puissent être présentées en séance du Conseil par l'intermédiaire d'un membre du Conseil qu'elle désigne à cet effet, les modalités de présentation sont définies en accord avec le Président du Conseil de Métropole. Il n'y a pas de souci en la matière. Nous allons le présenter de cette façon-là et nous l'avons accepté.

En revanche, l'article 63, il a fait l'objet de pas mal d'allers-retours, de débats, voire à un certain moment de crispations, je dois le dire, mais quand on a la volonté de déboucher, on arrive gentiment à un compromis. Ce n'est qu'un compromis puisqu'aujourd'hui nous sommes sortis de l'obligation de droit d'un représentant de l'Exécutif, on est sorti aussi de l'obligation de droit du Président de la Métropole pour avoir un libellé qui nous dit "le Président de la Métropole peut participer aux séances des CTM s'il le souhaite ou se faire représenter par un membre de l'Exécutif de son choix". Nous avons ajouté "si le Président de la Métropole choisit un membre de l'Exécutif", il nous semble par utilité, par efficacité, que ce choix soit fait en lien avec l'ordre du jour de la séance de la CTM. Je vous le redis ce soir, j'aurai souhaité qu'on aille jusque-là. Effectivement, nous n'avons pas pu aller jusque-là ce soir. J'espère que, dans l'avenir, on se rendra compte que c'est quand même utile de mettre quelqu'un qui vient par sa délégation enrichir les débats d'une séance d'un ordre du jour d'une CTM et pas qui débarque comme cela en se disant "j'assiste par le fait que je suis Vice-Président et uniquement cela". En tout cas, l'article 63, même s'il n'est pas allé au bout, a retenu notre attention et nous le présentons comme tel.

Je termine simplement en disant quelques mots sur le travail que nous avons fait. C'est vrai que nous aussi, nous avons souhaité, peut-être que cela s'est fait au fur et à mesure mais que nous aurions eu en tout cas la volonté de mettre de nouvelles dimensions dans cette vie démocratique de notre Métropole, je pense notamment à la participation citoyenne, je pense qu'on aurait dû aller jusque-là à la présence ici de citoyens en lien avec nos instances et la prise en compte de leurs avis. Je crois que c'était important de le mettre et j'entends que le groupe Progressistes et républicains présente un amendement dans ce sens et nous sommes d'accord puisque cela va dans le bon sens. Cela ne veut pas dire qu'au bout du bout, les citoyens remplacent les élus, tout reste à organiser mais en tout cas il faut enclencher ce type de progrès. Cela nous paraît important. Merci, en tout cas, de nous avoir écoutés pour l'ensemble de ces remarques.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à monsieur Cochet pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Je vous remercie. Monsieur le Président, chers collègues, nous discutons ici de la cuisine interne de notre assemblée. Mais ce n'est pas sans incidence sur l'organisation de la représentativité de nos concitoyens. Car si ce règlement intérieur fixe des procédures et des méthodes, il est toutefois l'expression de la vision de l'exercice démocratique de la majorité. Ce règlement devrait définir le cadre de la décision politique qui intègre évidemment le respect du suffrage universel et donc le choix de la majorité mais également les droits de l'opposition pour que s'exerce la vie démocratique locale.

Notre règlement intérieur, avec ses 37 pages et ses 100 articles, ressemble plus à un manuel d'instruction d'un robot mixeur qu'à un document devant guider nos relations politiques. Et ce n'est pas prometteur car, à vouloir régenter plutôt que régler, c'est le pluralisme des idées qui est mis en cause. Mais il n'y a pas que la forme qui interroge sur votre vision du débat démocratique. Tout a mal commencé puisque vous avez confié la présidence de la commission chargée de la rédaction de ce règlement à votre propre groupe, c'est-à-dire que le groupe qui a la majorité pour voter le règlement, détermine ses propres règles de vote. C'est digne d'une pratique nord-coréenne.

Si nous avons eu de nombreuses heures de réunion pour étudier article par article, le schéma a été vite compris. On a pu pinailler sur des détails, sur des virgules mal placées, mais lorsqu'il a fallu prendre des décisions sur des éléments plus importants, alors là, le paravent du groupe majoritaire a fait son effet. Nous pourrions évoquer par exemple le nombre d'élus pour créer un groupe. Comme l'Exécutif précédent, vous avez privilégié vos accords partisans plutôt que l'intérêt de notre collectivité. Ou encore qu'il s'agisse de confier la présidence d'une commission à l'opposition, vous avez manqué d'audace politique pour mener dans un conservatisme et reléguer vos grands discours d'une gouvernance ouverte à des engagements électoraux sans lendemain.

Notre groupe n'a pas déposé d'amendement pour rappeler toutes ses propositions émises en groupe de travail car chacun doit être responsable de ses choix. Nous n'allons pas faire semblant aujourd'hui de discuter sur ce que vous avez refusé dans le cadre des négociations et sur ce que vous refuserez encore en assemblée.

Monsieur le Président, ce règlement intérieur va être adopté en l'état et il va régir nos relations. Pour éviter à tout un chacun de devoir apprendre par cœur les 100 articles ou de se balader avec son avocat à chaque réunion, nous compterons sur votre pragmatisme et votre sens de l'ouverture pour que notre collectivité soit à la hauteur des exigences des valeurs démocratiques. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet, merci à tous pour vos interventions. Nous voyons que, malgré le travail qui a été fait par tous les Présidents de groupe et je les en remercie, il y a des positions tout simplement contraires sur certains sujets des uns et des autres. Malgré la bonne volonté des Présidents de groupe, il n'était pas possible d'arriver à un consensus et donc il est normal que ce soit le vote des Conseillers métropolitains qui tranche les désaccords.

Je remercie madame Brunel Vieira pour le travail mené au sein de cette commission. Elle a rappelé un certain nombre d'avancées dans ce règlement intérieur, je rappelle aussi qu'il part du règlement précédent et donc il a simplement été toiletté, j'en conviens, il n'a pas été révolutionné.

Sur les différents points, la première demande qui est répétée depuis plusieurs mois, c'est de rendre publics les débats de la Commission permanente. Cela a été rappelé, notamment par madame Jannot, que le code général des collectivités territoriales prévoit de rendre publics les Conseils et qu'il ne dit pas la même chose pour la Commission permanente.

Je souhaite quand même rappeler que cette Commission permanente, créée en 2015, n'était pas jusqu'à présent proportionnelle. Cela veut dire que, pendant cinq ans, l'opposition n'était pas représentée. Alors, j'entends les leçons de démocratie des uns et des autres, de ceux qui se sont succédés à la tête de cette Métropole mais la réalité, c'est que l'opposition n'y était pas, qu'il n'y avait aucun débat et qu'ils n'ont pas rendu non plus publique cette absence de débats. Il faut aussi savoir d'où on part.

Ensuite, je rappelle qu'à chaque délibération en Commission permanente où des groupes ont estimé que le rapport était important et ont demandé de le passer en Conseil, nous l'avons fait, et cela est une réponse simple, on l'a fait tout à l'heure sur le dossier du réseau de chaleur tempérée de la Saulaie, cela a été souligné par plusieurs d'entre vous, ce qui permet de remettre les délibérations que vous estimez importantes en Conseil.

Ensuite, et cela a été dit un petit peu par monsieur Cochet, les bonnes relations doivent être dictées par le règlement intérieur. Je pense comme lui que le bon sens doit prévaloir et pour tout dire, je ne lis pas les notices des robots mixeurs et je n'ai pas non plus lu d'ailleurs ce projet de règlement intérieur mais je m'y mettrai lorsque ce sera nécessaire, ne vous inquiétez pas.

Est-ce que rendre publics des débats aujourd'hui, ce que nous sommes en train de faire en cours de débat avec des interventions qui sont allées jusqu'à 14 minutes parfois, pensez-vous que c'est forcément comme cela que l'on donne une bonne image de notre institution ? La question reste ouverte et je suis prêt à évoluer encore à trouver des solutions, à ouvrir des débats et à voir comment on peut améliorer non pas le règlement intérieur mais notre fonctionnement. Je pense notamment, et cela a été dit par certains, à la participation citoyenne où tout reste à faire.

Sur les rapports qui sont faits en commission, il a été évoqué notamment d'avoir un compte-rendu du SYTRAL qui me semble être une bonne idée et, en tant que Président du SYTRAL, je n'aurai pas de problème à envoyer un élu de l'Exécutif du SYTRAL à la commission déplacements une fois par an pour aborder les sujets qui touchent au SYTRAL.

Dans les autres points qui ne font pas consensus, c'est le rôle des Conseillers métropolitains et le rôle des Conférences territoriales des Maires. D'abord, force est de constater que tout cela n'a pas été défini clairement dans la loi et vous savez peut-être que ce n'est pas moi qui ait écrit cette loi et que d'autres, pour ceux qui en sont responsables, auraient pu préciser les choses. Et aujourd'hui, le choix qui est fait, et je l'assume, c'est que la CTM, c'est la place des Maires. Les Maires n'ont plus beaucoup de places dans cette Métropole, je ne refais pas les débats de fond, il est important que dans ces CTM ils puissent s'exprimer et ensemble travailler à des propositions pour la Métropole sachant que c'est bien le Conseiller métropolitain qui, *in fine*, vote les délibérations et choisit y compris de valider ou pas les propositions qui émanent des CTM. Cet équilibre, il n'est peut-être pas parfait mais moi je souhaite conserver un rôle important des Maires et je leur ai assuré à plusieurs reprises lors des Conférences métropolitaines des Maires.

Alors, pour autant, quel est le rôle du Conseiller métropolitain dans sa circonscription ? Eh bien tout reste à faire. Moi, je suis intéressé par la question des permanences de Conseillers métropolitains dans les circonscriptions, la question est ouverte, nous pouvons mettre en place un groupe de travail et voir, au niveau opérationnel, comment cela est possible. Et puis, je le redis, tout est ouvert, il faut recréer le rôle de ces Conseillers. Après, la loi n'est pas nouvelle, donc si nous en sommes toujours là, et c'était un peu dit dans le rapport de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, oui il reste du chemin à faire pour finaliser cette Métropole.

Alors sur les amendements déposés, en tout cas pour ma part, et je crois que ce sera le cas du groupe Les écologistes, nous allons proposer d'intégrer les trois amendements du groupe Synergies, les numéros 9, 10 et 11, et de rejeter les huit premiers. Nous allons passer au vote de ces amendements et c'est là où il faut être efficace et comprendre ce qui est remis au vote.

Donc, concernant le premier amendement qui va être voté, l'amendement n° 1 du groupe Inventer la Métropole de demain concernant l'article 51, le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour l'amendement n° 2 du groupe Inventer la Métropole de demain concernant l'article 63, le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour l'amendement n° 3 du groupe Inventer la Métropole de demain concernant l'article 64, le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour l'amendement n° 4 du groupe Inventer la Métropole de demain concernant l'article 90, le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour l'amendement n° 5 du groupe Progressistes et républicains concernant l'article 90, le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour l'amendement n° 6 du groupe Progressistes et républicains concernant l'article 8, le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour l'amendement n° 7 du groupe Progressistes et républicains concernant l'article 101, le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour l'amendement n° 8 du groupe Progressistes et républicains concernant l'article 51, le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Nous passons à la dernière série d'amendements.

Pour l'amendement n° 9 du groupe Synergies Métropole concernant l'article 63, le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour l'amendement n° 10 du groupe Synergies Métropole concernant l'article 64, le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour l'amendement n° 11 du groupe Synergies Métropole concernant l'article 66, le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Avant de passer au vote du règlement intérieur, je vais vous donner les résultats des amendements :

- le premier amendement a été rejeté avec 88 voix contre, 22 voix pour,
- le deuxième amendement a été rejeté avec 90 voix contre et 23 voix pour,

- le troisième amendement a été rejeté avec 89 voix contre et 24 voix pour,
- le quatrième amendement a été rejeté avec 89 voix contre et 14 voix pour,
- le cinquième amendement a été rejeté avec 80 voix contre et 31 voix pour,
- le sixième amendement a été rejeté avec 84 voix contre et 24 voix pour,
- le septième amendement a été rejeté avec 81 voix contre et 28 voix pour,
- le huitième amendement a été rejeté avec 91 voix contre et 24 voix pour,
- le neuvième amendement est adopté avec 102 voix pour et 3 voix contre,
- le dixième amendement est adopté avec 102 voix pour et 6 voix contre,
- le onzième amendement est adopté avec 105 voix pour et 5 voix contre.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose donc de passer maintenant au vote du règlement intérieur. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° 2020-0268 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission des finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur du dossier n° 2020-0268.

Nous devons désigner un représentant au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Comité social du personnel. Je vous propose la candidature de :

- Mme Christine ÉTIENNE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vais mettre le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, Mmes Zémorda KHELIFI, Christine ETIENNE, M. Eric VERGIAT, Mme Léna ARTHAUD, M. Mathieu AZCUÉ et Mme Myriam FONTAINE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0286 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Feyzin - Pacte de cohérence métropolitain - Délégation de gestion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon - Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : La commission des finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Président Geoffroy comme rapporteur du dossier n° 2020-0286. Avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Communiste et républicain, madame Burricand.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, ce sera très court, nous nous abstenons sur ce rapport puisqu'au moment de la décision au Conseil métropolitain de la délégation de gestion du Centre communal d'action sociale de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon, nous n'avons pas voté la délibération, considérant

que les villes du territoire métropolitain qui étaient impactées par cette décision n'avaient pas été consultées, ni même informées avant le vote de la délibération. Donc nous maintenons notre position, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup pour votre clarté. Nous mettons au vote cette délibération. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du vote de la délibération n° 2020-0279 sur le vote du règlement intérieur. Il a été adopté :

- pour : 88,
- contre : 41,
- abstentions : 6.

N° 2020-0287 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Caluire et Cuire - Travaux de construction d'un mur de clôture entre la propriété de la Métropole de Lyon hébergeant l'aire d'accueil des gens du voyage et la propriété de la Ville de Caluire et Cuire consistant en un complexe sportif municipal - Approbation du plan de financement et de la convention avec la Ville de Caluire et Cuire - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission des finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur du dossier n° 2020-0287. L'avis de la commission est favorable.

Nous avons trois demandes d'interventions courtes d'une minute. Tout d'abord, la Métropole insoumise résiliente et solidaire, monsieur Legendre.

M. le Conseiller LEGENDRE : Je serai rapide à l'occasion de cette délibération, permettez-moi d'être manichéen et sans nuance. Le monde est divisé en deux catégories :

- celles et ceux qui veulent créer des murs,
- et celles et ceux qui veulent créer des ponts.

Résolument, nous serons de la seconde catégorie. 80 000 € pour monter un mur en béton de deux mètres de hauteur, entre un équipement sportif et une aire d'accueil des gens du voyage, voilà ce que vous nous demandez. Nous sommes certains que ces 80 000 € seront mieux utilisés à mettre un peu d'humain, de dialogue, de concertation pour accompagner les problèmes de voisinage, plutôt que de servir à coller des cailloux avec du ciment. Nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Arthaud pour le groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère ARTHAUD : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Ce n'est pas un mur qui empêchera les gens de passer, ni une barrière. Et s'il est légitime d'apporter des réponses à la protection nécessaire d'un équipement public, la question de la construction d'un mur autour d'une aire d'accueil des gens du voyage, sous couvert de sécurité, affiche en réalité la volonté politique de masquer les conditions de vie de ces gens. C'est un peu, on va dire : "Cachez ce sein que je ne saurais voir", mais nous ne sommes pas des Tartuffes ! Ce n'est pas en cachant aux yeux de tous une réalité que l'on va pouvoir y remédier. Alors, attelons-nous à construire des ponts pour penser une vraie politique d'accueil des gens du voyage plutôt que de construire des murs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Cochet pour le Rassemblement de la droite.

M. le Conseiller COCHET : Merci beaucoup. Quand on entend un tel manichéisme, c'est vraiment à tomber de son arbre ! Je crois surtout que cette décision est la conséquence de l'échec de l'ARTAG (Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadjé) qui a reçu des centaines de milliers d'euros de la Métropole et qui a été dans l'incapacité de gérer cette situation, comme elle ne le gère pas dans beaucoup d'autres centres d'accueil de gens du voyage.

À la différence de beaucoup, les gens du voyage, on les connaît, on travaille avec eux régulièrement et, en particulier sur Caluire et Cuire, avec Chantal Crespy depuis de très nombreuses années et il se trouve que, du fait de la méconnaissance de la Métropole sur la situation réelle de ce qui se passe, eh bien, malheureusement, il faut effectivement protéger les équipements publics. Donc, il y a ceux qui rêvent et ceux qui sont confrontés à la réalité et une fois de plus, nous interrogeons le rôle de l'ARTAG avec les centaines de milliers d'euros versés, depuis des années, à cette association qui, théoriquement, s'occupe de la gestion avec les gens du voyage. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous rappelle que ce dossier a fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Dans l'exposé des motifs I - **Contexte et objectifs**, 2° paragraphe, il convient d'indiquer :

"16 emplacements"

au lieu de :

"8 emplacements".

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du rapport n° 2020-0268 concernant la désignation au COS : il a été adopté avec 120 voix pour.

Pour la convention CCAS, la délibération n° 2020-0286 a été adoptée avec 132 voix pour.

N° 2020-0293 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Lyon 6° - Garantie d'emprunt accordée à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de l'association scolaire Notre-Dame de Bellecombe auprès de la Société générale - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission des finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur du dossier n° 2020-0293.

L'avis de la commission est favorable. Il y a une minute d'intervention du groupe Communiste et républicain. Monsieur Debû.

M. le Conseiller DEBÛ : Est-ce que vous m'entendez mieux que tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, c'est parfait.

M. le Conseiller DEBÛ : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, je ne néglige pas l'engagement éducatif et le soin apporté à l'enseignement des institutions d'enseignement privé, qui ont à cœur de faire grandir nos enfants dans la transmission des savoirs et des valeurs essentielles de notre République.

Toutefois, notre Nation s'est dotée d'un puissant outil d'émancipation et d'édification de la jeunesse qu'elle a pris en charge, de manière directe, les écoles, de la maternelle à l'université et elle a rendu l'instruction obligatoire par la loi dite "Jules Ferry" du 28 mars 1882.

Cette loi, combinée à celle du 9 décembre 1905 -portant sur la séparation de l'Église et de l'État, la loi instituant la laïcité-, sont des lois fondamentales de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale. On ferait bien de s'en souvenir à l'heure où un gouvernement liberticide cherche à remettre en cause ces grands principes au nom, paradoxalement, des principes républicains.

Loin de moi l'idée de faire reprendre la "guerre scolaire" mais, à mon sens, il appartient à une institution républicaine et laïque comme la nôtre de prendre soin, en premier lieu, de notre école, républicaine et laïque. Les besoins de nos lycées sont légion et les budgets qui leur sont promis, aussi volontaristes soient-ils, ne couvriront pas tous les besoins.

Depuis de nombreuses années, l'enseignement public est martyrisé par l'affaiblissement de ses moyens budgétaires. Voir chaque année plusieurs millions d'euros nourrir, sans aucune obligation légale, les budgets des écoles privées, dont certaines sont en parfaite situation financière et n'assurent ni la gratuité de l'école, ni la laïcité de l'enseignement, ni même la mixité sociale, n'est pas pour nous, acceptable.

Nous considérons que c'est l'école gratuite, ouverte à toutes les conditions sociales que la Métropole doit aider prioritairement car c'est cette école qui doit affronter les défis les plus difficiles.

À ce titre, le Comité national d'action laïque évalue à 7 milliards d'euros l'argent versé à l'enseignement privé par l'État et à 5 milliards d'euros, pour les collectivités locales...

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller DEBÛ : ...alors que ces écoles ne sont pas soumises aux mêmes obligations.

Donc, en conclusion, je propose que nous leur laissions le soin de leurs écoles, tandis que la puissance publique s'occupera des siennes. Vous comprendrez donc que nous ne voterons donc pas cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous mettons le rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du vote de la délibération n° 2020-0287 qui concernait la construction d'un mur à Caluire et Cuire. La délibération est adoptée avec 116 voix pour et 9 voix contre.

Résultats des dossiers sans débats

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe également que tous les rapports sans débat ont été adoptés avec un nombre de voix compris entre 118 au minimum et 145 au maximum. Le détail sera notamment présent dans le compte-rendu.

(VOIR résultats des votes annexe n° 1 page 166)

N° 2020-0227 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Lyon parc auto (LPA), INDIGO, Q-PARK, EFFIA - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur du dossier numéro 2020-0227. L'avis de la commission est favorable.

Je laisse la parole à monsieur Novak pour nous communiquer l'avis du Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole sur ce dossier n° 2020-0227. Monsieur Novak.

Donc, il y a, a priori, un souci de lecture. Donc, nous sommes sur le rapport n° 2020-0227 qui concerne le rapport des délégataires de services publics Lyon parc auto, INDIGO, Q-PARK, EFFIA et il y a deux demandes de parole. Une du groupe Communiste et républicain, monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Brièvement, monsieur le Président, chers collègues, nous rappelons nos demandes du mandat précédent au sujet de ces nombreuses délégations de service public, très diverses dans leurs histoires et leurs caractéristiques économiques, certains contrats rentables, ne versant pas de redevances quand d'autres, très déficitaires, le font.

Nous héritons, sur ce sujet, de décennies d'absence de politique globale du stationnement et nous demandons une remise à plat de l'ensemble de ces DSP pour permettre un débat public sur les besoins de stationnement dans la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, il y a également une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, compte tenu de l'heure tardive, nous verserons l'intervention dans le compte-rendu.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur :

"Dans l'objet, il convient de lire :

"[...] Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée aux sociétés Lyon parc auto (LPA), INDIGO, Q-PARK, EFFIA [...]"

au lieu de :

"[...] Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Lyon parc auto (LPA), INDIGO, Q-PARK, EFFIA [...]"

Il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération."

(VOIR annexe n° 12 page 267)

Je mets le dossier aux voix.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, M. Fabien BAGNON, compte tenu de sa qualité de Président de la SEM Lyon parc auto (LPA), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier n° 2020-0293 qui concerne une garantie d'emprunt, il a été adopté avec 129 voix pour.

N° 2020-0228 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur du dossier n° 2020-0228. L'avis de la commission est favorable.

Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, madame Fontanges.

Mme la Conseillère FONTANGES : Bonsoir monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers Le rapport annuel du délégataire du boulevard périphérique nord lyonnais pour l'exercice 2019 qui nous a été présenté fait apparaître une hausse de la fréquentation malgré les conséquences des gilets jaunes du premier semestre. Cette hausse de fréquentation s'explique non seulement par le fait que 2019 est la première année d'exploitation pleine sans travaux mais également parce que les usagers de cet ouvrage préfèrent l'emprunter plutôt que de pénétrer dans Lyon et d'emprunter les voiries urbaines, ce qui est positif parce que le BPNL sécurise et protège ainsi les voiries et le centre de la Métropole.

Mais il est noté que les travaux de mise en sécurité, de façon à se conformer à l'évolution de la réglementation due à la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc, sont achevés, mais ce n'est pas réel. Il reste des zones accidentogènes qui sont dues au fort trafic et à la congestion des véhicules, notamment dans les sorties ouest du BPNL et aux heures de pointe.

La sortie "Porte de Vaise" dans le sens boulevard du Valvert vers Vaise, le tunnel débouche sur un rond-point. La plus grande majorité des voitures se dirigent vers Champagne et les Monts d'Or. La file des voitures qui attendent pour s'engager sur ce rond-point remonte jusqu'à la moitié du tunnel et certains matins, pratiquement à l'entrée du tunnel de la Porte du Valvert. Si la Porte de Rochemard, qui est actuellement un demi-échangeur, proposait une sortie vers les Monts d'Or, la Porte de Vaise serait ainsi fluidifiée.

Le deuxième point noir est la sortie Porte du Valvert dans le sens Vaise vers Porte du Valvert. La sortie du tunnel se fait sur trois voies : une en direction de l'A6 vers Paris, une sur le rond-point du Valvert et une en direction de Tassin la Demi Lune. Ces trois voies sont saturées tous les jours, matin et soir. Les files de voitures remontent loin dans le tunnel. Les voitures sont régulièrement à l'arrêt, ce qui entraîne des coups de freins qui sont très dangereux.

Il convient donc de traiter rapidement ces sorties ouest du BPNL par des travaux de mise en sécurité.

La voie la plus empruntée dans cette sortie, est celle en direction de Tassin qui débouche sur le boulevard du Valvert. Ce boulevard n'a qu'une seule voie et doit absorber quatre voies : celle provenant de l'A6 de Paris, celle provenant de l'A6 du tunnel de Fourvière, celle provenant du BPNL et celle du rond-point du Valvert. C'est un véritable entonnoir.

Cette sortie ouest devait initialement n'être qu'une porte du projet de bouclage du périphérique car il était prévu de continuer l'ouvrage, afin de proposer à la Métropole de Lyon un véritable boulevard périphérique urbain. Depuis la concertation lancée en 2013, les habitants de Tassin la Demi Lune et d'Écully attendent le bouclage du périphérique par cette première phase qui est la couverture du boulevard du Valvert. Si l'on remonte à l'origine du projet, en 1997, à l'ouverture du BPNL, cela fait donc 23 ans qu'ils attendent de retrouver leur quartier apaisé.

La couverture du boulevard du Valvert par une tranchée couverte paysagée et aménagée en surface est une nécessité, tout d'abord pour fluidifier cette sortie ouest beaucoup trop accidentogène, mais aussi pour aménager ce quartier, lutter contre la pollution sonore et visuelle et améliorer la qualité de l'air pour les riverains. Ce boulevard est une vraie coupure dans ce quartier résidentiel qui accueille une clinique, un collège et une gare TER. Actuellement, il n'est pas possible de traverser cette voirie sauf à ses extrémités et il n'y a aucun cheminement piétonnier qui est possible. La couverture du boulevard du Valvert permettrait enfin aux habitants de se réapproprier cet espace, les piétons pourraient à nouveau circuler, il y aurait la possibilité de créer des voies de circulation transversales nord-sud pour se rendre dans les commerces de proximité et de créer de vraies pistes cyclables sécurisées.

Mais surtout, une fois enterré, ce boulevard pourrait proposer deux fois deux voies de circulation, mettant fin aux files de voitures retenues dans ce tunnel de la Duchère. Le problème de congestion serait alors inversé.

Proposer un report modal réel doit être mené en parallèle mais ne peut pas remplacer l'aménagement de cette sortie du BPNL car j'insiste, monsieur le Président, cette Porte du Valvert n'avait pas été conçue pour être la terminaison d'un boulevard périphérique, mais comme l'accroche et la transition pour la connecter à son prolongement ouest. Je vous parle de sécurité.

Monsieur le Président, deux possibilités s'offrent pour sécuriser et terminer cet ouvrage :

- poursuivre le bouclage du périphérique par l'Anneau des Sciences,
- ou couvrir le boulevard du Valvert.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je rappelle à tous que cette délibération concerne le rapport des délégués de services publics pour le BPNL.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération."

(VOIR annexe n° 13 page 269)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport au vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat du vote du rapport n° 2020-0227 qui concernait nos délégués pour le stationnement. Il a été voté avec 130 voix pour.

N° 2020-0229 - déplacements et voirie - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto (LPA) - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné M. le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur du dossier n° 2020-0229, toujours avec un avis favorable de la commission. Ce dossier concerne le rapport des mandataires et la société LPA.

Il y a deux demandes d'intervention. Monsieur Legendre pour le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller LEGENDRE : Ce rapport d'exercice budgétaire 2019 de Lyon parc auto est l'occasion de souligner à quel point les parkings en ouvrage de la Métropole sont de véritables aspirateurs à voitures, d'une part, mais aussi de véritables aspirateurs à euros, d'autre part.

Lyon parc auto présente une très bonne santé financière en date du 31 décembre 2019. Le résultat net de 9,1 % du chiffre d'affaires, avec plus de 5 M€ de bénéfices, ferait rêver n'importe quel actionnaire et en tant qu'actionnaire principal avec presque 38 % du capital, la Métropole et notre assemblée ne peuvent que s'en réjouir mais nous souhaitons particulièrement attirer votre attention sur les fonds propres de Lyon parc auto qui s'élèvent à hauteur de 200 M€. C'est un véritable bas de laine et ils doivent être orientés vers une bonne articulation entre la voiture individuelle et le réseau de transports en commun. Voilà l'occasion de créer des parkings-relais gratuits pour les usagers des TCL aux points stratégiques d'entrée de notre Métropole connectés au métro, au tramway. S'il fallait pour cela que la Métropole monte encore dans l'actionnariat de LPA, nous y serions absolument favorables.

A l'heure des perspectives d'investissement pour le mandat et à l'heure des urgences pour faire bifurquer notre modèle économique vers la sobriété, nous ne pouvons pas laisser de telles sommes en dormance. Il faut investir toutes nos forces dans la transition et LPA ne doit pas manquer à l'appel.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Pelaez pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, je n'avais pas prévu d'intervenir, c'est une erreur mais je laisserai monsieur Bagnon, parce que là je suis fatigué et je n'ai pas envie de réexpliquer, je laisserai monsieur Bagnon, Président de LPA qui prendra la peine d'expliquer à son collègue de la même majorité comment cela fonctionne et lui rappeler que tout ce qu'il vient de dire ne sont que des bêtises ! (*rumeurs*).

M. LE PRÉSIDENT : Malgré l'heure tardive, je propose que tout le monde reste modéré, quand même, dans ses propos. Nous mettons le rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, M. Fabien BAGNON, compte tenu de sa qualité de Président de la SEM Lyon parc auto (LPA), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le rapport précédent n° 2020-0228 sur le délégataire pour le BPNL, il a été adopté avec 133 voix pour.

N° 2020-0230 - déplacements et voirie - Etoile ferroviaire lyonnaise (EFL) - Attribution d'une subvention d'équipement à SNCF Réseau - Signature de la convention partenariale - Autorisation de programme complémentaire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0230. Il concerne l'Étoile ferroviaire lyonnaise. Monsieur Kohlhaas, je ne sais pas si vous souhaitez dire un mot.

M. le Vice-Président KOHLHAAS rapporteur : Je crois que tout le monde a lu ce rapport. Il y a plusieurs demandes d'intervention. Si je dois apporter des précisions à la suite des demandes d'intervention, j'interviendrai après.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Un amendement a été déposé sur ce vœu qui concerne une modification de la convention, ce qui d'après nos services, n'est pas recevable. Avant de donner la parole à monsieur Pelaez qui a

déposé cet amendement, je souhaite dire que je partage, quand même en partie, les objectifs qu'il a évoqués et qu'en termes de communication, la Métropole apparaisse autant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes et que ceci est traité dans un document plus général et que je m'assurerai naturellement que cela soit le cas et que la Métropole ait toute sa place.

(VOIR amendement - annexe n° 14 page 270)

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons des demandes d'intervention de six groupes en commençant par la Métropole en commun.

Bien, je considère donc que l'intervention de la Métropole en commun est retirée. Je passe au groupe Communiste et républicain, madame Burricand.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération fait suite au débat public qui s'est tenu du 11 avril au 11 juillet 2019 sur le nœud ferroviaire lyonnais.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Burricand, votre son est très faible. Si vous pouvez être un peu plus proche de votre micro ! Merci.

Mme la Conseillère BURRICAND : Je monte mon son ! Vous m'entendez mieux ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui.

Mme la Conseillère BURRICAND : Ce débat conduit à l'affirmation d'intentions mais à aucune décision de l'État, ce qui ne manque pas d'inquiéter sur un sujet qui nous paraît important et urgent. Nous partageons les intentions, la nécessité du développement du réseau ferré autour de trois objectifs : développement en nombre de lignes et en capacité voyageurs des TER et TGV, développement du fret et urgence d'un RER métropolitain. Les études proposées se concentrent sur la nécessité d'améliorer la capacité, la sécurité et la qualité du nœud ferroviaire lyonnais dans la perspective d'un développement d'un RER métropolitain.

Nous savons les craintes que suscite l'annonce de nouvelles infrastructures de transport dans la population mais nous savons aussi le prix payé par les mêmes populations et particulièrement dans l'est lyonnais : bouchons, poids lourds, nuisances diverses. Nous serons donc très attentifs à la protection des habitants et nous voulons que les nouvelles infrastructures possibles permettent des aménagements sources d'amélioration de la qualité de vie des populations, notamment des populations riveraines. Il faut aller de l'avant pour sortir du fléau des poids lourds sur nos routes et des bouchons dans l'accès à l'agglomération. Il nous faut une politique ambitieuse.

C'est pourquoi nous défendons le projet de création d'infrastructures permettant de faire passer plus de trains dans et autour de l'agglomération. On peut discuter où et dans quelles conditions, mais nous avons tous intérêt à obtenir les financements publics nécessaires. Et il faut obliger l'État à sortir de son désengagement et de la concurrence libre et non faussée. Depuis plusieurs années, le Gouvernement demande à la SNCF de limiter son intervention à l'entretien des lignes les plus rentables, les autres continuent de fermer, enfermant les populations dans le "tout voiture", ajoutant à la dévitalisation de certains territoires.

La privatisation et la mise en concurrence du fret, les choix de la SNCF dans cette concurrence l'ont conduite à se concentrer sur ce qui était rentable et à développer sa filiale de transport routier, avec un coût économique social et environnemental important. Nous voulons inverser la tendance. Rappelons-nous que la SNCF transportait, il y a 30 ans, 50 millions de tonnes/km de fret pour, aujourd'hui, 32 millions par cinq opérateurs, dont quatre privés.

Notre projet avancera d'autant mieux qu'il s'accompagnera d'une autre politique nationale du fret ferroviaire et, notamment de la remise en cause de la restructuration/privatisation de la SNCF pour retrouver la cohérence nécessaire entre les infrastructures, le fret et le trafic passager.

Je voudrais faire trois remarques plus précises :

- Vénissieux sera impacté par la quatrième voie sur la ligne Saint Fons-Grenay. Nous ne nous y opposons pas mais nous rappelons des conditions pour nous non négociables, la première d'entre elles étant de protéger les riverains des nuisances sonores, vibratoires et visuelles. Ce nouvel aménagement doit même être l'occasion de réaliser des travaux d'isolation phonique, le long de la ligne. Nous demandons également que le CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) nord et sud soit réalisé en totalité. Si seul le tronçon nord est réalisé, le fret ferroviaire se rabattra sur la ligne historique Lyon-Grenoble, ce qui serait catastrophique pour les riverains des communes traversées. Sur ce dernier point, nous devons tous ensemble contraindre l'État au risque sinon de créer une nouvelle inégalité territoriale dans notre Métropole et au-delà,

- ensuite, le projet de RER doit s'accompagner, loin de l'hyper-concentration actuelle, d'une vision multipolaire du développement de notre Métropole, qui s'appuie sur les gares existantes, notamment celle de Vénissieux, troisième gare multimodale de l'agglomération, sous-utilisée par la SNCF, malgré l'arrivée du technicentre, gare essentielle pour le territoire des Portes du sud,

- enfin, nous rappelons notre demande de revoir le PDU (plan de déplacements urbains), sur la base d'une large consultation citoyenne, car il n'affiche pas, du point de vue des transports en commun, les ambitions à la hauteur des besoins, notamment sur la question du ratio transports en commun et déplacements voiture que nous proposons, pour notre part, d'inverser en passant le transport en commun à plus de 30 % et la voiture à moins de 30 %. J'ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je redonne la parole au groupe Métropole en commun, si madame Boffet a remis son micro.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Oui, excusez-moi pour le petit problème technique. Merci monsieur le Président. Chers collègues, il y a longtemps que nous savons que l'Étoile ferroviaire lyonnaise est l'une des plus complexes en Europe et qu'elle est également vieillissante et saturée.

Extrêmement importante pour développer les échanges nationaux et européens, son évolution doit aussi permettre de répondre aux besoins de la Métropole, avec plus de TER -c'est le fameux "RER à la lyonnaise"-, plus de fret, celui-ci est pourtant si timidement défendu, et plus de TGV, là tout dépend lequel !

Ces objectifs ont été confirmés lors de la concertation de 2019, mandatée par l'État et accompagnée par la Commission nationale du débat public et qui va d'ailleurs se poursuivre en association avec la Métropole.

L'EFL est tellement saturée que certains trains TER attendent systématiquement pour laisser passer des TGV, que l'ensemble des travaux de maintenance et de nouvelles lignes se réalisent uniquement de nuit et le week-end, et que certains employés réaliseront l'ensemble de leur carrière ces nuits et ces week-ends (au passage je vous rappelle que cette pénibilité ne sera pas reconnue, en raison des dernières lois tristement célèbres votées par la majorité nationale actuelle).

La SNCF, dont SNCF Réseau qui est le sujet de cette délibération, est démantelée depuis plusieurs années. Ce n'est pas seulement des emplois qui sont perdus, mais des métiers et des savoir-faire. Désormais, la maintenance est le plus souvent réalisée par des sous-traitants, il en est de même pour les études, les travaux, etc.

Et peut-être faut-il trouver là une des raisons de la lenteur dans ce dossier, puisque les problématiques sur l'évolution de l'EFL ont déjà été posées et des solutions pour y répondre existent déjà depuis de longues années. Ne parle-t-on pas depuis longtemps de Saint-Clair ou de Saint Fons Grenay ou des CFEL nord et sud ?

Alors soit, remettons encore au pot ! Mais je souhaite rappeler à cette occasion que faire rouler des trains nécessite une force collective et un agencement précis de métiers complexes assez peu compatibles avec, d'une part, le monde de la gestion de projets à cinq ans et, d'autre part, l'intervention de multiples entreprises et sous-traitants aux intérêts souvent divergents. Que dire alors de l'injonction politique dans la création de grandes lignes improbables que même la mise en concurrence ne rend pas attractives ?

À l'occasion des 100 ans du technicentre de Vénissieux, qu'on va pourtant amputer de la partie "locomotives", plutôt que de déplacer des emplois dans les tours Incity ou Oxygène, je souhaite que la SNCF, ses morceaux et tous ses partenaires, étudient sérieusement, certes, mais plus rapidement et toujours plus sûrement, comment faire rouler plus de trains dans la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Inventer la Métropole de demain, c'est monsieur Geourjon.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, quand nous avons reçu l'ordre du jour de ce Conseil, j'ai fait le rêve d'enfin voir le dossier de désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, avancer. Mais à la lecture de ce rapport, j'ai d'abord ressenti de la déception, puis le sentiment d'être berné. Pourtant l'idée du RER a été initiée, il y a déjà une douzaine d'années, avec le projet REAL (Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise) porté par le Grand Lyon, alors présidé par Gérard Collomb et la Région Rhône-Alpes, projet REAL qui a notamment permis de renforcer le cadencement, l'ouverture de la gare Jean Macé et une première diamétralisation Mâcon-Vienne.

Pour revenir à ce dossier, j'avais pourtant des raisons d'être optimiste :

1° - en 2019, et je vois Jean-Charles Kohlhaas, le débat public organisé dans le cadre du projet de désaturation du NFL avait conclu qu'au-delà des enjeux nationaux et européens, les investissements ferroviaires devaient permettre d'améliorer, à court et moyen termes, les transports du quotidien. Et je dois reconnaître, qu'avec Jean-Charles Kohlhaas, on était souvent intervenus sur ce thème-là et on avait parfois des positions convergentes.

J'avais, en 2019, au nom de mon groupe, synthétisé nos positions dans un cahier d'acteur qui a été inclus dans la synthèse du débat public,

2° - fin 2019, la LOM (loi d'orientation des mobilités) a consacré la possibilité pour les métropoles de jouer un rôle fort dans les transports ferrés,

3° - et enfin, au printemps 2020, j'ai constaté avec satisfaction que l'ensemble des candidats aux élections métropolitaines et municipales, défendaient l'idée d'un RER à la lyonnaise. Vous avez d'ailleurs, vous-même, intégré ce projet, que je porte également depuis trois ans, au cœur de votre programme.

Tout cela pouvait laisser penser que nous allions avancer vite et fort sur ce dossier stratégique pour la vie quotidienne des Grand Lyonnais et, plus largement, tous les habitants et salariés de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Vous comprendrez donc ma déception à la lecture du rapport que vous présentez. En effet, on ne voit aucune traduction de vos promesses de campagne en plan d'actions. Certes, on nous parle de RER à chaque paragraphe, mais sans aucune information précise, sans aucun chiffrage. À aucun moment, vous n'indiquez votre ambition politique pour le RER à la lyonnaise.

Monsieur le Président, j'espère que ce rapport est le résultat de plusieurs réunions de travail avec SNCF Réseau et avec la Région, pour définir une stratégie commune. J'imagine que, si vous avez inscrit ce rapport à l'ordre du jour, c'est que vous partagez pleinement son contenu, sa rédaction et ses objectifs.

Mais alors pourquoi n'indiquez-vous pas en introduction que l'ambition de la Métropole est de bâtir, en partenariat avec la Région, un RER à la lyonnaise ? Un RER avec des lignes diamétralisées ouest-est et nord-sud, comme vous l'indiquiez lors de votre campagne électorale.

Cette déception est doublée du sentiment que l'on nous mène en bateau. En effet en octobre 2011, madame Marie-Line Meaux, dans son rapport sur la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, indiquait déjà que le choix devait se porter entre une solution souterraine ou une solution aérienne. En complément, il était nécessaire de passer la portion Saint Fons-Grenay à trois ou quatre voies.

Lors du débat public, neuf ans plus tard, le projet n'a pas plus d'information et de détail. Lors de ce débat, en 2019, il était indiqué que quatre années de travaux étaient nécessaires pour passer de deux à quatre voies le tronçon Saint Fons-Grenay et que l'horizon pour la désaturation du NFL était 2035.

Aujourd'hui, seulement un an plus tard, on nous annonce que les travaux portant sur 19 km du tronçon Saint Fons-Grenay, s'achèveraient un peu après 2035 ! On se moque de nous !

Monsieur le Président, je vous propose une suspension de séance pour que vous puissiez prévenir dès maintenant les élus de Vénissieux, Saint Priest, l'Isle d'Abeau, Bourgoin, Chambéry et votre ami Maire de Grenoble, que l'amélioration des dessertes ferroviaires avec Lyon sera pour la Saint Glinglin !

Pour la partie plus délicate de la désaturation du NFL au niveau de Part-Dieu, la déclaration d'utilité publique n'est même pas projetée dans le calendrier prévisionnel et les travaux sont envisagés un jour, peut-être. Monsieur le Président, j'ai le sentiment que vous avez accepté l'enterrement de la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais mais que vous ne voulez pas l'assumer. Alors, on fait des études qui suivent des études, cela sollicite inutilement les services, cela occupe les élus, cela permet de communiquer tout en évitant de décider.

Pourtant, mettre en œuvre un RER, c'est possible. Les habitants de la Métropole de Bordeaux bénéficieront, dès 2022, d'une première ligne diamétralisée de RER. Puis, d'ici 2024, ce seront deux nouvelles gares. Le projet devrait être achevé en 2028. En pratique, en huit-neuf ans, ils vont y arriver, le budget estimé est conséquent, 1,8 milliard d'euros mais avec des financements commun Région, Métropole, État. Il est vrai que, dans le cas de Bordeaux, la commande politique portée collectivement par la Région et la Métropole était claire. Dans ces conditions, SNCF Réseau est en mesure d'avancer et même d'avancer vite.

Monsieur le Président, la question est simple, la réponse devrait l'être aussi : souhaitez-vous toujours un réseau express métropolitain à Lyon ? Si oui, que faites-vous pour ? Êtes-vous prêt à inscrire plusieurs centaines de millions d'euros dans les PPI (programmation pluriannuelle des investissements) à venir au niveau de la Métropole et du SYTRAL ? La question est d'actualité puisque vous nous annoncez en janvier 2021, la PPI de la Métropole. Quel est votre calendrier ?

En commission déplacements et voirie, le Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas a indiqué qu'il était prêt à mettre plusieurs dizaines, voire centaines de millions d'euros pour électrifier le tram-train de l'ouest lyonnais, pour doubler le tunnel des Deux Amants, pour prolonger le train de Brignais à Givors. C'est une très bonne nouvelle.

Pouvez-vous nous indiquer où en sont les discussions avec la Région à ce sujet ? Ce projet est nécessairement partenarial. Sinon pas de prolongation possible jusqu'à Givors et donc pas jusqu'à Saint Étienne, sinon pas de liaison est-ouest permettant par exemple de connecter Dardilly à Saint Priest. Or, de telles liaisons traversant la ville centre sont la force du RER par rapport au TER dont le terminus est Lyon.

Au-delà de la question des infrastructures, il y a aussi la question de la tarification. Dans le précédent mandat, je défendais l'idée d'une intégration tarifaire TER-TCL. L'idée est simple : permettre à un usager des TCL d'emprunter un TER entre deux gares du territoire métropolitain, sans surcoût.

Cela existe à Grenoble, à Strasbourg, à Lille. Fin 2019, le SYTRAL a étudié cette intégration tarifaire. Aujourd'hui, il ne manque que votre accord pour que cette intégration puisse être effective très rapidement, rêvons un peu, d'ici le début de l'année 2021. En effet, pour concrétiser cet accord, il n'y a pas besoin de nouvelles infrastructures, même la billettique est déjà fonctionnelle ! La carte Oûra est déjà compatible avec les valideurs TCL. Il faut juste signer une convention avec la Région pour formaliser cet accord.

Pour vous aider, si cela peut permettre de gagner du temps, je tiens à votre disposition les conventions signées entre la Métropole de Lille et la Région Hauts de France. En pratique, cela représente un coût annuel pour la Métropole de Lille d'environ 3 M€.

Là aussi, monsieur le Président, la question est simple : voulez-vous mettre en place à court terme cette intégration tarifaire ? À Lille, l'intégration tarifaire a eu un effet important. En 2018, cela représente 10 % de passagers en moins dans les bus et 21,7 % des passagers TER utilisent leur titre urbain pour voyager en train.

C'est donc important d'avoir votre réponse maintenant car cela changera la nature des investissements du SYTRAL, le plan de mandat du SYTRAL, il faudra retravailler sur un nouveau maillage du réseau de surface pour qu'il ne soit plus en étoile sur Lyon mais pour grande partie en étoile sur chacune des 35 gares SNCF de la Métropole. Cela permettra enfin de construire un réseau intégré TER-TCL.

Je ne vous donnerai que quelques exemples de gain de temps pour les Grand Lyonnais bénéficiant de cette offre intégrée, mais je tiens à votre disposition une liste plus exhaustive :

- par exemple, une liaison Neuville -Bellecour : actuellement en TCL, c'est une cinquantaine de minutes, avec une création tarifaire TER-TCL, c'est 24 minutes,
- par exemple, une liaison Givors-Charpennes : actuellement en TCL, c'est 84 minutes, si on fait une intégration TER-TCL, ce sera 46 minutes.

Le différentiel est même beaucoup plus important car, dans l'estimation TCL, je ne tiens pas compte des bouchons.

Pour les habitants et les salariés métropolitains, cette intégration serait donc une indéniable avancée qui pourrait convaincre certains d'abandonner leur voiture au profit des transports en commun.

Monsieur le Président, sur cette question de l'intégration tarifaire comme sur le RER, j'ai le sentiment que ce sont des enjeux politiques ou de rivalités de personnes qui empêchent d'avancer. J'ai parfois le sentiment qu'entre les exécutifs métropolitains et régionaux, nous sommes plus dans le combat de coqs que dans le développement de notre territoire.

Pourtant, le RER à la lyonnaise est indispensable pour réduire la pollution de l'air dans la Métropole. Il est indispensable pour permettre la mise en œuvre d'une ZFE qui ne soit pas une machine à exclure les plus modestes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller GEOURJON : Il est indispensable pour assurer un développement équilibré de notre territoire, pour accélérer la transformation de M6/M7 en boulevard urbain.

En conclusion, monsieur le Président, nous voterons cette délibération en vous demandant d'accélérer la mise en œuvre du RER et de veiller comme vous nous l'indiquez en introduction, à ce que les éléments de communication fassent apparaître de manière symétrique le soutien de la Région et de la Métropole à ces études. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Da Passano pour le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller DA PASSANO : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération acte la poursuite des études concernant l'amélioration de la capacité, de la sécurité et de la qualité de notre Étoile ferroviaire et la perspective d'un RER métropolitain. Ce RER métropolitain apparaît comme nécessaire et nous sommes d'ailleurs un certain nombre à défendre ce projet depuis déjà quelques années.

Des discussions avaient été engagées avec la Région à la fin du mandat précédent, il faut les poursuivre et il faut également y associer l'État.

Nous devons, pour notre part, tirer pleinement parti de l'existant. L'existant, c'est notre réseau de 35 gares qui doivent toutes devenir de véritables pôles multimodaux. J'ajouterai que je partage la proposition d'intégration tarifaire évoquée par monsieur Geourjon, nous y sommes également favorables depuis longtemps.

Il nous faut aussi agir avec la Région et la SNCF, pour une augmentation du cadencement et pour des investissements importants, par exemple à l'ouest, avec la réalisation d'un vrai tram-train sur la ligne Lozanne-à Tassin, un élargissement du tunnel des Deux Amants à deux voies pour pouvoir y faire passer les trains et augmenter la cadence et un prolongement de la voie ferrée Saint-Paul-Brignais jusqu'à Givors.

Il nous faut aussi pousser la réflexion et l'action dans la continuité du débat public qui s'est tenu l'année dernière et auquel nous avons été un certain nombre à participer assidûment.

Des décisions rapides sont en effet nécessaires pour faire face à la congestion du NFL. Ce NFL, je vous rappelle qu'il est stratégique pour notre territoire, certes, mais aussi, de par sa situation, pour l'ensemble de notre pays. Il faut, bien entendu, doubler rapidement les voies entre Saint-Clair, La Guillotière, Saint Fons et Grenay pour améliorer le trafic, réduire les retards et augmenter le nombre de trains.

Nous devons aussi aller plus vite et plus loin, monsieur le Président, sur le dossier du CFAL, le contournement ferré de l'agglomération lyonnaise, CFAL nord, et également sur le CFAL sud.

Plus loin encore, il nous faut penser leur connexion avec les futurs accès au Lyon-Turin qui, au-delà du report de fret sur le rail, permettra d'améliorer les liaisons TER pour tout le territoire allant de Lyon aux Alpes.

Il faut en effet tout mettre en œuvre pour une augmentation de l'utilisation du rail et surtout pour un report du fret de la route vers le rail. Il n'est pas logique de demander plus de ferroviaire pour s'opposer ensuite aux grandes infrastructures nécessaires à son développement. Il faut bien passer un jour de l'incantation à l'action et des déclarations d'intention à des réalisations concrètes.

Enfin, n'oublions pas les transports en commun nécessaires pour desservir nos gares SNCF. Ces transports en commun nécessitent un investissement massif qui, nous l'espérons, sera concrétisé par le SYTRAL et notre Métropole à travers la PPI.

Nous souhaitons notamment que les choix concernant les projets de métro soient ambitieux et à la hauteur des enjeux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller GRIVEL : Oui, monsieur le Président, cela va être très court puisque nous nous associons aux propos qui viennent d'être tenus par Jean-Luc Da Passano en tant que groupe.

M. LE PRÉSIDENT : Merci d'être aussi rapide ! Monsieur Gascon pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération nous propose aujourd'hui d'approuver la poursuite des études relatives à l'amélioration de la capacité, de la sécurité et de la qualité dans le nœud ferroviaire lyonnais et dans la perspective du développement du RER métropolitain.

Ces études portent notamment sur l'approfondissement des scénarios surface/souterrain pour l'insertion de deux voies ferroviaires entre Saint-Clair et la Guillotière et sur la réalisation des études préalables à l'enquête publique des deux voies d'insertion entre Saint Fons et Grenay.

L'enjeu de doubler le nombre des circulations possibles sur les deux sections est majeur pour notre Métropole. Il rend, en effet, techniquement possible la réalisation du réseau express métropolitain dont on parle depuis 20 ans, en augmentant la fréquence des dessertes, notamment aux heures de pointe. Ainsi, le nombre de gares qui pourraient être desservies au quart d'heure triplerait et permettrait d'améliorer considérablement les modalités du quotidien tout en offrant aux voyageurs une alternative propre et attractive à la voiture.

C'est l'une des raisons pour lesquelles l'opportunité du projet n'a d'ailleurs pas été contestée lors du débat public qui s'est déroulé en 2019.

Nous nous accordons tous à considérer que la conception et la réalisation de ce projet porte sur un horizon bien trop éloigné, mais nous pouvons cependant, je crois, tous nous satisfaire de le voir revenir au cœur des débats car il porte en lui le sujet majeur des mobilités du quotidien.

Sur la démarche à moyen terme qui vise à améliorer la régularité, la robustesse et la sécurité du réseau plusieurs points sont à rappeler.

Tout d'abord, il est nécessaire de souligner que c'est bien à l'échelle du territoire national que les contrats de plan État-Région (CPER) 2015-2020 n'ont pas atteint un taux d'exécution satisfaisant. Ils ont mis du temps à démarrer, leur lancement ayant coïncidé avec la fusion des régions. Fin 2018, les régions avaient toutefois engagé 55 % de leur part prévue dans les CPER, soit 15 % de plus que l'État. Dans les CPER à venir, le volet transport ne figure même pas dans les premières négociations, l'État se donnant deux ans de plus pour remplir ses engagements sur les contrats actuels dans la continuité de la LOM (loi d'orientation des mobilités). La mobilité ne devrait donc réintégrer les CPER qu'en 2022.

Sur le cœur de l'étoile ferroviaire lyonnaise ensuite, 15 opérations sont à mener à Lyon d'ici 2025. Malgré les difficultés rencontrées, huit d'entre elles sont, d'ores et déjà, livrées, quatre autres devraient l'être d'ici 2022.

Sur le projet NFL long terme qui porte, quant à lui, sur la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, nous sommes convaincus qu'il ne saurait se suffire à lui-même.

Au cours du débat public, le maître d'ouvrage a rappelé en effet que son projet s'inscrivait, je cite "dans le cadre d'un postulat de départ considérant les grands projets réalisés", c'est-à-dire la ligne Paris Clermont-Ferrand Lyon, le tunnel sur l'axe Lyon-Turin ou bien encore, le contournement ferroviaire de l'agglomération de Lyon, le CFAL.

Or, comme vous l'avez souligné en commission, monsieur le Vice-Président, le "CFAL nord est au degré zéro" et le "CFAL sud, on n'en parle plus".

Lors de ce même débat, la Métropole a rappelé que le CFAL avait pour vocation d'offrir un itinéraire fret performant aux échelles nationale et européenne, en évitant aux trains de marchandises de transiter au cœur de l'agglomération lyonnaise, en orientant la circulation de transit du fret sur une voie dédiée.

Sans CFAL complet "nord-sud", le risque est donc grand de voir ce doublement des sillons Saint Clair-Guillotière et Grenay-Saint Fons, utilisé comme échappatoire pour y détourner un trafic fret conséquent à l'horizon 2040, sources de nuisances et de risques majeurs pour les riverains.

Si le fret est hélas aujourd'hui en perte de vitesse, je ne doute pas en effet que, sous l'impulsion d'une politique enfin volontariste de l'État, SNCF Réseau et SNCF fret développent à l'avenir une politique de l'offre de fret plus ambitieuse pour répondre aux enjeux environnementaux et à la demande croissante des chargeurs et des entreprises. Le challenge réside dans notre capacité à vaincre la route sur les délais et sur sa compétitivité pour apporter au monde économique une solution meilleure que ce que la route est capable de lui procurer seule. D'où l'importance de la réalisation de ce CFAL !

Dans l'est lyonnais, en l'absence d'un prolongement du CFAL sud, nous n'admettrions pas, par ailleurs, que la chance offerte par le projet de renforcer la place du train dans les déplacements quotidiens sur l'axe Grenoble-Lyon soit obérée par une autoroute de fret de transit sur laquelle circuleraient des trains de 800 m de long dont on connaît les nuisances sonores, vibratoires et visuelles.

À toutes fins utiles, je rappelle que l'exigence de l'environnement immédiat doit être identique partout, y compris dans les zones de Vénissieux ou Saint Priest qui correspondent aux secteurs de développement de l'agglomération.

Enfin, quel que soit le scénario retenu après cette seconde phase d'études sur l'insertion de deux voies ferroviaires entre Saint-Clair et Guillotière, il nous faut, dès maintenant, réfléchir plus globalement sur l'avenir des centralités urbaines. Le projet d'accroissement de la capacité de la Part-Dieu soulève la question de la poursuite de la concentration non seulement des flux mais aussi des emplois tertiaires et en haut lieu quasiment unique ! Or, ce modèle apparaît aujourd'hui dépassé.

Favoriser l'activité économique de façon mieux répartie sur le territoire limiterait le coût, la longueur des déplacements, la pollution. *In fine*, une meilleure qualité de vie !

M. LE PRÉSIDENT : Vous pouvez conclure, s'il vous plaît ?

M. le Conseiller GASCON : Cette concentration des services ferroviaires -je termine- sur un espace contraint unique s'oppose à une urbanisation durable respectueuse de l'environnement et mieux répartie sur les territoires autour d'un réseau RER bien maillé.

Pour ma part, je demeure par ailleurs convaincu que le développement de l'agglomération est conditionné à celui de la gare Saint-Exupéry qui est aujourd'hui sous-utilisée.

Tel était d'ailleurs, finalement, le sens de mon intervention lors du dernier Conseil de la Métropole sur le projet ferroviaire Lyon-Turin...

M. LE PRÉSIDENT : C'est le moment de conclure monsieur Gascon ! Vous avez dépassé de deux minutes

M. le Conseiller GASCON : Intervention par laquelle, je vous le rappelle, je vous demandais déjà un grand débat plus largement sur l'ensemble des projets de grandes infrastructures ferroviaires, bien sûr, mais également routières et autoroutières. Et là, je m'adresse à monsieur le Vice-Président Kohlhaas, bien évidemment, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Eh bien, je passe la parole à monsieur le Vice-Président Kohlhaas.

M. le Vice-Président KOHLHAAS : Oui, monsieur le Président, merci. C'est particulièrement frustrant, vu l'heure tardive et la longueur des débats qui nous restent à avoir de répondre brièvement mais je vais quand même être très bref et en promettant à tous ceux qui sont intervenus un grand débat en commission déplacements et voirie prochainement.

Alors, très rapidement, dire notamment à madame Burricand mais à d'autres élus qui ne se sont pas exprimés et qui n'en pensent pas moins que la concertation et puis les travaux qui vont avoir lieu sur la plateforme ferroviaire de fret à Vénissieux, vont plutôt améliorer la qualité de vie des habitants et que pour ce projet comme sur le projet de Saint Fons-Grenay, je vais mener une concertation avec les élus des communes et prendre contact avec eux très rapidement.

Dire que je partage les expressions de plusieurs élus sur les lenteurs de l'État, certains élus ont même dit en commission être désabusés. Sur ce débat public du nœud ferroviaire lyonnais, on a perdu six ans, juste dans des retards de procédures. Dire pour répondre à plusieurs interpellations quand même que nous avons rencontré, avec le Président, le directeur régional de la SNCF Réseau qui, face à notre réprobation sur les délais qu'il proposait, nous expliquait que depuis des décennies, il n'y avait plus de stratégie de l'État en matière de ferroviaire et que depuis une petite dizaine d'années, il n'y avait plus de stratégie non plus de la Région et donc SNCF Réseau s'était habitué à en faire le minimum possible, bien évidemment.

Pour répondre à monsieur Geourjon dont je partage la plupart de ce qu'il a dit, comme il l'a dit lui-même d'ailleurs, que nous avons exprimé très clairement à la Région, notre volonté, notre stratégie pour un RER métropolitain et notre volonté d'être partie prenante et que nous n'avons toujours aucune réponse de la Région à l'heure précise.

Dire aussi à monsieur Geourjon que l'intégration tarifaire est prévue en 2022 pour le territoire de la Métropole et qu'elle devra se discuter dès l'année prochaine pour être élargie sur l'intégralité du futur territoire de l'établissement public SYTRAL, c'est-à-dire de tout le Rhône, bien sûr, avec sans doute une tarification zonale bien évidemment.

Et je veux dire à messieurs Da Passano et Gascon que, je sais bien qu'on s'approche des fêtes de Noël, mais que c'est quand même difficile d'être un élu sérieux et conscient des contraintes budgétaires et de faire une telle liste au Père-Noël que celle qu'ils nous ont faite, à moins qu'ils croient encore au Père-Noël et à ce moment-là, je leur propose d'adresser leur lettre au Président de la Région sur lequel nous attendons de nombreuses réponses puisque c'est quand même la Région qui est l'autorité organisatrice de transport ferroviaire aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je mets donc ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2020-0229 sur LPA qui a été approuvé avec 135 voix.

N° 2020-0366 - Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Club des villes et territoires cyclables (CVTC) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Je rapporte ce dossier numéro 2020-0366 qui est un rapport en urgence. Monsieur Cochet a demandé une minute de temps de parole.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport nous laisse un peu dubitatifs.

D'abord, nous ne comprenons pas l'usage de la procédure d'urgence pour l'adhésion à une association. Cette demande aurait pu attendre notre prochain Conseil.

Ensuite, nous aurions aimé avoir des explications sur le coût élevé de l'adhésion de 16 600 € par an. Quel sera le bénéfice de la Métropole pour une telle somme ? Comme ce rapport n'a pas été présenté en commission, nous n'avons pas pu échanger à ce sujet.

Enfin, on s'interroge sur la multiplication des adhésions. Notre Métropole adhère déjà à Vélo et Territoire où siège déjà monsieur Bagnon. Nous sommes certains qu'il peut y avoir un intérêt sur le partage des expériences, la veille juridique et technique mais cela ne mériterait pas seulement des informations rapides en Conseil mais un échange sur ce sujet.

À ce propos et comme vous aimez bien les adhésions, nous vous proposons d'adhérer à l'association 40 millions d'automobilistes, qui représente un autre moyen de transport mais protège aussi les intérêts de la mobilité.

Nous vous demandons donc de reporter ce rapport à une prochaine instance, à défaut nous voterons contre ce passage en force. Nous vous remercions.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie et je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose maintenant de désigner un représentant titulaire au sein de l'association Club des villes et territoires cyclables et je vous propose la candidature suivante :

- M. Fabien BAGNON.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets cette désignation aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du vote du dossier n° 2020-0230 sur l'Étoile ferroviaire de Lyon. Il a été adopté avec 142 voix pour, une unanimité parfaite.

N° 2020-0239 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Augey a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0239.

Nous vous proposons la candidature suivante, en tant que titulaire :

- Mme Émeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0240 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Ecully - Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Abrogation partielle de la délibération n° 2020-0158 du 5 octobre 2020 relative à la désignation d'un représentant titulaire - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Augey a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0240.

Il y a tout d'abord la nécessité d'un premier vote pour abroger partiellement la délibération n° 2020-0158 du 5 octobre 2020. Je mets cette abrogation au vote avant de désigner un nouveau représentant titulaire. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose pour nous représenter de désigner comme titulaire :

- M. Jean-Michel LONGUEVAL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets cette candidature aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Pour la délibération n° 2020-0366 et l'adhésion au Club des villes et territoires cyclables la délibération a été adoptée avec 101 voix pour et 27 voix contre et monsieur Bagnon a été désigné avec 101 voix pour et 4 voix contre.

N° 2020-0241 - développement économique, numérique, insertion et emploi - La Tour de Salvagny - Assemblée générale et conseil d'administration de l'association départementale du tourisme rural du Rhône (ADTR Gîtes de France) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Augey a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0241.

Je vous propose la candidature de :

- Mme Catherine CREUZE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous demande d'arrêter d'utiliser le tchat qui perturbe les opérations de vote !

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération n° 2020-0239 pour la désignation. Elle a été adoptée avec 104 voix pour et une voix contre.

N° 2020-0242 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Villeurbanne - Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon - Abrogation partielle de la délibération n° 2020-0151 du 5 octobre 2020 relative à la désignation d'un représentant titulaire - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Augey a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0242.

Nous avons un premier vote pour faire comme précédemment, une abrogation partielle. Je mets cette délibération aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature de :

- M. Cédric VAN STYVENDAEL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Pour la délibération n° 2020-0240, le rapport a été adopté avec 99 voix et la désignation a été faite avec 102 voix pour.

N° 2020-0247 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0247.

Il y avait une intervention qui a été retirée du groupe Communiste et républicain. Je vous propose de passer directement au vote. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Adopté, Mmes Séverine HEMAIN, Émeline BAUME, Léna ARTHAUD, Chantal CRESPIY, Michèle EDERY, Zemorda KHELIFI, Sophia POPOFF et MM. Gilles PILLON, Yves BEN ITAH et Luc SEGUIN, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) ainsi que Mme Camille AUGÉY, compte tenu de sa qualité de représentante au titre de la Ville de Lyon, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le rapport n° 2020-0241 qui concernait la désignation à l'association départementale du tourisme rural du Rhône, la délibération a été adoptée avec 100 voix pour.

N° 2020-0252 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Convention de groupement de commande avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité du déploiement des lieux de travail partagés dits coworking sur la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0252 avec toujours un avis favorable de la commission.

Nous avons sur ce dossier deux demandes de parole en commençant par madame Prost pour le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PROST : Bonsoir, je vous remercie. Est-ce que vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Très bien !

Mme la Conseillère PROST : Monsieur le Président, chers collègues, depuis plusieurs années, le développement du travail nomade au sein d'espaces partagés, dits coworking, a pris une grande ampleur dans notre Métropole. Lieux de travail, de réunions, de convivialité et tout simplement lieux de vie, ces espaces, qu'ils soient privés ou associatifs, correspondent à un nouveau mode de vie plébiscité par les actifs, notamment les indépendants.

Déjà en 2018, un travail collaboratif réunissant la Métropole et le réseau coworking Grand Lyon avait contribué à la remise au Gouvernement d'un rapport piloté par la fondation "Travailler autrement". Puis, la création en juin 2019 du conseil national des tiers-lieux, ainsi nommés de par leur positionnement à la croisée des chemins entre le travail, la culture, l'ESS (économie sociale et solidaire) et le monde associatif a permis la reconnaissance par les pouvoirs publics de ces espaces dans le tissu économique, associatif et culturel local.

Loin de se limiter à saluer le doublement de ces espaces chaque année jusqu'en 2018, la Métropole avait soutenu cinq projets sélectionnés parmi les lauréats de l'appel à projets "Tiers-lieux pour l'innovation AURA". Cela n'était qu'une première étape. À l'occasion de cette étude, nous souhaitons formuler une proposition :

- que la Métropole vienne en soutien de l'ouverture de 15 tiers-lieux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et quartiers de veille active, des quartiers riches en envies et projets mais concentrant de fortes inégalités sociales et économiques,

- ainsi que le soutien à l'ouverture de 15 tiers-lieux dans les zones périurbaines de notre Métropole, où le rapport entre le domicile et le lieu de travail est profondément différent de celui que l'on connaît en hyper centre, où des structures associatives trouvent difficilement des locaux et où des espaces agiles comme les tiers-lieux sont nécessaires.

Ce soutien métropolitain pourrait venir en complément du soutien financier apporté par le Gouvernement à des porteurs de projets, grâce à l'appel à manifestation d'intérêt "Fabriques de territoires" actuellement en cours. Et des projets, il y en a !

La particularité de cette année 2020, où les contacts sociaux sont restreints, est qu'elle met de plus en plus en lumière l'attention à porter au développement de ces lieux, alliant proximité, vitalité et agilité.

En cela, cette étude dont la Métropole assurera la coordination permettra certainement de faire apparaître des besoins, peut-être dans des territoires éloignés de la ville-centre et moins bien desservis par les transports publics.

Pour notre groupe, l'ambition initiée lors du précédent mandat de développer ces lieux répond à un besoin des citoyens mais plus encore à celui d'une politique transversale, aussi innovante que la démarche d'urbanisme transitoire, qui aura également un impact vertueux en matière de rationalisation des déplacements et d'attractivité des territoires périphériques.

Nous soutiendrons donc le lancement de cette étude tout en espérant des conclusions concrètes, communiquées à tous les élus, et surtout suivies de décisions constructives sur la suite du mandat, comme celles que nous vous proposons aujourd'hui. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller PILLON : Bonsoir monsieur le Président, chers collègues, si cette intervention est portée à une voix, elle est en fait la conjugaison d'une approche conjointe avec ma collègue Rose-France Fournillon, et prouve que nous sommes, au sein de notre groupe, des plus sensibles au développement économique, sans lequel emploi et insertion ne seront que de vains mots.

La convention de groupement avec la convention AURA que vous nous proposez ce soir retient toute notre attention car son objectif nous paraît des plus adaptés. Il s'intègre totalement dans les évolutions économiques, dont le contexte sanitaire en a amplifié la portée. Il nous faut non seulement accompagner cette évolution avec cette étude d'opportunité mais ensuite la structurer.

Par ailleurs, cette délibération démontre que deux collectivités intimement liées sur la compétence économique peuvent aborder la même problématique dans une approche commune et nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous partageons cette vision de développer de sites de coworking en travaillant sur le bâti existant, en privilégiant les centres-bourgs contribuant ainsi à leur vitalité et à mettre en valeur les communes de périphérie ou par exemple, les sites proches des gares, afin de diminuer les déplacements et améliorer la qualité au travail des collaborateurs.

Pour autant, ces sites de coworking doivent être, à la fois, connectés à leur environnement physique mais aussi à un réseau internet fiable et performant, accessible à toute entreprise qu'elle soit petite et grande, que ce soit un autoentrepreneur ou une multinationale. Permettez-moi de profiter de la présente pour vous alerter sur l'absence de transparence de l'opérateur quant au déploiement de la fibre dans nos communes qui est un problème récurrent et qui perturbe beaucoup, en fait, nos habitants et nos petites entreprises, notamment les autoentrepreneurs.

Aussi, notre groupe s'associe à cette démarche et votera cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci tous les deux pour ces interventions positives et monsieur Pillon je partage votre avis et votre analyse qu'il est important de pouvoir travailler avec la Région et donc je suis très content que la Métropole et la Région puissent travailler ensemble sur ce dossier et j'espère que nous arriverons à le faire sur beaucoup d'autres.

Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du rapport n° 2020-0242 qui concernait le rapport sur l'INSA Lyon. Il a été adopté avec 105 voix pour. La désignation a été validée avec 101 voix.

Pour le rapport n° 2020-0247, sur la subvention MMI'e, le rapport a été adopté avec 129 voix.

N° 2020-0253 - développement solidaire et action sociale - Personnes âgées personnes handicapées - Plan de soutien exceptionnel aux établissements et services sociaux et médico-sociaux métropolitains (ESSMS) suite à la crise sanitaire - Attribution de subventions de fonctionnement - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0253. L'avis de la commission a été favorable.

Le groupe Communiste a retiré son intervention, donc je vous propose de passer directement au vote. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0255 - développement solidaire et action sociale - Logement d'abord - Attributions de subventions aux associations et structures intervenant dans la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal du Logement d'abord pour l'année 2020 - Approbation de conventions - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0255.

Nous avons deux demandes de prise de parole. Madame Runel pour le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Je vous remercie. Monsieur le Président, chers collègues, au regard de l'heure un peu tardive, je pense que je vais éviter de vous faire un cours sur l'intérêt de ce dispositif. Je vais juste rappeler que le concept de Logement d'abord s'est développé depuis le début des années 1990 aux États-Unis et dans le courant des années 2000 en France, en opposition au système qui prévalait avant lui, c'est-à-dire un système dans lequel s'inscrivent encore certains départements par ailleurs, qui consistent à faire en sorte que les ménages accèdent successivement, dans le cadre d'un parcours d'hébergement, à différents types de dispositifs.

Aujourd'hui, l'idée de ce logement d'abord, c'est de permettre justement à des ménages en difficulté de pouvoir accéder d'abord à un logement et c'est donc le logement d'abord qui est entendu comme cette nouvelle conception de l'accompagnement au logement.

En quelques années, nous sommes passés de l'idée de traitement, de traiter de la demande au logement d'abord, un logement perçu comme une finalité de l'insertion au logement vu comme un moyen, une modalité de la démarche d'insertion sociale.

Pourtant, nous constatons toujours que l'écart entre l'offre et la demande de logements accessibles aux ménages les plus pauvres se creuse. Les plus démunis rencontrent aujourd'hui les plus grandes difficultés à se loger. Des logements indignes qu'on pensait d'un autre temps refont surface.

Par ailleurs, et malgré des alertes incessantes, notamment du secteur associatif, les pouvoirs publics n'ont pas anticipé les mutations profondes que connaît notre société. Et les crises économiques, migratoires, sanitaires engendrent toujours une crise sociale, et c'est toujours les plus fragiles qui en sont les victimes.

Alors notre Métropole, que nous voulons accueillante, solidaire, aidante, doit se saisir de chacune des opportunités pour accompagner les plus fragiles. Cette délibération nous permet d'élargir à des personnes vulnérables souffrant de conduites addictives, des jeunes placés sous main de justice ou encore en parcours d'exil, de s'inscrire dans cette démarche.

Car il est au cœur de cette approche d'affirmer que les personnes les plus marginalisées socialement, les plus fragiles psychologiquement ou d'une manière générale, celles présentant des problématiques lourdes, multiples et complexes, ont le droit, comme tout un chacun, d'habiter un logement autonome et durable et d'y accéder directement malgré leur fort besoin d'accompagnement.

Nous devons faire coïncider nos politiques avec nos orientations. Nous ne pouvons plus construire du logement d'un côté de manière déconnectée avec les besoins de nos concitoyens et les alertes de nos partenaires associatifs et de nos travailleurs sociaux, comme ceux d'Oppelia, du CLLAJ (comité local pour le logement des jeunes) ou de l'Orspère qui accompagnent au quotidien les plus fragiles d'entre nous.

Je terminerai simplement en rappelant le principe fondateur du *Housing first* : "Toutes les personnes, même les moins insérées socialement, celles souffrant de troubles psychologiques graves ou de problèmes d'assuétude à la drogue ou à l'alcool particulièrement développés, avaient comme tout le monde le droit d'habiter un logement autonome".

Le logement est un droit fondamental, un bien commun, comme l'eau, la santé, l'éducation et je crois que notre Métropole aujourd'hui le démontre pleinement. Notre groupe votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Crespy pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CRESPI : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, vous nous proposez à nouveau de voter des subventions aux associations et structures intervenant dans la mise en œuvre du logement d'abord, et ce, en direction de publics ciblés en insistant sur leur souffrance psychique.

Or, cette crise sanitaire sans précédent et les deux confinements ont eu des conséquences psychologiques importantes et reconnues pour l'ensemble de nos concitoyens, ceux qui ont vu leur activité professionnelle cesser brutalement, mais dont les charges subsistent, ceux qui ne bénéficient d'aucune aide économique, nos étudiants qui peinent à se loger et dont les parents eux-mêmes en difficultés ne peuvent aider et, plus largement, toutes les personnes qui développent une souffrance psychique liée à la crise et à l'isolement.

Les professionnels de la santé mentale alertent sur de possibles effondrements psychologiques à la fin du confinement avec une perte de repère et, face à cette situation alarmante, la psychiatrie publique est déjà en difficulté pour répondre aux demandes de prise en charge. Les hôpitaux sont saturés, les centres médicaux psychologiques ont de longues listes de patients en attente quand ils ne sont pas tout simplement fermés sur nos communes.

Et face à cette situation d'une gravité exceptionnelle pour l'ensemble de nos concitoyens, dont beaucoup se retrouvent en difficulté de logements, vous nous proposez des aides en direction d'un public restreint et ciblé "en parcours d'exil" et, pour le troisième volet, sur des subventions au Centre hospitalier du Vinatier, à une association qui vient en aide à des personnes migrantes.

Quand on connaît les difficultés d'accueil et les conditions de prise en charge des patients, on peut légitimement se poser la question du choix qui privilégie un public à d'autres. Beaucoup de nos concitoyens aimeraient que l'on s'interroge à la fois sur leur parcours de relogement et sur les soutiens psychologiques dont ils auraient besoin. Pour ces différentes raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur le Vice-Président Renaud Payre.

M. le Vice-Président PAYRE : Monsieur le Président, je crois qu'il faut que nous essayions d'éviter d'opposer les publics entre eux. De fait, la politique de Logement d'abord, c'est avant tout pour les personnes qui sont à la rue et c'est une politique également d'inclusion par le logement qui a été proposée et qui a été initiée sous le mandat précédent et je crois que c'est une grande fierté pour notre Métropole de participer au plan quinquennal du logement d'abord. En l'occurrence, on ne peut que souscrire à vos propos, madame Crespy sur l'état de la psychiatrie publique en France et sur notre territoire et déplorer le manque de moyens consacrés à la psychiatrie effectivement dans notre pays.

Mais là, il s'agit d'intervenir sur trois types de publics qui sont particulièrement exposés et qui sont menacés d'être à la rue et donc, qu'il faut accompagner. Ce sont bien les personnes qui souffrent de conduite addictive, les jeunes qui sortent d'incarcération et également des personnes qui sont atteintes de souffrances psychiques graves liées à l'exil ou au post-exil.

C'est donc ce développement du logement d'abord que nous proposons ici et qui nous permet de déployer ce dispositif de Logement d'abord.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous passons au vote. Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est théoriquement terminé mais on me signale, au niveau des services, que nous avons un problème avec le système de vote. Donc, nous allons faire une interruption de séance technique de dix minutes et nous reprenons à 23 heures 15. À tout de suite.

(La séance est interrompue à 23 heures 07 et reprend à 23 heures 28).

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons pour un court instant l'assemblée. Malheureusement, nous avons un problème technique qui fait que nous ne sommes plus en mesure d'assurer les votes et que les deux ou trois derniers votes n'auraient pas été pris en compte. Nous ne sommes pas en mesure de régler les problèmes techniques dans les minutes qui viennent.

En conséquence, la séance est suspendue et reprendra demain matin à 9 heures 30. Donc, demain matin à 9 heures 30, reprise des débats. Je suis désolé pour cette interruption plus longue que prévue, bien qu'à 23 heures 30, tout le monde aura mérité d'aller se coucher.

Je vous rappelle que nous pouvons avoir des pouvoirs, deux pouvoirs par personne pour ceux qui auraient des obligations professionnelles notamment. Le lien sera le même. De toute façon, nous allons vous refaire un mail avec le même lien ou avec un nouveau lien au plus vite. Je suis encore désolé et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

(La séance est suspendue à 23 heures 30).

(La séance reprend le mardi 15 décembre 2020 à 9 heures 30).

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes, bonjour à tous, suite à un dysfonctionnement technique du système de vote, nous avons dû suspendre la séance hier soir vers 23 heures 30, avant que l'ordre du jour n'ait été épuisé.

Nous allons donc reprendre ce matin la poursuite de notre ordre du jour. Je regrette et m'excuse pour cet incident fortuit. Je propose aux Présidents de groupes de nous réunir jeudi matin à 8 heures pour une Conférences des Présidents, pour débriefer la séance, notamment les techniques de vote en toute transparence.

Je souhaite également que nous décidions ensemble de l'horaire le plus adapté pour le prochain Conseil de janvier. S'il y a quelques demandes préalables, nous allons néanmoins faire procéder au vote sur le quorum, avant de vous donner la parole. Je vous propose donc de procéder à un vote pour vérifier que le quorum est atteint. Ce vote permettra également de bien vérifier l'appariement de chaque élu au système de vote. Je déclare le vote ouvert. Le scrutin est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Interventions préalables

M. LE PRÉSIDENT : J'ai des demandes de parole préalables de monsieur Cochet, notamment. Monsieur Cochet, vous avez la parole pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, notre intervention liminaire d'hier concernant l'organisation des débats nous donne d'autant plus raison aujourd'hui. Puisque Jean de La Fontaine a été cité lors de notre séance programmée hier, je vous invite à relire la fable "Le rat et l'huître". Cette fable contient plus d'un enseignement, "que ceux qui n'ont du monde aucune expérience sont aux moindres objets frappés d'étonnement." Et puis, nous y pouvons apprendre que "Tel est pris qui croyait prendre !" On voit la différence avec

le professionnalisme du Conseil régional dirigé par Laurent Wauquiez qui a mené sa séance hier sans aucune difficulté.

La situation dans laquelle nous sommes ce matin est due à l'impréparation d'une séance fleuve qui démarre à 14 heures alors qu'elle aurait dû débiter à 9 heures. La soi-disant panne informatique a bon dos et je ne suis pas sûr que nos délibérations prises ce matin ne soient pas entachées d'illégalité, suite au cafouillage d'hier au soir.

Cette situation bien regrettable n'est pas à la hauteur de notre institution. Je compte, monsieur le Président, que vous en tirerez toutes les conséquences d'un tel dysfonctionnement et je note la réunion de jeudi matin. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Perrin-Gilbert souhaitait intervenir également.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Oui, monsieur le Président, est-ce que vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, le groupe Métropole en commun tient tout d'abord à exprimer son soutien aux services métropolitains, informatique et DAVI notamment, pour les conditions de travail que nous leur imposons.

Je tiens également, monsieur le Président, à vous dire que la manière dont s'est terminée la séance hier soir n'est pas sérieuse. Le dysfonctionnement n'est pas que technique, pour moi, il est politique !

Je maintiens que notre assemblée délibérative ne se réunit pas assez régulièrement, d'où des ordres du jour très longs. D'autre part, quand on est en visioconférence à cause de la Covid et que l'on sait que l'on a devant nous plusieurs longues heures de séance, on commence à 9 heures le matin et pas à 14 heures.

Hormis ces remarques dont nous aurons l'occasion de parler jeudi, je souhaite savoir sur quelle base de notre règlement intérieur ou du CGCT (code général des collectivités territoriales), nous pouvons convoquer une séance du soir pour le lendemain matin. Il en va de la sécurisation des délibérations adoptées ce jour. Sans réponse de votre part, le groupe Métropole en commun ne participera pas au vote. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Monsieur Geourjon.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite également revenir un instant sur la fin chaotique de notre Conseil de la Métropole, la nuit dernière, un Conseil qui aurait dû se terminer vers trois ou quatre heures du matin mais qui a été écourté pour des raisons techniques, si j'ai bien compris.

Cette situation révèle un problème de gouvernance. En effet, la longueur de nos Conseils est essentiellement due à votre décision de réduire drastiquement leur nombre. Nous vous redemandons donc de retrouver un rythme mensuel pour les Conseils de la Métropole.

Par ailleurs, comme nous vous l'avions demandé pour le Conseil d'hier, nous souhaitons que les prochains Conseils de la Métropole démarrent à 9 heures du matin.

Enfin, comme mes collègues, je m'interroge pour savoir si la fin de notre Conseil était une simple suspension de séance de 10 heures qui devraient donc faire jurisprudence, ou une levée de séance. Nous avons, de ce fait, des doutes sur la légalité de cette séance, re-convoquer dans l'urgence sans procédure d'urgence. Un problème de légalité aussi bien, vis-à-vis du code du travail pour les agents métropolitains que vis-à-vis du code des collectivités locales. Je vous remercie de nous apporter des précisions sur ces deux points.

M. LE PRÉSIDENT : Merci et j'ai une demande d'intervention également de monsieur Groult.

M. le Conseiller GROULT : Oui, bonjour monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus. Très rapidement, je m'associe aux soutiens qui ont été fait aux services. Un problème technique peut intervenir et je retiens la proposition de la rencontre de jeudi afin qu'on puisse en discuter et aplanir tout cela dans les meilleures conditions.

Ce qui nous tient le plus à cœur aujourd'hui, c'est de s'assurer de la publicité de ce débat public, notamment en transmettant le lien de la retransmission YouTube, sur le compte Twitter de la Métropole et sur le site de la Métropole de Lyon. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie pour ces interventions préalables. Je vous confirme que nous avons fait une suspension de séance hier et donc que nous reprenons suite à cette suspension de séance, que nos services

juridiques ont validé ce processus et que naturellement, chacun et chacune a le droit d'avoir une analyse juridique différente.

Sur l'horaire, je note, *a priori*, sur plusieurs interventions, que l'horaire de 9 heures serait mieux adapté. Je crois que nous avons eu, depuis le Conseil précédent, quatre, cinq ou six Conférences des Présidents beaucoup plus tournées sur la crise de la Covid que sur le fonctionnement de l'assemblée. Je n'avais pas retenu cette demande d'horaire à 9 heures. Donc, si cela fait consensus jeudi prochain, nous adopterons ce nouvel horaire.

Et enfin, je tiens quand même à rappeler que si la séance est très longue, c'est que naturellement, nous respectons tous les temps de parole, y compris ceux qui font 10 ou 15 minutes et parfois sans aucun sujet avec la délibération votée d'ailleurs.

Pour reprendre, puisque nous avons eu cet incident technique qui a dû nous arrêter, il faut que nous revoyions les dernières délibérations n° 2020-0252, 2020-0253 et 2020-0255.

N° 2020-0252 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Convention de groupement de commande avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité du déploiement des lieux de travail partagés dits coworking sur la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Je vous demande de relancer le vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0253 - développement solidaire et action sociale - Personnes âgées personnes handicapées - Plan de soutien exceptionnel aux établissements et services sociaux et médico-sociaux métropolitains (ESSMS) suite à la crise sanitaire - Attribution de subventions de fonctionnement - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : Merci d'ouvrir le vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0255 - développement solidaire et action sociale - Logement d'abord - Attributions de subventions aux associations et structures intervenant dans la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal du Logement d'abord pour l'année 2020 - Approbation de conventions - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier n° 2020-0252, il a été adopté avec 128 voix pour sur 130 votants, deux personnes ne prenant pas part au vote.

Nous reprenons où nous en étions hier.

N° 2020-0259 - éducation, culture, patrimoine et sport - Rapport des délégataires de service public - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest et Elior - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0259. L'avis de la commission est favorable.

Et nous avons trois demandes d'intervention, je donne la parole madame Arthaud pour le groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère CHARNAY : Bonjour, ce n'est pas madame Arthaud.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y madame Charnay.

Mme la Conseillère CHARNAY : Oui, c'est madame Charnay puisque madame Arthaud n'a pas pu se rendre disponible aujourd'hui professionnellement.

Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération puisque nous avons toujours voté contre les délégations de service public concernant les collèges. Nous portons le souhait de réorienter les politiques publiques, afin de stopper la privatisation progressive des cantines de la Métropole et d'aller vers un retour en régie de la restauration scolaire. Nous tenons à réaffirmer la nécessité d'une gestion publique des services publics, pour assurer une égalité entre tous. Je n'aurai pas été trop longue. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies Métropole. Madame Fournillon, pour l'instant, on ne vous entend pas. En attendant que la liaison se fasse, je vous propose de donner la parole à madame Nachury pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile et madame Fournillon, je vous donnerai à nouveau la parole dans quelques minutes.

Mme la Conseillère NACHURY : Bonjour à tous, merci monsieur le Président. Ce projet de délibération porte communication du rapport des délégations du service de restauration dans les collèges, complété par l'avis de la Commission consultative des services publics locaux.

C'est l'occasion d'informations et de comparaisons sur la mise en œuvre de la restauration dans 24 collèges en délégation sur les 62 qui ont une demi-pension.

On peut constater, selon le prestataire et les modalités de service, des différences notables dans la part des frais de personnel, dans le coût des denrées et le prix de revient par repas.

Il est noté que les charges sont plus élevées que prévu et la CCSPL s'inquiète de l'augmentation des impayés.

À l'occasion de cette délibération concernant partie de la restauration des collèges, nous souhaitons :

- tout d'abord, faire état des conséquences de la crise sanitaire sur le budget des collèges en régie. La demi-pension y a été fermée pendant le premier confinement et le nombre de rationnaires a chuté pendant le deuxième. Une part des recettes "restauration" est affectée au budget général du collège pour prendre en compte les frais généraux (chauffage, eau, électricité.) et le reversement est, et sera moindre pour 2020, affectant le budget général des collèges en régie,

- ensuite, attirer l'attention sur les 17 collèges dits "hébergés" dont les élèves déjeunent dans un autre établissement, collège ou lycée. La situation n'est pas toujours satisfaisante ou optimale. Sans vouloir faire du localisme, je prends exemple du collège Vendôme où l'accueil d'une partie des collégiens est de plus en plus difficile au lycée Édouard Herriot, en raison du nombre croissant de lycéens rationnaires et des différences d'âges,

- enfin, solliciter comme cela a été fait en commission éducation, culture, un examen de la question de la restauration scolaire dans un temps plus long et une vision plus large :

- . pour connaître les données pour tous les collèges (d'ailleurs la CCSPL souligne que comparer DSP et régie est impossible),
- pour évaluer les différents modes de service sans dogmatisme,
- . pour pointer les évolutions nécessaires,
- . pour travailler sur les aspects plus pédagogiques : rôle de l'alimentation, intérêt pour les produits, lutte contre le gaspillage, etc.

Madame la Vice-Présidente a semblé plutôt favorable à cette démarche. Monsieur le Président, nous espérons que vous la suivrez et accepterez un groupe de travail pour ce qui est un service annexe mais ô combien important dans son aspect santé et éducation. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je redonne la parole à madame Fournillon pour le groupe Synergies Métropole.

Mme la Conseillère FOURNILLON : Merci monsieur le Président, vous m'entendez cette fois ?

M. LE PRÉSIDENT : Très bien.

Mme la Conseillère FOURNILLON : Comme je l'avais formulé à la commission thématique, nous pouvons nous interroger sur ce qui explique les écarts de gestion et notamment des charges plus élevées que prévu, qui ressortent du rapport.

Monsieur Marion, Président de la commission thématique, a accepté l'idée d'un groupe de travail sur le sujet de la restauration et nous l'en remercions. En effet, il est très important de pouvoir avoir des comparatifs entre régie et DSP, même s'il apparaît difficile d'obtenir des chiffres précis pour les établissements en régie comme le souligne le rapport de la CCSPL.

Comme la CCSPL, on ne peut que se réjouir de la mise en œuvre d'exigences contractuelles renforcées en matière de développement durable, visant à lutter contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la réduction des déchets. En effet, une alimentation durable participe à l'éducation au développement durable, un développement durable simple, accessible à tous, facilitateur, marqué par l'adoption des éco-gestes, pour qu'ils deviennent des réflexes au quotidien et non plus un effort.

Ma commune, mais beaucoup d'autres d'ailleurs, mène une politique "zéro déchet" en partenariat avec les équipes enseignantes et les prestataires. La sensibilisation auprès des enfants à travers le dispositif "zéro gaspi" et du prestataire, par exemple, la fontaine à yaourt qui a fait disparaître tous les pots, conduit à une vraie prise de conscience qui se traduit aujourd'hui par une moyenne de 40 g de déchets par assiette, contre plus de 100 g en France.

L'adoption des bons réflexes par les enfants s'acquiert de manière pérenne et se propage aux adultes, signe de cette acquisition des bons réflexes par les citoyens de demain. Récemment, nos élèves ont eux-mêmes mis en place des sensibilisations à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets, auprès des camarades et du prestataire avec le soutien des équipes pédagogiques et cela a conduit à une réduction de 50 % des déchets non compostables au restaurant et au goûter entre la suppression des emballages et les goûters faits maison impliquant les familles.

La gestion des déchets, c'est aussi permettre le traitement des déchets organiques sur site en les équipant de composts, dont le substrat peut être utilisé comme engrais dans des potagers pédagogiques et participer aussi à une alimentation durable en éduquant aux goûts et aux saisons.

L'alimentation durable est un cercle vertueux de la production au traitement. Rien ne se perd, tout se transforme. En matière de production justement, si notre contrat de restauration prévoit 30 % de bio, 40 % de local, 5 % d'équitable, nous constatons, comme la CCSPL, des difficultés à faire respecter ces engagements par les prestataires.

En la matière, comment sont contrôlées la traçabilité et les dépenses, avec quelle sanction le cas échéant ? À ce titre, une régie directe doit constituer une réponse en matière de contrôle et de traçabilité des approvisionnements. Le recours à l'agriculture locale également, tout en ouvrant des canaux de distribution supplémentaires aux producteurs locaux, favorisant ainsi la préservation d'une agriculture de proximité, la résilience du territoire, sans oublier les bienfaits sur la santé d'une alimentation de qualité.

Nous ne pouvons donc qu'encourager la Métropole dans cette voie, avec la volonté d'aller encore plus loin que les obligations légales, tout en soutenant les initiatives visant à développer les activités pédagogiques pour éduquer les citoyens de demain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, est-ce que la Vice-Présidente madame Moreira veut ajouter un mot ? Eh bien, je le fais pour elle, pour vous confirmer naturellement que nous sommes favorables à la mise en place de ce groupe de travail qui permettra de mieux évaluer les différentes solutions et nos politiques en termes de restauration dans les collèges.

Je mets donc ce rapport au vote. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Alors, je vous donne les résultats des votes précédents :

- pour la délibération n° 2020-0253, elle a été adoptée avec 127 voix pour,
- pour le dossier n° 2020-0255, sur les subventions au Logement d'abord, il a été adopté avec 100 voix pour, une contre et 24 abstentions.

Merci pendant les votes de ne pas utiliser le chat pour ne pas perturber le vote et de le faire uniquement en dehors des périodes de vote.

N° 2020-0260 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, au parcours éducatif culturel, aux classes numériques et au dispositif collèges au cinéma - Année 2020-2021 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0259. L'avis de la commission est favorable. Il y a une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains, madame Picot.

Mme la Conseillère PICOT : Merci monsieur le président, bonjour. Monsieur le Président, chers collègues, à la lecture de cette délibération, où le rôle d'acteur éducatif de la Métropole de Lyon est réaffirmé à travers son soutien à des actions éducatives et citoyennes, il nous est apparu qu'il était opportun d'en saisir l'occasion pour rendre un hommage à Daniel Cordier, décédé récemment, le 20 novembre, et dont l'histoire est intimement liée à celle de Lyon.

Parachuté depuis Londres à Montluçon dans la nuit du 25 au 26 juillet 1942, il arrive dans notre ville le lendemain, à la gare de Perrache. Rendez-vous lui est donné sous la queue du cheval de Louis XIV, place Bellecour. Le soir même, au restaurant le Garet, il devient le secrétaire de Jean Moulin, alias Rex, représentant du Général de Gaulle en France.

De juillet 1942 à mars 1943, Daniel Cordier sillonne notre ville, entre Rhône et Saône, entre Perrache et la Croix-Rousse, pour coordonner les réseaux de Résistance, leur transmettre les directives de Londres. Son engagement est d'autant plus remarquable qu'il est issu de l'extrême-droite antisémite. C'est dans l'épreuve, devant la réalité du nazisme et de Vichy, qu'il accomplit un chemin intérieur qui l'emmènera de Maurras à de Gaulle.

Cette histoire, ce parcours de vie, il nous semble essentiel de l'inscrire sur le fronton de l'un de nos collèges et l'un d'entre eux nous semblerait plus qu'opportun : le futur collège Pré-Gaudry, dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon.

À quelques centaines de mètres de l'ancienne École de santé militaire où Barbie tortura Jean Moulin, il jouxte ces voies ferrées sur lesquelles tant de victimes ont été acheminées vers la mort, vers les camps de la mort.

Quand Moulin entra au Panthéon le 19 décembre 1964, André Malraux dans son éloge funèbre invitait la jeunesse de France à penser à cet homme.

Aujourd'hui, si nous vous demandons solennellement d'attribuer le nom de Daniel Cordier au nouveau collège Pré-Gaudry, c'est pour que la Métropole de Lyon permette chaque matin à des centaines de collégiens de penser à cet autre homme, Daniel Cordier, à qui nous devons tant et dont la vie est libre, jusque dans son intimité, nous contemple et nous invite à l'engagement et à la vigilance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Picot pour ce plaidoyer. Néanmoins, naturellement, je ne déciderai pas seul, avec une réponse immédiate de cette proposition qui sera étudiée parmi d'autres par les élus locaux, notamment la Maire du 7^{ème} arrondissement et les élus métropolitains pour le nom de ce futur collègue dans le 7^{ème} arrondissement.

Je mets la délibération au vote qui concerne, je vous le rappelle, l'aide au projet éducation. Le scrutin a été ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat du rapport n° 2020-0259 qui concernait les délégataires sur la restauration scolaire. Il a été adopté avec 123 voix.

N° 2020-0265 - éducation, culture, patrimoine et sport - Attribution d'une subvention à l'association Lou Rugby pour son action d'accompagnement en faveur des clubs de rugby de la Métropole de Lyon - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Ben Itah a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0265. L'avis de la commission est favorable et nous avons une demande d'intervention du groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, ce sera relativement court et donc, nous avons une question à vous poser et je le fais au nom du groupe Synergies Métropole et avec le groupe Progressistes et républicains qui s'associe à notre question et à notre demande que nous vous adressons ce matin, c'est à propos, bien sûr, des clubs de sport.

Depuis plusieurs années, un comité d'audition que nous avons demandé d'ailleurs en tant que groupe Synergies, se tenait, composé de tous les groupes politiques de la Métropole et nous recevions chaque année les dirigeants des principaux clubs sportifs qui étaient l'ASVEL féminin, l'ASVEL masculin, le LOU, le handball. À un moment donné, il y avait bien sûr l'OL mais à partir du moment où il s'est structuré financièrement avec des moyens dont il dispose aujourd'hui, il n'était plus dans les clubs auditionnés.

C'était simplement pour justifier de la part des clubs et nous recevions les dirigeants pour qu'ils puissent dire quelles sont les contreparties qu'ils mettaient en face des subventions, bien sûr, données de la Métropole, par le biais de leurs centres de formation. Et pour nous, c'était relativement important puisque c'était la volonté pour ces clubs, puisqu'ils sont emblématiques de leur sport, de bien vouloir donner des contreparties vis-à-vis des clubs amateurs, c'est-à-dire d'être présents pour des séances de démonstration, pour des séances d'entraînement, pour aller aider aussi les entraîneurs et les encadrants et aller à la rencontre des joueurs et surtout la rencontre entre les jeunes joueurs et les joueurs de haut niveau. C'est ce qui nourrissait la motivation de ces jeunes joueurs en rencontrant les joueurs qu'ils voyaient par ailleurs sur les stades.

Donc, notre question est simple, il nous faut bien sûr, au regard et cela, c'est ce que nous demandons depuis très longtemps, l'évaluation des politiques publiques mais en tout cas demander à l'avance ce que sont les contreparties de ces différents clubs. Cette logique d'irrigation nous paraît en tout cas essentielle et nous vous demandons monsieur le Président, si vous êtes d'accord en tout cas, et si vous voulez bien maintenir ce club, en tout cas ce groupe tanspartisan qui permet d'auditionner les grands clubs chaque année pour qu'ils justifient de la subvention qu'ils peuvent recevoir de la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Grivel, je vous confirme naturellement que je suis en accord avec cette proposition et que, lorsqu'on verse une subvention importante que ce soit un club sportif ou une autre entité, il est de droit de demander à cette entité d'être reçue par la commission concernée pour être auditionnée et faire un bilan annuel et évaluer ce qu'on fait de l'argent de la collectivité.

J'en profite d'ailleurs pour vous dire que, sur les clubs sportifs professionnels, nous allons modifier les subventions, ou plutôt les prestations d'achat que nous réalisons, que notamment j'ai demandé d'arrêter l'achat des loges pour ces clubs professionnels, je pense notamment à la loge de l'Olympique Lyonnais qui coûtait 200 000 € par an à la collectivité, sans que l'intérêt pour la collectivité ne soit démontré.

Je mets ce rapport au vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2020-0260 sur les actions éducatives : la délibération a été adoptée avec 129 voix pour.

N° 2020-0266 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Soutien aux projets associatifs - Attribution de subventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Ben Itah a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0266. L'avis de la commission a été favorable et nous avons une intervention de monsieur Diop pour le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller DIOP : Bonjour chers collègues, est-ce que vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui.

M. le Conseiller DIOP : Je vais vous parler d'un sujet qui peut paraître mineur pour certains d'entre vous mais qui ne l'est pas pour moi mais avant de commencer, permettez-moi juste une petite observation. Je constate que nous sommes dans l'impossibilité de dépersonnaliser nos débats ; les postures, les esprits clubs, les mentalités de blocs, le tout sous couvert d'un verbiage fécond, avec pour constat, un immobilisme de l'acte public stérile. Je suis désolé, nous sommes tous ensemble pour prendre des décisions importantes pour des milliers de gens qui nous ont envoyés dans cet hémicycle et les débats ne sont pas à la hauteur. Mais c'est juste la parenthèse que je voulais faire.

Mais je vais revenir sur le sujet qui m'intéresse particulièrement. Je vais vous parler des petites et moyennes associations, qu'elles soient sportives ou culturelles, ce qui anime au quotidien notre vie quotidienne, celles qui sont en première école de citoyenneté d'intégration et d'animation de nos cités.

Je vais vous donner juste un exemple : un club que je connais qui est dans ma circonscription, qui est un club qui est dédié à la pratique du sport féminin, qui est un sujet important pour nous parce que nous avons parlé des droits des femmes, ce club fait partie des meilleurs clubs formateurs de France. Avec la Covid, il a perdu 20 % de ses licenciées et la totalité de ses sponsors. Est-ce que nous pouvons nous poser un moment pour avoir une réflexion sur ces situations de ces petits clubs qui font les dynamiques de notre vie sociale ?

Je parle de cette situation parce que, tout simplement, parmi nous tous, nous avons connu quelqu'un ou quelqu'une venant d'ailleurs qui, grâce aux associations, petites ou moyennes, a pu avoir un parcours de citoyenneté et d'intégration correct.

Je pense que ce débat rejoint aussi le monsieur qui est intervenu avant moi qui parlait presque de suspicion parce qu'il faut soumettre les clubs qui reçoivent des subventions à une petite inquisition : que faites-vous de l'argent que l'on vous verse ? Ma démarche n'est pas celle-là. Ce qui m'intéresse dans la vie associative et dans les clubs, c'est de regarder totalement leur dimension sociale et de voir quel intérêt on peut y porter. Donc je pense, le Président l'a dit, mettons en place des moyens qui nous permettent de faire l'état des lieux de notre relation avec tout ce monde associatif, petit et moyen. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je vous rappelle que nous sommes suivis par des habitants de la Métropole du Grand Lyon, donc si vous pouviez mettre votre caméra quand vous parlez, c'est plus sympathique, je pense pour ceux qui nous suivent. Nous mettons le rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Pour la délibération n° 2020-0265 qui concernait la subvention Lou rugby, il y a eu 134 voix pour, soit l'unanimité des présents.

N° 2020-0294 - proximité, environnement et agriculture - Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Groult a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0294. Je laisse la parole à monsieur Novak, pour nous communiquer l'avis du conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Monsieur Novak.

On me dit qu'il est absent et on me dit aussi que cet avis est favorable. Donc, nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature de :

- M. Moussa DIOP.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vais mettre le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0295 - proximité, environnement et agriculture - Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais- Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0295 et qui concerne la désignation de cinq représentants du Conseil.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Anne GROSPERRIN,
- M. Pierre ATHANAZE,
- M. Florestan GROULT,
- Mme Muriel LECERF,
- M. Lucien BARGE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vais mettre le dossier aux voix. Merci d'ouvrir le vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le rapport n° 2020-0266 qui concernait le soutien au projet associatif des clubs sportifs, il a été adopté à l'unanimité avec 136 voix pour.

N° 2020-0296 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) - Conception, construction, entretien et exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Creuze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0296. L'avis de la commission est favorable. Monsieur Groult a une intervention pour le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire. Vous avez la parole.

M. le Conseiller GROULT : Excusez-moi, le temps d'allumer la vidéo, mes chers collègues, très rapidement, vous le savez que nous traversons depuis maintenant un an, une crise sanitaire sans précédent, aux conséquences économiques et sociales terribles. Certaines entreprises

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Groult, on vous entend très mal. Il y a peut-être un problème de connexion et dans ce cas, je vous demanderai de couper la vidéo, si c'est votre connexion qui est trop faible pour que le son soit meilleur.

M. le Conseiller GROULT : Je vais tester. Est-ce que vous m'entendez mieux.

M. LE PRÉSIDENT : Oui.

M. le Conseiller GROULT : Si vous me le permettez monsieur le Président, je vais reprendre depuis le départ. Vous le savez, nous traversons depuis maintenant un an, une crise sanitaire sans précédent, aux conséquences économiques et sociales terribles. Mais nous le savons aussi, certaines entreprises vont faire du bénéfice au sein ou par cette crise. C'est probablement le cas d'Atrium, notre délégataire, et j'espère l'exprimer avec suffisamment de pudeur car c'est un sujet évidemment très délicat. Il ne s'agit pas de stigmatiser et je classe en dehors de mon propos, les salariés qui ont dû vivre des périodes extrêmement dures.

Mais c'est donc probablement le cas d'Atrium, filiale d'un grand groupe français, et j'en appelle à ce qu'une partie de ces bénéficiaires s'ils s'avèrent en 2020, qui ont déjà été largement augmentés en 2019, soit reversés en fonds de solidarité, par exemple pour accompagner les familles qui n'ont pas toujours les moyens de vivre leur deuil.

Voilà, ce sont des sujets un peu graves, pour lesquels il n'est pas toujours facile de trouver les mots justes mais je tenais à vous les partager et en dosant la substance, avec la pudeur que j'ai essayé d'y mettre.

De cet exemple précis et je ne prendrai qu'un instant, cela me permet d'élargir très rapidement : la crise a donc fait énormément de perdants mais il y a eu aussi quelques gagnants. Comment pouvons-nous expliquer que, pendant que beaucoup allaient pour la première fois de leur vie à l'aide alimentaire, quelques-uns continuaient de faire pression et engorgeaient des dividendes confinés dans leurs fauteuils ? On nous demande beaucoup d'efforts individuels et je crois, je l'affirme même, qu'ils ne peuvent pas être compris sans instrument de solidarité collective.

Sur un tout autre registre, il y a Amazon qui déjoue l'idée qu'il n'y a pas d'argent magique avec 13 milliards d'euros engrangés en une journée cet été par Jeff Bezos mais je pense aussi aux assureurs et à la grande distribution, aux géants pharmaceutiques, tous ces gagnants, pour ne pas dire profiteurs de la crise.

J'en appelle donc à une taxe ou à une suspension temporaire sur les dividendes ou encore je reprends la proposition du Député Ruffin, d'un impôt Covid pour ces gagnants de la crise, afin de les rediriger vers les entreprises et les personnes en souffrance. Pas de profit sur nos morts, cela s'appelle la justice sociale. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération."

(VOIR annexe n° 15 page 271)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération n° 2020-0294 qui concernait la désignation d'un membre pour la Commission consultative d'élaboration et de suivi. Elle a été adoptée avec 102 voix pour et 33 abstentions.

Pour la désignation au SAGE, la délibération qui désigne cinq représentants a été adoptée avec 132 voix pour et 8 abstentions.

N° 2020-0297 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbain par les sociétés ELM, EGMI, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0297 et nous avons une demande d'intervention de monsieur Vincendet pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, nous allons prendre acte du rapport des délégataires de service public concernant la distribution de chaud et de froid urbains dans notre Métropole. Comme chaque année, ce rapport est bien sûr bien rédigé avec de nombreux chiffres couchés sur le papier et qui donne l'impression que tout va bien, que les habitants de la Métropole ont chaud en hiver grâce au travail des délégataires.

Or, chaque année, ce qui est écrit ne reflète pas la réalité de nos territoires : les réseaux sont vieillissants, ils sont pour beaucoup mal entretenus et évidemment lâchent au moment où les habitants en ont le plus besoin, c'est-à-dire lors de la période hivernale.

À titre d'exemple, je vais revenir sur ce qui est arrivé à Rillieux la Pape en début de ce mois, où des centaines d'habitants de logements sociaux se sont retrouvés sans eau chaude et sans chauffage. Dans ce cas-là, je vais vous raconter ce qui se passe : les délégataires des réseaux primaires et secondaires se renvoient la balle et n'interviennent pas tant que l'autre n'a pas bougé. Cela n'est pas écrit dans les rapports. Et ce qui est d'autant moins écrit, c'est que pendant ce temps les habitants les plus modestes de notre Métropole ont froid. Qui devrait s'occuper de rappeler aux délégataires leurs obligations ? C'est vous, la Métropole !

Or, la Métropole est l'incroyable absente du suivi de ces DSP sur le terrain et donc, qui doit s'en occuper ? Ce sont les Maires, car c'est vers le Maire que se tournent les habitants quand la Métropole n'est pas au rendez-vous, notamment sur ces questions de chauffage urbain.

J'ai moi-même convoqué les deux opérateurs Dalkia et Engie présents sur la commune pour leur faire comprendre que l'on ne pouvait pas laisser pendant des jours des habitants grelotter et que les problèmes de réseaux défectueux devaient être traités avant la période hivernale et pas au dernier moment, alors que les gens ont besoin de chauffage.

Une fois encore, il y a quelques jours, les services municipaux désespéraient de constater que sans la présence d'un adjoint au Maire sur place et aucun élu métropolitain, les entreprises ne procédaient pas aux travaux immédiatement.

Sans l'action menée par la Mairie de Rillieux la Pape, personne ne se serait retrouvé autour d'une table. Les habitants n'auraient pas retrouvé ni eau chaude, ni chauffage en 24 heures, alors même que c'est la compétence de la Métropole.

Notre groupe demande une nouvelle fois à la Métropole de Lyon de surveiller plus étroitement le travail des délégataires. Ce n'est pas parce que cela se passe dans des communes éloignées du centre de la Métropole, et que ce sont des personnes modestes qui en souffrent le plus, qu'il faut les laisser tomber. Au contraire, cela devrait être votre priorité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour ces propos équilibrés. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération n° 2020-0296 qui concernait les délégataires pour les cimetières. Elle a été adoptée avec 130 voix pour et 8 abstentions.

N° 2020-0298 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0298. L'avis de la commission est favorable.

L'intervention qui était prévue du groupe Inventer la Métropole de demain a été retirée.

Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"- Dans l'exposé des motifs, **I - Données d'activités**, il convient d'indiquer dans le tableau :

- nombre d'abonnés en 2019 : 367 926
- variation : 2 %

au lieu de :

- nombre d'abonnés en 2019 : 387 828
- variation : 7 %".

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0302 - proximité, environnement et agriculture - Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0302. Le vote de la commission est favorable. Il y a aussi un avis du Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole qui est favorable.

Nous avons une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Petit.

M. le Conseiller PETIT : Bonjour, monsieur le Président, mes chers collègues, voilà plusieurs années que nous soulignons le travail de qualité que représente ce rapport annuel qui fourmille de données, d'initiatives visant à réduire la production de déchets et à mieux trier. Mais cela n'intéressait pas tout le monde dans notre assemblée.

Je m'abstiendrai cette année de rentrer dans le détail du rapport, mais que tous les techniciens de la Métropole qui travaillent sur ces sujets sachent qu'ils ont la reconnaissance sincère de notre groupe.

Je m'abstiendrai car vous présentez un rapport sur une politique qui ne fût pas la vôtre, conformément à l'usage. Vous êtes assez conciliant, tout comme la CCSPL d'ailleurs, à donner un satisfecit peu convaincant sur les orientations politiques de la gestion des déchets dans la Métropole, alors que les chiffres en matière de qualité de tri notamment, ne sont pas très bons.

Nous aurons dans les mois à venir à juger de vos orientations et nous espérons sincèrement que les résultats seront meilleurs. En revanche, nous prenons prétexte de ce rapport annuel sur la gestion des déchets pour évoquer

le sujet sensible de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), qui n'a pas l'air d'émouvoir les foules dans cette maison.

Le financement par la TEOM n'est quasiment pas abordé dans le rapport annuel sur la gestion des déchets, alors qu'un point sur les contentieux en cours serait *a minima* une information importante pour tous les élus dont certains sont confrontés pour la première fois à cet épineux dossier.

Monsieur le Président, nous vous avons sollicité officiellement pour organiser un débat dans notre assemblée, sur les conséquences des décisions du juge administratif sur la TEOM. On ne peut que s'étonner de l'absence de réponse. L'enjeu est de taille, il s'agit pas moins d'une somme de 387 M€ de remboursement auxquels pourraient prétendre les contribuables Grand Lyonnais.

Alors oui, nous allons avoir un problème à gérer, oui le mur des réalités financières se rapproche à toute vitesse, et oui la Métropole a eu tort de s'obstiner ainsi à maintenir des taux de TEOM disproportionnés par rapport au coût du service.

Nous, élus du groupe du Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, voilà 10 ans que nous alertons sur le sujet et que nous ne sommes pas pris au sérieux.

C'est peu de dire que nous avons tout fait pour faire réagir les Présidents Collomb et Kimelfeld qui ne voyaient que le gain du reversement au budget général de tous les excédents de TEOM pendant des années. Nous avons pris la parole des dizaines de fois en assemblée. Nous avons demandé et obtenu la constitution d'une mission d'information et d'évaluation, dommage que le Président Kimelfeld l'ait utilisée à des fins de communication, en annonçant les conclusions de son travail à la presse, avant même la fin des réunions de travail. Nous avons voté, souvent seuls, contre les taux de TEOM, quand tous les élus écologistes présents lors des précédents mandats, et qui pour certains sont toujours présents ici, et qui m'écoutent aujourd'hui, ont tous, sans exception, voté les taux de TEOM incriminés.

Alors voilà, on pourrait se dire que la nouvelle majorité a tiré les leçons des erreurs passées, que l'on va ensemble définir une politique ambitieuse fondée sur des objectifs de baisse des tonnages de déchets collectés, d'un meilleur tri, d'une chaîne de recyclage efficace, tout cela dans le respect de la légalité et des capacités contributives de nos habitants.

C'est plutôt mal parti si vous pensez vraiment, comme nous l'avons entendu dans nos réunions de régie de déchets, que sur la TEOM, tout a été dit et qu'il faut passer à autre chose. Passer à autre chose, quand on a une épée de Damoclès de 387 M€ au-dessus de la tête, est-ce raisonnable ? Ou alors est-ce un moyen pour certains, notamment dans votre Exécutif, d'éviter d'assumer des choix politiques auxquels ils ont participé dans d'anciennes majorités ?

Les changements politiques amèneront des évolutions sur ce sujet des déchets, nous le savons. Mais il y a une chose qui ne changera pas, c'est la responsabilité des élus face à la dépense publique. Et sur ce coup-là, il n'y a qu'à lire la presse pour le comprendre, nous sommes passés collectivement au mieux pour des incompetents, au pire pour des malhonnêtes. Il est temps de prendre ce sujet à bras le corps et de proposer une solution crédible à cette assemblée, faute d'avoir su l'anticiper. Nous aimerions, monsieur le Président, connaître votre position sur ce sujet. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour ce qui est de la politique des déchets, je partage avec vous que le tri est insuffisant, que les marges d'amélioration sont très fortes et donc il y aura des propositions faites dans les mois qui viennent pour avoir une politique de déchets beaucoup plus ambitieuse, avec un objectif, je le rappelle, d'arriver à réduire de 50 % les déchets incinérés en fin de mandat.

Sur la question de la TEOM, et vous l'avez rappelé, c'est un dossier ancien dont nous avons hérité et que nous allons gérer, nous attendons une décision importante mi-2021 du Conseil d'État sur l'exercice 2016 et c'est uniquement malheureusement à partir de là que nous pourrions vraiment y voir clair. Et pour répondre aussi à votre demande, je suis favorable qu'à une des prochaines commissions finances, le sujet puisse être abordé et partagé au niveau de tous les élus, qu'ils soient nouveaux ou anciens.

Voilà, je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération n° 2020-0297 qui est adoptée à l'unanimité avec 139 voix qui était sur le rapport du délégataire du chaud et froid urbain.

Pour la délibération n° 2020-0298 sur la production et distribution d'eau potable, elle a également été adoptée à l'unanimité avec 137 voix pour.

N° 2020-0314 - proximité, environnement et agriculture - Convention d'offre de concours pour les travaux de dévoiement du réseau d'eau potable et d'assainissement entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0314. L'avis de la commission est favorable. Sur cette convention nous avons une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Geourjon.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de ce rapport technique qui n'appelle pas de remarque de notre part, je souhaite vous interroger au sujet du SYTRAL.

Les mobilités sont au cœur de toutes nos politiques publiques : économie, solidarité, urbanisme, environnement. C'est pour cela qu'à titre personnel, je trouve pertinent que le Président de la Métropole soit aussi Président du SYTRAL.

À l'inverse, cette concentration des pouvoirs entre les mains d'une même personne impose des devoirs plus importants en termes de démocratie et d'information. C'est pour cela que nous avons déposé, dans le cadre de l'adoption du règlement intérieur, un amendement visant à ce que le SYTRAL présente annuellement un rapport d'activité sur l'année écoulée et les perspectives futures. Je regrette donc votre refus de ce débat démocratique.

De même, nous souhaitons qu'en amont de l'adoption du futur plan de mobilité, qui viendra remplacer notre actuel PDU, une commission générale soit organisée au sein du Conseil de la Métropole. J'insiste sur le fait que ce débat doit être organisé dans la phase finale de rédaction du plan de mobilité et non simplement pour donner un avis sur ce document officiel.

L'avis est déjà prévu dans la loi LOM, mais il arrive trop tard pour permettre d'influer sur le document final. Nous avons la même demande vis-à-vis du plan de mandat sur lequel les Conseillers métropolitains n'ont, à ce jour, officiellement aucune visibilité, même si l'on sait très bien qu'il sera adopté jeudi.

Il est essentiel, pour les élus métropolitains que nous sommes, que le Président du SYTRAL s'engage aujourd'hui à organiser un débat en amont de l'adoption par le SYTRAL du plan de mandat (ce sera un peu tard) et du plan de mobilité afin que chaque Conseiller métropolitain puisse réellement jouer un rôle dans le processus d'élaboration de ces documents stratégiques pour chaque habitant et chaque salarié.

Chaque élu métropolitain a une expertise locale des mobilités, chaque élu métropolitain porte les enjeux du territoire qui l'a élu au suffrage universel direct. Monsieur le Président, respectez la démocratie, respectez les élus métropolitains de la majorité comme de l'opposition en acceptant ces débats.

Comme vous le savez chers collègues, d'ici au 1^{er} janvier 2022, le SYTRAL va changer de structuration juridique. Ses membres, ses compétences vont profondément évoluer. Au 1^{er} janvier 2022, le SYTRAL ne sera plus un syndicat mixte mais deviendra un établissement public associant la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, comme c'est déjà le cas, mais aussi l'ensemble des intercommunalités du Département du Rhône. La loi LOM qui crée cet établissement public prévoit qu'il puisse gérer les infrastructures ferroviaires, et qui dit ferroviaire dit réseau express métropolitain, le RER à la Lyonnaise dont nous avons parlé dans la séance d'hier.

La loi LOM stipulait que les contours, le fonctionnement et les missions de cet établissement public seraient précisés dans un délai d'un an par décrets et ordonnances. Le délai a été prolongé de quelques mois, jusqu'à avril 2021.

Monsieur le Président, pouvez-vous informer le Conseil de la nature de ces décrets et ordonnances ? Pouvez-vous confirmer la possibilité qu'aura cet établissement public de porter des projets de RER en partenariat avec la Région qui en sera également membre ? Cet établissement public SYTRAL pourrait ainsi être l'organe de gouvernance du RER à la Lyonnaise. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Écoutez, je vais prendre ma casquette de Président du SYTRAL d'abord pour vous répondre. Naturellement le SYTRAL avance et c'est normal. Il a un rôle institutionnel et donc il le remplit. Nous avons quand même décidé au SYTRAL de créer le comité des partenaires qui permet d'ouvrir le SYTRAL notamment à plus de monde. Je pense notamment aux entreprises qui vont, pour moitié, être membres de ce comité des partenaires, mais également aux associations. Et puis, nous avons commencé à travailler différemment avec les territoires autour de la Métropole, membres du SYTRAL ou futurs membres, et également avec les communes.

J'ai notamment demandé que, dès l'année prochaine, avec l'arrivée du métro prévue en 2023 à Saint Genis Laval, un travail soit entamé avec les Maires concernés de Saint Genis Laval, d'Oullins, de Pierre Bénite, d'Irigny et des autres, pour voir comment créer des liaisons efficaces de transports en commun pour rabattre sur le métro sans avoir des flux de véhicules supplémentaires. Ce travail d'habitude est engagé un an avant l'ouverture d'une ligne forte, nous allons le débiter dès l'année prochaine et donc avec une volonté d'ouvrir le SYTRAL sur la société et la Métropole.

Ensuite, sur vos demandes de rapports du SYTRAL à la Métropole, je vous réponds, et je l'ai déjà fait hier favorablement, en commission déplacements, il est naturel et je l'ai dit d'ailleurs il y a quelques minutes pour d'autres dossiers, que le SYTRAL vienne exposer son année devant la commission déplacements. De même que si vous demandez au Président de cette commission d'avoir un suivi du futur plan de mobilités, vous aurez une réponse favorable, et c'est normal qu'on puisse travailler ensemble.

Sur la loi LOM, ce n'est pas moi qui fais le décret, c'est le Gouvernement. Il prend beaucoup de retard et il y a un enjeu important, alors je ne vais pas rentrer trop dans le détail technique mais vous avez évoqué l'essentiel, enfin en tout cas un des points essentiels qui est le RER à la Lyonnaise, et déjà hier où monsieur Kohlhaas vous avait répondu.

La loi LOM prévoit très clairement que la Région est dans le nouveau EP (établissement public) SYTRAL. Aujourd'hui, la Région ne veut pas être dans l'EP SYTRAL aux conditions prévues par la loi LOM. Ça, c'est la première réalité. Donc nous allons voir comment cela se passe mais je crains malheureusement que la Région soit plutôt sur une phase de désengagement avec une vision simplement budgétaire de cet EP SYTRAL, il faut que ça coûte le moins possible. Les cars du Rhône ont déjà eu une offre diminuée de 30 % ces dernières années et ce n'est pas la vision que nous partageons d'ailleurs ensemble, je crois monsieur Geourjon, des transports publics que l'on souhaite.

Sur le RER à la Lyonnaise de façon plus précise, nous avons demandé dans ce décret qui n'est pas sorti, de le modifier par rapport à la version prévisible, pour qu'un transfert puisse être éventuellement fait si la Région en était d'accord à l'EP SYTRAL pour gérer ces RER du quotidien. Je ne vous cache pas que les dernières discussions que j'ai eues avec le Président de la Région, me laissent peu d'espoir sur ce sujet. Néanmoins, nous sommes en période électorale donc je pense que nous reprendrons ces discussions dès le mois de septembre avec monsieur Wauquiez ou la nouvelle Présidente ou le nouveau Président de la Région, dans l'intérêt des habitants. Mais c'est bien un dossier sur lequel je veux qu'on avance, sur la tarification unique au 1^{er} janvier 2022 et également sur le RER à la Lyonnaise.

Voilà, je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat du rapport n° 2020-0302 qui était un rapport sur le service public des déchets qui a été adopté avec 140 voix pour et 2 abstentions.

N° 2020-0318 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil du Pôle métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Edery a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0318. Je vous propose ma candidature en tant que membre du conseil du Pôle métropolitain.

S'il n'y pas d'autre candidat, je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0321 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0321. L'avis de la commission est favorable. Monsieur Pelaez pour le groupe Inventer la Métropole de demain a demandé une intervention.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, je suis désolé, je viens d'arriver mais permettez-moi en tant que Président de groupe, je ne sais pas si cela a déjà été fait, mais de vous dire que je trouve extrêmement cavalier le procédé que vous avez décidé.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Geourjon, pour votre information, a pris la parole pour le dire.

M. le Conseiller PELAEZ : Je le dis quand même sur mon temps d'intervention. Et que je me pose, avec d'autres, beaucoup de questions sur la légalité de la tenue de cette séance.

Concernant cette délibération sur la SPL Confluence, je voulais juste rappeler que doubler la taille du centre-ville de Lyon, sans augmenter les émissions de gaz à effet de serre, voilà quel était l'objectif fixé par la majorité arrivée en 2001, autour de Gérard Collomb.

Le projet urbain de Lyon Confluence s'est développé, depuis 2001, sur un territoire de 150 ha et cela a représenté et représente, car ce n'est pas encore totalement fini, la construction d'un million de mètres carrés supplémentaire, sans augmenter le niveau d'émissions de gaz à effet de serre, grâce notamment à :

- l'augmentation de la production d'énergie renouvelable locale (que ce soit le photovoltaïque ou le chauffage urbain),

- la construction de bâtiments neufs à haute performance énergétique (y compris les îlots à énergie positive), la rénovation énergétique du quartier existant qui a été très avancée (copropriétés privées, cités de logements sociaux, bureaux, équipements publics), le développement d'un *smart grid*, via une plateforme de gestion des données énergétiques du quartier.

Cela s'est fait aussi grâce aux partenariats publics-privés, notamment plusieurs partenariats internationaux (Europe, Japon) qui ont contribué à faire du quartier Lyon Confluence un terrain d'expérimentation pour le développement durable à la Métropole de Lyon. Et cela a été possible je le rappelle et j'insiste, grâce à de nombreux partenaires publics-privés avec lesquels la SPL Lyon Confluence travaille et a travaillé.

La SPL est même devenue, il y a quelques années, pilote dans la lutte contre le réchauffement climatique, à la suite d'un appel à candidature où la Commission européenne a retenu l'offre du consortium SCALE, qui est coordonné par la SPL Lyon Confluence, et ce pour piloter et animer un réseau qui fédère 116 villes bénéficiant d'aides de l'Union européenne pour développer des solutions innovantes face au réchauffement climatique. Une nouvelle mission qui est venue conforter l'expertise de la SPL Lyon Confluence dans la fabrication de la ville durable.

La SPL a même reçu le trophée d'or de la transformation urbaine la plus innovante dans la catégorie "Aménageurs".

Ainsi, la Métropole de Lyon a réussi son pari lancé en 2001 : Lyon Confluence rayonne en France et à l'international. La Confluence est devenue un lieu de vie unanimement reconnu dans le monde entier. Mixant logements sociaux et haut de gamme, bureaux, commerces, lieux culturels, biodiversité et très haute qualité environnementale, ce projet unique a placé la Métropole de Lyon bien en avance en Europe en gestion d'énergie et innovation technologique et, pour ses habitants, ses salariés ses visiteurs, et douceur de vivre.

Le grand projet emblématique aujourd'hui est le champ qui se transforme en forêt urbaine, projet voulu et lancé depuis plusieurs années, comme quoi cette fameuse idée de forêt urbaine a été voulue et décidée avant ceux qui en parlent aujourd'hui le plus, et que la lutte contre le réchauffement climatique n'a pas débuté aujourd'hui, loin s'en faut.

Depuis le début en 2001, le souhait était que ce que l'on expérimente à la Confluence puisse être reproductible dans d'autres territoires de l'agglomération. C'était la commande de la Métropole et ce qui est important à rappeler aussi, très rapidement et j'en aurais fini, c'est que c'est un quartier où la concertation n'est pas un vain mot. C'est le titre d'un article, il y a 5 ans "Lyon Confluence, un projet partagé" qui expliquait combien le quartier se développait pour et avec ses usagers.

Cette approche collaborative a toujours été le moteur de Lyon Confluence : mieux comprendre les attentes de chacun, susciter la participation des habitants, des salariés, des visiteurs mais aussi des acteurs économiques dans la réflexion de l'aménagement.

J'espère que cela va continuer parce qu'à force de voir les nouvelles apprises par la presse qui tombent comme cela, comme un couperet et devant le fait accompli, j'espère que cela va au moins continuer dans l'esprit que nous avons lancé depuis 2001.

Nous pouvons être fiers de ce qui a été fait et en cours d'achèvement à la Confluence, projet et réalisations portés depuis 2001. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame la Vice-Présidente Vessiller.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Très rapidement, nous allons poursuivre le projet en renforçant sa dimension environnementale et solidaire, notamment avec la question du logement abordable. Voilà ce que je peux dire pour l'instant.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, M. Grégory DOUCET, compte tenu de sa qualité de Président de la SPL Lyon Confluence, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du rapport n° 2020-0314 qui concernait une convention avec le SYTRAL. Il a été adopté avec 138 voix pour, 3 abstentions.

Pour la désignation au Pôle métropolitain, la délibération a été adoptée avec 127 voix pour, une voix contre, 10 abstentions.

N° 2020-0322 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0322. Nous avons à nouveau un temps de parole de monsieur Pelaez pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, le quartier de la Part-Dieu occupe une place particulière dans notre Métropole : il en est un des centres principaux, le cœur battant, et la principale porte d'entrée.

C'est aujourd'hui le second quartier tertiaire français, avec plus de 45 000 emplois tertiaires, mais aussi un énorme et incontournable pôle multimodal comprenant la première gare de correspondance en Europe.

Ce quartier, c'est un atout, une chance pour notre agglomération. Mais un atout fragile, traversé par de nombreuses lignes de fractures, de problématiques.

Aussi, a été créée en 2014 la société publique locale, la SPL Lyon Part-Dieu, qui est aujourd'hui l'outil opérationnel de la Métropole et de la Ville de Lyon sur un périmètre de 177 ha qui s'étend au cœur du 3^{ème} arrondissement. Elle poursuit le travail initié par la mission Part-Dieu de 2010 à 2014, qui a permis le lancement des premières opérations et la mobilisation des acteurs publics et privés qui le coproduisent.

Pour lui redonner un nouveau souffle, en effet, grâce à cet outil, il a été lancé, avec les précédentes majorités sous la présidence de Gérard Collomb un ambitieux projet de requalification urbaine, une réinvention du modèle de la Part-Dieu en s'appuyant sur une vision équilibrée et respectueuse de l'existant, un meilleur équilibre entre activités tertiaires, logements et espaces collectifs, une ville plus agréable à vivre, plus verte et plus fluide, un véritable quartier à vivre où se concilient plaisir de ville et performance, au cœur d'une métropole européenne.

Vous avez pourtant choisi de détricoter le projet Part-Dieu ou tout du moins est-ce ainsi que vous l'annoncez dans les médias ou que vous l'avez annoncé dans les médias. À commencer par votre nouveau plan de circulation, ou plutôt de non-circulation dans le quartier : le boulevard Vivier Merle comme la rue Bonnel vont perdre une voie pour les automobiles, les rues Bouchut et Pompidou, elles, ne rouvriront pas à la circulation automobile.

Ainsi, c'est la fin de la prolongation de la rue Bouchut depuis la rue des Cuirassiers jusqu'au boulevard Vivier Merle, alors même qu'il s'agit d'une composante essentielle de l'ouverture face à la gare d'un boulevard Vivier Merle dédié aux piétons, vélos et transports en commun.

Sans cette ouverture double à la circulation, vous allez étouffer ce quartier en privant les habitants et usagers de toute liaison transversante est-ouest ! Bien au contraire d'une ville apaisée, vous allez la rendre invivable.

C'est également votre volonté de supprimer le mois dernier le seul dépose minute de la gare Part-Dieu. Nous allons, être la seule ville européenne qui ne dispose pas de dépose-minute car c'est bien mal connaître le secteur de la gare Part-Dieu et de ses environs. Cela ne fera qu'empirer les problématiques liées au stationnement en double file le long de la rue Maurice Flandin et qui, compte tenu de sa capacité, va provoquer des blocages de ce secteur.

Penser que l'ensemble des personnes qui prennent le train et venant parfois de loin avec leurs bagages vont toutes se déplacer en transports en commun ou en vélo-cargo est là aussi illusoire. Ce choix est celui de provoquer des congestions autour de la gare et en entrée et sortie du parking souterrain et des bouchons dans le quartier Villette au moment des grands départs et retours.

Nous appelons d'ailleurs l'ensemble des citoyens concernés par ce dossier à faire part de leurs revendications auprès de l'enquête publique de déclassement de la voirie.

Et puis, par la presse, on a vu quelques mots lancés à la volée. Plus de skyline, plus de tours, des tentatives de remise en cause de dossiers immobiliers. Mais il est impossible de savoir quelle est votre stratégie pour ce quartier qui est justement très stratégique. Nous ne voyons toujours pas quel est votre projet urbain. Cela crée des inquiétudes, du doute à un moment ou, au contraire, il faut savoir fixer le cap pour rassurer.

Sous l'égide de Gérard Collomb, le projet Lyon Part-Dieu avait adopté une méthode de travail originale, celle de la coproduction, l'ensemble des acteurs publics et privés et ainsi fédérer en fin d'adopter une stratégie commune. L'une des originalités du projet Lyon Part-Dieu était de composer avec l'existant, de mettre en mouvement les projets d'une grande diversité d'opérateurs publics et privés, propriétaires ou utilisateurs du quartier. Tenant en compte de ce contexte, la gouvernance du projet reposait sur une méthode de coproduction permettant de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés où la discussion et la négociation étaient les maîtres-mots d'une dynamique de projet partagé qui ajustait les objectifs des opérateurs aux ambitions du projet.

Est-ce encore le cas au vu de votre méthode et gouvernance ? On décide seul, entre nous, entre soi et tout le monde est mis devant le fait accompli. C'est du moins jusqu'à présent ce que vous avez fait, et c'est ce qui nous inquiète.

En fait, notre crainte est que vous ne voyiez la Part-Dieu que comme une charge, un repoussoir urbain qui ne vous rappelle que trop bien que Lyon n'est pas que le chef-lieu du Département du Rhône, mais bien une ville qui rayonne à l'international.

De cet atout, vous voulez donc faire une faiblesse. Nous craignons que vous n'ayez pas compris la structuration de ce quartier, son âme mais également son rôle stratégique d'un point de vue économique sur toute la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. En tout cas, je sais que les électeurs du 3^{ème} qui se sont prononcés ont compris nos propositions. Mme Vessiller.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Effectivement, on ne peut pas dire que vous faites dans la nuance monsieur Pelaez.

Donc simplement quelques mots pour redire qu'effectivement nous travaillons sur la réorientation du projet Part-Dieu et que c'est un projet complexe, vous l'avez dit, cela ne se fait pas en quelques semaines. Donc nous aurons

bientôt à communiquer les nouvelles orientations pour renforcer la dimension du quartier à vivre, sept jours sur sept, pour faire qu'effectivement ce ne soit pas qu'un quartier d'affaires.

Pour en faire un quartier respirable, et à vous entendre il y a quelques minutes pour nous expliquer combien l'équipe précédente avait fait de la Confluence un quartier écologique, il me semblait que faire de la Part-Dieu un quartier respirable devait être dans vos objectifs. Mais sans doute n'avez-vous pas bien compris puisqu'aujourd'hui la Part-Dieu (et demain encore plus avec les projets du SYTRAL, il y aura encore une nouvelle ligne de tramway), est le quartier le mieux desservi par les transports en commun et par les transports ferroviaires de la Métropole, qu'on y aménage un réseau cyclable, que du coup la mobilité "tous modes", autre qu'automobile, sera encore plus importante qu'aujourd'hui et qu'en conséquence effectivement, nous avons la volonté de réduire la pollution.

Il me semble qu'on est tous d'accord sur le fait que la Métropole connaît aujourd'hui un air trop pollué et qu'on a tous intérêt à faire en sorte qu'on se déplace moins en voiture. Les aménagements, les travaux en cours en ce moment montrent que, malgré la fermeture du tunnel Pompidou par exemple, le quartier de la Part-Dieu n'est pas congestionné. Les choses se passent bien.

Nous serons toujours dans la coproduction effectivement mais y compris avec les habitants. Et donc je vous donne rendez-vous dans quelques jours, dans quelques semaines, quand nous aurons finalisé notre vision opérationnelle de la Part-Dieu où nous réduirons le nombre d'immeubles de bureau et les démolitions au profit de la réhabilitation de logements, d'espaces publics de qualité, d'espaces verts, parce qu'on ne peut pas dire que les premières réalisations nous étouffent de végétalisation. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, M. Grégory DOUCET, compte tenu de sa qualité de Président de la SPL Lyon Part-Dieu, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Pour la délibération n° 2020-0321 qui concernait le rapport pour la SPL Lyon Confluence, elle a été adoptée à l'unanimité avec 139 voix.

N° 2020-0365 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Décines Charpieu - Projet d'une salle Aréna - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Bilan des garants - Enseignements tirés de la concertation préalable au titre du code de l'environnement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0365. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit, dans ce rapport, de tirer le bilan de la concertation du projet de la salle Aréna à Décines Charpieu, salle à vocation sportive et culturelle. Donc nous tirons le bilan de la concertation et nous entendons tirer les enseignements du rapport des garants puisque ce dossier a fait l'objet d'un débat public avec des garants nommés par la Commission nationale du débat public. Nous tirons les recommandations des garants et nous vous proposons de poursuivre la procédure de mise en compatibilité du PLU-H puisque le projet se situe dans une zone qui est aujourd'hui à vocation industrielle et qu'il faut, pour l'autoriser, que le PLU-H permette un zonage à vocation d'équipement. La commission a donné un avis favorable sur ce rapport monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a huit demandes d'intervention et la parole est au groupe Métropole en commun.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je prendrai la parole. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons à délibérer sur le bilan de la concertation mise en place dans le cadre du projet de construction d'une salle Aréna à Décines Charpieu.

Le groupe Métropole en commun salue tout d'abord le travail réalisé par les Vice-Présidentes Laurence Boffet et Béatrice Vessiller qui, ma foi, ont ramené un peu de régulation politique au cœur de l'OL land. Grâce au travail de nos deux collègues, la Métropole a pu avancer sur des clauses environnementales et une réduction de l'impact carbone.

Notre collectivité s'est également engagée à prolonger les échéances et la concertation avec les habitants, quel que soit le devenir du projet Aréna d'ailleurs, et à réaliser une étude globale de territoire.

L'ensemble des parties sont désormais garantes de cet engagement, l'OL compris. Nous constatons à ce propos combien, dans le contexte de défiance des citoyens envers les grands projets, les groupes privés s'efforcent de donner une coloration participative et transversale à leurs projets.

Ce sont des infléchissements favorables qui sont le fruit du travail de nos collègues élues, nous le disons. Pour autant, nous sommes toujours défavorables au projet de salle Aréna, qui reste un grand projet inutile sur notre territoire, un grand projet inutile dont nous questionnons d'abord le modèle économique. Non, l'économie du spectacle n'est pas extensible à merci et la prolifération des Zénith et autres Aréna a ses limites. Ajoutée à cela une crise sanitaire type Covid, et les grandes salles ne sont plus la poule aux œufs d'or à laquelle certains actionnaires ont bien voulu croire ces dernières années.

Le risque étant qu'en compensation, les investisseurs demandent aux collectivités un soutien financier car il faudra bien nourrir la bête une fois qu'elle aura vu le jour. Le risque également est que, pour amortir leur investissement de départ, les actionnaires privés pratiquent vis-à-vis des publics des tarifs d'entrées élevés. Or, le pouvoir d'achat des potentiels spectateurs n'est pas infini lui non plus et des tarifs trop élevés seront dissuasifs.

Il convient de souligner également que réunir sur le même site activité sportive professionnelle et activité de spectacle risque d'être régulièrement un "casse-tête" avec des télescopes de calendrier sportif et d'impératifs de dates de tournées.

Le modèle économique de ce type de salle est bien plus fragile qu'il n'y paraît. Alors, faut-il vraiment parier sur ce modèle de développement pour l'est lyonnais ? Nous ne le pensons pas.

Hormis le modèle économique de l'Aréna, nous en interrogeons également le modèle culturel, basé sur une forte tendance à l'uniformisation des propositions faites au public. La maximisation des profits visée par les grands producteurs internationaux suppose en effet économie d'échelle et standardisation de l'offre artistique, une standardisation synonyme d'appauvrissement du contenu, qui va à l'encontre de notre soutien à la diversité des disciplines et des esthétiques, à notre soutien à l'émergence et à la création, qui est contradictoire aussi avec notre ambition de déploiement d'un grand schéma d'éducation artistique et culturelle.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, vous l'aurez compris, malgré le travail de concertation citoyenne qui a permis certaines avancées, le compte n'y est pas pour le groupe la Métropole en Commun. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Boumertit pour le groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

M. le Conseiller BOUMERTIT : Monsieur le Président, chers collègues, si je comprends bien, il nous est proposé finalement la création d'une soixantième commune dans la Métropole de Lyon, dite OL land. Soyons clairs, derrière ce projet d'Aréna que l'on nous demande de poursuivre, c'est le réel enjeu de cette délibération car finalement, qu'est-ce que cette salle Aréna nous dit du futur ? Plantons le décor. Dans quelques années, les Grand Lyonnaises et les Grand Lyonnais pourront se rendre en masse dans ce temple de l'*Entertainment*, le porte-monnaie bien ouvert pour permettre aux acteurs privés de se servir allègrement.

Qui aura décidé de cette centralité de loisirs ? En dehors de toute cohérence, ou toute vision globale de l'urbanisme du territoire, un acteur privé finalement. Et pourtant, nous avons des raisons de nous y opposer. C'était vrai hier pour beaucoup d'entre vous chers collègues, ça l'est toujours pour nous aujourd'hui.

Du point de vue des nuisances, tout d'abord ce projet va considérablement modifier la qualité de vie des riverains. Pas moins de 80 à 120 événements par an, essentiellement des concerts drainant une population très différente des matchs de foot, vont forcément dégrader le trafic à Décines Charpieu et Meyzieu.

Et que l'on ne nous parle pas de la prétendue non-concomitance des événements. Quatre heures entre deux événements, c'est tout juste le temps pour les uns de partir et les autres d'arriver sur place. D'un point de vue culturel, ce projet va mettre en péril tout le tissu associatif local, déjà sévèrement touché par la crise que nous vivons. Le réseau des salles indépendantes est clairement menacé. Et les bonnes intentions des porteurs de projets ne représentent pas des engagements contractuels.

La finalité d'un acteur économique dans le monde néolibéral restera de maximiser ses profits. Tant pis si les acteurs associatifs et indépendants doivent périr.

Comme si cela ne suffisait pas, ce projet menace directement l'existence de la Halle Tony Garnier, un autre équipement de taille similaire évoluant sur le territoire métropolitain. Comment pourrions-nous accepter de favoriser

l'émergence d'un acteur privé pour siphonner les 7 M€ de chiffre d'affaires annuel d'un équipement public ? Car l'argent et le profit de l'OL groupe sont bien la seule finalité de ce projet.

Cette salle Aréna s'inscrit dans un projet global OL land, qui comporte de nombreux autres équipements destinés à former un pôle économique majeurs du territoire dans les prochaines années. Alors oui, ce projet est entièrement financé par les acteurs privés. Mais qui va financer les infrastructures de transport ? La hausse de fréquence des tramways, des bus, voire les futurs engagements routiers qui s'avèreront nécessaires ? C'est la Métropole, ce sont les contribuables, nous.

Et qui en tirera les bénéfices ? L'OL groupe. Vous nous proposez donc de continuer à étudier un projet qui :

- 1 - génèrera des nuisances importantes pour les Décinois et les Majolans,
- 2 - mettra à mal les acteurs publics indépendants de la culture sur le territoire,
- 3 - engendrera des frais supplémentaires pour la Métropole et ses contribuables au profit d'intérêts privés.

Les documents du PLU-H sont des outils pensés sur le long terme, travaillés pendant des années par le service public pour répondre à l'intérêt général. Ils n'ont pas vocation à être modifiés sans cesse pour servir des intérêts particuliers.

Il y a tout juste un an, j'écoutais attentivement Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne, alerter le Conseil métropolitain sur ces pratiques contraires à l'intérêt général. "OL groupe propose, la Métropole s'exécute" déclarait-il amer devant cette assemblée. Je constate hélas que les choses n'ont pas changé. Nous voterons donc forcément contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Debû pour le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller DEBÛ : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, mon intervention va s'inscrire dans la suite des deux précédentes.

Par ce projet, porté très volontairement par la majorité précédente, il nous est proposé de poursuivre sur la voie du "sport-business" que l'ensemble des formations de la majorité ont dénoncé depuis plusieurs années déjà.

Dans la droite ligne du Grand Stade et de l'OL vallée, en adoptant cette délibération, nous accompagnons cette démarche de marchandisation du sport et de la culture, au service non pas des citoyens mais d'une entreprise, qui fait de l'amour du sport et de la culture, un business juteux à son seul profit.

Ce dossier nous est laissé en héritage par la majorité précédente, et nous ne pouvons ignorer les réalisations déjà inscrites dans le paysage, notamment le Grand Stade. Pour autant, il ne nous appartient pas de valider ce projet tel quel, sans esprit critique et mise en perspective.

Parce que c'est l'ensemble du projet, certes privé, que nous devons réinterroger. En effet, nous sommes très loin d'équipements sportifs et culturels à la portée de tous (cela a été dit dans les précédentes interventions). Non, c'est d'un véritable parc d'attraction dont on est en train de parler. Et pas à prix modique, soyez-en assurés. Sérieusement, un "City surf park" à 50 € la demi-heure, on ne va pas me faire croire que c'est du sport pour tous.

Alors j'entends que les structures du basket professionnel soient demandeur d'un stade à 16 000 places pour accueillir des compétitions de rang international mais qu'en est-il de l'accompagnement du sport amateur dans nos quartiers ? Et ne me parlez pas de la poignée de places gratuites qui sera offerte de-ci de-là à quelques clubs ou collectivités, à la discrétion de l'entreprise.

Quid de l'impact, en termes de transports, dans le secteur ? On connaît tous la thrombose des voies d'accès les soirs de matchs de l'OL qui, grand seigneur, s'engage à un battement de cinq heures entre deux événements. Idir Boumertit vient de le dire : c'est à peu près le temps de vider un parking pour en remplir un autre. Et, soyons sérieux, les engagements de l'OL sur le sujet ne sont vraiment pas à la hauteur parce que, lancer une campagne pour encourager le covoiturage, ce n'est pas exactement à la hauteur des ambitions. On ne peut pas dire que cela s'inscrit parfaitement dans le "dernier mandat pour le climat" !

Non vraiment, mes chers collègues, ce projet, vu dans sa globalité, ne peut pas être celui de notre nouvelle majorité. Il ne reflète en aucun cas les priorités que nous ambitionnons de donner à notre collectivité. Et peu importe qu'il soit entièrement financé par de l'apport privé, nous connaissons tous les coûts environnementaux et sociaux de la prédication capitaliste ! Il s'agit ici d'une machine à fric, pas d'un équipement sportif et culturel digne de l'aménagement équilibré, accessible, respectueux de notre territoire.

Vous l'aurez compris, comme les deux groupes précédents, nous ne voterons pas cette délibération, Michèle Picard s'abstenant. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à madame Frier, pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Dans ces conditions, c'est Gérard Collomb qui interviendra.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Collomb, vous avez donc la parole.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, le rapport que vous nous présentez ce soir nous fait chaud au cœur, car lorsqu'il y a dix ans je lançais la réalisation du stade du Grand Montout, je devais affronter une campagne de tous les instants de la part de ceux qui dénonçaient un grand objet inutile.

Un certain nombre de zadistes s'étaient même installés sur le terrain. Et la délibération de ce soir le montre, on s'aperçoit aujourd'hui que la réalisation de ce Grand Stade a dynamisé tout un secteur de l'est lyonnais. Aussi, quand vous nous annoncez que vous souhaitez donner votre feu vert à la réalisation de l'Aréna, qui va pouvoir accueillir 16 000 personnes pour des matchs, mais aussi pour 100 à 120 spectacles par an, nous nous en réjouissons.

Nous nous réjouissons également que vous soyez en faveur du développement de l'OL vallée, qu'un magazine décrivait de la manière suivante ces dernières semaines. Ce magazine disait que cette OL vallée allait attirer chaque week-end, comme en semaine, des dizaines de milliers de personnes, d'habitants de notre agglomération mais aussi de toute la région.

Il y aura là en effet, sur plus de 20 000 m² des restaurants, des salles de fitness, de jeux, le *City surf park* qui va permettre aux amateurs de cette discipline de pratiquer leur sport préféré. Une autre partie de ce complexe permettra, sur plus de 3 000 m², d'accueillir une zone de trampolines, un parcours d'aventure, des gonflables géants, de l'escalade, des toboggans. Et finalement, le promoteur de ce projet disait "ce que nous voulons réaliser, c'est un mélange d'*Escape game* et de Fort Boyard". Nul doute que cela attire beaucoup de Grand Lyonnais. Il y aura aussi six terrains de *Paddle* et deux terrains de badminton.

Oui, c'est un grand projet que vous lancez, de ceux qui font rayonner une Métropole et lui donne toute son attractivité.

Monsieur le Président, nous sommes d'accord avec la finalité, mais nous sommes aussi d'accord avec la méthode. Vous soulignez, comme je l'avais fait à l'époque, que cet ensemble sera entièrement privé, et que la Métropole financera seulement les transports en commun et bien sûr, vu les ambitions affichées pour ce site du Montout, ils devront être conséquents.

Enfin, vous nous annoncez aussi, comme nous l'avions prévu, que vous préempterez l'ensemble des terrains et bâtiments situés entre le Grand Stade et le Grand Large, pour réaliser une belle coulée verte comme celle que nous avons tracée entre Eurexpo et le Grand Stade et où nous avons planté plusieurs milliers d'arbres. Mais je suis sûr que vous ferez encore mieux que nous.

Ce secteur de l'agglomération, hier en difficulté, deviendra donc l'un des plus visités de notre agglomération et ce sera là sans nul doute le grand projet qui marquera votre mandat.

Voyez Monsieur le Président, comme je vous le disais en début de cette séance hier, nous ne serons pas dans une opposition systématique et, quand votre vision s'inscrira dans la droite ligne de ce que nous avons prévu à l'époque, vous nous trouverez toujours à vos côtés.

Donc pour bien montrer notre soutien, je souhaiterais, avec mon groupe, que nous puissions avoir un vote uninominal.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est à monsieur Le Faou pour le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Bonjour. Ce n'est pas Michel Le Faou qui intervient, c'est Catherine Panassier.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Panassier, excusez-moi, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Le développement de ce secteur, avec et autour du stade, a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années. Aujourd'hui, le stade existe et, avec la création de cette salle, l'aménagement de ce nouveau pôle d'attraction de notre agglomération se poursuit, optimisant ainsi les fonctionnalités d'ores et déjà en place, comme celles à créer, notamment pour en faciliter l'accès. C'est le principe même d'une métropole multipolaire qui se concrétise ainsi et que nous défendons toujours aussi vivement.

De plus, au moment où les grands événements sont impossibles compte tenu de la crise sanitaire, et où l'accès aux équipements culturels nous est interdit, on mesure toute l'importance de ceux-ci dans la vie de la cité et l'essentialité de la culture pour chacun et pour tous.

Si ce projet est d'initiative privée, son impact sur le territoire et l'attractivité qu'il va générer justifient amplement la présence et l'accompagnement de la collectivité.

Aussi, ce nouveau projet d'infrastructure, porté par l'Olympique Lyonnais, ne peut se construire que dans une démarche ouverte, associant communes, acteurs du territoire et habitants.

C'est dans cet esprit que nous avons décidé d'engager une véritable concertation citoyenne autour de ce projet et notamment, de saisir la commission nationale du débat public pour animer la concertation préalable actée dans la délibération qui nous est proposée aujourd'hui. Si la Covid-19 est passée par là et n'a pas permis un niveau de concertation tel que nous l'aurions imaginé, les Décinois et les Grand Lyonnais ont pu formuler un certain nombre d'exigences que les garants ont transcrit dans leur rapport.

C'est aussi dans cet esprit de démarche ouverte que Michel Le Faou, alors Vice-Président à l'urbanisme, avait décidé de réunir les Maires des communes concernées et le groupe OL pour convenir ensemble des modalités de concertation.

Cette ambition de la co-construction se justifiait par l'ambition donnée pour ce futur équipement :

- une salle d'une capacité maximale de 16 000 places permettant d'accueillir des concerts et spectacles pour conforter encore l'offre culturelle de notre Métropole. C'est en multipliant les lieux d'accès à la culture que notre Métropole peut grandir, dans un souci de complémentarité tant sur la diversité des spectacles et des œuvres proposés que sur la jauge des différents lieux,

- l'accueil d'évènements e-sports, de matchs de basketball, là encore dans une logique de complémentarité par rapport aux autres équipements sportifs et de loisirs de la Métropole,

- mais aussi des conférences, salons ou séminaires,

- en tout, environ 120 manifestations par an.

En somme, cette Aréna sera un véritable outil de rayonnement pour ce bassin de vie et pour la Métropole. Il répondra à diverses attentes des habitants des communes de l'est de l'agglomération et bien au-delà, et représente une réelle opportunité économique et culturelle qui pourra accueillir jusqu'à 800 000 personnes par an, ce qui représente aussi un important gain d'emplois directs et induits, et de nécessaires entrées fiscales que vous appelez de vos vœux lors du débat d'orientations budgétaire.

Vous l'aurez compris, notre groupe soutient toujours ce projet. Nous espérons vraiment, monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, qu'à votre exemple il en sera de même aujourd'hui *in fine*, pour tout votre Exécutif et toute votre majorité.

Aussi et à l'instar des autres groupes d'opposition, nous vous demandons à ce qu'un vote par appel nominal puisse être fait sur cette délibération comme le permet la loi.

Nous espérons fortement que toutes ces exigences formulées dans la délibération sont autant de garanties obtenues auprès de l'OL sur son investissement pour accompagner l'arrivée de cette infrastructure et ses multiples impacts.

Nous veillerons notamment à la progression de l'élaboration de ce projet pour :

- améliorer encore les conditions d'accessibilité, et le SYTRAL s'est d'ailleurs d'ores et engagé en ce sens,
- anticiper la gestion des flux et, principalement, limiter la concomitance d'évènements entre l'Aréna et le stade comme s'y est déjà engagé l'OL,
- garantir la qualité de l'offre des spectacles et manifestations qui seront proposés, éviter toute idée de simples loisirs marchands et exiger des complémentarités de programmation,
- inscrire le projet dans une démarche environnementale exigeante.

Bref, nous veillerons pour que ce projet contribue au dynamisme de notre Métropole et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de Rhône-Amont. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à monsieur Le Faou pour le groupe Progressistes et républicains. Pardon, vous venez de faire l'intervention. Excusez-moi donc la parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, madame Crédoz.

Mme la Conseillère CRÉDOZ : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération a pour objet la validation du bilan de la concertation préalable et la poursuite de la procédure de mise en compatibilité du PLU-H pour le projet de création d'une salle Aréna sur la friche ABB à Décines Charpieu.

Loin de raviver les vives oppositions dont avait fait l'objet le Grand Stade, la salle Aréna semble à l'inverse faire partie de la suite logique du développement de ce territoire de notre Métropole et recueillir l'assentiment de la population. Notez cependant que cet assentiment est conditionné à plusieurs points sur lesquels notre collectivité doit être vigilante.

Le premier concerne l'accessibilité. Décinois et Majolans vous le diront, le Grand Stade génère un afflux important de véhicules les jours de match. La concertation préalable confirme cette inquiétude et, bien qu'elle soit bienvenue, je cite : "une politique de communication très active" de l'OL groupe ne saurait suffire. L'est lyonnais dans sa globalité souffre de la congestion, et la mise en service quotidienne du T7 ne suffira à y répondre à long terme.

À ce titre, et compte tenu du développement continu du territoire d'un côté, et de la démographie galopante de l'autre, une extension du métro A jusqu'à Décines et Meyzieu est, pour notre groupe, impérative et doit surtout être anticipée. J'ajoute que, salle Aréna mise à part, tout le monde s'accorde à dire que le développement démographique et économique de la Métropole se fait en grande partie à l'est. Un mode de transport lourd est donc essentiel pour répondre à ces enjeux.

Outre la question du métro, la continuité du cheminement pour les modes actifs est aussi une priorité. La construction d'une passerelle modes doux permettant la jonction entre Meyzieu et Décines faciliterait la vie des habitants et permettrait la diminution du recours à la voiture, apaisant le cadre de vie et diminuant les émissions de gaz à effet de serre. Je rappelle d'ailleurs que la passerelle était présente dans les documents initiaux de présentation du Grand Stade.

Le second point de vigilance est la non-concomitance des événements. Cinq heures entre le début de deux manifestations ne suffisent pas. La limite doit être d'un événement par jour. Les calendriers sportifs et événementiels sont définis suffisamment à l'avance. Cette non-concomitance ne devrait donc pas poser de difficultés insurmontables aux exploitants des sites. C'est là une garantie que nous demandons à l'OL Groupe de prendre pour que le projet puisse être mené à terme.

Mais, comme l'ont souligné certains collègues avant nous, ce projet de salle Aréna interroge plus largement que sur le seul cadre de vie des habitants de Rhône-Amont, bien que cela reste central.

L'un des points d'alerte porte sur la culture. Cet équipement ne saurait remettre en cause la politique culturelle que nous souhaitons porter. Il pourra la compléter mais en aucun cas s'y substituer. Du Boui-Boui dans le 5^{ème} arrondissement au Théâtre national populaire de Villeurbanne, en passant par le Toboggan à Décines, les MJC (Maison des jeunes et de la culture), les associations, etc., tout doit être complémentaire.

À ce titre, l'animation concertée et la mise à disposition d'une salle annexe seront essentielles pour assurer cet équilibre, à la fois local et métropolitain. La Métropole devra y veiller et la non-concurrence être la règle.

Nous devons aussi continuer à accueillir l'excellence sportive, ce qui nous motive d'autant à soutenir le projet. Bien que le sport ne se résume pas aux clubs professionnels, c'est bien souvent eux qui allument la flamme de la passion chez l'enfant. Je rappelle que la Métropole s'est portée candidate pour accueillir une partie des Jeux olympiques de 2024. Cette salle nous permet aussi de porter notre candidature pour les tournois de basketball et handball.

L'ASVEL aura besoin de cet équipement à partir de 2023 pour évoluer en Euroleague, au plus haut niveau européen, et rester compétitive.

Même si d'autres remarques pourraient être faites sur ce projet, j'en terminerai là pour l'instant. La faible participation à la concertation préalable doit interroger et appeler à la prudence. La poursuite de la procédure qui, je le rappelle est l'objet de cette délibération, permettra la conduite d'une enquête publique avec une participation beaucoup plus large. Nous espérons qu'il pourra s'en dégager une compréhension fine et exhaustive des attentes des citoyens de notre Métropole.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Fautra pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère FAUTRA : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Conseillers et les Vice-Présidents, permettez-moi de le dire, mais l'est lyonnais est devenu au fil des décennies une sorte d'Eldorado grâce à son développement, son attractivité et sa capacité foncière.

Mais face à cette effervescence, il nous faut maîtriser l'aménagement du territoire et s'engager dans différentes clauses : environnementales, sociales, mobilités, sécurité, culturelles.

Saint-Exupéry disait "L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir mais à le permettre".

Aujourd'hui la délibération propose de poursuivre le travail déjà effectué autour du projet ambitieux de l'Aréna. Il reprend les demandes de la grande consultation publique afin de définir une stratégie de développement de l'ensemble du secteur qui puisse profiter à tous les habitants.

Nous devons développer une vision d'ensemble de l'OL vallée sur son fonctionnement actuel et prochain, ainsi que ses impacts économiques, sociaux et environnementaux pour la Ville de Décines et ses alentours.

Comme vous, nous tenons à ce que l'offre de transports en commun et de mobilités actives soit renforcée, et même développée, en parallèle de la construction de cette salle multi-activités. Les habitants ont été nombreux à exprimer leur inquiétude sur ce sujet. Eh bien sachez que nous continuerons à nous battre pour l'arrivée du métro, qui limitera forcément la place de la voiture dans ce périmètre et non pas la place de la ville.

Comme vous aussi, nous aspirons à de réelles retombées économiques pour la Métropole et la Ville de Décines. Nous nous sommes fait avoir une fois déjà sur le projet du stade. Pour cette fois, nous serons encore plus vigilants à avoir ces retombées économiques.

Comme vous, nous voulons un développement respectueux de l'environnement, et des retombées positives pour l'ensemble des habitants.

Comme vous, nous voulons que l'image, la notoriété et l'attractivité de la Métropole de Lyon et de Décines grandissent avec ce projet.

Pour cela, nous devons porter plusieurs exigences. Il faudra porter une attention particulière au devenir du reste de la friche ABB. Cette parcelle possède un emplacement privilégié aux abords du Groupama Stadium et nécessite une vraie réflexion sur les activités que nous souhaitons installer pour développer la dynamique du territoire.

Il impératif de porter la prolongation du métro A pour développer la mobilité douce et limiter donc la place de la voiture pour répondre aux millions de personnes qui se déplaceront chaque année à Décines Charpieu. La problématique de la desserte doit répondre aux flux des futurs événements liés à l'Aréna mais également aux flux des nouvelles infrastructures comme le pôle de loisirs ou l'Académie de tennis portée par monsieur Tsonga.

Il faudra porter une exigence sur la mise en sécurité des aménagements autour du stade, rien n'a été fait pour garantir la sécurité du passage entre la Ville de Meyzieu et Décines au-dessus de la rocade, c'est de la responsabilité de la Métropole.

Chaque soir de match, nous avons peur avec mon ami et collègue Maire Christophe Quiniou, qu'un drame arrive quand nous regardons des centaines de personnes déambuler librement sur le rond-point aux sorties de la rocade sans avoir de marquages ni d'infrastructures garantissant leur sécurité. Le recouvrement de la rocade, pour en faire un point de passage sécurisé pour les piétons, en devient plus que nécessaire.

Nous devons porter une exigence environnementale, la création d'un corridor écologique (on est tous d'accord sur ce sujet) entre le Biézin et le Grand Large permettra le retour de la flore dans un espace qui a été largement bétonné.

Enfin, nous devons porter une exigence toute particulière à l'équilibre territorial. Ces nouvelles infrastructures ne doivent pas être supportées seulement par la Commune de Décines Charpieu. Si les retombées économiques bénéficieront à l'ensemble de la Métropole, certains coûts doivent être également portés par la Métropole de Lyon.

Voilà toutes les exigences que nous portons pour que nous puissions tous tirer le meilleur parti de cette infrastructure. Je vous remercie et moi, à mon tour aussi de demander un vote à scrutin public. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à madame Brunel Vieira pour le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA : Merci monsieur le Président, chers collègues, nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur le bilan de la concertation qui a eu lieu de juillet à octobre sur le projet de la salle Aréna et sur la poursuite de la procédure de déclaration du projet, d'une part, et de mise en compatibilité du PLU-H (plan local de l'urbanisme et de l'habitat) d'autre part, sachant donc que la mise en compatibilité effective n'interviendra qu'ultérieurement, après l'enquête publique prévue donc au printemps 2021.

Ce projet de salle Aréna est un projet privé qui sera financé exclusivement par l'OL Groupe. Notre Conseil est cependant concerné par ce projet *via* notre compétence d'aménagement et à travers la prise en compte des différentes implications de celui-ci en matière d'accessibilité, d'environnement, de développement et d'aménagement global d'urbanisme réglementaire aussi à travers le PLU-H.

Notre groupe salue la concertation menée pendant plusieurs mois, ce nécessaire temps d'échange a permis de consulter les principaux concernés par le projet pour discuter de l'opportunité de celui-ci et, dans le cas de sa réalisation, des aménagements complémentaires nécessaires pour que le projet s'intègre au mieux dans le territoire métropolitain.

Nous savons tous que ce projet arrive sur un territoire qui porte encore les cicatrices de la construction du Grand Stade de l'Olympique lyonnais. Les écologistes avaient porté ici même la voix des associations, des citoyens, des élus locaux contre ce projet qui avait été passé en force avec une consultation bâclée, et qui s'est implanté sur des terres agricoles dans une zone qui était à l'époque, très mal desservie par les transports en commun.

Le projet de salle Aréna dont il est question aujourd'hui, bien qu'il nous rappelle le Grand Stade, est différent. Premièrement, il s'implanterait sur une ancienne friche industrielle polluée comme cela a été évoqué. De plus, le secteur, depuis la création de la ligne T7, est mieux desservi par les transports en commun et nous allons encore en améliorer l'accessibilité.

Par ailleurs, la jauge de spectateurs de l'Aréna est bien inférieure à celle du Grand Stade, et la non-concomitance des événements (engagement obtenu par nos élus auprès de monsieur Aulas) permettra de ne pas augmenter les retombées négatives du Grand Stade. La concertation a montré effectivement des nuisances pour les habitants à proximité des jours de match de grande jauge comme cela a été évoqué par plusieurs d'entre nous.

Une nouvelle salle est nécessaire pour le club de basket professionnel de l'ASVEL afin qu'il participe à l'Euroleague de basketball en 2023. La salle Aréna permettrait également d'accueillir d'autres types d'événements sportifs et de développer une offre culturelle nouvelle et populaire, dans un bâtiment adapté aux enjeux d'aujourd'hui pour certains types de concerts qui ont du mal à trouver leur lieu dans l'agglomération actuellement.

Notre groupe sera particulièrement vigilant si le projet de construction de cette salle aboutit. Les tournées des spectacles accueillis dans les Aréna ont une forte empreinte carbone et nous travaillerons avec l'OL Groupe pour réduire cette empreinte. Nous serons également vigilants à la complémentarité avec la Halle Tony Garnier et nous veillerons à ce que l'arrivée d'un leader mondial de l'événementiel dans notre territoire ne nuise pas à nos festivals indépendants.

Ces points de vigilance auxquels nous tenons feront l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre du comité de suivi partenarial que nous mettrons en place, mais aussi d'un dispositif de réseau d'acteurs des salles existantes, qu'il est proposé de créer, et dans lequel l'OL apportera tout son soutien, et bien sûr lors de l'enquête publique qui se tiendra en 2021.

Mes chers collègues, ce projet de salle Aréna n'est pas un projet écologique. De plus, sa réalisation, dans un contexte sanitaire où il n'est pas possible de se réunir en grands groupes, peut poser question. Nous n'avons cependant pas la volonté de bloquer des projets privés, mais plutôt d'œuvrer à leur réorientation si nécessaire et nous sommes particulièrement attachés à la consultation citoyenne.

Grâce à cette première consultation, notre Président et nos Vice-Présidents, en particulier madame Vessiller, ont obtenu et apporté des garanties : mise en place d'un réseau des salles de spectacles, clauses d'insertion sociale dans les travaux et l'exploitation du bâtiment, travail sur l'impact environnemental, et nous les en remercions.

Ainsi, notre groupe salue le travail des garants et les conditions qu'il a permis d'ajouter au projet, qui répondent en partie aux inquiétudes légitimes des habitants de l'est lyonnais. Aussi, notre groupe votera majoritairement en faveur de cette délibération qui vise, je le rappelle, à prendre acte de ce bilan et des recommandations et à poursuivre le processus de concertation avant le vote de modification au PLU-H. Néanmoins, afin de représenter la pluralité des opinions, une partie de notre groupe fait aujourd'hui le choix de ne pas soutenir cette délibération, non-convaincue de l'opportunité du projet.

Nous resterons donc très vigilants quant à la bonne application des engagements pris par l'exécutif de l'OL Groupe qui, au cours de l'enquête publique, devront pour certains être renforcés. Des engagements supplémentaires sur les impacts sociaux, environnementaux et culturels du projet seront indispensables pour sa bonne insertion dans son environnement immédiat et dans le territoire métropolitain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Grivel pour le groupe Synergies Métropole veut rajouter un mot rapide.

M. le Conseiller GRIVEL : Quelques mots monsieur le Président, ce sera très court, merci de me redonner la parole. Nous demandons également, en tant que groupe, le vote nominal pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, je vous remercie. Chers collègues, je dirai quelques mots. Tout d'abord, Gérard Collomb, non nous n'avons pas la même vision du territoire et en particulier du territoire de l'est. Non, ce projet de Grand Stade que vous avez imposé, c'est-à-dire à votre majorité à l'époque, même à votre Premier Vice-Président, si vous vous en souvenez, il y a plus d'une dizaine d'années, a été fait dans des conditions qui n'étaient pas les bonnes.

Le choix n'était pas pertinent et le coût pour la collectivité indirect a été énorme avec 3 ou 400 M€ d'équipements publics et de transports qui ont dû être affectés, avec des agriculteurs qui ont été expropriés dans des conditions pas toujours bonnes, des prix de vente de terrain à 40 € du mètre carré au porteur de projet, très en dessous de la valeur des biens, et je pourrais continuer ainsi longtemps.

Et avec cette méthode qui a été choisie à l'époque, le développement de tout le territoire de l'est est contraint et donc doit être accompagné à prix, il a manqué d'ailleurs une vision globale et partagée ou, si vous aviez une vision globale, en tout cas elle n'était pas partagée. Et le territoire de l'est est maltraité depuis maintenant longtemps, avec des transports en commun insuffisants, des projets autoroutiers encore à l'étude, on va bientôt débattre d'élargir l'A46 de deux à trois voies et la Métropole participera au débat pour demander que ces populations soient préservées de cette pollution automobile. Donc non, clairement nous n'avons pas le même projet.

Néanmoins, le stade existe indiscutablement et tous les projets en cours sur le site qui sont réalisés, cela a été dit par exemple par monsieur Debû, avec des loisirs à 50 € de l'heure, ne sont pas non plus notre modèle forcément de développement. Mais, sur ces projets, nous n'avons pas notre mot à dire.

Néanmoins, ce projet de grande salle qui va permettre à l'ASVEL de jouer l'Euroleague pour plusieurs années suite à son rapprochement que l'ASVEL a fait avec l'Olympique lyonnais, ce qui me paraît une bonne chose pour les deux clubs et pour le sport professionnel sur le territoire, il va aussi permettre d'avoir des spectacles cela a été dit pour plus de 15 000 personnes. Ce n'est pas la culture qui est celle que je préfère, vous ne risquez pas beaucoup de me voir dans ces salles de spectacle mais néanmoins, ça répond à une demande de la population.

Et donc aujourd'hui la question n'est pas de savoir d'ailleurs si on est pour ou contre ce projet ou si c'est ce qu'on aurait fait, c'est un projet privé qui est fait sur une friche industrielle, et oui nous devons modifier le PLU-H pour qu'il puisse se faire et c'est pourquoi nous allons continuer et poursuivre, à travers ce vote, la procédure.

Cela a été dit, il y a eu des améliorations apportées grâce au travail des Vice-Présidentes madame Boffet et madame Vessiller, madame Perrin-Gilbert l'a d'ailleurs souligné. Mais ce projet il reste encore à être amélioré pour être le plus écoresponsable possible et pour être acceptable par les populations de l'est parce que, madame Fautra l'a rappelé, on ne peut pas dire que depuis dix ans tout a été rose pour ces populations et je sais que monsieur Quiniou qui ne s'est pas exprimé aurait pu s'associer aux propos de madame Fautra.

Un vote nominatif a été demandé. Je vous rappelle qu'il faut un sixième des Conseillers pour approuver cette modalité de vote donc qui est naturellement approuvée puisqu'il y a quatre groupes qui l'ont demandée mais que néanmoins, formellement je dois quand même procéder à un premier vote pour valider ce vote nominatif que je vous demande donc de lancer.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président vous avez une demande de Gérard Collomb de pouvoir vous répondre.

M. LE PRÉSIDENT : On est en plein vote monsieur Pelaez.

Pourquoi il n'y a que le vote pour ? Merci de repréparer le vote, naturellement on peut voter "pour" mais, pour ceux qui ne voudraient pas voter pour ce vote, puissent s'exprimer autrement.

Le vote est relancé. Voilà il faut qu'il y ait un sixième des gens "pour", pour que le vote nominatif soit fait.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Bien, le vote est terminé. Nous allons avoir les résultats dans quelques secondes mais il ne fait pas de doute que nous allons procéder à un vote nominal. Donc je vais demander à monsieur Lungenstrass de faire un appel et à l'appel de votre nom, vous donnerez votre vote "pour", "contre", "abstention" ou "ne prend pas part au vote" et lorsque la personne appelée a laissé un pouvoir à l'un d'entre vous, vous ré-interviendrez à nouveau pour donner le vote de la personne que vous représentez.

Est-ce que vous pouvez me confirmer que le vote nominatif a été validé ? Oui, il y a plus d'un sixième des voix, on me le confirme.

Monsieur Lungenstrass, pouvez-vous procéder au vote ?

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président je vois bien que vous n'avez pas envie de donner la parole à monsieur Collomb mais je vous ...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Pelaez, c'est moi qui préside l'assemblée, le scrutin est ouvert donc vous n'avez pas la parole non plus.

M. le Conseiller PELAEZ : C'est une demande avec beaucoup de courtoisie pour que monsieur Collomb puisse répondre.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Nous attaquons le vote.

M. le Conseiller LUNGENSTRASS : Merci monsieur le Président.

(Il est procédé à un vote à scrutin public sur appel nominal).

M. le Conseiller LUNGENSTRASS : Monsieur le Président, le scrutin est clos.

(VOIR résultats de vote - annexe n° 16 page 272)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous donne le résultat, non pas de ce vote, mais du votre précédent qui correspondait à la délibération n° 2020-0322 sur la SPL Part-Dieu qui a été adoptée avec 139 voix pour.

Je crois que tout le monde aura compris à peu près le résultat du vote pour lequel on va vous donner le détail dès que possible.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2020-0350 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Dispositifs Ecoréno'v et Lyon Eco Energie - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt plateformes du service public performance énergétique de l'habitat (SPPEH) lancée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0350. L'avis de la commission est favorable. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Un mot rapide pour dire que c'est une candidature de la Métropole de Lyon à la manifestation d'intérêt régional plateformes du service public performance énergétique de l'habitat. C'est une manière pour nous de poursuivre et de renforcer les actions du programme Ecoréno'v, notamment en matière d'habitat mais aussi de petit tertiaire, et que ça permet aussi de compenser une baisse des subventions ADEME donc évidemment il y a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain. Je crois que c'est madame Borbon ?

M. le Conseiller PELAEZ : Non, dans ces conditions, c'est Michèle Vullien.

Mme la Conseillère VULLIEN : Merci monsieur le Président, madame Borbon n'a pas pu se rendre disponible. Monsieur le Président, mes chers collègues, dans la Métropole de Lyon les bâtiments résidentiels et tertiaires sont responsables de 34 % des émissions de gaz à effet de serre et de plus de 52 % de la consommation énergétique, dont les deux tiers sont attribués aux logements.

Le quart des logements les plus énergivores est à l'origine de quasiment la moitié du problème. Ce dispositif Ecoréno'v a été lancé sous l'ancienne majorité en 2015, dans le cadre de l'engagement de la Métropole de Lyon et de ses partenaires pour le climat à travers le plan climat énergie territorial.

En 2019, 8 000 logements privés ont été rénovés en faisant appel aux aides existantes. Ce bilan est très positif. Nous nous réjouissons en cela de notre candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région et qui nous permettra de compléter notre offre de service à destination des entreprises du tertiaire privé.

Mais cela ne suffit pourtant pas. Il y a urgence. Il faut faire plus de rénovations, plus vite et de meilleure qualité. Si on transpose l'objectif national de 700 000 logements rénovés en France, ce n'est pas moins de 12 000 logements qu'il nous faut rénover sur le territoire de notre Métropole.

La rénovation d'une maison, d'un appartement ou d'une copropriété, c'est difficile. C'est difficile pour différentes raisons. Quel coût ? Qui finance, comment payer ? Comment mettre d'accord des locataires, des propriétaires, des copropriétaires, avec des âges et des contraintes financières différentes ? Comment réaliser une rénovation complète et en assurer la qualité ? Comment trouver des entreprises s'engageant sur le résultat d'économie d'énergie ?

Ces rénovations doivent toucher tous les segments, le bâti de la Métropole et des communes du territoire, les logements sociaux, les copropriétés privées, les maisons individuelles. Cette action doit porter un objectif social pour accompagner en priorité les populations qui souffrent de précarité énergétique. Nous avons une solution qui peut apporter des réponses à ces questions : le tiers-financement complet. Le modèle existe déjà, mais pas sous une forme totale.

Le tiers-financement est un mécanisme où les propriétaires, où les occupants, n'ont pas à avancer les fonds, ce qui, dans les temps difficiles actuels et à venir, est vraiment à prendre en compte.

Pour faire simple aujourd'hui, qui financerait ? Une société d'économie mixte (SEM) qui dépendrait de la Métropole emprunterait les fonds à taux réduits à la Banque européenne d'investissement, à la Caisse des dépôts, ou à des banques privées pour financer les rénovations. Ces fonds empruntés viendraient en complément des aides de l'État ou d'autres collectivités locales.

Qui payerait ? Les économies d'énergie réalisées produiront des baisses de facture. L'habitant garderait 25 % de ces économies. Il se sentirait donc concerné et aurait tout intérêt à réduire ses consommations. Les 75 % restant des économies rembourseraient l'emprunt (l'investissement des rénovations).

Qui garantirait la qualité des travaux ? La SEM en faisant intervenir des professionnels identifiés et reconnus dans la spécialité, aptes à prévoir et garantir les gains énergétiques qui seraient concernés par le projet de A à Z, des études préliminaires à la réalisation du projet et surtout aux contrôles de la performance des travaux réalisés.

Qui assurerait les risques ? Les risques individuels seraient limités par le nombre de projets, la mise en œuvre serait progressive pour tester l'efficacité du dispositif et le risque global serait assuré par un assureur spécialisé.

Le tiers-financement est un modèle gagnant-gagnant, locataires, propriétaires, Métropole. Cette innovation sociale, financière et économique permettrait d'accélérer le rythme des rénovations thermiques des bâtiments et des logements, de réduire drastiquement leurs consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre associées.

Autre aspect non négligeable, ces rénovations créeraient et/ou préserveraient un nombre d'emplois considérable sur le territoire. Je vous remercie mes chers collègues de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Payre pour un mot de réponse.

M. le Vice-Président PAYRE : D'abord nous aurons l'occasion de revenir vers le Conseil évidemment pour parler du déploiement d'Ecoréno'v tout au long de ce mandat, notamment vers plus de logements sociaux comme vous l'avez préconisé, notamment aussi vers la végétalisation des copropriétés et en vue, notamment, du confort d'été. Mais vous avez raison, il faut trouver d'autres partenaires.

On attend quand même un peu de confirmation du côté de l'État ou en tout cas un peu plus de précisions, notamment dans le cadre du plan de relance et pour le moment, on n'est pas encore tout à fait au clair sur ce côté-

là. Or, un certain nombre de copropriétés sont dans des situations très problématiques par rapport à ce dispositif. Il nous faut les accompagner et donc je serais très heureux de pouvoir échanger avec vous sur votre proposition.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° 2020-0351 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Approbation de la convention d'utilité sociale (CUS) de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0351. L'avis de la commission est favorable. Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, l'intervention est retirée. Nous nous abstenons, comme nous l'avons dit en commission, sur les rapports n° 2020-0354, 2020-0355, 2020-0356 et 2020-0357 ainsi que sur le 2020-0351.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie et je mets aux voix ce rapport.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, Mmes Caroline LAGARDE, Véronique MOREIRA, Léna ARTHAUD, MM. Cédric VAN STYVENDAEL, Renaud PAYRE et Gilles GASCON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat (EMH), n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat du rapport précédent sur l'Aréna. Pour vous dire qu'il y a eu 146 personnes qui ont répondu ou qui étaient représentées, trois qui n'ont pas pris part au vote ce qui nous fait 143 votants. Il y a eu 27 abstentions, 104 pour et 12 contre. Le rapport a donc été adopté.

N° 2020-0354 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 4° - Villeurbanne - Contrat de plan 2016-2020 avec les offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention exceptionnelle à Est Métropole habitat (EMH) dans le cadre de l'évacuation du site de l'ancien collège Maurice Scève - Avenant n° 3 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2020-0355 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 4° - Ex collège Maurice Scève - Désamiantage et déconstruction - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2020-0356 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Habitat - Autorisation donnée au bailleur social Est Métropole habitat de déposer une demande de permis de construire dans le cadre de la mise à disposition de parcelles métropolitaines situées 8 rue des Fleurs à Villeurbanne - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2020-0357 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Habitat - Autorisation donnée à l'association Le Mas de déposer une demande de permis de construire précaire pour réaliser la construction d'un village mobile dans le cadre de la mise à disposition de parcelles métropolitaines situées 85-87 avenue Rockefeller à Lyon 3° - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2020-0354, 2020-0355, 2020-0356 et 2020-0357. Les avis sont favorables et il y a des demandes

d'intervention pour le groupe Progressistes et républicain, je crois que c'est monsieur Blein. Non, c'est monsieur Corazzol finalement.

M. le Conseiller CORAZZOL : Oui ce sera monsieur Corazzol monsieur le Président qui prendra la parole à la place de monsieur Blein qui ne pouvait pas être présent ce matin.

Monsieur le Président, chers collègues, nous nous réjouissons de voir le volontarisme et les efforts de la Métropole avec l'État et les acteurs sociaux afin de trouver des solutions pour les personnes évacuées de l'ancien squat de l'ex-collège Maurice Scève.

Cependant, nous ne pouvons que nous étonner du traitement différencié que vous accordez à cette situation très médiatique par rapport à d'autres existantes sur le territoire. Finalement, votre politique de l'hospitalité a des frontières.

Pour essayer de palier un peu à cela, je vais donc vous parler de Feyzin et essayer d'attirer votre attention sur deux squats qui sont actuellement installés à proximité de la raffinerie.

Le premier accueille 80 personnes, il est en place depuis plusieurs mois dans un ancien hangar appartenant à un propriétaire privé. La justice a autorisé une expulsion en décembre 2019. Celle-ci n'a pu être réalisée au premier semestre 2020 en raison de la trêve hivernale prolongée et du contexte sanitaire.

Le second accueille, lui, près de 130 personnes sur le site de l'ancienne école Georges Brassens, désaffectée, appartenant aujourd'hui à Total qui a également saisi la justice. Le juge administratif a décidé, en septembre 2020, de laisser neuf mois aux occupants pour quitter les lieux.

Ces deux occupations ont lieu en périmètre PPRT, vous comprendrez donc aisément le danger que cela représente pour les personnes qui vivent dans ces lieux et la nécessité d'agir rapidement, en coordination avec l'État, pour proposer des solutions similaires à celles que vous avez pu trouver pour le squat lyonnais.

En laissant perdurer cette situation, nous prenons le risque de voir apparaître un squat géant dans cette zone avec des populations qui seraient les premières victimes en cas d'accident industriel.

Il en va aussi de la cohérence de nos politiques publiques. Nous ne pouvons pas réaliser des expropriations d'habitants pour des raisons de sécurité et en prévoir de nouvelles, et laisser des personnes précaires occuper un squat dans le même périmètre.

La Maire de Feyzin a pris ses responsabilités pour assurer la salubrité des lieux et permettre aux occupants d'accéder aux ressources nécessaires. La Métropole, avec l'État, doit prendre sa part.

Monsieur le Président, nous regrettons que ces situations ne bénéficient pas de la même attention que celle portée au squat lyonnais et nous souhaitons que vous puissiez y consacrer autant de moyens et d'énergie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe du Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, j'ai une intervention je crois de monsieur Bréaud.

M. le Conseiller BRÉAUD : Monsieur le Président, mes chers collègues, encore une fois, vous nous proposez une délibération qui résulte d'une décision prise sans concertation avec les collectivités voisines directement impactées, lesquelles ne sont pas prêtes, tout simplement parce que les choses sont faites, une fois de plus dans la précipitation.

On déplace donc des personnes contre un investissement de 720 000 €. Ces personnes, elles n'étaient pas à la rue, elles n'étaient pas concernées par le plan "zéro remise à la rue", nous pouvions donc attendre la fin de la trêve hivernale.

Nous allons donc déplacer des personnes pour les installer dans des modulaires, notamment avenue Rockefeller à la limite de Bron, alors qu'un bon nombre de compatriotes est à la rue, en attente de logement, ou aspirant à un logement plus approprié à leurs besoins.

Nous, Maires des communes, nous sommes au chevet, au quotidien, de nos concitoyens qui sont en proie à ces grandes difficultés, logements, perte de travail liée à l'épidémie, que nous nous devons d'aider. Les collectivités directement impactées par ce déplacement de personnes ne sont pas prêtes. Elles n'ont pas les moyens humains et financiers de gérer une telle arrivée de personnes aussi massive. Nos services sociaux, comme vous le savez, sont déjà encombrés, ne pourront pas se démultiplier pour accueillir, renseigner et supporter autant de personnes car, ne vous trompez pas, c'est vers nous que ces personnes fragiles vont se tourner.

Sans concertation, disais-je, non seulement avec les collectivités voisines, mais aussi avec ceux qui seront tout autant impactés que nous, à savoir les résidents du quartier, que vous venez de condamner par le sort. Vous faites fi d'eux. Vous êtes en train d'allumer un feu. Je ne dis pas qu'il ne faut pas accueillir ces étrangers ou ces personnes en détresse, je vous dis simplement, parce que ce n'est que du bon sens, qu'il faut faire les choses intelligemment, en les construisant, en prenant le temps d'informer, de rassurer, de lever les barrières qui se dressent, pour le bien-être de tous. Faire les choses bien et dans le bon sens, permettra de mieux accueillir ces personnes. Une fois qu'elles seront installées, que comptez-vous faire concrètement pour les aider, et nous avec, si nous devons les accueillir dans nos structures ? Quels moyens comptez-vous nous accorder ?

Aujourd'hui je suis inquiet puisqu'une nouvelle fois, ce sera Le Mas qui va être chargé de gérer ce site avenue Rockefeller. Vous êtes en train d'asphyxier cette vénérable association. Cette association, dont on ne peut que louer l'action, estimait déjà fort avoir à faire avec les projets en cours, pour devoir encore se précipiter à Bron ou juste à côté. Alors, ce nouveau projet pose vraiment question.

Après un passage en force, vous le savez mieux que quiconque, vous avez mis le feu dans un quartier déjà en proie à des problèmes de sécurité, lequel s'estimait abandonné par la ville depuis des années. Pour avoir procédé de manière brutale à Bron, des habitants sont en colère. La Vice-Présidente madame Vessiller le sait puisqu'elle a passé deux heures un samedi à les écouter à mes côtés. Une pétition d'ailleurs circule aujourd'hui qui va bien au-delà de la rue impactée.

Je vous rappelle déjà le loupé concernant la mise en place de ce lieu d'accueil pour femmes victimes de violences sur la Commune de Bron. Celui-ci devait rester confidentiel au regard des personnes accueillies dont la sécurité doit être garantie à l'encontre de ceux qu'elles ont fui. Or, il s'est retrouvé par magie dans la lumière après publication dans le Progrès, photo à l'appui, communication de la Métropole un peu désastreuse !

Un nouveau feu est donc allumé, une autre réunion est prévue. C'est exactement ce que vous risquez de provoquer.

Mes chers collègues, c'est par cette simple question que je terminerai mon propos. Qu'est-ce que l'écologie politique ?

- une philosophie de réconciliation et de respect de l'environnement et des êtres humains,
- la volonté de replacer au centre des valeurs démocratiques la solidarité plutôt que l'individualisme,
- la coopération plutôt que la compétition, le temps long, plutôt que les décisions à courte vue,
- l'intérêt général plutôt que la somme des intérêts particuliers,
- la démocratie citoyenne en lieu et place de la technocratie ou des populismes.

Mot pour mot, ce sont les exactes toutes premières lignes tirées d'un livre de 250 pages dont le titre est : "Bien vivre", livre que je vous recommande monsieur le Président, si vous ne l'avez pas déjà lu. C'était le projet Europe Écologie-Les Verts de 2017.

Malgré toutes ces insuffisances liées à la méthode de concertation, nous voterons pour mais, s'il vous plaît, prenez en considération l'avis et la connaissance des Maires, véritables gardiens du bien-être des habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Et je vois que, vu vos lectures, nous allons arriver à travailler ensemble de mieux en mieux.

Il y a une demande d'intervention aussi de monsieur Groult pour le groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

M. le Conseiller GROULT : Juste un petit mot avant puisqu'on est dans la continuité du Conseil d'hier, je voulais dire à monsieur Pelaez que j'avais beaucoup pensé à lui en rentrant hier soir et que j'étais en fait heureux de lui avoir offert les illuminations lunaires qu'on n'a pas eu cette année dans notre belle Ville de Lyon, même si je regrette qu'a priori elles ne l'aient pas vraiment éclairé sur les raisons de fond à ce retour en régie. J'ai retenu qu'il proposait un débat et je serais vraiment heureux de répondre à son invitation. Je lui propose de passer le nouvel an ensemble, nous pourrions parler de philosophie avec madame la Vice-Présidente Anne Grosperin, nous évoquerions Proudhon, nous relirions Ricœur, bien sûr le Conseiller Millet serait là pour nous parler de Marx et à minuit, nous chanterons les bêtises de Sabine Paturel.

Cela me permet d'arriver à cette délibération sur laquelle je veux aussi citer des prénoms. Vous le savez, concernant le collègue Maurice Scève, nous avons choisi de mettre en mouvement une situation figée et je crois que nous avons fait au mieux, beaucoup mieux qu'à certains endroits, peut-être moins qu'à d'autres mais mettre en mouvement une situation figée, c'est toujours prendre un risque et s'exposer finalement à la critique alors que la tonalité générale de cette action me semble positive.

C'est surtout pour saluer le travail des associations, des personnels du Mas, des services de la Métropole et la Vice-Présidence que je voulais prendre la parole aujourd'hui.

En réalité, je pense que ce travail autour du collège Maurice Scève marque le début d'une nouvelle politique de l'accueil. C'est aussi de nombreuses et premières rencontres entre des acteurs qui ont chacun leur philosophie, leur culture d'actions, des attentes grandes et, sur ces sujets, des investissements qui sont immenses.

Ils s'appellent Bandjam, Ousmane, Synar, ce sont des anciens habitants du collège désormais à l'abri dans des conditions dignes. Mais pour Patrick ou Aboubacar, la situation reste compliquée. Il y a aussi Nicole, Sébastien Serge, Anne, Anaïs qui ont tellement réinventé le fonctionnement collectif que je m'excuse de seulement les citer eux, alors qu'ils auraient souhaité que je puisse citer tout le monde. Il y a Marwan, Renaud, Lucie, Antoine, Laurence, Aline, Benjamin qui, depuis un espace institutionnel, cherchent à apporter leurs convictions et à déployer notre programme et notre politique au sein de la Métropole. Citons également Étienne, Florian, Émilie et Laura de l'association du Mas dont le travail est unanimement reconnu. Et puis les médiateurs et tous les référents habitants : David, Yadid, Yamé. Des prénoms, des prénoms de citoyennes et de citoyens, impliqués, engagés, en prise au réel, au vécu, à la réalité. Ça fera plaisir à monsieur Cochet de savoir que nous sommes (*propos inaudibles*).

Énoncer ces prénoms, dans cet hémicycle numérique, c'est aussi rappeler que chacun va prendre part à la solution à la politique que nous allons mettre en œuvre ensemble, notamment dans ce cadre de l'adhésion aux territoires accueillants. Nous aurons nous aussi, en tant qu'élus du territoire, un rôle d'interface important pour favoriser le dialogue entre ces cultures d'actions, ces philosophies d'intervention. Et je sais que nous créerons un espace de confiance pour pouvoir déployer au mieux cette politique.

Avant de refermer cette intervention, je soutiens et je voudrais ré-exprimer publiquement l'importance de rouvrir une forme de halte de jour, pour remplir la fonction centralisatrice un petit peu de mise à l'abri, d'un espace où se sentir bien qui était malgré tous les défauts du collège et sa situation insalubre, une des fonctions de ce collège et qui manque cruellement aujourd'hui pour les associations comme pour ses anciens habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Renaud Payre.

M. le Vice-Président PAYRE : Quelques mots simplement de réponse d'abord à monsieur Corazzol. On ne peut que partager effectivement l'esprit de votre intervention, c'est-à-dire être très vigilant sur ce qui se passe à Feyzin, et nous le sommes évidemment. Néanmoins, il y a une vraie différence entre Feyzin et l'ancien collège Maurice Scève, c'est que le foncier de Maurice Scève était un foncier Métropole, ce qui n'est pas le cas à Feyzin et il est de la responsabilité de Total et de la ville de trouver une solution puisqu'il se trouve que c'est sur ce terrain. Toutefois, si la ville le souhaite, nous pouvons chercher une solution ensemble et c'est bien dans cet esprit que nous essayons d'avancer.

Monsieur Bréaud, vous parlez de beaucoup de feux qui auraient été lancés. Vous supposez qu'un nouveau feu aurait été lancé sur le site Rockefeller. Peut-être ignorez-vous que le site Rockefeller est installé depuis le début du mois de novembre et que précisément, si vous n'en avez pas entendu parler, c'est que tout se passe bien et que je vous invite à visiter d'ailleurs et je pourrais tout à fait vous accompagner à cette occasion. Vous pourrez alors écouter la parole des habitants, écouter la parole des associations et parmi elles, notamment la parole du Mas qui n'a absolument pas l'impression d'être asphyxié comme vous avez pu le dire.

Et puis je relève que vous parlez beaucoup du "eux" et de "nous", que vous opposez les publics comme ça a déjà été le cas hier dans notre assemblée et que, en opposant une population à nos compatriotes comme vous l'avez dit, vous oubliez qu'un homme est un homme et qu'une femme est une femme. Et à ce dernier sujet, je sais que vous avez travaillé main dans la main avec la Métropole et je suis étonné de vos propos sur l'opération qui s'est opérée à Bron et dans laquelle vous avez été partie prenante.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous allons mettre ces rapports aux voix. Donc, nous avons fini la discussion qui comportait quatre rapports et nous allons voter les rapports un par un en commençant par le rapport n° 2020-0354 qui est l'attribution d'une subvention exceptionnelle à Est Métropole habitat dans le cadre de l'évacuation du site de l'ancien collège Maurice Scève. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous allons passer à la délibération n° 2020-0355 qui correspond toujours à l'ancien collège Maurice Scève et qui concerne les travaux de démolition. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. On va passer à la délibération n° 2020-0356 qui correspond à l'autorisation donnée à Est Métropole habitat de déposer une demande de permis de construire dans le cadre de la mise à disposition de parcelles métropolitaines situées 8 rue des Fleurs à Villeurbanne. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons à la délibération n° 2020-0357 qui correspond à l'autorisation donnée à l'association Le Mas de déposer une demande de permis de construire précaire pour réaliser la construction d'un village mobile dans le cadre de la mise à disposition de parcelles métropolitaines situées avenue Rockefeller à Lyon. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés,

- Mmes Caroline LAGARDE, Véronique MOREIRA, Léna ARTHAUD, MM. Cédric VAN STYVENDAEL, Renaud PAYRE et Gilles GASCON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat (EMH), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2020-0354 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- Mmes Caroline LAGARDE, Véronique MOREIRA, Léna ARTHAUD, MM. Cédric VAN STYVENDAEL, Renaud PAYRE et Gilles GASCON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat (EMH), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2020-0356 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération n° 2020-0350 qui correspondait au dispositif Ecoréno'v. La délibération a été adoptée avec 139 voix pour.

La délibération n° 2020-0351 a été adoptée avec 119 voix pour et 9 abstentions.

N° 2020-0358 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 7° - Extension de l'emprise de l'usine d'incinération des ordures ménagères du port Édouard Herriot - Approbation d'un avenant au contrat d'amodiation entre la Métropole de Lyon et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3277 du 8 juillet 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0358. L'avis de la commission est favorable. L'avis du conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est également favorable.

Nous avons une intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous allons donc mettre cette délibération au vote. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0359 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Lyon - La Mulatière - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2020 - Conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0359. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Merci monsieur le Président. La présente délibération s'inscrit dans la continuité des accords entre l'État, la Métropole et les communes concernées, les communes "politique de la ville".

Les 24 directeurs de projet et 80 agents de développement sont cofinancés par les communes, l'État et la Métropole et le budget total pour l'année 2020 était bien de 5,5 M€ assurés à hauteur de 37,4 % par la Métropole. Nous sommes dans la reconduction du dispositif pour 2020 mais il nous faudra le faire évoluer à compter de 2021. Il faudra effectivement réfléchir à une répartition territoriale plus équitable et nous aurons l'occasion de travailler avec les communes concernées mais il convient également de réfléchir aux nouvelles missions de ces équipes.

Le rapport de la Cour des comptes sur l'évaluation de l'attractivité des quartiers "politique de la ville", rendu public en ce mois de décembre 2020, ne peut que nous interpellier. Il sera par le volet éducatif, par la question de l'accompagnement des habitants et des habitantes, au cœur des échanges avec les équipes projets dès le début de l'année 2021 et donc nous aurons l'occasion d'échanger avec les communes sur cette redéfinition. Un groupe de travail avait d'ailleurs été mis en place en 2020 à l'initiative de Georges Képénékian et nous souhaitons prolonger ces échanges dès le premier semestre 2021.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une intervention du groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire. Monsieur Boumertit qui intervient je crois.

M. le Conseiller BOUMERTIT : Monsieur le Président, chers collègues, la politique de la ville est une compétence de la Métropole de Lyon exercée de manière partagée avec les communes. Cette politique qui agit sur les secteurs les plus fragiles, les plus relégués, les plus ségrégués de notre territoire a plus de 40 ans. Elle est mise en œuvre au quotidien par les équipes projets pour le financement desquelles nous allons délibérer.

Nous voterons ce rapport car la politique de la ville est passée d'une logique de mission de court terme de rattrapage à une nécessité de transformation de fond et de long terme de notre action publique. C'est pourquoi, chaque évaluation de notre politique de la ville, qui se veut transversale et inter partenariale, nous fait dire : que ce serait-il passé dans nos quartiers si nous étions restés qu'à la seule mise en œuvre de politiques sectorielles de droit commun ?

Comme vous le savez probablement, et monsieur Payre en a dit un mot, il y a eu récemment publication d'un nouveau rapport de la Cour des comptes qui a travaillé sur une approche évaluative, qualitative de la politique de la ville en essayant de mesurer l'impact de nos actions sur ces territoires précarisés en matière d'attractivité des quartiers. Trois questions. Y habiterais-je ? Est-ce que j'y scolariserais mes enfants ? Est-ce que j'y investisrais ?

C'est tout à fait intéressant car ce sont vraiment des questions que l'on se pose quand on peut choisir son lieu de vie. Les conclusions ne sont pas surprenantes. On y apprend que la transformation urbaine conduite et l'amélioration de la desserte par les transports en commun modifient très positivement la vie des habitants qui y résident. Concernant les non-résidents, la représentation négative reste très forte et cela souligne les limites de notre action en matière de valorisation et de promotion de ces quartiers, quartiers dont la presse continue pour l'essentiel de n'en parler qu'au titre des difficultés de vie et de la délinquance. Les habitants des quartiers sont plus fortement précarisés et fragiles. Ils lancent un appel désespéré à l'aide concernant particulièrement :

- 1 - l'explosion du trafic de stupéfiants, avec le sentiment que cela arrange tout le monde et ce fléau se concentre là, pour la consommation de population de toute l'agglomération,
- 2 - le renforcement de l'entre soi, car la spirale de la pauvreté génère d'autres dérives avec des mouvements qui veulent rejeter la République au prétexte que ce serait celle-ci qui le rejette, alors que c'est notre système économique qui laisse ces populations à la marge,
- 3 - l'échec scolaire, alors que l'école est l'espoir pour l'évolution de la vie de ces enfants.

Saurons-nous les entendre mesdames et messieurs ? Pour notre groupe, nous devons les entendre et donc poursuivre et renforcer notre action. Comment ?

1 - en soutenant les communes sur le renouvellement ou la réalisation d'équipements publics de qualité pour les habitants et qui participeront à faire de ces quartiers des territoires de destination,

2 - en affichant une action de développement économique pour ces quartiers beaucoup plus forte. Je vous invite à aller voir l'organigramme de la direction du développement économique responsable de la Métropole. Vous n'y trouverez rien pour nos territoires relégués car le programme n'est pas encore responsable du point de vue du développement solidaire. Ces territoires ont plus besoin de l'action publique,

3 - en soutenant de manière nouvelle et déterminée tout le tissu associatif malmené et mis en danger de mort par les conséquences de la crise sanitaire. D'ailleurs, j'attends une action de notre collectivité pour ces associations. Mes alertes répétées ne semblent pas être entendues. Or, si la Gauche citoyenne et écologique n'entend pas cela, qui l'entendra ?

4 - en agissant sur les symboles inclusifs. À ce titre, le Gouvernement a proposé une liste de 400 noms issus de la diversité pour dénommer nos places, nos rues et nos équipements. J'ose espérer que notre collectivité se saisira encore plus de cette opportunité pour passer des messages de considération et de reconnaissance dans la République aux habitants des quartiers, notamment aux jeunes soumis à tous les risques.

Mesdames, messieurs, nos prédécesseurs ont fait des efforts au titre de la politique de la ville qui a été reconnue comme une des plus réactives et utiles sur le champ du renouvellement urbain.

J'en appelle notre majorité à aller plus loin en termes de développement social territorial et d'inclusion de tous et tout dans la famille républicaine métropolitaine. Il faut avoir le courage d'une politique de l'habitat qui réduise la concentration des plus pauvres dans ces quartiers. Il faut avoir le courage d'investir dans ces quartiers avec la même détermination que nous le faisons dans les autres secteurs de notre Métropole.

Saurons-nous permettre la mise en mouvement sociale et citoyenne des habitants du quartier prioritaire ? Nous serons jugés à l'aune de notre action et de nos résultats. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous mettons ce rapport n° 2020-0359 aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats des délibérations précédentes :

- la n° 2020-0354 a été adoptée avec 115 voix pour,
- la n° 2020-0355 a été adoptée avec 127 voix pour,
- la n° 2020-0356 a été adoptée avec 127 voix pour,
- la n° 2020-0357 a été adoptée avec 127 voix pour,
- la n° 2020-0358 a été adoptée avec 138 voix pour.

N° 2020-0360 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Approbation de l'avenant n° 1 au traité de concession - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0360. Il concerne la zone d'aménagement concerté du Mas du Taureau et nous avons quatre demandes d'intervention mais madame Vessiller va nous en dire auparavant un mot.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit d'un avenant au traité de concession qui permet de verser les participations que nous devons à la SERL en 2020. Dans le traité de concession signé, il n'y a pas de modifications sur le fond, c'est simplement un avenant financier.

M. LE PRÉSIDENT : L'avis de la commission est favorable. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Ce sera Michèle Vullien qui interviendra.

Mme la Conseillère VULLIEN : Au nom de Nathalie Frier monsieur le Président parce qu'elle n'a pas pu se libérer.

Monsieur le Président, mes chers collègues, cette intervention vaudra explication de vote à la fois pour cette délibération mais aussi pour la délibération n° 2020-0364 dédiée à l'opération concernant le projet d'aménagement de la Sauvegarde.

Par ces délibérations, vous nous proposez d'adopter des avenants modifiant l'échéancier de versement de la participation d'équilibre de la Métropole pour deux opérations d'aménagement.

C'est ainsi que seront réalisés en 2020 l'ensemble des versements initialement prévus sur la durée du mandat. Vous apportez une trésorerie à ces opérateurs non justifiée par le besoin réel de financement liés à l'exécution de travaux prévus en 2021.

L'opérateur de la ZAC Mas du Taureau disposera ainsi d'un fond de roulement de 30 M€ décaissés par la Métropole dès 2021 alors que le début des premiers chantiers d'espaces publics est prévu en 2022. Ce faisant, vous libérez des produits financiers en faveur des opérateurs.

En commission, nous vous avons interrogé sur la façon dont vous comptez vous assurer de la restitution des éventuels produits de la part de l'opérateur et leurs impacts sur le montant de participation définitif de la Métropole. Nous vous avons également interrogé : quelles lignes de crédits non consommés en 2020 permettraient d'abonder ces avances de participation ?

Nous avons également demandé de modifier l'avenant soumis au vote de notre Conseil pour inscrire contractuellement que ces produits soient bien utilisés dans le cadre de l'opération d'aménagement et les déduire de la participation des collectivités.

En l'absence de réponses satisfaisantes de votre part et de modification des délibérations, nous sommes contraints de nous abstenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou pour le groupe Progressistes et républicains ou une personne du groupe.

M. le Conseiller LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est l'occasion pour notre groupe, ainsi que pour Synergies Métropole qui s'associe à nos propos, de réaffirmer son soutien plein et entier au projet urbain du Mas du Taureau, que nous avons porté de longue date aux côtés de madame le Maire de Vaux en Velin, dont nous saluons l'investissement sur ce dossier, ainsi que pour l'arrivée future du T1 au cœur du Mas du Taureau.

Le Mas du Taureau est un quartier que nous devons reconquérir car on ne peut se résoudre à ce que la richesse de ses habitants ne soit pas mise en valeur, parce que ce secteur reste trop enclavé et peu attractif, alors qu'il regorge de potentialités.

Le projet d'éco quartier qui va être engagé avec la ville est l'outil de cette reconquête :

- par le développement d'une offre diversifiée de logements et de nouvelles formes d'habitat,
- en s'appuyant sur les bailleurs sociaux pour réhabiliter le parc de logements existant et lui donner une réelle qualité environnementale et énergétique,
- par des espaces publics consacrant la place de la nature et du végétal, pour rafraîchir et faire respirer ce quartier,
- par une mixité fonctionnelle avec des commerces de proximité intégrés aux logements neufs, des activités économiques nouvelles et intégrées pleinement au nouveau quartier, et des équipements publics de qualité.

Si Carré de soie est aujourd'hui l'un des pôles urbains sur lesquels s'appuie la Métropole pour rayonner, il doit aussi conduire à un effet d'entraînement pour la partie nord de la commune et contribuer à son renouvellement urbain.

Pour autant, et le groupe Synergies Métropole s'associe à nous dans ces remarques, si nous soutenons pleinement ce projet, nous ne pouvons accepter le mode opératoire que vous proposez sur le plan financier avec la SERL.

Quel n'a pas été notre étonnement lorsque nous avons découvert le nouvel échéancier proposé pour le versement de la contribution de la Métropole au projet, et j'associe dans mes propos Jean-Luc Da Passano, ancien Président de la SERL durant 19 ans, qui n'a jamais connu une telle situation durant ses mandatures. De même que celui proposé pour le projet de renouvellement urbain de la Sauvegarde, à la Duchère, évoqué par le rapport n° 2020-0364.

On va ainsi décaisser une somme très conséquente, 43,6 M€ pour les deux projets, dès 2020, sur des projets à échéance de 15 ans, sans avoir pour autant des travaux réalisés à mettre "en face". Il s'agit d'une certaine "forme d'insincérité budgétaire" dont la Chambre régionale des comptes pourrait d'ailleurs se saisir. Il s'agit surtout d'une

inégalité totale de traitement des différents projets urbains en concession que porte la Métropole, comme la Saulaie à Oullins ou le centre-ville de Rillieux la Pape, pour n'en citer que deux, et laisse peser des interrogations très fortes sur votre soutien aux autres projets en cours.

Pourquoi laisser ces deux projets au bord de la route ? Ne méritent-ils pas toute votre attention car il s'agirait là de projets situés sur des communes ne faisant pas partie de votre majorité ? Que doit-on comprendre derrière cette décision ? Est-ce une sanctuarisation de ces deux seuls projets urbains par crainte d'une trajectoire financière délétère sur les six prochaines années ? Qu'en sera-t-il des produits financiers générés par la SERL via cette participation ? Seront-ils déduits de la participation de la Métropole ?

Vous nous avez précisé en commission, madame la Vice-Présidente, que cela aurait mérité d'être explicité. Pour autant, la délibération n'a pas été modifiée en conséquence et les avenants au traité que nous avons pu consulter ne stipulent rien sur ce sujet, c'est bien un versement "sec" sans contrepartie. De tels échéanciers sont-ils envisagés pour d'autres projets urbains ? Toutes ces questions restent en suspens.

Aussi, au vu des éléments soulevés et des questions restant en suspens, notre groupe s'abstiendra sur cet avenant, ainsi que sur celui portant sur la ZAC de la Sauvegarde. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Juste quelques mots d'explication. Donc je confirme que notre groupe s'associe aux propos tenus par Michel Le Faou et donc au groupe Progressistes et républicains. Cela porte sur les deux délibérations n° 2020-0360 et 2020-0364 pour lesquelles notre groupe s'abstiendra également.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à monsieur Smati pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller SMATI : Monsieur le Président, mes chers collègues, les rapports n° 2020-0360 et 2020-0364 présentent des modifications des autorisations de programme. Lors de la dernière Commission permanente, nous avons déjà eu un tel rapport qui concernait la Commune de Villeurbanne. Il s'agit de supprimer l'étalement des versements des investissements pour les concentrer sur l'année 2021. On ne peut que s'étonner de ces demandes car nous n'en comprenons ni le fondement budgétaire, ni même la logique dans une perspective d'investissement à long terme. Mais le plus gênant, monsieur le Président, c'est que personne au sein de votre Exécutif n'a su nous expliquer les raisons de ces évolutions financières lors des échanges en commission.

On en vient à penser que ces évolutions sont plutôt guidées par des choix politiques, afin d'apporter une forte trésorerie au maître d'ouvrage de ces travaux. Et de là, il n'y a qu'un pas pour considérer que ces choix politiques sont partisans au vu des communes concernées qui appartiennent seulement à votre majorité.

Sauf, monsieur le Président, si vous prenez l'engagement ici-même que toutes les communes peuvent solliciter ces modifications budgétaires pour obtenir de la trésorerie de la part de la Métropole, dans l'attente nous voterons contre ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est à madame la Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Merci mesdames, messieurs, de votre soutien aux projets dans les quartiers en politique de la ville car en effet, il s'agit bien de verser des participations aux opérateurs qui aménagent les quartiers, en l'occurrence du Mas du Taureau et de la Duchère.

Ces projets sont signés dans le cadre de traité de concession d'une part, dans le cadre de projets ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) d'autre part. Les contrats signés sur les autres quartiers ANRU, nous les tiendrons. Je tiens à vous rassurer effectivement tous les projets qui font l'objet d'une convention signée avec l'ANRU, il y a quelques mois ou quelques années, nous les mettrons en œuvre.

Là, il s'agit d'une opération financière qui est possible parce que bien sûr nous avons les crédits de paiement disponibles sur 2020, vous pensez bien qu'on n'oserait pas vous présenter une délibération insincère si ce n'était pas possible financièrement, parce qu'ensuite, les participations devront être versées de toute façon puisque nous avons un traité de concession en l'occurrence, qui le prévoit. Donc, comme nous avons de la disponibilité financière sur 2020, nous avons jugé que c'était intéressant de le faire dès 2020, ce qui nous dégagera de la capacité financière pour d'autres projets que les uns et les autres, vous ne manquerez pas de nous demander sur vos communes et c'est bien légitime.

Quant à la question, à la remarque pertinente sur la trésorerie que cela procurera aux opérateurs, effectivement, ce n'est pas mentionné dans le traité de concession, nous avons vérifié avec nos juristes, il n'était pas utile d'en

faire mention dans l'avenant qui redéfinit l'échéancier mais en revanche, vous avez tout à fait raison de dire que ces éventuels produits financiers devront être pris en compte et viendront en déduction dans le bilan des opérations.

Et je peux vous rassurer sur le fait que la SERL tient une comptabilité sur chacune des opérations, donc nous aurons une transparence totale sur les coûts de travaux et les recettes générées par ces éventuels produits financiers. Donc c'est au moment des CRAC (comptes-rendus annuels d'activité) que nous verrons s'il y a des produits financiers et que nous en tiendrons compte dans le bilan global des opérations.

Donc soyez tout à fait rassurés, nous soutenons tous les projets, nous tenons nos engagements et il s'agit d'une opération financière qui vise à nous donner des marges de manœuvre pour le mandat 2021-2026. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération 359 qui a été adoptée avec 132 voix pour.

N° 2020-0361 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Marché Monmousseau-Balmes - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0361. L'avis de la commission est favorable. Nous avons une demande d'intervention du groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire, monsieur Boumertit.

M. le Conseiller BOUMERTIT : Chers collègues, la ZAC Marché Monmousseau-Balmes est l'opération la plus ambitieuse du nouveau programme national de renouvellement urbain des quartiers du Plateau des Minguettes à Vénissieux.

Par ce rapport que nous voterons, nous prenons acte de son démarrage. Je profite de ce temps de parole pour faire le lien avec mon intervention concernant la politique de la ville. Changer nos territoires et les faire vivre au diapason de la Métropole est quelque chose qui nous semble structurellement (*propos inaudibles*) pour accrocher les wagons, pour être ensemble et partout, participant d'un même territoire, j'allais dire d'un même pays.

C'est pourquoi nous demandons que le programme de la ZAC Marché Monmousseau-Balmes soit retravaillé pour inclure dans ses objectifs la réalisation de développement économique car nous avons besoin d'emplois sur nos quartiers pour les habitants et pour ce qu'ils apportent à la vie sociale et commerciale. Le programme en la matière est insuffisant, nos services métropolitains doivent retravailler sur ce sujet.

C'est pourquoi nous demandons qu'un équipement métropolitain culturel ou économique ou autre soit inclus dans le programme de cette opération. Nous avons constaté la plus-value apportée aux villes par nos prédécesseurs qui ont installé, notamment le centre chorégraphique national à Rillieux la Pape, le pôle scientifique et universitaire à Vaulx en Velin, la halle sportive de niveau national Diagona à Lyon 9°, le pôle de danse urbaine à Bron. Vénissieux mérite aussi et a besoin d'un équipement de cette ampleur sur le Plateau des Minguettes.

Un projet avait été imaginé avec l'Opéra national de Lyon à une époque pas très lointaine. Projet qui était porté par le Président du moment de la Métropole, monsieur Collomb, et qui a dû être mis en attente suite aux décisions nationales de gel des dépenses publiques décidées par François Hollande en 2015-2016.

Mesdames, messieurs, Vénissieux est une commune populaire et industrielle. Elle accueille des populations que l'on fait venir pour notre développement économique. Vénissieux se développe de nouveau. Vénissieux est une perle et une opportunité pour l'avenir de notre Métropole. Je rappelle qu'elle doit accueillir une part importante de notre développement démographique à 2030, comme le stipulait le PLU-H. Et donc Vénissieux ne peut se réduire à ce que les promoteurs immobiliers appellent "Vénissieux proche de Lyon" dans leur communication pour vendre des programmes en essayant de dire que ce n'est pas vraiment Vénissieux.

Vénissieux est la porte sud d'entrée de notre Métropole. Elle a des atouts économiques, paysagers, environnementaux remarquables. Il est temps d'en prendre conscience en adaptant les investissements métropolitains. Donc, plus d'ambition qualitative pour des mètres carrés économiques sur la ZAC Marché Monmousseau-Balmes, un équipement métropolitain pour faire un territoire de destination pleinement dans la Métropole et à terme, un engagement pour le projet d'Anneau des parcs que nous portons avec d'autres communes de la Conférence territoriale porte sud.

Il est temps que cette Métropole redonne un peu à Vénissieux de ce que cette commune lui apporte de richesses économiques avec son tissu industriel et humaines avec sa jeunesse et sa diversité.

Nous en appelons au courage de notre majorité pour faire notre politique, une autre politique en rééquilibrant les investissements métropolitains au profit des territoires populaires. Nous serons jugés à l'aune de ce que nous ferons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets je rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2020-0360 qui était un avenant sur la ZAC du Mas du Taureau. Elle a été adoptée avec 87 voix pour et 25 voix contre.

N° 2020-0364 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 9° - Projet d'aménagement de la Sauvegarde - Approbation de l'avenant n° 1 au traité de concession - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0364.

Nous passons à la délibération n° 2020-364 dont les groupes Inventer la Métropole de demain et Synergies Métropole ont déjà indiqué leur position dans leur intervention précédente donc je pense qu'ils ne redemandent pas des temps de parole. Et du coup, je mets directement cette délibération n° 2020-0364 au vote.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour les délibérations, nous en avons terminé. Il nous reste à étudier un vœu et nous avons également une question orale.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

**Vœu déposé par les groupes Métropole en commun, Métropole
insoumise résiliente solidaire, Communiste et républicain,
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés et Les écologistes
relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Métropole de Lyon**

M. LE PRÉSIDENT : Pour le vœu qui a été déposé par les groupes de la majorité suite aux discussions qui ont eu lieu après la Conférence des Présidents, des amendements proposés par monsieur Cochet du groupe Les Républicains ont été intégrés pour que la demande faite pour la Métropole de Lyon englobe aussi les communes et donc ce vœu dans sa version définitive vous a été envoyé hier. Je crois que c'est monsieur Millet qui en dit un mot pour le présenter. Tout cela me paraît très clair.

(VOIR vœu - annexe n° 17 page 280)

M. le Conseiller MILLET : Vous m'entendez mais la vidéo ne veut pas s'activer. Écoutez, on va le faire juste à l'oral, ce n'est pas très grave.

Il s'agit d'un vœu qui, effectivement, porte sur les finances des collectivités locales, donc évidemment de la Métropole, qui est porté par l'ensemble des groupes de la majorité et qui a fait l'objet de discussions et d'amendements, notamment du groupe LR, qui ont été pris en compte dans ce vœu. Les amendements portaient sur la prise en compte des communes qui font, effectivement, face à la même situation de recettes et de dépenses impactées par la crise et donc qui sollicitent l'État pour en tenir compte.

Voilà, en résumé, ce vœu que, je crois, tout le monde a lu et qui semble faire consensus.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je n'ai pas eu de demande d'intervention donc s'il n'y en a pas, nous allons mettre ...Monsieur Cochet, je vous en prie.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, juste pour dire qu'effectivement dans le vœu initial, vous aviez oublié les aspects des Mairies. Je vous remercie d'avoir intégré dans ce cadre-là, l'ensemble des Mairies qui sont confrontées aux mêmes difficultés et donc nous pourrions voter ce vœu.

Et puis d'une manière générale, lorsque vous nous citez, bien sûr je suis très heureux, nous sommes le groupe, notamment où il y a des adhérents des Républicains, mais je vous rappelle que l'intitulé de notre groupe s'appelle Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, ce qui fait plaisir à tout le monde. Je vous remercie.

M. le Conseiller MILLET : Mille excuses monsieur Cochet. Cela dit, la première rédaction de notre vœu ne citait les communes qu'une fois, vous l'avez rajouté trois autres fois dans le texte de manière tout à fait légitime, nous n'avions pas tout à fait oublié les communes quand même monsieur Cochet. Et je noterai bien l'intitulé du groupe pour la prochaine fois.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien monsieur Millet. Voilà, c'est un vœu qui vient d'ailleurs de France urbaine initialement qui a été proposé à toutes les métropoles et je suis très heureux que les communes représentant la Métropole aient souhaité aussi intégrer ce vœu. Nous mettons donc ce vœu aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

(Le vœu est adopté et a donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2020-0368.)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats des rapports :

- n° 2020-0361 adopté avec 139 voix pour,
- n° 2020-0364 adopté avec 82 voix pour et 28 voix contre.

**Question orale du groupe Rassemblement de la droite, du centre
et de la société civile relative à la sécurité dans la Métropole**

M. LE PRÉSIDENT : Pour finir, nous avons une question orale du groupe du Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile relative. Monsieur Cochet, je pense que c'est vous qui présentez. Vous avez la parole.

(VOIR question orale - annexe n° 18 page 283)

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Notre question orale concerne la sécurité dans la Métropole. En effet, le 19 novembre dernier, une enseignante du collège Paul Vallon à Givors a été violemment prise à partie par des élèves et anciens élèves de l'établissement, ce qui a créé un fort traumatisme au sein du collège.

Ce fait divers, comme tant d'autres, passe souvent inaperçu tant la violence se banalise dans la société et particulièrement dans la Métropole de Lyon.

Ces actes ont cela de particulier qu'ils ont été commis en lien avec un établissement scolaire qui relève de la compétence de la Métropole. Nous devons avoir le souci d'assurer la sécurité des usagers, des enseignants, des élèves et des agents de notre collectivité tant à l'intérieur qu'aux abords de l'établissement.

Pour cela, nous proposons que la Métropole lance un état des lieux sur la sécurité de chaque établissement pour définir avec la communauté éducative un plan d'investissement tant sur l'immobilier que sur les équipements pour garantir une sécurité.

Je vous pose la question monsieur le Président : pouvez-vous vous engager à lancer une telle action ?

Et enfin, par ailleurs, lors du Conseil du 5 octobre 2020, notre groupe vous interpellait sur la demande de subvention des Communes de Grigny et de Pierre Bénite sur la création du centre de supervision de vidéosurveillance mutualisé. Pouvez-vous nous dire si vous avez accepté ou refusé leur demande ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet. Sur le premier point, ce qui s'est passé à Givors est inacceptable. Cet événement dramatique n'a pas eu lieu d'ailleurs dans le bâtiment mais à la sortie du parking de l'établissement, ce qui ne rend pas la situation moins inacceptable pour autant. Et donc la sécurité des parents d'élèves comme des enseignants et des enfants est naturellement primordiale.

Et sur nos travaux d'investissement dans les bâtis, comme d'ailleurs dans l'aménagement urbain, il faut tenir compte de la transition écologique mais aussi des questions de sécurité puisque, selon les aménagements qu'on fait, ça peut avoir des effets. Et c'est dans ce cadre-là, puisque nous devons avoir un travail sur la PPI pour les collèges, qu'il faut intégrer, en plus de les questions de rénovation des bâtiments, naturellement la question de sécurité. La Vice-Présidente Véronique Moreira pourra donner suite de façon plus précise mais elle ne peut pas être parmi nous en ce moment.

Après, sur les questions de façon plus globale de sécurité, je rappelle d'abord que c'est une compétence d'État et que nous avons obtenu du Ministre de l'intérieur avec d'autres élus qui se sont mobilisés, l'ajout de 300 policiers supplémentaires sur la zone de police de Lyon, 100 policiers supplémentaires par an, donc j'espère que cette promesse sera tenue et je compte d'ailleurs sur les uns et les autres pour y veiller.

Ensuite, les polices municipales ont aussi leur rôle à jouer avec les Mairies. Aujourd'hui, la Métropole n'a pas de compétence "sécurité". On pourrait imaginer de travailler à une délégation, à une mutualisation des polices municipales au niveau métropolitain. La question peut être ouverte. Pour l'instant, ce n'est pas ce qu'a prévu la loi et pour l'instant, je n'ai pas de demande de Maires dans ce sens-là.

Et pour répondre très clairement à votre demande sur le courrier dont vous nous aviez fait état en effet je crois au mois d'octobre en Conseil (c'est comme cela d'ailleurs que j'avais appris l'existence de ce courrier que j'avais naturellement reçu après coup), j'ai répondu à ce courrier (donc peut-être ce coup-là c'est vous qui êtes moins bien informé que moi et peut-être n'avez-vous pas eu encore la réponse de la part de vos collègues Maires) j'ai répondu défavorablement à ce courrier puisque ce n'est pas notre compétence d'agir dans ce domaine-là et de financer ces équipements municipaux.

Voilà pour ce Conseil un petit peu perturbé. Je vous remercie.

M. le Conseiller COCHET : Juste monsieur le Président, je ne voudrais pas prendre la parole directement...

M. LE PRÉSIDENT : Mais vous le faites pourtant !

M. le Conseiller COCHET : Je prends acte donc que vous refusez la demande des Maires de Pierre Bénite et de Grigny par rapport à la sécurité. Je pense que les Grand Lyonnais en prendront également acte. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, ben je vous remercie d'avoir compris, de relayer mon propos et je vous le redis, ça a été affirmé par courrier à ces Maires d'ailleurs donc je suis très étonné que vous n'ayez pas ce courrier.

Donc je remercie chacune et chacun d'avoir pu se rendre disponible ce matin ce qui n'était pas prévu. Je remercie les services et j'invite les Présidents de groupe à nous voir jeudi matin à 8 heures pour préparer le Conseil suivant. Très bonne journée à toutes et à tous.

La séance est levée à 12 heures 51.

Annexe 1 (1/56)

Résultats des votes

Résultats urgence	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	0	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	9	0	6	0	1	0	7
Les écologistes	55	2	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	0	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	0	16	5	0	1	22
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	11	0	9	0	0	0	9
TOTAL	145	2	123	5	1	1	130

Résultats PV Juin	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	1	0	8
Les écologistes	56	2	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	1	0	1	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	0	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	0	25	0	0	1	26
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	1	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	11	0	10	0	0	1	11
TOTAL	145	3	135	0	2	2	139

Résultats PV 2 juillet	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	1	0	8
Les écologistes	56	2	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	0	8	0	0	0	8
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	0	24	0	0	2	26
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	1	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	11	0	9	0	0	0	9
TOTAL	145	3	131	0	1	2	134

Annexe (2/56)

Résultats PV 27 juillet	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	1	0	8
Les écologistes	56	2	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	0	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	0	23	0	0	2	25
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	1	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	11	0	8	0	0	0	8
TOTAL	145	3	127	0	1	2	130

Résultats 0223	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	6	0	1	0	7
Les écologistes	56	2	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	0	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	0	10	3	6	6	25
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	1	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	11	0	11	0	0	0	11
TOTAL	144	3	117	3	7	6	133

Résultats 0224	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	1	0	9
Les écologistes	56	2	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	0	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	33	0	20	0	6	5	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	1	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	11	0	11	0	0	0	11
TOTAL	146	3	133	0	7	5	145

Annexe (3/56)

Résultats 0225	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	1	0	9
Les écologistes	56	2	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	11	0	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	33	0	20	0	4	5	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	1	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	11	0	9	0	0	0	9
TOTAL	146	3	129	0	5	5	139

Résultats 0226	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	1	0	9
Les écologistes	56	2	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	11	0	9	0	0	1	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	33	0	19	0	5	4	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	1	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	11	0	9	0	0	0	9
TOTAL	146	3	127	0	6	5	138

Résultats 0269	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	9	0	0	0	9
Les écologistes	56	2	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	0	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	21	0	3	1	25
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	11	0	10	0	0	0	10
TOTAL	146	4	133	0	3	1	137

Annexe (4/56)

Résultats 0270	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	9	0	0	0	9
Les écologistes	56	2	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	0	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	26	0	1	2	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	11	0	10	0	0	0	10
TOTAL	146	4	138	0	1	2	141

Résultats 0271	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	56	2	56	0	0	0	56
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	0	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	27	0	1	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	11	0	10	0	0	0	10
TOTAL	146	4	134	0	1	0	135

Résultats 0310	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	9	0	5	1	0	0	6
Les écologistes	56	2	53	0	0	0	53
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	0	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	27	2	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	10	1	10	0	0	0	10
TOTAL	143	6	129	3	0	0	132

Annexe (5/56)

Résultats 0312	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	0	8	0	0	8
Les écologistes	55	3	54	0	0	0	54
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	0	0	10	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	2	30	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	0	1	9	0	10
TOTAL	139	10	82	39	19	0	140

Résultats 0312 - amendement	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	6	0	2	4	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	55	3	4	50	1	0	55
Métropole en commun	2	1	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	1	2	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	7	0	2	1	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	2	27	2	1	1	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	9	0	0	9
Synergies-Métropole	9	2	10	1	0	0	11
TOTAL	139	10	59	71	6	2	138

Résultats 0256	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	0	0	1	6	0	7
Les écologistes	55	3	54	0	0	0	54
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	5	19	4	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	7	1	2	0	10
TOTAL	137	11	104	21	12	0	137

Annexe (6/56)

Résultats 0257	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	0	5	0	3	0	8
Les écologistes	55	3	55	0	0	0	55
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	24	24	1	1	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	137	11	111	24	4	1	140

Résultats 0251	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	54	3	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	137	11	141	0	0	0	141

Résultats 0367	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	3	50	0	0	0	50
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	28	4	27	0	1	1	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	12	133	0	1	1	135

Annexe (7/56)

Résultats 0231	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	55	3	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	2	0	1	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	9	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	138	12	137	0	1	0	138

Résultats 0232	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	55	3	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	138	12	145	0	0	0	145

Résultats 0233	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	55	3	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	138	12	139	0	0	0	139

Annexe (8/56)

Résultats 0234	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	4	0	0	0	4
Les écologistes	55	3	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	138	12	131	0	0	0	131

Résultats 0235	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	4	0	0	0	4
Les écologistes	55	3	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	27	0	0	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	138	12	129	0	0	0	129

Résultats 0236	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	4	0	0	0	4
Les écologistes	54	4	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	27	0	0	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	13	130	0	0	0	130

Annexe (9/56)

Résultats 0237	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	1	0	9
Les écologistes	54	4	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	7	0	0	1	8
TOTAL	137	13	143	0	1	2	146

Résultats 0238	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	4	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	13	143	0	0	1	144

Résultats 0243	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	4	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	1	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	25	0	3	1	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	137	13	135	0	4	1	140

Annexe (10/56)

Résultats 0244	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	4	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	26	2	0	1	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	13	135	2	0	1	138

Résultats 0245	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	4	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	24	0	2	1	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	13	131	0	2	1	134

Résultats 0249	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	4	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	27	0	0	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	7	0	0	0	7
TOTAL	137	13	134	0	0	0	134

Annexe (11/56)

Résultats 0250	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	54	4	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	3	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	23	0	0	0	23
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	7	0	0	0	7
TOTAL	137	13	130	0	0	0	130

Résultats 0246	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	54	4	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	1	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	13	142	0	1	0	143

Résultats 0248	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	54	4	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	137	13	143	0	0	0	143

Annexe (12/56)

Résultats 0254	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	54	5	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	1	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	137	14	143	0	1	0	144

Résultats 0258	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	54	5	52	0	0	0	52
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	20	0	6	5	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	137	14	123	0	6	5	134

Résultats 0261	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	54	5	57	0	0	1	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	137	14	145	0	0	1	146

Annexe (13/56)

Résultats 0262	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	54	5	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	143	0	0	0	143

Résultats 0263	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	54	5	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	28	2	0	1	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	137	14	141	2	0	1	144

Résultats 0264	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	0	0	0
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	54	5	56	0	0	1	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	1	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	138	0	0	2	140

Annexe (14/56)

Résultats 0267	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	54	5	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	26	0	1	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	137	14	143	0	1	0	144

Résultats 0272	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	54	5	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	1	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	24	1	2	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	1	0	10
TOTAL	137	14	134	1	4	0	139

Résultats 0273	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	54	5	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	25	0	1	0	26
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	1	0	10
TOTAL	137	14	138	0	2	0	140

Annexe (15/56)

Résultats 0274	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	54	5	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	25	0	2	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	139	0	2	0	141

Résultats 0275	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	54	5	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	25	0	1	0	26
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	139	0	1	0	140

Résultats 0276	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	5	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	27	0	1	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	138	0	1	0	139

Annexe (16/56)

Résultats 0277	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	5	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	12	0	17	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	137	14	121	0	17	0	138

Résultats 0278	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	54	5	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	137	14	136	0	0	0	136

Résultats 0280	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	5	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	28	1	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	7	0	0	0	7
TOTAL	137	14	136	1	0	0	137

Annexe (17/56)

Résultats 0281	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	5	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	7	0	0	0	7
TOTAL	137	14	139	0	0	0	139

Résultats 0288	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	3	0	0	0	3
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	54	5	53	0	0	1	54
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	27	0	0	1	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	137	14	129	0	0	3	132

Résultats 0289	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	3	0	0	0	3
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	54	5	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	27	0	0	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	14	130	0	0	0	130

Annexe (18/56)

Résultats 0290	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	3	0	0	0	3
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	54	5	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	14	131	0	0	0	131

Résultats 0291	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	3	0	0	0	3
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	54	5	54	0	0	1	55
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	1	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	14	131	0	0	3	134

Résultats 0292	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	3	0	0	0	3
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	54	5	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	1	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	14	134	0	0	1	135

Annexe (19/56)

Résultats 0282	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	5	52	0	0	0	52
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	137	0	0	0	137

Résultats 0283	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	5	52	0	0	0	52
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	137	14	136	0	0	0	136

Résultats 0284	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	5	52	0	0	0	52
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	137	14	137	0	0	0	137

Annexe (20/56)

Résultats 0285	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	5	52	0	0	0	52
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	14	134	0	0	0	134

Résultats 0299	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	5	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	25	0	0	3	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	137	14	133	0	0	3	136

Résultats 0300	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	5	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	25	0	0	3	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	134	0	0	3	137

Annexe (21/56)

Résultats 0303	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	5	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	27	0	2	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	135	0	2	0	137

Résultats 0304	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	5	0	0	0	5
Les écologistes	54	5	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	136	0	0	0	136

Résultats 0308	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	5	54	0	0	1	55
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	134	0	0	1	135

Annexe (22/56)

Résultats 0309	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	54	5	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	14	142	0	0	0	142

Résultats 0317	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	54	5	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	7	0	0	0	7
TOTAL	137	14	141	0	0	0	141

Résultats 0301	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	5	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	3	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	9	0	0	1	10
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	14	133	0	0	4	137

Annexe (23/56)

Résultats 0305	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	5	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	137	14	143	0	0	0	143

Résultats 0306	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	1	8
Les écologistes	54	5	56	0	0	2	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	14	137	0	0	3	140

Résultats 0307	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	1	8
Les écologistes	54	5	55	0	0	3	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	1	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	1	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	7	0	0	0	7
TOTAL	137	14	134	0	0	6	140

Annexe (24/56)

Résultats 0311	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	5	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	1	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	6	0	0	0	6
TOTAL	137	14	137	0	0	1	138

Résultats 0313	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	5	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	2	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	6	0	0	0	6
TOTAL	137	14	137	2	0	0	139

Résultats 0315	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	5	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	137	14	140	0	0	0	140

Annexe (25/56)

Résultats 0316	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	5	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	137	14	142	0	0	0	142

Résultats 0319	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	5	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	2	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	137	14	139	0	0	2	141

Résultats 0324	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	5	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	142	0	0	0	142

Annexe (26/56)

Résultats 0325	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	5	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	143	0	0	0	143

Résultats 0326	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	5	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	139	0	0	0	139

Résultats 0327	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	5	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	14	143	0	0	0	143

Annexe (27/56)

Résultats 0328	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	136	13	140	0	0	0	140

Résultats 0330	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	138	0	0	0	138

Résultats 0331	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	5	0	0	0	5
Les écologistes	54	4	56	0	0	1	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	136	0	0	1	137

Annexe (28/56)

Résultats 0332	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	136	0	0	0	136

Résultats 0333	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	137	0	0	0	137

Résultats 0334	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	10	0	0	0	10
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	136	0	0	0	136

Annexe (29/56)

Résultats 0335	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	10	0	0	0	10
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	136	13	136	0	0	0	136

Résultats 0336	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	5	0	0	0	5
Les écologistes	54	4	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	10	0	0	0	10
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	136	13	136	0	0	0	136

Résultats 0337	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	10	0	0	0	10
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	136	13	139	0	0	0	139

Annexe (30/56)

Résultats 0338	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	10	0	0	0	10
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	136	13	138	0	0	0	138

Résultats 0339	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	136	13	141	0	0	0	141

Résultats 0340	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	8	0	0	0	8
TOTAL	136	13	137	0	0	0	137

Annexe (31/56)

Résultats 0341	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	142	0	0	0	142

Résultats 0342	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	1	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	139	0	0	1	140

Résultats 0343	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	1	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	2	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	10	0	0	1	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	138	0	0	4	142

Annexe (32/56)

Résultats 0344	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	54	4	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	136	13	141	0	0	0	141

Résultats 0346	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	5	0	0	1	6
Les écologistes	54	4	56	0	0	2	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	1	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	135	0	0	4	139

Résultats 0347	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	5	0	0	1	6
Les écologistes	54	4	56	0	0	2	58
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	28	0	0	1	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	134	0	0	4	138

Annexe (33/56)

Résultats 0348	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	5	0	0	1	6
Les écologistes	54	4	56	0	0	1	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	138	0	0	2	140

Résultats 0349	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	5	0	0	1	6
Les écologistes	54	4	55	0	0	2	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	1	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	135	0	0	4	139

Résultats 0352	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	3	4	0	1	8
Les écologistes	54	4	54	0	0	2	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	133	0	4	4	141

Annexe (34/56)

Résultats 0362	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	4	55	0	0	1	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	10	0	0	0	10
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	136	13	139	0	0	1	140

Résultats 0363	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	4	55	0	0	1	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	136	13	140	0	0	1	141

Résultats 0320	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	4	54	0	0	3	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	1	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	2	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	10	0	0	1	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	137	0	0	7	144

Annexe (35/56)

Résultats 0323	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	4	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	2	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	136	13	141	0	0	2	143

Résultats 0329	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	4	55	0	0	2	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	1	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	136	13	139	0	0	4	143

Résultats 0345	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	4	54	0	0	3	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	1	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	28	0	0	1	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	10	0	0	1	11
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	136	13	134	0	0	6	140

Annexe (36/56)

Résultats 0353	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	5	0	0	0	5
Les écologistes	54	4	54	0	0	2	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	1	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	1	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	136	13	133	0	0	4	137

Résultats 0279 - amendement 1	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	4	1	55	0	0	56
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	2	1	0	3
Progressistes et républicains	10	1	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	0	5	5	17	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	1	12	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	1	5	0	0	6
TOTAL	137	13	22	88	6	17	133

Résultats 0279 - amendement 2	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	4	1	57	0	0	58
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	3	1	0	4
Progressistes et républicains	10	1	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	1	4	4	21	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	2	4	1	0	7
TOTAL	137	13	23	90	6	21	140

Annexe (37/56)

Résultats 0279 amendement 3	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	55	3	0	56	0	0	56
Métropole en commun	3	0	0	2	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	3	1	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	1	1	6	22	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	2	8	1	0	11
TOTAL	138	12	24	89	8	22	143

Résultats 0279 amendement 4	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	55	3	1	54	0	0	55
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	3	1	0	4
Progressistes et républicains	10	1	0	0	10	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	1	2	6	22	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	1	8	0	0	9
TOTAL	138	12	14	89	16	23	142

Résultats 0279 amendement 5	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	55	3	2	50	1	0	53
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	1	2	6	22	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	2	6	0	0	8
TOTAL	138	12	31	80	7	22	140

Annexe (38/56)

Résultats 0279 amendement 6	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	55	3	1	52	1	0	54
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	3	1	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	4	3	24	31	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	0	12	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	1	4	3	0	8
TOTAL	138	12	24	84	8	24	140

Résultats 0279 amendement 7	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	5	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	3	1	53	0	0	54
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	0	4	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	1	4	3	23	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	7	3	0	0	10
TOTAL	137	12	28	81	9	23	141

Résultats 0279 amendement 8	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	5	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	54	3	2	52	0	0	54
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	4	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	0	4	3	24	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	1	10	0	0	11
TOTAL	137	12	24	91	3	24	142

Annexe (39/56)

Résultats 0279 amendement 9	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	1	0	7
Les écologistes	54	3	51	1	2	0	54
Métropole en commun	3	0	0	0	3	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	2	1	4	23	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	10	1	0	0	11
TOTAL	137	12	102	3	13	23	141

Résultats 0279 amendement 10	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	1	1	0	8
Les écologistes	54	3	52	2	0	0	54
Métropole en commun	3	0	0	0	3	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	1	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	1	3	3	24	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	137	12	102	6	10	24	142

Résultats 0279 amendement 11	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	1	1	0	9
Les écologistes	54	3	54	1	0	0	55
Métropole en commun	3	0	0	0	3	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	2	3	3	23	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	137	12	105	5	9	23	142

Annexe (40/56)

Résultats 0279	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	0	0	0
Communiste et républicain	5	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	0	8	1	0	9
Les écologistes	54	3	53	0	1	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	0	4	2	0	6
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	1	29	1	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	1	0	10
TOTAL	137	11	88	41	6	0	135

Résultats 0268	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	0	9	0	9
Les écologistes	55	3	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	16	1	13	1	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	138	12	120	1	22	1	144

Résultats 0286	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	0	6	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	2	5	0	1	0	6
Les écologistes	55	3	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	1	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	28	0	3	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	138	12	132	0	11	0	143

Annexe (41/56)

Résultats 0287	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	2	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	0	6	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	2	9	0	0	0	9
Les écologistes	55	3	49	0	6	0	55
Métropole en commun	3	0	0	0	3	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	4	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	7	0	1	0	8
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	31	1	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	1	0	13
Synergies-Métropole	9	2	8	2	1	0	11
TOTAL	138	12	116	9	18	0	143

Résultats 0293	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	6	0	1	1	5	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	2	6	0	2	0	8
Les écologistes	55	3	52	1	2	0	55
Métropole en commun	3	0	2	0	1	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	1	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	138	12	129	2	13	0	144

Résultats 0227	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	2	7	0	0	0	7
Les écologistes	55	3	51	0	0	3	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	27	0	0	3	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	138	12	130	0	0	6	136

Annexe (42/56)

Résultats 0228	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	2	8	0	0	0	8
Les écologistes	55	3	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	2	0	1	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	28	0	0	1	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	0	9
TOTAL	138	12	133	0	1	1	135

Résultats 0229	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	6	2	8	0	0	0	8
Les écologistes	55	3	52	0	0	3	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	1	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	3	27	0	0	1	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	137	12	135	1	0	4	140

Résultats 0230 - amendement	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	0	1	0	0	0	0	0
Communiste et républicain	0	0	0	0	0	0	0
Inventer la Métropole de demain	0	2	0	0	0	0	0
Les écologistes	0	3	0	0	0	0	0
Métropole en commun	0	0	0	0	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	0	0	0	0	0	0	0
Progressistes et républicains	0	1	0	0	0	0	0
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	0	3	0	0	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	0	0	0	0	0	0	0
Synergies-Métropole	0	2	0	0	0	0	0
TOTAL	0	12	0	0	0	0	0

Annexe (43/56)

Résultats 0230	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	2	9	0	0	0	9
Les écologistes	55	3	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	10	0	0	0	10
TOTAL	137	12	142	0	0	0	142

Résultats 0366 rapport	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	7	2	1	0	8	0	9
Les écologistes	55	3	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	2	26	1	1	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	6	1	4	0	11
TOTAL	137	12	101	27	13	1	142

Résultats 0366 designation	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	8	0	0	8
Les écologistes	55	3	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	1	4	18	5	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	7	0	3	0	10
TOTAL	137	12	101	4	29	5	139

Annexe (44/56)

Résultats 0239	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	0	8	0	8
Les écologistes	55	3	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	0	1	28	1	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	137	12	104	1	36	1	142

Résultats 0240 - rapport	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	0	8	0	8
Les écologistes	55	3	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	1	0	23	2	26
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	11	0	0	1	12
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	137	12	99	0	31	3	133

Résultats 0240 - designation	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	0	9	0	9
Les écologistes	55	3	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	0	0	26	2	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	9	2	10	0	1	0	11
TOTAL	137	12	102	0	36	3	141

Annexe (45/56)

Résultats 0241	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	0	9	0	9
Les écologistes	55	3	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	0	0	28	1	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	2	0	11
TOTAL	137	12	100	0	39	1	140

Résultats 0242 rapport	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	0	9	0	9
Les écologistes	55	3	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	2	0	24	1	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	9	2	11	0	0	0	11
TOTAL	137	12	105	0	33	2	140

Résultats 0242 designation	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	0	9	0	9
Les écologistes	55	3	56	0	0	1	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	0	0	29	1	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	2	0	11
TOTAL	137	12	101	0	40	3	144

Annexe (46/56)

Résultats 0247	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	4	0	0	1	5
Inventer la Métropole de demain	7	2	8	0	1	0	9
Les écologistes	55	3	53	0	0	2	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	23	0	5	2	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	2	9	0	0	2	11
TOTAL	137	12	129	0	6	7	142

Résultats 0252	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	37	18	50	0	0	0	50
Métropole en commun	3	0	0	0	0	2	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	19	13	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	3	6	7	0	0	0	7
TOTAL	85	53	128	0	0	2	130

Résultats 0253	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	37	18	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	0	0	0	3	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	19	13	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	3	6	7	0	0	0	7
TOTAL	85	53	127	0	0	3	130

Annexe (47/56)

Résultats 0255	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	37	18	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	1	0	0	1	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	20	13	1	1	24	3	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	3	6	6	0	0	0	6
TOTAL	86	53	100	1	24	4	129

Résultats 0259	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	2	0	4	0	6
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	37	18	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	20	13	25	0	0	3	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	10	0	0	0	10
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	87	53	123	0	4	3	130

Résultats 0260	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	2	0	2	0	0	0	2
Les écologistes	37	18	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	7	4	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	20	13	26	0	3	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	87	53	129	0	3	0	132

Annexe (48/56)

Résultats 0265	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	37	19	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	20	13	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	9	0	0	0	9
TOTAL	87	54	134	0	0	0	134

Résultats 0266	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	3	4	7	0	0	0	7
Les écologistes	38	19	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	20	13	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	7	0	0	0	7
TOTAL	88	58	136	0	0	0	136

Résultats 0294	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	3	4	7	0	7	0	7
Les écologistes	38	19	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	20	13	4	0	26	3	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	7	0	0	0	7
TOTAL	88	58	102	0	33	3	138

Annexe (49/56)

Résultats 0295	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	3	4	0	0	7	0	7
Les écologistes	38	19	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	20	13	30	0	1	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	88	58	132	0	8	0	140

Résultats 0296	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	3	4	4	0	3	0	7
Les écologistes	38	19	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	20	13	21	0	5	3	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	88	58	130	0	8	3	141

Résultats 0297	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	3	4	7	0	0	0	7
Les écologistes	38	19	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	21	13	30	0	0	1	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	89	58	139	0	0	1	140

Annexe (50/56)

Résultats 0298	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	3	4	7	0	0	0	7
Les écologistes	38	19	52	0	0	0	52
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	21	13	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	7	0	0	0	7
TOTAL	89	58	137	0	0	0	137

Résultats 0302	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	3	4	7	0	0	0	7
Les écologistes	40	17	55	0	1	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	21	13	31	0	1	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	91	56	140	0	2	0	142

Résultats 0314	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	4	4	5	0	3	0	8
Les écologistes	40	17	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	21	13	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	92	56	138	0	3	0	141

Annexe (51/56)

Résultats 0318	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	4	4	3	1	4	0	8
Les écologistes	40	17	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	7	4	10	0	1	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	21	13	22	0	5	3	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	92	56	127	1	10	3	141

Résultats 0321	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	4	4	8	0	0	0	8
Les écologistes	41	17	53	0	0	2	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	21	13	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	93	56	139	0	0	2	141

Résultats 0322	Présents	Pouvoirs reçus	Prend acte	Ne prend pas acte	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	3	3	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	5	4	8	0	0	0	8
Les écologistes	40	18	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	4	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	19	13	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	11	2	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	91	57	139	2	0	0	141

Annexe (52/56)

Résultats vérif. Accord 1/6 - 0365	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	3	0	0	3	0	0	3
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	39	0	5	14	8	4	31
Métropole en commun	3	0	0	2	1	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	0	0	1	1	0	2
Progressistes et républicains	8	0	7	0	0	0	7
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	21	4	24	0	0	0	24
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	0	1	4	0	0	5
Synergies-Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	92	4	46	24	10	4	84

Résultats 0350	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	4	5	9	0	0	0	9
Les écologistes	35	22	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	1	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	20	13	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	88	60	139	0	1	0	140

Résultats 0351	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	4	5	0	0	9	0	9
Les écologistes	35	23	54	0	0	2	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	7	0	0	0	7
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	19	14	25	0	0	1	26
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	6	7	10	0	0	3	13
Synergies-Métropole	5	6	8	0	0	0	8
TOTAL	88	62	119	0	9	6	134

Annexe (53/56)

Résultats 0354	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	0	1	0	0	0	0	0
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	4	5	0	0	6	0	6
Les écologistes	33	23	51	0	0	2	53
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	9	0	1	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	19	14	24	0	3	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	5	8	10	0	0	0	10
Synergies-Métropole	4	6	8	0	0	0	8
TOTAL	83	63	115	0	10	2	127

Résultats 0355	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	4	5	3	0	6	0	9
Les écologistes	33	23	52	0	0	0	52
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	19	14	28	0	3	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	5	8	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	7	0	0	0	7
TOTAL	84	63	127	0	9	0	136

Résultats 0356	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	4	5	3	0	6	0	9
Les écologistes	33	23	52	0	0	2	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	19	14	27	0	2	1	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	5	8	10	0	0	3	13
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	84	63	127	0	8	6	141

Annexe (54/56)

Résultats 0357	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	4	5	3	0	6	0	9
Les écologistes	33	23	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	19	14	28	0	4	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	5	8	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	5	0	0	0	5
TOTAL	84	63	127	0	10	0	137

Résultats 0358	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	4	5	6	0	3	0	9
Les écologistes	33	23	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	19	14	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	5	8	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	84	63	138	0	3	0	141

Résultats 0359	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	4	5	6	0	0	0	6
Les écologistes	33	23	52	0	0	0	52
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	19	14	26	0	1	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	5	8	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	10	0	0	0	10
TOTAL	84	63	132	0	1	0	133

Annexe (55/56)

Résultats 0360	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	4	5	0	0	9	0	9
Les écologistes	34	23	54	0	0	0	54
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	8	3	1	0	8	1	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	19	14	3	25	1	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	5	8	11	0	0	2	13
Synergies-Métropole	4	6	5	0	5	0	10
TOTAL	84	64	87	25	23	3	138

Résultats 0361	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	4	5	6	0	3	0	9
Les écologistes	34	23	56	0	0	0	56
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	18	14	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	5	8	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	4	6	8	0	0	0	8
TOTAL	83	64	139	0	3	0	142

Résultats 0364	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	4	5	0	0	9	0	9
Les écologistes	34	23	56	0	0	0	56
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	8	3	1	0	9	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	18	14	1	28	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	5	8	9	0	0	2	11
Synergies-Métropole	4	6	2	0	8	0	10
TOTAL	83	64	82	28	26	2	138

Annexe (56/56)

Résultats vœu	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	4	2	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	4	5	6	0	3	0	9
Les écologistes	34	23	52	0	0	0	52
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	8	3	0	0	9	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	17	14	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	5	8	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	4	6	7	0	3	0	10
TOTAL	82	64	120	0	15	0	135

Annexe 2 (1/4)

Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2020

(dossier n° 2020-0269)

Document projeté lors de la présentation de M. le Vice-Président Guelpa-Bonaro

The logo for Grand Lyon Métropole, featuring the word "LYON" in large black letters, "GRAND" in red letters, and "la métropole" in smaller black letters below it.

Rapport développement durable édition 2020

Three solid red squares are positioned at the bottom of the page, aligned with the text above them.

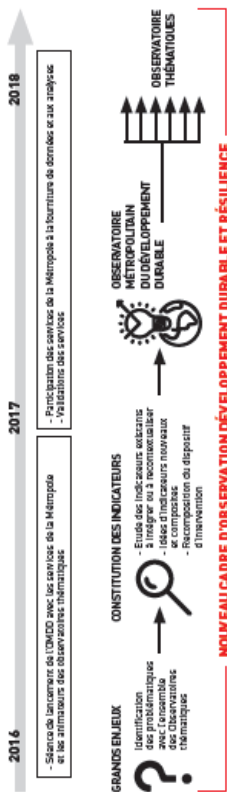
Projet délibération au conseil
métropolitain du 14 décembre 2020

Contexte et présentation du rapport DD 2020

- Une obligation réglementaire de rédiger chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable et de le présenter préalablement aux débats sur le projet de budget.
- Depuis 2018, le rapport développement durable prend la forme d'une délibération de principe qui se structure autour de la présentation de «l'observatoire du territoire en matière de développement durable ».
 - Avec pour objectif : permettre l'appropriation par l'exécutif et la diffusion des résultats de cet outil d'observation
- Pour l'édition 2020, fin du cycle de présentation de l'observatoire développement durable en s'appuyant sur la publication de la synthèse 2020 et plus particulièrement sur les 7 nouveaux indicateurs
 - L'indice de qualité de vie, l'indice de canopée, le nombre d'année nécessaire à l'acquisition d'un appartement, la mobilité des séniors, la précarité alimentaire, le décalage professionnel et les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

SA MÉTHODE D'ÉLABORATION

L'Observatoire Métropolitain du Développement Durable a été pensé de manière itérative et collaborative.



NOUVEAU CADRE D'OBSERVATION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉSILIENCE



L'OBSERVATOIRE MÉTROPOLITAIN DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Observatoire Métropolitain du Développement Durable est un observatoire de la Métropole de Lyon organisé autour de 7 « fonctions territoriales », réunissant des indicateurs répondant aux questions contemporaines du développement durable. Il permet d'observer le territoire sous l'angle de la « durabilité écologique » et du « développement humain », considérés comme indissociables.

Il explore tous les champs en transversalité à travers des fonctions territoriales, et les présente en un seul bouquet d'indicateurs. Il cherche à anticiper les enjeux liés aux grandes transitions à venir, en développant une approche ouverte, autour des notions de soutenabilité, de résilience et de métabolisme urbain.

SES OBJECTIFS

- Revisiter les fondamentaux du développement durable : mieux mesurer et rendre plus accessibles les enjeux de développement durable d'aujourd'hui et de demain ; une stratégie plus résiliente qui intègre plusieurs dimensions, l'anticipation, l'innovation, la prise en compte des inégalités, la diversité, la compréhension des interdépendances et des systèmes...;
- Faciliter la compréhension et l'appropriation collective du développement durable en proposant un socle de connaissances partagées, qui observe le territoire sous l'angle des enjeux de soutenabilité écologique et du développement humain, à travers des grandes fonctions territoriales de la Métropole de Lyon.
- Décisionner l'observation sectorielle. Mettre en visibilité et dans une perspective de développement durable, des indicateurs des observatoires thématiques existants (un Inter-observatoire ou « méta-observatoire »). Travailler avec les observatoires thématiques à de nouveaux indicateurs ; en développer « en fonds propre » au sein de l'Observatoire Métropolitain du Développement Durable.
- In fine, contribuer à conduire des processus d'adaptation de la Métropole de Lyon aux mutations écologiques, sociales et économiques qui s'engagent, pour les différents acteurs du territoire.

SON FONCTIONNEMENT



L'Observatoire Métropolitain du Développement Durable est un Inter-observatoire souple, en interaction permanente avec les observatoires thématiques existants, notamment les observatoires partenariaux animés par l'Agence d'Urbanisme de la Métropole de Lyon. Il intègre également les données émises par les services de la Métropole de Lyon (direction de l'eau, énergie, habitat...) et les données des partenaires (DREGES, AtmoA Ivryenne-Rhône-Alpes...).

Annexe (4/4)

LYON GRAND
la métropole

4

Merci de votre attention



Annexe 3 (1/11)

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2020

(dossier n° 2020-0270)

Document projeté lors de la présentation de Mmes les Vice-Présidentes Picard et Khelifi


 GRAND LYON
la métropole


Cette mission est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020

Égalité femmes-hommes : bilan et perspectives

Conseil Métropolitain - 14 décembre 2020


 LA DIVERSITÉ,
ENSEMBLE

Annexe (2/11)

Le processus délibératif

1. Une délibération au conseil du 14 décembre → Rapport Annuel sur l'Égalité entre les femmes et les hommes

Le rapport contient :

- Une information sur les chiffres-clé RH 2019 (27 indicateurs)
- Le bilan du 1^{er} plan d'actions égalité femmes-hommes 2018-2020
- **Les Orientations 2021-2023**

2. Une délibération au printemps 2021 portant sur le plan d'action 2021-2023

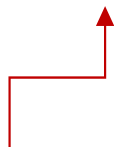
- Ce plan d'action sera partagé en réunion de l'exécutif en début d'année 2021.

Annexe (3/11)

Le Rapport Égalité Femmes-Hommes

1. Informations sur les chiffres clés RH

27 indicateurs RH obligatoires



Dont 2 indicateurs particulièrement significatifs

- la rémunération
- l'encadrement.

→ des indicateurs qui révèlent des inégalités persistantes

Cette mission est co-financée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



UNION EUROPÉENNE

l'Europe s'engage
En Avance - Responsabilité

Annexe (4/11)

Cette mission est co-financée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020



La rémunération : 1^{er} indicateur significatif

Année 2019/ agents ayant travaillé à temps plein

Catégorie	Sexe	Âge moyen effectif global	Rémunérations nettes ⁽¹⁾ moyennes mensuelles		Ecart ⁽⁴⁾	Rémunérations nettes ⁽¹⁾ médianes mensuelles ⁽²⁾		Part du régime indemnitaire dans la rémunération brute ⁽³⁾		Heures supplémentaires versées en 2019	
			Nbre d'agents concernés	Montant		Nbre d'agents concernés	Montant	Nbre d'agents concernés	Part RI	Nbre d'agents concernés	Montant
A	H	46,58	385	3 776 €	-	385	3 735 €	510	31%	7	6 389 €
	F	44,97	745	3 207 €	-15%	745	2 988 €	1 674	25%	28	16 547 €
B	H	47,19	381	2 619 €	-	381	2 651 €	502	27%	114	149 649 €
	F	47,35	451	2 410 €	-8%	451	2 422 €	766	23%	65	44 762 €
C	H	46,73	2 179	2 222 €	-	2 179	2 233 €	3 328	27%	1 651	2 681 766 €
	F	47,06	879	1 906 €	-14%	879	1 883 €	1 656	21%	121	120 955 €
Total	H	46,76	2 945	2 477 €		2 945	2 307 €	4 340	28%	1 772	2 837 804 €
	F	46,26	2 075	2 483 €	0,2%	2 075	2 209 €	4 096	23%	214	182 264 €

Si l'écart de rémunération F/H semble quasi nul toutes catégories confondues, ce résultat est obtenu uniquement par l'effet volume des agents hommes de catégorie C (61% de la base comparative).

Des écarts de rémunération expliqués par la conjugaison de plusieurs facteurs.

Cette mission est co-financée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020



Annexe (5/11)

1. Mixité des métiers

Dans certaines filières, certains métiers sont fortement genrés et donc peu mixtes.

4. Caractéristiques individuelles

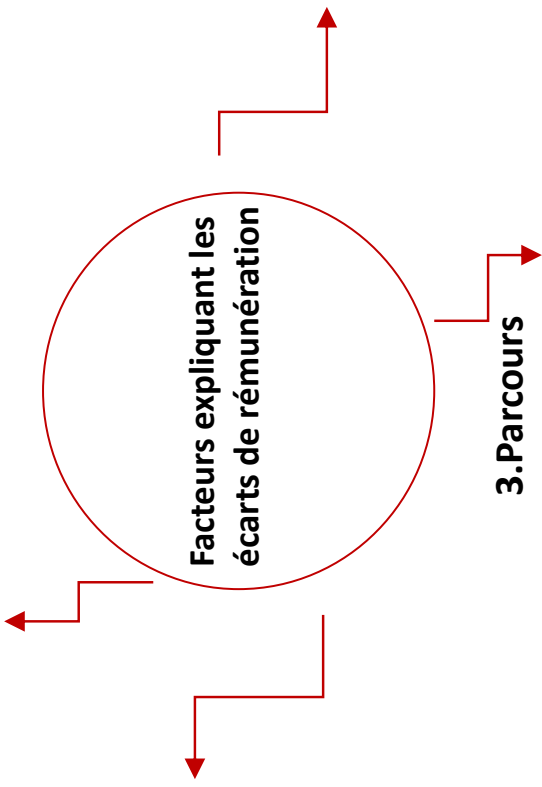
Les femmes ont des parcours professionnels plus discontinus

2. Facteurs structurels

Les métiers et filières à prédominance féminine bénéficient de cadres de rémunération (grille indiciaire) moins favorables

3. Parcours

Ces métiers et filières « genrés » ne présentent pas les mêmes opportunités d'évolutions professionnelles (statut, calendrier des concours)



L'encadrement : 2^e indicateur significatif

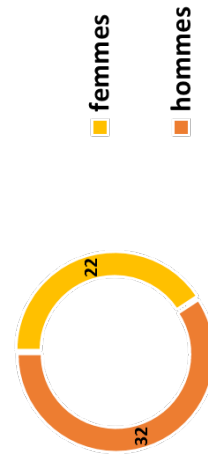


Cette mission est co-financée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020

Annexe (6/11)

État des lieux 2019

Catégorie	Sexe	Effectif total au 31/12/2019		Managers	
		Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
A	H	511	23%	195	38%
	F	1 677	77%	323	62%
B	H	502	40%	172	74%
	F	767	60%	59	26%
C	H	3 329	67%	344	98%
	F	1 654	33%	8	2%
Total	H	4 342	51%	711	65%
	F	4 098	49%	390	35%



Répartition F/H Comité des directeurs

Ce que cela révèle :
Une représentation plus faible des femmes à tous les niveaux de l'encadrement et notamment en catégorie A et B où elles sont pourtant majoritaires en nombre.

Pourquoi ?

Une différence qui peut s'expliquer en partie par le type de métiers exercés.
Les hommes occupent davantage les emplois dans les filières techniques qui offrent plus d'opportunités d'accès à un poste de manager.

Annexe (7/11)

Le Rapport Égalité Femmes-Hommes

2. Bilan du plan d'actions Égalité Femmes-Hommes 2018-2020

Cette mission est co-financée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020



- 54 actions réparties en 3 axes
 - Axe 1 : culture commune et gouvernance
 - Axe 2 : Ressources Humaines
 - Axe 3 : politiques publiques
- 96% d'actions engagées et 2/3 des actions achevées ou en voie de l'être
- De nombreuses avancées en faveur de l'égalité femmes-hommes notamment sur l'axe 2 :
 - **Conciliation des temps** (conciergerie, aidant-es, télétravail)
 - **Rémunération** : un effort de 1,6M€ réalisé par l'employeur en 2019, pour augmenter le régime indemnitaire de certaines filières en majorité féminines (filière médico-sociale, agent-es de catégorie B, et agent-es de catégorie C sans autres primes), Au total, gain moyen de 48 € pour les femmes (3 892, soit 47% des bénéficiaires en 2019) et 20 € pour les hommes (4 363, soit 53% des bénéficiaires en 2019).
- De nombreuses actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques (axe 3) mais qui manquent de visibilité, de lisibilité et de coordination (sport, lutte contre les violences, entrepreneuriat, culture, ...)

Annexe (8/11)

Cette mission est co-financée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020



Le Rapport Égalité Femmes-Hommes

3. Les orientations 2021-2023

Axe 1 : Renforcement de la culture commune

- Communication institutionnelle non stéréotypée et non genrée et développement de campagnes de communication grand public sur l'égalité
- Valorisation des parcours féminins et développement de la visibilité des femmes dans l'espace public
- Développement de partenariats et mise en réseau des ressources de l'égalité sur le territoire métropolitain (communes volontaires, Etat, établissements publics,)
Échanges de pratiques, mise en commun de ressources, ...
- Évènement fédérateur sur le territoire : exposition, journée dédiée, ...

Annexe (9/11)

Le Rapport Égalité Femmes-Hommes

3. Les orientations 2021-2023

Axe 2 : Approfondissement des chantiers RH

- **Politique de rémunération**

Diagnostic à poser et études à lancer sur la poursuite du travail sur le régime indemnitaire tout en s'attachant à préserver l'attractivité de la collectivité sur les métiers en tension, et dans le respect des capacités financières et juridiques de la collectivité.

- **Recrutement et déroulement de carrière**

Attention particulière à l'exemplarité des recrutements au plus haut niveau / permettre d'améliorer les perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement notamment en facilitant les passerelles entre les filières et/ou directions (ex. agent d'entretien des collèges)

- **Conciliation des temps de vie :**

Poursuite d'une réflexion sur l'organisation des temps de travail pour soutenir notamment la parentalité des hommes et des femmes.

- **Lutte contre les agissements sexistes :**

Dispositif de signalement, formation/sensibilisation, guide « recruter sans discriminer », campagne de communication contre le sexisme ordinaire ...

Cette mission est co-financée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020



Annexe (10/11)

Le Rapport Égalité Femmes-Hommes

3. Les orientations 2021-2023

Cette mission est co-financée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020



Axe 3 : Politiques publiques

- **Lancement d'une démarche de budgétisation sensible au genre** : pour, à terme, mieux prendre en compte les besoins des femmes et des hommes du territoire dans les différentes politiques publiques métropolitaines (ex : financements attribués au secteur culturel, actions dans le cadre de la politique de la ville, politique des déplacements, ...).
- **Prise en compte progressive du genre dans les futurs schémas et plan d'actions métropolitains** : pour une meilleure prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans nos politiques de développement économique, d'insertion, d'éducation, de déplacements,
- **Associer davantage les usagères à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines** : Adapter les modalités de la concertation pour favoriser la participation des femmes (horaires, lieux, services connexes comme la garde d'enfants, ...), mettre en place un focus groupe d'usagères sur les principales politiques métropolitaines (aménagement, collèges, développement économique, insertion, politiques sociales, ...)
- **Des subventions aux associations pour leurs actions de lutte contre les discriminations, de promotion de l'égalité F/H** (vie associative, politique de la ville, culture, sport, ...)

.../...

Annexe (11/11)

Le Rapport Égalité Femmes-Hommes

3. Les orientations 2021-2023

Cette mission est co-financée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020



Axe 3 : Politiques publiques

- **Renforcement des actions en faveur de l'insertion et de l'entrepreneuriat féminin.**
- **Renforcement des actions de prévention et de sensibilisation des jeunes en faveur de l'égalité fille-garçon, notamment par le biais des actions éducatives dans les collèges et dans les structures de jeunesse, et renforcement du rôle du Comet'jeunes sur ces questions**
- **Amplification des actions en faveur de la lutte contre les violences, en cohérence avec les orientations du Programme Métropolitain des Solidarités (Maison des femmes, ...)**
- **Poursuite de la dynamique sur la lutte contre le sans-abrisme dans le cadre de l'initiative « Logement d'abord » en tenant compte de la situation spécifique des femmes et notamment en matière de précarité menstruelle, de situation de violence..**
- **Lutte contre les stéréotypes et valorisation de la place des femmes dans le cadre des grands événements : JECO, championnat du monde scolaire futsal ISF en 2021, finale Worldskills en 2022 et 2023, ...**

...

Annexe 4 (1/7)

Oullins - Création d'un réseau de chaleur sur le quartier de la Saulaie - Individualisation totale d'autorisation
de programme globale - Demande de subventions

(dossier n° 2020-0310)

Document projeté lors de la présentation de M. le Vice-Président Guelpa-Bonaro

GRANDLYON
la métropole

**Création d'un réseau tempéré sur
eaux usées sur le quartier de la
Saulaie à Oullins**

Décembre 2020

Chauffage urbain
GRANDLYON



Annexe (2/7)

QUARTIER DE LA SAULAIE À OULLINS – PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

→ **Objectif de haute qualité
environnementale**

Le projet urbain : 1 ZAC* + 2 PUP*

(Programme amené à évoluer dans le cadre des études urbaines):

+ **136 000 m²** à développer en ZAC + **26 000 m²**
sur les 2 PUP :

+ **2 000** habitants/habitanes

+ **800** logements neufs

+ **5 000** salarié(e)s

+ **60 000 m²** tertiaire au minimum

+ **2 hectares d'activité** à caractère économique et artisanal

1 un groupe scolaire

1 crèche

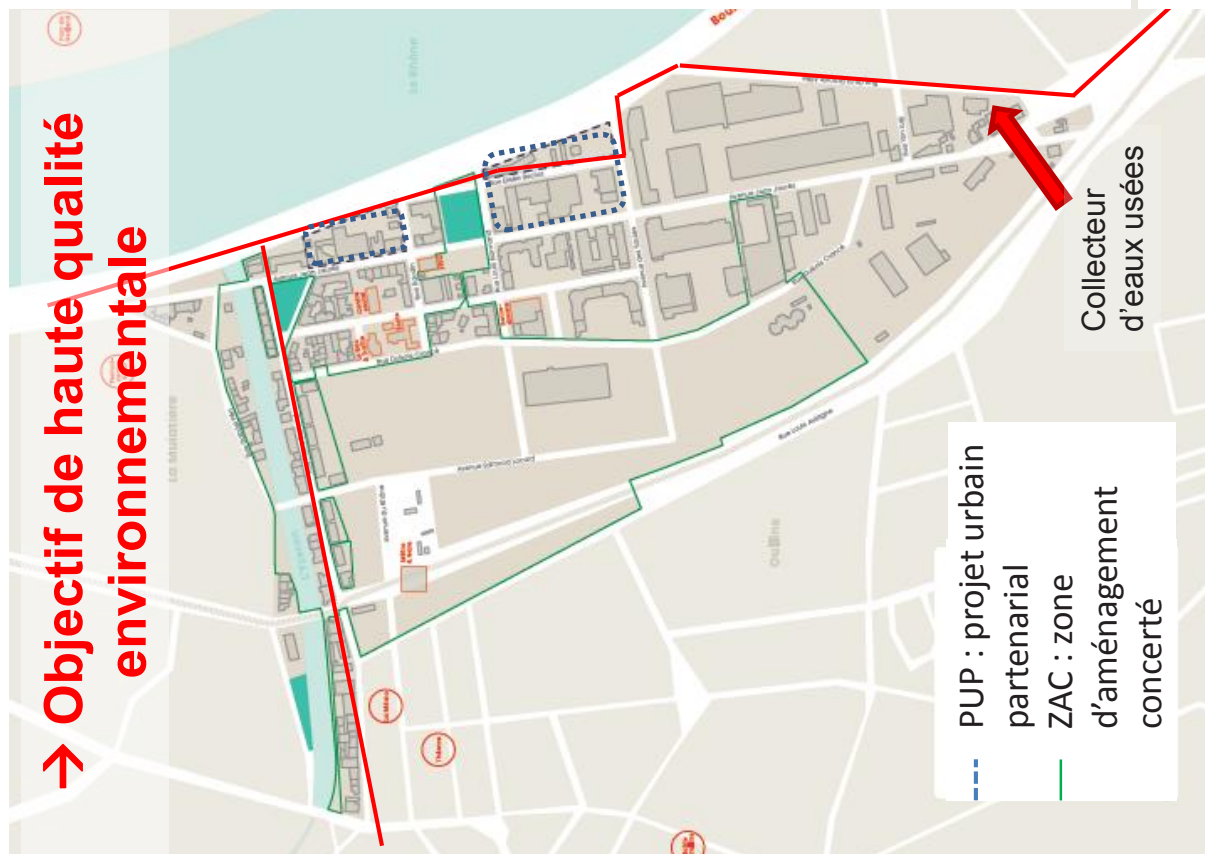
1 gymnase

1 équipement sportif

Déploiement : ZAC : **2023 - 2032**

PUP : **2025 - 2027**

→ Présence du collecteur principal de la station d'épuration de Pierre Bénite



*ZAC : zone d'aménagement concertée - PUP : projet urbain partenarial

Les limites du service public de chauffage urbain

- 3 circuits d'eau distincts qui ne se mélangent pas

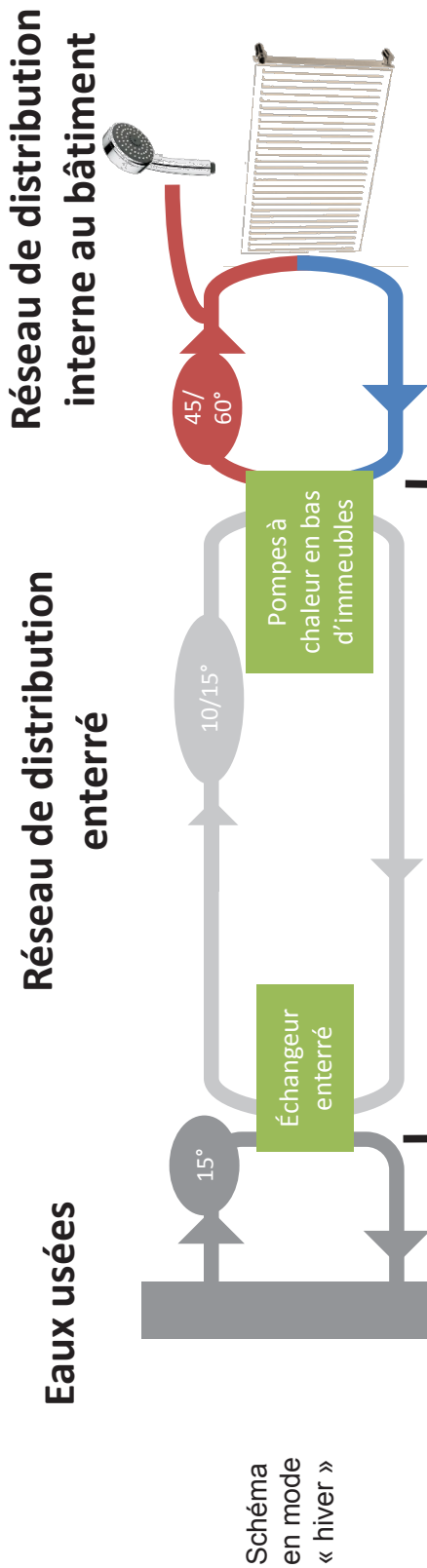


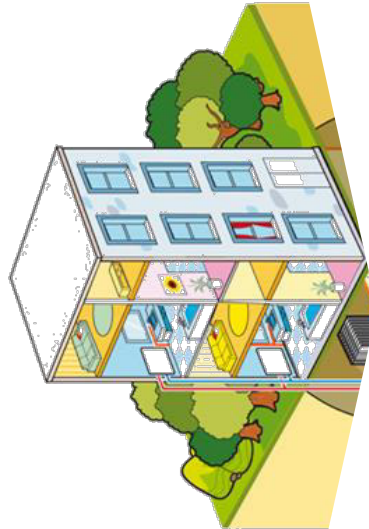
Schéma en mode « hiver »



Service public d'assainissement

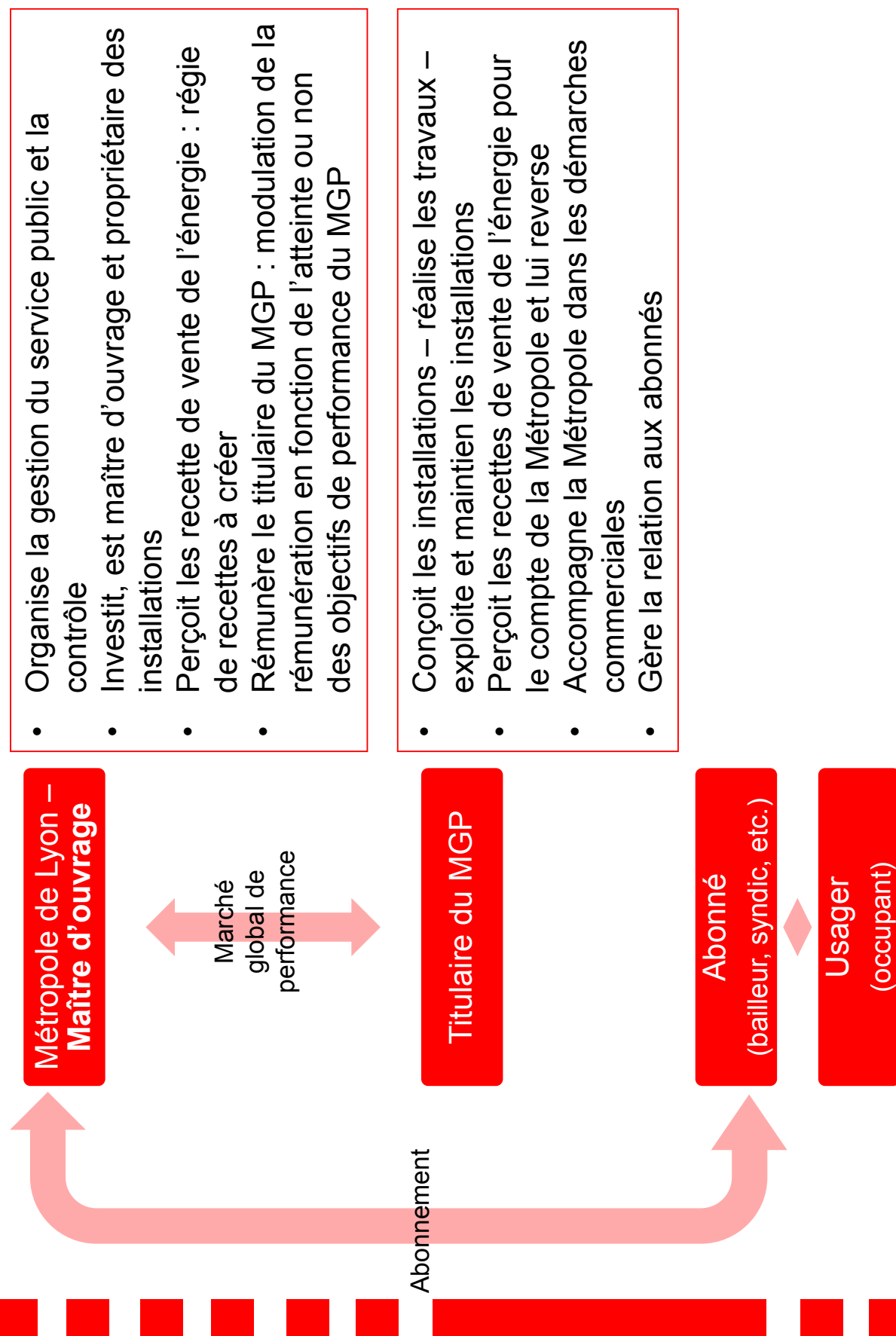


Réseau tempéré = service public de chauffage et froid urbain = objet du marché global de performance



Réseau privé (hors service public)

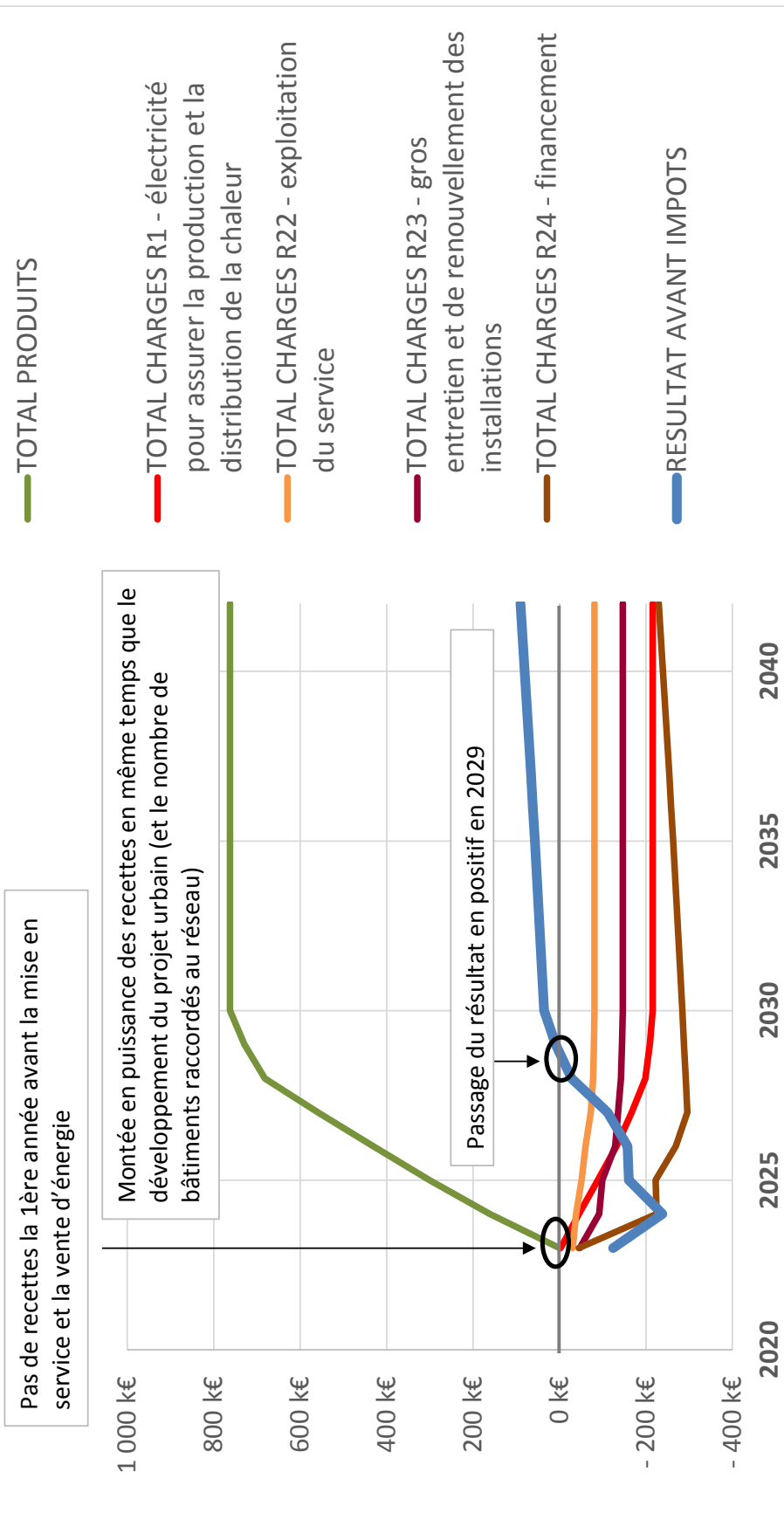
ARTICULATION DU RÔLE DES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES



Annexe (5/7)

COMPTE D'EXPLOITATION PRÉVISIONNEL

Compte d'exploitation prévisionnel (hors subvention)



- Les tarifs projetés permettent un équilibre du projet sur 20 ans : la somme des résultats annuels de 2023 à 2042 est nulle
- Le projet sera porté par le budget principal de la Métropole : budget annexe non adapté à un SPIC en création avec des investissements initiaux importants et une montée des recettes plus lente

Annexe (6/7)

CHIFFRES-CLÉS

Energie vendue chaud et froid	6,5 GWh/an (5,2 GWh/an de chaud + 1,3 GWh/an de froid)
Linéaire de réseau Densité thermique	Env. 3,3 km (non isolé) 1,6 MWh/m _l (chaud)
Taux de couverture en EnR&R*	70% (potentiel de 100%)
Bénéfices environnementaux	2 fois moins de gaz à effet de serre que la solution de référence Suppression des autres émissions atmosphériques (NO _x , COV)
Investissements (hors subventions)	11 M€ TTC, y compris les modules de climatisation (1,7 M€ TTC)
Recettes	Vente de la chaleur : 800 k€ TTC/an (ZAC finalisée) Droits de raccordement : 5 M€ TTC
Équilibre	Les tarifs permettent un équilibre du projet sur 20 ans
Comparaison économique solution alternative (hors subventions)	-5% en coût global TTC pour l'ensemble des usages et des usagers Stabilité des tarifs dans la durée

* Energie renouvelable et de récupération

ARTICULATION AVEC LE PLANNING DE LA ZAC

Aménagement		Réseau Chaleur Tempéré
Janvier 2020	Désignation aménageur	
2020	Consultation urbaniste en chef	<p>Dec. 2020</p> <p>Délibération autorisation de programme (AP) Lancement de la consultation exploitant (Marché Global de Performances)</p>
2021	Études urbaines	2021 Consultation exploitant réseau tempéré
2022 – T1 2023	Procédure DUP + PLU-H	T1 2022 Désignation exploitant (MGP)
T1 2023	Démarrage travaux ZAC	2022 - 2023 Conception puis démarrage travaux réseau tempéré
T3 2024	1ères livraisons de bâtiments	T3 2024 1 ^{ère} mise en service du réseau tempéré

Annexe 5 (1/2)

Amendement déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain
Reprise en régie publique de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire géré
par le contrat de délégation de service public (DSP) confié à Eau du Grand Lyon à compter du
1er janvier 2023

(dossier n° 2020-0312)



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 14 décembre 2020

Amendement Régie publique de l'eau

Projet de délibération N° 2020-0312- Reprise en régie publique de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire géré par le contrat de délégation de service public (DSP) confié à Eau du Grand Lyon à compter du 1er janvier 2023

Exposé des motifs :

Le groupe de travail « Eau » réunissant tous les groupes politiques a été pérennisé sous la forme d'une « commission eau » de 2012 à 2019 par délibération n° 2012-3377 du Conseil de communauté le 12 novembre 2012.

À contrario, « le groupe de travail » évoqué par le projet de délibération ne dispose d'aucune existence ni officielle ni délibérative. Il n'est donc en aucun cas habilité par le Conseil à soumettre des décisions à ce même Conseil.

Le choix d'un passage à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au 1er janvier 2023, soit d'ici à 24 mois, fait également encourir un risque juridique, technique et financier au service public de production et de distribution de l'eau potable.

En effet, ce délai de deux ans pour reprendre la gestion en régie est trop court pour mettre à plat l'ensemble des relations contractuelles et techniques entre l'Autorité Organisatrice et son délégataire.

Prendre une décision dans la précipitation, c'est risquer de mettre en péril la continuité du service public. C'est d'abord prendre un risque technique car il n'est pas garanti que la mise en place d'une nouvelle organisation, des nouveaux systèmes d'information et du transfert de la gestion des équipements et des ressources humaines puisse se faire dans les délais impartis. C'est aussi prendre le risque d'engendrer des différents contractuels avec l'actuel exploitant.

Ce risque technique est aussi doublé d'un risque financier. En 2019, le groupe de travail a étudié la possibilité du passage en régie via un scénario de mixité fonctionnelle (production publique/ distribution privée). **Cette solution étant qualifiée aujourd'hui « d'usine à gaz » par l'exécutif, aucune étude n'a donc été réalisée quant aux impacts d'un passage en régie total.**

Si de telles études de comparaison des modes de gestion ont été réalisées, leurs conclusions ne sont pas versées à la délibération qui ne présente aucun élément concret relatif à l'impact du changement de mode de gestion. **Les conseillers métropolitains ne peuvent se prononcer, en conscience, sans ces informations. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de prolonger d'une année le contrat liant la Métropole de Lyon à son délégataire, Eau du Grand Lyon.**

Ce temps de préparation supplémentaire doit être utilisé pour associer l'ensemble des groupes politiques à la démarche, cela afin de créer les conditions nécessaires à l'élaboration d'un consensus. Nul ne doute que si la régie apparaît comme étant le mode de gestion le mieux adapté aux spécificités du réseau lyonnais, cela saura être démontré par les études, qui font aujourd'hui cruellement défauts à la délibération.

Annexe (2/2)**Amendement :**

- Dans la partie VI - Conclusions des groupes de travail sur le statut juridique et motifs du choix d'une régie à autonomie financière et à personnalité morale – supprimer :

[...]
« À l'issue de cette 1^{ère} phase de la démarche, le groupe de travail soumet au Conseil de la Métropole les décisions suivantes :

- le choix de ne pas renouveler la DSP au 1er janvier 2023, - le choix d'une gestion publique directe via une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au 1er janvier 2023,
- le lancement des opérations de fin de contrat de DSP nécessaires à la création et la mise en œuvre de la régie publique,
- le lancement des études et processus nécessaires à la mise en œuvre de la régie publique.

En complément, la Métropole envisage d'adhérer dès 2021 au réseau "France eau publique", afin de bénéficier d'expertises et d'accompagnements pertinents. »

- Remplacer

[...]
« DELIBERE
1° - Approuve :
a) - le choix de ne pas renouveler la DSP au 1er janvier 2023,
b) - le choix d'une gestion en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au 1er janvier 2023.

2° - Autorise monsieur le Président à :
a) - lancer les opérations de fin de contrat de DSP nécessaires à la mise en œuvre de la régie publique,
b) - lancer les études et processus nécessaires à la création et la mise en œuvre de la régie publique,
c) - lancer le processus d'adhésion au réseau France eau publique dès 2021. »

- Par

[...]
« DECIDE :
- De prolonger d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2023, le contrat liant la Métropole de Lyon à la société « Eau du Grand Lyon » ;
- De rétablir le groupe de travail « Eau » transpartisan, associant l'ensemble des groupes politiques du Conseil de la Métropole et des représentants de la CCSP afin d'assurer une meilleure prise en compte des attentes des usagers.
Ce groupe de travail se verra confier la mission d'étudier différents modèles de « régie publique » et de « concession de service public » afin de déterminer quel est le mode de gestion le plus efficient et le mieux adapté au réseau lyonnais.
Une attention particulière sera accordée au modèle de régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, cette option n'ayant pas ayant été considérée par la Commission Eau sur la période 2012-2019. »

Annexe 6 (1/3)

Annexe de la note pour le rapporteur (dossier n° 2020-0312)

**Commission consultative des services publics locaux
Séance plénière du 1^{er} décembre 2020****Dossier :****Service public industriel et commercial de l'eau potable****Avis de la CCSPL sur le principe de création d'une régie à autonomie financière et dotée de la personnalité morale pour le service public industriel et commercial de l'eau potable**

En application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le principe de création d'une régie à autonomie financière et dotée de la personnalité morale pour le service public industriel et commercial de l'eau potable.

Au vu du rapport sur la reprise en régie du service public industriel et commercial de l'eau potable et des conclusions du groupe de travail élus / services, portées à la connaissance de la CCSPL le 24 novembre 2020,

- 1) La CCSPL est consultée pour avis sur le **principe du changement de mode de gestion** pour le service public industriel et commercial de l'eau potable, plus précisément **la reprise en régie publique de la production et de la distribution de l'eau potable** à compter du 1^{er} janvier 2023, sur le territoire géré actuellement par le contrat de délégation de service public confié à Eau du Grand Lyon.

Considérant que la CCSPL :

- acte du fait qu'il s'agit d'une décision politique du nouvel exécutif de la Métropole,
- partage les enjeux stratégiques de l'eau identifiés par la Métropole, en particulier la protection et la sécurisation de la ressource en eau, bien commun vital, et l'accès pour tou.te.s, à une eau potable de qualité,

Annexe (2/3)

- souhaite une continuité du service public,
- souhaite un niveau de qualité de service au moins équivalent à celui délivré actuellement par la délégation de service public,

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis FAVORABLE

Rappel des votes : 34 voix exprimées

- 23 voix favorables
- 6 voix défavorables
- 5 abstentions

- 2) La CCSPL est également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le choix du **type de régie**, à savoir **une régie à autonomie financière et dotée de la personnalité morale**.

Considérant que la CCSPL :

- estime que la forme de régie à autonomie financière et dotée de la personnalité morale permet d'associer davantage les représentants des usagers et des salariés, et de faciliter l'intégration du personnel, que la régie à simple autonomie financière,
- souhaite être associée aux réflexions en cours et à venir sur la création et la mise en œuvre de la future régie publique, et en particulier sur la tarification et la sensibilisation et mobilisation citoyenne sur les enjeux de l'eau et les usages,
- sera attentive à la gouvernance et à la composition du futur conseil d'administration, en particulier sur la représentation des usagers et à la mise en place d'un contrat d'objectifs entre la Métropole et la régie.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis FAVORABLE.

Rappel des votes : 34 voix exprimées

- 28 voix favorables
- 1 voix défavorable
- 5 abstentions

Annexe (3/3)

Cet avis sera communiqué préalablement au Conseil de la Métropole du 14 décembre 2020, lequel doit délibérer sur le choix d'une gestion en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au 1^{er} janvier 2023.

Annexe 7**Annexe de la note pour le rapporteur (dossier n° 2020-0243)****AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA SOCIETE GLECCCL***Cité internationale – Centre des Congrès de Lyon*

La CCSPL qualifie l'année 2019 d'année exceptionnelle en termes d'activité, fortement orientée vers les congrès nationaux et internationaux, pour la première année complète faisant suite au renouvellement du contrat, conclu avec la société GL Events, pour l'exploitation du Centre des Congrès de la Cité Internationale de Lyon.

La commission souligne le chiffre d'affaires réalisé (21,8 M€), en forte progression (+6,3%), l'accroissement des charges induites, et le résultat net après impôts en hausse de 34%, avec une rentabilité du contrat de 7%.

La CCSPL pointe une nouvelle fois le positionnement national et international du centre des Congrès au 42^{ème} rang mondial du classement ICCA (International Congress and Convention Association), soit une progression de 22 places, dans un contexte toujours fortement compétitif, et avec une concurrence qui pourrait aussi devenir plus importante des villes de taille moyenne s'étant également équipées de structures d'accueil événementiel.

La CCSPL note toutefois que l'évolution constatée a pour corollaire une dégradation du nombre des petits événements accueillis (petits événements d'entreprises, tels que réunions ou colloques) ; ainsi, la commission partage le questionnement de l'exécutif de la Métropole sur le modèle économique de l'événementiel d'affaire sur lequel repose l'activité du Centre des Congrès.

En matière de développement durable, la CCSPL soutient la poursuite des actions du délégataire en matière d'économies d'énergie, de réduction de la consommation d'eau, d'optimisation de la gestion des déchets (volume global en baisse, malgré une augmentation de l'activité et du chiffre d'affaires de 6,3%, suppression des bouteilles en plastique lors des congrès, remplacées par un système de bouteilles réutilisables). La commission se félicite de l'obtention par le délégataire de la certification ISO 20121 (Responsabilité Sociale et Environnementale pour les activités événementielles) et de la poursuite de la campagne de mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de l'ensemble des bâtiments, et en particulier des sanitaires.

La CCSPL souligne les investissements réalisés par le délégataire (611 K€), pour l'accessibilité PMR, pour l'attractivité (qui constitue l'un des objectifs du contrat), et également en matière informatique. La commission se félicite du maintien à un niveau satisfaisant des dépenses d'entretien et de maintenance courante réalisées par le délégataire, qui contribue à la pérennisation des bâtiments et équipements techniques.

La CCSPL constate, pour le GER (Gros Entretien Renouvellement) un décalage dans le temps entre les prévisions du contrat et la réalisation des dépenses d'investissement. La commission suivra avec une particulière attention la réalisation du programme triennal de GER 2020 – 2022 communiqué par le délégataire en fin d'année 2019, avec des prévisions de renouvellement de matériel en retrait, eu égard aux conséquences de la crise sanitaire et à la baisse attendue de l'activité.

Annexe 8 (1/2)

Annexe de la note pour le rapporteur (dossier n° 2020-0244)



**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 de la SOCIETE
GRAND LYON THD**
Très Haut Débit

*Réseau d'Initiative Publique « la fibre Grand Lyon »
dédié aux acteurs économiques*

La CCSPL se voit rappeler le champ d'application du contrat de concession de service public, conclu jusqu'en 2040 avec la société Grand Lyon THD, pour le déploiement du réseau de fibre optique - Réseau d'Initiative Publique (RIP) - dédié aux seuls acteurs économiques (FttO – « Fiber to the Office ») en particulier les TPE, PME, entreprises de taille intermédiaire, grands comptes et établissements publics. La commission constate que le réseau résidentiel grand public en fibre optique (FttH – « Fiber to the Home »), répondant aux besoins des particuliers, commerçants et artisans et petites TPE, est en cours de déploiement à l'échelle de la Métropole.

La commission intègre que les services proposés par le réseau « la fibre Grand Lyon » comprend 3 niveaux d'acteurs : Grand Lyon THD en qualité d'opérateur de gros, les opérateurs de services, usagers du service public, et les entreprises ou établissements publics clients finaux. Le concessionnaire fournit des services aux opérateurs locaux, nationaux et internationaux qui adressent enfin les clients finaux.

En ce qui concerne l'activité 2019, la CCSPL souligne le déploiement de 955 km de réseau cumulés et le taux élevé d'éligibilité des établissements aux frais de raccordement forfaitaires (51 035 établissements d'1 salarié et plus, dont 16 163 établissements de 6 salariés et plus, soit 95,5% de cette tranche d'effectifs qui correspond à la cible principale du réseau). La commission constate une activité commerciale, en 2019, en augmentation par rapport à l'année précédente, tant pour les commandes que pour les mises en service.

Quant au rapport financier, la CCSPL relève la hausse importante des produits, en corrélation avec le déploiement, en cours, du réseau et une légère augmentation des charges, le résultat net avant impôts, toujours négatif, étant en progression par rapport à 2018 (- 0,7 M€, contre - 2M€ en 2018).

La CCSPL se dit satisfaite de la qualité du réseau et de l'avancement des travaux (95% du déploiement au 31 décembre 2019). La commission souhaite voir faciliter l'accès à l'information des citoyens sur la disponibilité des offres FttH par des cartographies et le calendrier d'ouverture des services sur les secteurs toujours en cours de déploiement.

La commission prend acte du faible montant de la subvention versée par la Métropole au concessionnaire (92K€) en 2019, dû au retard pour réceptionner dans sa globalité le réseau. La CCSPL invite la Métropole à poursuivre son suivi rapproché du contrat et notamment les négociations avec le concessionnaire pour finaliser la réception du RIP. Elle sera attentive à la réception globale et définitive du Réseau prévue en 2020, et au versement d'une subvention plus conséquente.

Annexe (2/2)

La CCSPL note la revalorisation, depuis 2018, de la redevance pour frais de contrôle versée par le concessionnaire (131 k€). La commission souligne par ailleurs le versement, pour la deuxième année consécutive, d'une redevance pour retour à meilleur fortune du fait des résultats meilleurs que ceux prévus au contrat ; elle est plus importante que celle de 2018 : 1 150 k€ en 2019 contre 613 k€ en 2018.

La CCSPL rappelle la nécessité pour la Métropole d'être vigilante pour bien prendre en compte l'évolution des usages et des besoins, en particulier des associations et des établissements scolaires. La commission entend que la Métropole s'appuie sur le réseau d'initiative publique pour le raccordement des collèges publics, les autres établissements publics et privés devant faire leur propre demande. La commission prend bien note de la mise en œuvre des clauses prévues au contrat pour les extensions naturelles (réalisées au fil des raccordements des clients finaux), ainsi que d'un fonds spécifique prévu pour réaliser des extensions. La CCSPL approuve ces dispositifs, qui permettent au réseau de répondre à de nouvelles demandes de couverture.

En ce qui concerne la question de la compétitivité des tarifs, la CCSPL prend bien en compte que, conformément à la réglementation, le réseau de la Métropole intervient sur le marché de gros, et non pas sur le marché de détail.

La CCSPL entend toutefois que l'évolution des tarifs de gros du catalogue de services de la délégation de service public et de sa grille tarifaire impacte les tarifs de détail et souhaite que ces derniers soient bien positionnés. La commission relève le marché concurrentiel, et la présence de près de 100 opérateurs de services, permis par le réseau.

Annexe 9 (1/4)

Amendements déposés par le groupe Inventer la Métropole de demain
Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon - Mandat 2020-2026
(dossier n° 2020-0279)



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 14 décembre 2020

Amendement au Règlement intérieur

Projet de délibération n°2020 - 0279:
Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon- Mandat 2020-2026

Exposé des motifs :

Article 51 : Caractère public des séances de la commission permanente

Le groupe Inventer la Métropole de demain demande la levée du huis clos imposé aux commissions permanentes. Cet acte politique représente pour nous un gage de démocratie, de transparence; mais aussi d'équité envers tous les conseillers élus représentant les citoyens de notre territoire.

C'est pour cela que nous proposons la réécriture de l'article 51 en rendant un caractère public aux les séances et l'ajout d'un article 51bis qui permet la demande du huis clos

Amendement :

- Modification de l'article 51 comme suit :

Article 51 — Caractère **public** des séances de la commission permanente (p20)

Les séances de la Commission permanente sont publiques.

+ Ajout des règles de sécurité en vigueur et de captation

- Ajout de l'article 51bis :

Article 51bis — **Huis clos**

Sur la demande de 5 membres ou du Président, la commission permanente peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'elle se réunisse à huis clos.

La décision de se réunir à huis clos fait l'objet d'un vote public.

La levée du huis clos est prononcée par le Président après accord de la Commission permanente.

+ Ajout des règles de de captation

Annexe (2/4)



Proposition d'amendement Règlement intérieur

Amendement au Règlement intérieur

Projet de délibération n°2020 - 0279:
Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon- Mandat 2020-2026

Exposé des motifs :

Article 63 — Fonctionnement (p23)

Pour les élus du groupe Inventer la Métropole de demain, le fonctionnement des Conférences Territoriales des Maires (CTM) doit évoluer.

Nous estimons que la présence de droit d'un membre de l'exécutif dans chaque CTM pourrait aboutir de fait à une mise sous tutelle du président élu par les membres de la CTM. C'est pour cette raison que nous proposons de modifier ce terme par « membre invité ».

Les conseillers métropolitains sont responsables des politiques métropolitaines et redevables en cela devant les citoyens. Alors que 200 millions d'euros d'investissements métropolitains seront fléchés au niveau des CTM, il est impératif pour le respect de la transparence démocratique que les conseillers métropolitains siègent de plein droit en CTM.

Amendement :

- Modification de l'article 63 comme suit :

[..]

Un représentant de l'exécutif est désigné par le Président de la Métropole, en tant **que membre invité** de la CTM. Le Président du Conseil de la Métropole de Lyon peut assister de droit aux conférences territoriales des maires.

- Ajout de l'article 63bis :

Article 63bis — **Rôle des élus métropolitains**

« Les conseillers métropolitains de la conférence territoriale concernée sont membres de droit aux séances de la conférence territoriale des maires. »

Annexe (3/4)



Proposition d'amendement Règlement intérieur

Amendement au Règlement intérieur

Projet de délibération n°2020 - 0279:
Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon- Mandat 2020-2026

Exposé des motifs :

Article 64 – Présentation, en Conseil de la Métropole, de l'avis des conférences territoriales des maires

Les travaux réalisés par les Conférences territoriales des maires (CTM) sont d'importance pour notre territoire et particulièrement pour le bassin de vie de la CTM. C'est pour cela que nous souhaitons, lorsque la demande en est faite par une CTM, que soit inscrite à l'ordre du jour, en début de séance de Conseil métropolitain, une contribution territoriale de la CTM, éventuellement suivie d'un débat.

Amendement :

- Remplacer dans l'article 64 :

[..]

« Les modalités de présentation sont définies en accord avec le Président du Conseil de la Métropole. »

- Par :

[..]

« Cette contribution fait l'objet d'une présentation et est éventuellement d'un débat en début de séance du prochain conseil de la Métropole. »

Annexe (4/4)



Proposition d'amendement Règlement intérieur

Amendement au Règlement intérieur

Projet de délibération n°2020 - 0279:
Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon- Mandat 2020-2026

Exposé des motifs :

Article 90 — Débat d'orientation budgétaire (p31)

Les politiques de mobilité et de l'habitat menées par le SYTRAL et la Métropole sont des axes essentiels du développement de notre territoire. Ces actions méritent un rapport annuel au même titre que les rapports légaux liés au développement durable et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est pour cela que nous demandons l'ajout de deux points de présentations préalables au débat d'orientation budgétaire, l'un portant sur un rapport d'activité du SYTRAL et l'autre sur les actions en faveurs de l'habitat dans la métropole.

Amendement :

- Ajout les deux points suivants l'article 90 comme suit :

[..]

- un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Métropole de Lyon, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;
- Un rapport d'activité du SYTRAL sur les politiques qu'il mène en termes de mobilité ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer les mobilités ;
- Un rapport sur la situation en matière de l'habitat sur le territoire de la Métropole de Lyon, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Annexe 10 (1/6)

Amendements déposés par le groupe Progressistes et républicains
Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon - Mandat 2020-2026
(dossier n° 2020-0279)



Amendement

Conseil du 14 décembre 2020

Projet de délibération n°2020 - 0279 : Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon - Mandat 2020-2026

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Depuis les élections de mars et juin 2020, les conseillers de la Métropole de Lyon sont désignés au suffrage universel direct par circonscription.

Élus d'un territoire, il nous semble essentiel qu'ils puissent prendre connaissance des sujets et débats territoriaux d'intérêt métropolitain en étant conviés à l'ensemble des séances des Conférences territoriales des maires qui les concernent.

AMENDEMENT :

- **À l'article 63, remplacer :**

« (...) Les conseillers métropolitains de la conférence territoriale concernée sont conviés, a minima une fois par an, à une séance de la conférence territoriale des maires. (...) »

- **Par :**

« (...) Les conseillers métropolitains de la conférence territoriale concernée sont conviés aux séances de la conférence territoriale des maires. (...) »

Pour le groupe Progressistes et Républicains,

David KIMELFELD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line that tapers to the right.

Annexe (2/6)



Amendement

Conseil du 14 décembre 2020

**Projet de délibération n°2020 - 0279 : Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon
- Mandat 2020-2026**

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La possibilité de faire intervenir des personnes morales ou physiques extérieures au Conseil de la Métropole est une avancée intéressante pour permettre de nous éclairer dans nos travaux. Cependant, le règlement intérieur proposé évoque seulement une possibilité qui sera offerte au Président de la Métropole de Lyon, sans possibilité de faire entendre un avis contradictoire.

Dans un intérêt démocratique, il semble opportun que l'opposition puisse avoir la possibilité de proposer également dans des conditions similaires l'audition d'une personne morale ou physique en lien avec le sujet débattu.

AMENDEMENT :

- **Ajouter à l'article 8 l'alinéa suivant :**

« (...) »

De la même manière, sur proposition d'1/5^{ème} de ses membres réalisée au moins cinq jours francs avant la séance, l'intervention d'une personne morale ou physique en lien avec le sujet est inscrite à l'ordre du jour du Conseil après information de la Conférence des Présidents. »

Pour le groupe Progressistes et Républicains,

David KIMELFELD

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'D' followed by a long horizontal stroke.

Annexe (3/6)



Amendement

Conseil du 14 décembre 2020

**Projet de délibération n°2020 - 0279 : Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon
- Mandat 2020-2026**

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Pour la première fois, les conseillers de la Métropole de Lyon ont été élus au suffrage universel direct par les habitants de la Métropole. C'est ici la première concrétisation démocratique de la création de cette nouvelle collectivité en 2015. Aujourd'hui, la Métropole reste une collectivité méconnue des habitants en apparaissant comme un échelon supplémentaire lointain. La Métropole doit donc renforcer son exigence démocratique en réfléchissant à un mode de gouvernance plus collégial, plus ouvert et plus proche des citoyens.

Les débats qui préparent les décisions politiques de la Métropole doivent s'enrichir d'une concertation plus large qui passe par la création d'une participation citoyenne nouvelle.

Aussi, nous proposons, d'une part, la création d'assemblées citoyennes de proximité pour permettre à chaque citoyen de participer dans son territoire à la vie de la collectivité.

D'autre part, nous proposons la création de débats d'initiatives citoyennes pour qu'à partir d'un certain seuil de signatures de Grands Lyonnais, un sujet puisse être inscrit à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole.

AMENDEMENT :

- **Créer un titre : « TITRE 9 – LA PARTICIPATION CITOYENNE »**
- **Ajouter un article 101 au titre 9 :**

« Article 101 – Les assemblées citoyennes de proximité

Des assemblées citoyennes de proximité sont instituées sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Le périmètre de ces assemblées est déterminé en fonction des périmètres des conférences territoriales des maires. Elles sont consultées pour donner ses préconisations et avis sur les politiques publiques de la Métropole de Lyon.

Par un vote à la majorité simple de ses membres, l'assemblée peut s'autosaisir sur un sujet d'intérêt métropolitain et formuler un avis. Chaque assemblée citoyenne de proximité se réunit au moins deux

Annexe (4/6)

fois par an à l'initiative de son Président ou à la demande de la moitié de ses membres, sur un ordre du jour déterminé.

Le nombre de membre de chaque assemblée est défini par décision de la CTM concernée sans être inférieur à cinquante. La moitié des membres est tirée au sort sur les listes électorales et l'autre moitié sera désignée par la conférence territoriale des maires concernée sur proposition du Président de la Métropole, après candidature, de représentants du monde associatif, des instances citoyennes et d'organismes divers présents sur le territoire. Ses membres sont désignés pour 3 ans.

Lors de sa première réunion, chaque assemblée citoyenne de proximité élit en son sein un Président et un Vice-Président, qui supplée le Président en cas d'empêchement.

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des présents.

Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Vice-Président est élu dans les mêmes conditions.

Le Président du Conseil de la Métropole de Lyon peut assister de droit aux assemblées citoyennes de proximité. Le compte-rendu est également envoyé, pour information, aux conseillers métropolitains de la circonscription concernée.

Le secrétariat des assemblées citoyennes de proximité est assuré par des agents de la Métropole de Lyon désignés par le directeur général de la Métropole.»

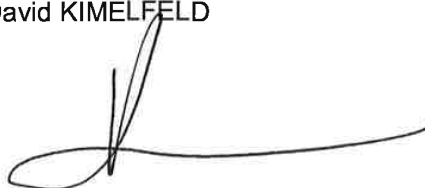
- Ajouter un article 102 au titre 9

« Article 102 – Les débats d'initiatives citoyennes

Si un sujet réunit 50 000 signatures de citoyens inscrits sur les listes électorales de la Métropole de Lyon, alors le sujet est mis à l'ordre du jour d'un Conseil de la Métropole dans un délai qui ne peut excéder 3 mois. »

Pour le groupe Progressistes et Républicains,

David KIMELFELD



Annexe (5/6)



Amendement

Conseil du 14 décembre 2020

Projet de délibération n°2020 - 0279 : Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon - Mandat 2020-2026

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Au vu des nouvelles compétences exercées par la commission permanente, nous proposons que ces réunions puissent être publiques **dans les mêmes conditions que les séances du Conseil** de la Métropole. Le huis-clos deviendrait donc l'exception.

Contrairement aux séances du Conseil, le CGCT – qui vise les dispositions concernant les conseils départementaux aux articles L3122-4 à L3122-7 – ne prévoit ni une publicité ni un huis-clos. La collectivité peut donc choisir librement la publicité qu'elle souhaite donner aux débats en commission permanente.

La jurisprudence du Conseil d'État (décision du 18 décembre 1990 n°151790) va dans ce sens en prenant « *acte qu'aucune des dispositions législatives ni aucun principe de valeur législative n'impose que les séances de la commission permanente du conseil général ou du conseil régional soient publiques alors même que cette commission, qui constitue une émanation du conseil, peut exercer par délégation une partie de ses attributions. Il appartient dès lors aux organes délibérants des collectivités concernées de définir le régime de publicité des séances de la commission permanente* ».

Nous proposons donc d'appliquer le même régime de publicité à la commission permanente que celui prévu pour le Conseil de la Métropole.

AMENDEMENT :

- **Rédiger l'article 51 comme suit :**

« Article 51 – Accès et tenue du public :

Les séances de la Commission Permanente sont publiques.

Pour satisfaire aux règles de sécurité en vigueur, le public ne sera admis dans les rangs réservés à cet effet qu'à concurrence des places disponibles.

Les personnes admises ne devront être porteuses d'aucune arme ou objet pouvant être utilisé comme telle. Elles ne pourront pénétrer dans la salle avec des animaux, des dérogations pouvant être accordées aux personnes en situation de handicap.

Annexe (6/6)

Il leur est interdit de fumer et de troubler, par cris, paroles, gestes, sonneries de téléphones portables ou toute autre façon, les délibérations de la commission permanente.

Les captations sonores ou vidéo, ainsi que les diffusions sur tout support effectuées à titre individuel ne pourront être de nature à troubler les délibérations de la commission permanente.

Le Président peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre, interrompt les débats, cause ou provoque un tumulte de quelque manière que ce soit. Il sera dressé un procès-verbal à fin de poursuites.

En cas de crime ou de délit, le Président dresse un procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi. Les séances de la commission permanente peuvent être retransmises par des moyens de communication audiovisuelle sous réserve d'autorisation préalable accordée par le Président.

L'accès à la salle des débats est strictement réservé aux élus, aux agents de la direction des assemblées et de la vie de l'institution, aux agents métropolitains dûment habilités par le Président et porteurs de la carte professionnelle, ainsi qu'aux collaborateurs des groupes politiques qui peuvent assister aux réunions. Chaque groupe est représenté par un collaborateur puis, dans la limite des places disponibles, par deux ou plusieurs collaborateurs.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse dûment accrédités.

Aucune autre personne ne peut pénétrer dans cette enceinte sans l'autorisation du Président et l'information préalable de la direction des assemblées et de la vie de l'institution. »

- Rédiger l'article 52 comme suit :

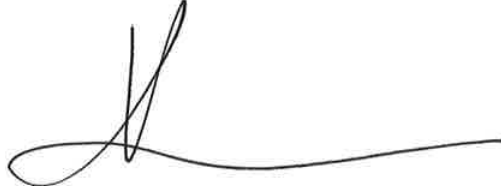
« Article 51bis – Huis clos

Sur la demande de cinq membres ou du Président, la commission permanente peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'elle se réunit à huis clos. La décision de se réunir à huis clos fait l'objet d'un vote public. La levée du huis clos est prononcée par le Président après accord de la commission permanente.

En cas de huis clos, les captations sonores, visuelles ainsi que les photographies et les diffusions sur tout support ne sont pas autorisées, à l'exception de l'enregistrement des débats pour le compte de la direction des assemblées et de la vie de l'institution en vue de leur retranscription et de l'établissement du procès-verbal de séance. »

Pour le groupe Progressistes et Républicains,

David KIMELFELD



Annexe 11 (1/5)

Amendements déposés par le groupe Synergies Métropole
Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon - Mandat 2020-2026
(dossier n° 2020-0279)



**PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL
DE LA MÉTROPOLE DE LYON – MANDAT 2020-2026**
soumis à la délibération du Conseil de la Métropole
du 14 décembre 2020 (rapport n°2020-0279)

AMENDEMENTS
présentés par le groupe Synergies Métropole

Annexe (2/5)

Projet de délibération n°2020-0279
Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de
Lyon – Mandat 2020-2026



Amendement n°1 – Article 63

Présenté par le groupe Synergies Métropole

Exposé des motifs

Les communes demeurent au sein de la Métropole de Lyon les éléments-clefs de la politique de proximité. Les conférences territoriales des maires (CTM) sont ainsi un outil de démocratie locale, permettant aux maires d'émettre des avis quant à la déclinaison des politiques de la Métropole sur leur territoire.

En l'absence de compétence légale du Conseil métropolitain pour régir la composition des CTM et désigner des membres « de droit » en son sein (la loi prévoyant uniquement que le règlement intérieur détermine « *les modalités de fonctionnement* » de celles-ci), la rédaction actuelle de l'article 63 relatif au fonctionnement des CTM semble irrégulière. Elle risque par ailleurs de créer une tutelle de fait de l'exécutif métropolitain sur les CTM et de dénaturer leur rôle. L'exécutif de la Métropole n'a pas à être représenté de plein droit au sein de ces conférences, qui ne sauraient compter en leur sein des membres de droit autres que les maires des communes des différents bassins de vie définis par le pacte de cohérence métropolitain.

Afin d'assurer l'efficacité et l'indépendance des CTM, et la position de l'exécutif devant toutefois pouvoir être entendue en leur sein afin qu'elles puissent adopter des avis éclairés, il est proposé que le Président de la Métropole puisse assister aux séances des CTM sans en être membre de droit ou puisse se faire représenter par un membre de l'exécutif.

Amendement

À l'article 63, il est proposé de **remplacer** l'alinéa 7 :

« Un représentant de l'exécutif est désigné par le Président de la Métropole, en tant que membre de droit de la CTM. Le Président du Conseil de la Métropole de Lyon peut assister de droit aux conférences territoriales des maires. »

Par les dispositions suivantes :

« Le Président de la Métropole peut participer aux séances des CTM s'il le souhaite ou se faire représenter par un membre de l'exécutif de son choix. »

Annexe (3/5)

Projet de délibération n°2020-0279
Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de
Lyon – Mandat 2020-2026



Amendement n°2 – Article 64

Présenté par le groupe Synergies Métropole

Exposé des motifs

En cohérence avec l'exposé des motifs de l'amendement n°1 relatif à l'article 63, il est nécessaire de modifier l'article 64 concernant la présentation, en Conseil de la Métropole, de l'avis des conférences territoriales des maires.

Amendement

À l'article 64, il est proposé de :

- **remplacer** l'alinéa 1 :

« Lorsque les conférences territoriales des maires font l'objet d'une saisine à l'initiative de la Métropole de Lyon, leur avis est présenté, en Conseil de la Métropole, par le Vice-Président en charge des conférences territoriales des maires concernée. »

par les dispositions suivantes :

« Lorsque les conférences territoriales des maires font l'objet d'une saisine à l'initiative de la Métropole de Lyon, leur avis est présenté, en Conseil de la Métropole, par les Présidents des CTM concernées. »

- **remplacer** l'alinéa 2 :

« En cas d'absence ou d'empêchement, ledit avis est présenté par le Président du Conseil de la Métropole ou l'élu qu'il désigne à cet effet. »

par les dispositions suivantes :

« En cas d'absence ou d'empêchement, ledit avis est présenté par un membre de la CTM désigné à cet effet par le Président de la CTM concernée. »

- **conserver** l'alinéa 3 :

« Les conférences territoriales des maires peuvent demander au Président du Conseil de la Métropole que des contributions puissent être présentées en séance de Conseil par l'intermédiaire d'un membre du Conseil qu'elles désignent à cet effet. Les modalités de présentation sont définies en accord avec le Président du Conseil de la Métropole. »

Annexe (4/5)

Projet de délibération n°2020-0279
Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de
Lyon – Mandat 2020-2026



Amendement n°3 – Article 66

Présenté par le groupe Synergies Métropole

Exposé des motifs

L'article 66 concernant le champ d'intervention de la conférence métropolitaine des maires reprend en grande partie les dispositions de l'article L3633-2 du CGCT modifié par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

La liste de documents-cadres (plans, schémas...) structurant les politiques publiques de la Métropole de Lyon établie par cet article ne saurait cependant être exhaustive et d'autres documents-cadres pouvant être amenés à voir le jour, l'alinéa 5 permet d'anticiper ces évolutions en offrant la possibilité à la conférence de se saisir d'autres documents-cadres et politiques structurantes.

Toutefois, les modalités de saisine prévues par la rédaction actuelle de l'article – « *à la demande de maires représentant au moins un tiers de la population* » – sont incohérentes avec les dispositions légales existantes et inadaptées à la composition et au rôle de la conférence métropolitaine.

Pour rappel, la réunion de la conférence métropolitaine peut notamment s'effectuer « *dans la limite de deux réunions par an, à la demande d'un tiers des maires* » (art. L3633-2 du CGCT). Par ailleurs, *in fine*, les avis en conférence métropolitaine sont adoptés « *à la majorité simple des maires représentant la moitié de la population totale des communes situées sur le territoire de la métropole de Lyon* » (art. L3633-2 du CGCT). Il semble donc inutile d'ajouter un garde-fou à cette saisine sur la base d'une proportion de la population représentée. Il paraît préférable de conditionner cette saisine à une proportion minimum de maires demandeurs (un tiers, en cohérence avec les dispositions existantes).

La rédaction actuelle de l'article permettrait par exemple au Maire de Lyon (la commune de Lyon réunissant plus d'un tiers de la population de la Métropole) de saisir, seul, la conférence métropolitaine, alors même que 20, 30 ou 40 maires sur les 59 maires de la Métropole n'aurait pas ce droit au seul motif que leurs communes ne représentent pas au moins un tiers de la population.

En cohérence avec les dispositions législatives existantes, la réalité de la composition de la conférence métropolitaine et la nature de son rôle d'instance métropolitaine des maires, il est donc proposé que cette saisine puisse s'effectuer « *à la demande d'un tiers des maires* », soit au moins 20 maires sur 59, en complément de la possibilité de saisine par « *un tiers des maires représentant au moins un tiers de la population* ».

Amendement

À l'article 66, il est proposé de **remplacer** l'alinéa 5 :

« *À la demande de maires représentant au moins un tiers de la population, il peut être inscrit un sujet de politique structurante ou de documents cadres de la Métropole de Lyon soumis à l'avis des maires.* »

Par les dispositions suivantes :

Annexe (5/5)

Projet de délibération n°2020-0279
Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de
Lyon – Mandat 2020-2026



« À la demande d'un tiers des maires ou de maires représentant au moins un tiers de la population, les documents-cadres ou les politiques structurantes de la Métropole de Lyon peuvent être soumis à la conférence métropolitaine pour information ou pour avis. »

Annexe 12 (1/2)

Annexe de la note pour le rapporteur (dossier n° 2020-0227)

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 DES PARCS DE STATIONNEMENT***Sociétés EFFIA, INDIGO, LPA, Q-PARK*

Pour l'année 2019, la CCSPL relève **l'activité liée aux 27 parcs de stationnement**, gérés par 4 principaux délégataires de service public, et représentant **16 133 places** de stationnement localisés dans la Métropole de Lyon; la commission a noté que le parc des Tables Claudiennes est désormais géré via un marché public.

La CCSPL relève les enjeux liés aux échéances contractuelles à venir sur la période 2022 à 2025, pour le renouvellement de 11 contrats de délégation de service public, représentant 7 200 places (44%) et 51% du chiffre d'affaires total des parkings, essentiellement chez Lyon Parc Auto.

La CCSPL note, à travers l'enquête « ménages déplacements » de 2015 (dernière en date réalisée par le Sytral), l'évolution à la baisse des parts modales dans les déplacements sur l'agglomération lyonnaise depuis 1995 jusqu'à l'horizon 2030 et son corolaire étant la baisse du taux de motorisation des ménages.

La CCSPL entend que la Métropole fait de la « libération de l'espace public » une de ses priorités afin de faciliter la circulation des piétons et des cyclistes et de permettre la végétalisation de la ville pour que celle-ci demeure habitable. La commission soutient le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (auto-partage, vélos, transport en commun et piétons) et le développement de solutions tels que les parcs-relais.

La CCSPL pointe la poursuite de la baisse de la fréquentation horaire (-4% en 2019, et -29% en 10 ans), qui s'explique, en 2019, par des grèves et manifestations mais aussi par une baisse de l'usage de la voiture en ville.

D'une façon plus générale, la commission se dit attentive à l'usage des places libérées, eu égard à l'évolution de l'indicateur des « complets », ce dernier montrant une nette diminution de la pression globale de la demande sur les parkings par rapport à l'année précédente (diminution du nombre de « complets » et de leur durée).

Malgré une diminution de 2% des abonnements en 2019, la CCSPL retient toujours la forte hausse, depuis 2004, des abonnements (+23%). La commission fait le constat que les inscrits sur la liste d'attente pour bénéficier d'un abonnement sont également en hausse et ce, principalement, s'agissant des demandes d'abonnements « domicile ».

La CCSPL partage donc le constat d'une combinaison entre la baisse de la fréquentation horaire et la hausse de la pression résidentielle dans les parcs de stationnement. La commission pointe ainsi l'augmentation du nombre de places payantes en surface, la dépénalisation du stationnement (montant des forfaits post-stationnement établis dorénavant

Annexe (2/2)

par les communes) et la réduction du nombre de places de stationnement sur voirie, qui sont autant d'éléments qui contribuent au report du stationnement dans les ouvrages.

À côté de cela, la CCSPL fait remarquer la sous-utilisation notoire de certains parcs. La commission note que cet état de fait pourrait conduire à s'interroger sur une offre de service correspondant à des besoins des usagers sur ces secteurs (Cité Internationale, Berthelot, Hôtel de Ville de Villeurbanne).

La CCSPL soutient les démarches en cours ou abouties par certains délégataires en vue de l'obtention de certifications environnementales. Elle incite, également, à dupliquer dans les futurs contrats les démarches mises en place pour définir des indicateurs de suivi de la qualité de l'air et de l'eau tel que cela est initié dans le contrat du parc Antonin Poncet.

Face à l'inquiétude exprimée par la CCSPL sur le niveau de développement des bornes de recharge de véhicules électriques, elle se voit rappelée que la Loi d'Orientation Mobilité (LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019) imposerait l'installation de bornes à hauteur de 5% de la capacité des parcs de stationnement ; la commission constate que cela représenterait, en l'état, 800 points de charge sur les 16 000 places dans le parc de la Métropole, d'ici à 2025. La CCSPL se pose la question des modalités et des capacités de prise en charge de ces investissements par les exploitants.

En matière d'accessibilité « PMR » (Personnes à Mobilité Réduite), la CCSPL suivra avec attention l'instruction en cours du permis de construire déposé pour le parc Bellecour, et le démarrage des travaux pour la mise en accessibilité PMR du parc Antonin Poncet (accès ascenseur à installer dans le clocher de la Charité). La commission soutient par ailleurs le souhait du CARPA (Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité) de voir la position de l'État évoluer, en soumettant aussi les parcs-abonnés à l'obligation d'accessibilité PMR.

La CCSPL, via le CARPA, propose d'accompagner la Métropole, dans le cadre de son Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé), dans les démarches d'obtention des attestations d'accessibilité PMR des parcs par les délégataires, dans le cadre de la Commission Métropolitaine d'Accessibilité.

Enfin, la CCSPL mentionne l'intérêt qu'elle porte à voir imposer dans le cadre des futurs contrats des obligations en matière d'insertion professionnelle de public socialement en difficulté.

Annexe 13**Annexe de la note pour le rapporteur (dossier n° 2020-0228)****AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 DU CONCESSIONNAIRES LEONORD***Boulevard périphérique Nord de Lyon (BPNL)*

La CCSPL se voit rappeler les principales caractéristiques du contrat de partenariat conclu avec le partenaire LEONORD, en vigueur pour une durée de 20 ans, jusqu'au 2 janvier 2035.

La CCSPL note que la période de garantie de parfait achèvement s'est achevée le 30 avril 2019, et que l'année 2019 est la première année d'exploitation pleine sans travaux de mise en sécurité des tunnels, ceux-ci ayant été achevés en avril 2018. La commission prend acte du fait que les travaux de maintenance prévus s'inscrivent maintenant dans le long terme.

La CCSPL souligne la poursuite de la hausse de l'activité, en lien avec la fin des travaux de mise en sécurité, et les bons résultats sur l'exercice 2019 (18,78 millions de passages). La commission pointe que les voitures représentent près de 94% du trafic total et que le paiement dématérialisé est largement majoritaire (58% des paiements via le télépéage et 35% des paiements via la carte bancaire).

La CCSPL relève la hausse des recettes de péage (perçues par la Métropole) de 4,6 % en 2019, soit un montant de 38,5 millions d'euros. La commission souligne toutefois la perte de recettes de péage estimée de 454 k€ sur le seul exercice 2019, due à la poursuite des manifestations hebdomadaires des « Gilets jaunes » jusqu'en juin 2019.

La CCSPL constate que la hausse des tarifs, au 1^{er} janvier 2019, repose sur l'indexation prévue contractuellement. La commission estime que la tarification n'est toutefois pas le principal critère de choix des parcours des usagers, qui est plutôt le temps de parcours.

La CCSPL approuve la réduction de limitation de vitesse à 70 km/h dans le tunnel, effective depuis le mois d'avril 2019 (avenant n°3), et ses conséquences positives sur la sécurité, sur la fluidité du trafic et sur la limitation de consommation de carburant. La commission prend note des modifications induites sur le délai moyen d'intervention contractuel. La commission se dit satisfaite du bon niveau des indicateurs de performance.

La CCSPL relève la relative stabilité des effectifs ; la commission approuve les actions d'insertion sociale pour l'exploitation maintenance, mais souhaite les voir se développer davantage. La CCSPL souhaite connaître les conséquences en termes de trafic des évolutions prévues sur l'A6/A7, devenues M6/M7.

Enfin, la CCSPL note les explications sur le traitement des effluents et des polluants présents sur la chaussée.

Annexe 14

Amendement déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain
Etoile ferroviaire lyonnaise (EFL) - Attribution d'une subvention d'équipement à SNCF Réseau -
Signature de la convention partenariale - Autorisation de programme complémentaire
(dossier n° 2020-0230)



Proposition d'amendement
Rapport 2020-230 – Etoile
ferroviaire lyonnaise (EFL)

Exposé des motifs :

Dans le rapport n° 2020-230 relative à l'étoile ferroviaire lyonnaise (EFL), il est prévu la signature d'une convention partenariale relative au financement des études post-débat public sur l'aménagement de long terme de cette infrastructure.

Cet amendement porte sur la convention même et les natures des obligations de communication.

En effet, l'article 3 – 3.4 (p.10) qui porte sur les frais de conduite de projet, d'expertise, de concertation et de communication annonce que les prestations comprennent, entre autres, les actions de communication afférentes (synthèses communicantes des études, développement et alimentation du site internet...). À ce sujet, l'annexe 7 spécifie la nature des obligations de communication de SNCF Réseaux vis à vis de la contribution de la région Auvergne Rhône Alpes.

Nous souhaitons donc que dans la convention partenariale soient également clairement spécifiées les obligations SNCF Réseaux vis à vis de la contribution de la Métropole de Lyon. Ainsi, nous souhaitons l'ajout d'une annexe 8 composée ainsi :

Proposition d'amendement (à adapter selon la charte graphique de la Métropole de Lyon) :

Nature des obligations de communication	Temporalité
Si SNCF Réseau dispose d'un site ou page internet dédié(e) à l'opération : il devra mentionner le soutien de la Métropole de Lyon + logo. Si possible en page d'accueil du site avec échange de lien avec le site de la Métropole de Lyon .	Au lancement et durant tout le projet
Chaque fois que SNCF réseau communique sur ses propres supports de communication (magazine, plaquettes et panneaux d'information, flyer, site web, newsletters, réseaux sociaux, blog, dossier de presse, supports pédagogiques, PowerPoint, stand, Kakemonos, rapports d'activité, expositions, etc.) auprès du public, des bénéficiaires finaux du projet, ou bien de la presse : le montant du financement de la Métropole de Lyon ainsi que le logo devront apparaître .	Durant la réalisation du projet
Apposition sur le site du Projet d'une signalétique spécifique (bâche ou panneau de grande taille : 1x2m ou 3x4m selon les cas) avec présentation du projet, et mention du soutien de la Métropole de Lyon + logo . La fabrication du support relève du maître d'ouvrage selon les visuels types fournis dans la charte graphique fournie.	Au lancement et durant tout le projet
Si présence d'un panneau chantier (autorisation d'urbanisme) : SNCF Réseau devra faire apparaître le Bloc Marque constitué du logo et d'un message défini par la charte graphique. La conception et la pose du panneau sont à la charge de SNCF Réseau	Au lancement et durant tout le projet
Chaque fois que SNCF Réseau organise une manifestation (type pose de première pierre, porte ouverte, inauguration, remise d'un équipement, conférence de presse, etc.) : il associera la Métropole de Lyon à son organisation (fixation de la date, etc.) en tant que puissance invitante et devra citer le soutien de la Métropole de Lyon .	Durant la réalisation du projet

Annexe 15

Annexe de la note pour le rapporteur (dossier n° 2020-0296)

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA SOCIETE ATRIUM***Cimetières et crématoriums de Bron-Parilly et de Rillieux-la-Pape*

La CCSPL relève la signature de l'avenant n°5 au contrat de concession, à effet du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, date de fin du contrat signé avec ATRIUM, filiale d'OGF et délégataire de service public pour les cimetières et crématoriums de la Métropole de Lyon.

Pour l'année 2019, la commission souligne une nouvelle fois l'évolution, à la hausse, des crémations et des inhumations (respectivement +7% et + 2%), la vente des concessions pour le cimetière de Bron marquant le pas (-7%).

La CCSPL soutient la poursuite des mesures en matière de développement durable, qu'il s'agisse du tri des végétaux et des déchets dans les filières de recyclage, de l'optimisation de la ressource en eau, ou encore des actions en faveur de la biodiversité (fauche raisonnée et, depuis 2017, arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires). La commission se félicite de la poursuite de la convention conclue par le délégataire avec l'ex-FRAPNA (aujourd'hui France Nature Environnement Rhône) et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). Enfin la CCSPL soutient les mesures d'aménagement de l'espace par la végétalisation.

La CCSPL prend acte que les émissions de dioxine enregistrées en 2018 sur le four n°2 restent sensiblement inférieures au seuil réglementaire, la différence entre les performances des fours étant, compte tenu des faibles niveaux d'émission, peu significative.

En ce qui concerne le bilan financier, la CCSPL pointe une augmentation des produits (crémations) et des charges, et un résultat à la hausse, avec une profitabilité du contrat plus élevée qu'en 2018 (8,4% contre 5,2%).

La commission constate qu'au vu de l'installation récente d'équipements importants (le 3e four), il n'y a pas eu d'investissements du délégataire en 2019 au titre du gros entretien et renouvellement (GER). La commission souligne les investissements de la Métropole (830 k€ HT) pour l'aménagement de deux clairières et l'extension du jardin du souvenir à Bron, et pour les travaux de signalétique pour l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) à Rillieux.

La CCSPL prend connaissance du montant des recettes de valorisation des métaux (59 758 €, dont 19 140 € de reliquat 2018), dont elle approuve la redistribution à des associations, et d'un décret obligeant, pour l'avenir, le délégataire, à tracer ces montants dans les recettes comptables. La commission se dit satisfaite de la réalisation d'une œuvre artistique sur le site de dispersion de Bron pour que les familles puissent laisser un message.

La CCSPL soulève une nouvelle fois la question de la réflexion politique sur la construction, incontournable à moyen terme, d'un troisième cimetière sur le territoire métropolitain. La commission sera attentive à l'évolution des pratiques funéraires impactant les deux sites existants de Bron et Rillieux-la-Pape, dont dépendra l'échéance de sa mise en service.

Enfin, la commission se félicite de l'avancement du projet d'extension sur 2 hectares du cimetière de Bron, avec la réalisation de 6 grandes clairières, dont les travaux doivent démarrer à l'été 2021.

Annexe 16 (1/8)

Résultats du scrutin public sur appel nominal sur le dossier n° 2020-0365

Décines Charpieu - Projet d'une salle Aréna - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Bilan des garants - Enseignements tirés de la concertation préalable au titre du code de l'environnement

METROPOLE DE LYON
VOTE AU SCRUTIN PUBLIC SUR APPEL NOMINAL

- Conseil de la Métropole du 14 décembre 2020

- Dossier n° 2020-0365

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
Mme	Arthaud Léna	Charnay Christiane		X		
M.	Artigny Bertrand		X			
Mme	Asti-Lapperrière Florence	Grivel Marc	X			
M.	Athanaze Pierre		X			
Mme	Augey Camille		X			
MM.	Azcué Mathieu				X	
	Badouard Benjamin				X	
	Bagnon Fabien		X			
	Barge Lucien	Bramet-Reynaud Nathalie	X			
	Barla Nicolas		X			
Mme	Baume Émeline	Brunel Vieira Vinciane	X			
M.	Ben Itah Yves		X			
Mme	Benahmed Fatiha	Absente				
MM.	Benzeghiba Issam		X			
	Bernard Bruno		X			
	<i>Totaux intermédiaires</i>		11	1	2	0

Annexe (2/8)

2

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Blache Pascal	Chadier Sandrine	X			
	Blanchard Pascal		X			
	Blein Yves	Corazzol Guy	X			
Mmes	Boffet Laurence				X	
	Borbon Delphine	Brumm Richard	X			
	Bouagga Yasmine				X	
M.	Boumertit Idir			X		
Mme	Bramet-Reynaud Nathalie		X			
M.	Bréaud Jérémie		X			
Mme	Brossaud Claire	Marion Richard			X	
M.	Brumm Richard		X			
Mme	Brunel Vieira Vinciane		X			
MM.	Bub Jérôme		X			
	Buffet François-Noël	Cohen Claude	X			
Mmes	Burillon Carole	Brumm Richard	X			
	Burricand Marie-Christine	Debû Raphaël		X		
	Cabot Marie Agnès	Hémain Séverine			X	
M.	Camus Jérémie	Brunel Vieira Vinciane	X			
Mmes	Cardona Corinne	Vincent Max			X	
	Chadier Sandrine		X			
MM.	Chambon Pierre	Doganel Izzet	X			
	Charmot Pascal		X			
Mme	Charnay Christiane			X		
	<i>Totaux intermédiaires</i>		15	3	5	0

Annexe (3/8)

3

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Chihi Mohamed		X			
	Cochet Philippe		X			
	Cohen Claude		X			
Mmes	Coin Gisèle	Grivel Marc	X			
	Collin Blandine	Vessiller Béatrice	X			
MM.	Collomb Gérard		X			
	Corazzol Guy		X			
Mmes	Corsale Doriane		X			
	Credez Dominique		X			
	Crespy Chantal	Petit Gaël	X			
	Creuze Catherine				X	
	Croizier Laurence		X			
MM.	Da Passano Jean-Luc		X			
	Dalby Hugo			X		
	David Pascal				X	
	Debû Raphaël			X		
Mmes	Dehan Nathalie				X	
	Delaunay Florence	Badouard Benjamin			X	
MM.	Devinaz Gilbert-Luc	Longueval Jean-Michel	X			
	Diop Moussa				X	
	Doganel Izzet		X			
	Doucet Grégory	Lungenstrass Valentin	X			
Mme	Dromain Hélène		X			
	<i>Totaux intermédiaires</i>		16	2	5	0

Annexe (4/8)

4

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
Mmes	Dubois Bertrand Véronique	Maire Michaël			X	
	Dubot Fanny		X			
	Dupuy Catherine		X			
	Edery Michèle	Payre Renaud	X			
	El Faloussi Messaouda	Corsale Doriane	X			
	Etienne Christine	Bub Jérôme	X			
	Fautra Laurence		X			
	Fontaine Myriam		X			
	Fontanges Séverine	Croizier Laurence	X			
	Fournillon Rose-France		X			
	Fréty Laurence				X	
	Frier Nathalie	Vullien Michèle	X			
MM.	Galliano Alain	Absent				
	Gascon Gilles		X			
Mmes	Geoffroy Hélène		X			
	Georgel Nadine					X
MM.	Geourjon Christophe	Pelaez Louis	X			
	Girard Christophe		X			
Mme	Giromagny Véronique		X			
MM.	Godinot Sylvain				X	
	Gomez Stéphane		X			
	Grivel Marc		X			
Mme	Grosperin Anne				X	
	<i>Totaux intermédiaires</i>		17	0	4	1

Annexe (5/8)

5

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Groult Florestan			X		
	Guelpa-Bonaro Philippe		X			
Mmes	Guerin Monique				X	
	Hemain Séverine				X	
Mme	Jannot Brigitte		X			
M.	Kabalo Prosper		X			
Mme	Khelifi Zemorda	Absente				
MM.	Kimelfeld David		X			
	Kohlhaas Jean-Charles	Creuze Catherine			X	
Mme	Lagarde Caroline		X			
MM.	Lassagne Lionel	Nachury Dominique	X			
	Le Faou Michel					X
Mme	Lecerf Muriel	Geoffroy Hélène	X			
MM.	Legendre Laurent	Groult Florestan		X		
	Longueval Jean-Michel		X			
	Lungenstrass Valentin		X			
	Maire Michaël				X	
	Marguin Christophe		X			
	Marion Richard				X	
	Millet Pierre-Alain					X
	Mône Jean		X			
	Monot Vincent		X			
Mme	Moreira Véronique	Marion Richard			X	
	<i>Totaux intermédiaires</i>		12	2	6	2

Annexe (6/8)

6

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
Mme	Nachury Dominique		X			
M.	Novak Floyd	Lagarde Caroline	X			
Mme	Panassier Catherine		X			
MM.	Payre Renaud		X			
	Pelaez Louis		X			
Mme	Percet Joëlle			X		
M.	Perez Éric	Bernard Bruno	X			
Mmes	Perrin-Gilbert Nathalie			X		
	Petiot Isabelle	Vieira Matthieu			X	
M.	Petit Gaël		X			
Mmes	Picard Michèle				X	
	Picot Myriam		X			
M.	Pillon Gilles	Fournillon Rose-France			X	
Mme	Popoff Sophia	Ray Jean-Claude	X			
M.	Portier Elie	Ray Jean-Claude	X			
Mmes	Pouzergue Clotilde	Quiniou Christophe	X			
	Prost Émilie	Panassier Catherine	X			
MM.	Quiniou Christophe		X			
	Rantonnet Michel	Absent				
	Ray Jean-Claude				X	
Mmes	Reveyrand Anne	Gomez Stéphane	X			
	Roch Valérie	Vieira Matthieu		X		
M.	Rudigoz Thomas	Kimelfeld David	X			
	<i>Totaux intermédiaires</i>		15	3	4	0

Annexe (7/8)

7

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
Mmes	Runel Sandrine	Credez Dominique	X			
	Saint-Cyr Maryline	Vincent Max	X			
	Sarselli Véronique	Cochet Philippe	X			
	Sechaud Joëlle	Payre Renaud	X			
MM.	Seguin Luc	Marguin Christophe	X			
	Sellès Jean-Jacques	Chadier Sandrine	X			
Mme	Sibeud Nicole	Vullien Michèle	X			
M.	Smati Julien	Uhlrih Yves-Marie	X			
Mme	Subaï Corinne		X			
MM.	Thevenieau François	Artigny Bertand	X			
	Uhlrich Yves-Marie		X			
Mme	Vacher Lucie		X			
MM.	Van Styvendael Cédric	Longueval Jean-Michel	X			
	Vergiat Éric	Fournillon Rose-France	X			
Mme	Vessiller Béatrice		X			
MM.	Vieira Matthieu			X		
	Vincendet Alexandre		X			
	Vincent Max		X			
Mmes	Vullien Michèle		X			
	Zdorovtsoff Sonia				X	
	<i>Totaux intermédiaires</i>		18	1	1	0

Annexe (8/8)

8

SYNTHESE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
TOTAUX	104	12	27	3

Nombre de **votants** =**143**.....

A déduire (abstentions) :**27**.....

Nombre de **suffrages exprimés** =**116**.....

Majorité :

..... 58

RESULTAT DU VOTE :

Adopté

Rejeté

Constaté et arrêté tel que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

.....

Annexe 17 (1/3)

Vœu déposé par les groupes Métropole en commun, Métropole insoumise résiliente solidaire, Communiste et républicain, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés et Les écologistes - version amendée

Impact de la crise sanitaire sur les finances de la Métropole de Lyon et des communes membres

Conseil de la Métropole de Lyon, le 14 décembre 2020

Vœu relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Métropole de Lyon et des communes membres.

Porté par les groupes :

- **Les Écologistes**
- **Socialistes, la gauche sociale, et écologique et apparentés**
- **Communiste et républicain**
- **Métropole insoumise, résiliente et solidaire,**
- **Métropole en commun**

-
- Considérant que depuis le début de la crise sanitaire, la Métropole de Lyon et les communes du territoire ont engagé les moyens attendus pour protéger la population, maintenir en fonctionnement les services publics métropolitains et communaux, répondre aux situations d'urgence sociale, soutenir le tissu associatif, venir en aide aux commerçants et aux entreprises ;
 - Considérant que la Métropole de Lyon doit faire face à une minoration de ses recettes qui s'élève à 20 millions d'euros et à des dépenses exceptionnelles directement induites par la crise qui totalisent 158 millions d'euros (nettes d'économies) ; qu'il en est de même pour les communes membres ;
 - Considérant que, pour la seule année 2020, l'impact de la COVID 19 sur nos finances se monte ainsi à 158 + 20 millions d'euros, ce qui équivaut à 40% de l'épargne brute ;
 - Considérant que les compensations prévues par l'article 21 de la 3^{ème} loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, annoncées comme devant bénéficier à 12 000 à 13 000 collectivités, ne vont en définitive être allouées qu'à 2 300 à 2 500 communes (dont 80% de moins de 1 000 habitants) et à environ 100 intercommunalités ;
 - Considérant que la Métropole de Lyon ne devrait recevoir de l'État aucune compensation, à l'exception de celle, marginale et au demeurant partielle, participant à l'achat de masques à hauteur de 2,2 M€, pour un surcoût d'équipements de protection individuelle globalement supporté de près de 12 M€ ; que les communes ne percevront pas non plus de compensation exceptionnelle ;

Annexe (2/3)

- Considérant que le projet de loi de finances pour 2021, en cours d'examen au Parlement, ne comprend aucune mesure visant à aider les métropoles ou les communes à faire face à l'impact de la crise sanitaire sur leurs budgets ;
- Considérant que le gouvernement crée les conditions d'un effet ciseau entre la perte d'autonomie financière (avec la fin de la suppression de la taxe d'habitation et désormais la taxe foncière qui est visée par le Ministère des Finances) et une sollicitation accrue des collectivités sur leurs compétences ;
- Considérant la baisse de la moitié des impôts de production qui conforte une baisse aveugle et sans contreparties de la fiscalité de toutes les entreprises, alors que s'il y a des entreprises en difficulté dans la crise, notamment parmi les plus petites, il y a des gagnantes dont les dividendes versés augmentent. Considérant que ces mesures affaiblissent la solidarité nationale et mettent à mal les services publics locaux ;
- Considérant qu'à la différence d'Ile-de-France Mobilités qui va bénéficier d'une compensation minimale de 700 millions d'euros (dont 425 millions déjà versés), l'État, dans la 4^{ème} loi de finances rectificative de novembre 2020, ne prévoit, en faveur des réseaux non franciliens, que l'allocation d'avances remboursables ;
- Considérant que la commande publique a chuté de 22% sur les trois premiers trimestres 2020 par rapport à la même période sur 2019, ce qui entraîne un manque à gagner de chiffre d'affaires pour les entreprises prestataires qui s'élève à 14,6 milliards d'euros ;
- Considérant que les investissements des collectivités locales correspondent à 58% de l'investissement public en France (72% si l'on exclut les équipements militaires et la recherche-développement), et qu'à elles seules communes et intercommunalités représentent 63% de la quote-part des collectivités ;
- Considérant que l'investissement des collectivités locales est composé pour près des deux tiers d'équipements dont la réalisation fait appel aux entreprises du bâtiment et des travaux publics ;
- Considérant qu'envisager la relance en se privant de l'intervention des grandes villes, grands communautés et métropoles n'est ni réaliste ni acceptable ;

Le Conseil de la Métropole de Lyon émet le vœu :

- Qu'afin que la Métropole de Lyon et les communes membres puissent, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de leur permettre de s'engager dans le plan de relance , et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus vulnérables, l'État :

Annexe (3/3)

- compense la perte de recettes tarifaires et d'activité subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne,
 - Pour la Métropole de Lyon garantit le maintien d'un montant 2021 de CVAE identique à celui perçu en moyenne entre 2018 et 2020
- Qu'afin que le Sytral puisse maintenir le niveau de service du réseau et engager les investissements qu'appelle la transition écologique, l'État lui accorde un niveau de compensations de même nature que celui dont bénéficie Ile-de-France Mobilités.

Annexe 18

Question orale déposée par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile
La sécurité dans la Métropole

Métropole de Lyon
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société civile

Conseil métropolitain du 14 décembre 2019

Question orale sur la sécurité dans la Métropole

Le 19 novembre dernier, une enseignante du collège Paul-Vallon à Givors a été violemment prise à partie par des élèves et anciens élèves de l'établissement ce qui a créé un fort traumatisme au sein du collège. Ce fait divers comme tant d'autre passe souvent inaperçu tant la violence se banalise dans la société et particulièrement dans la Métropole.

Ces actes ont cela de particuliers qu'ils ont été commis en lien avec un établissement scolaire qui relève de la compétence de la Métropole.

Nous devons avoir le souci d'assurer la sécurité des usagers, des enseignants, des élèves et des agents de notre collectivité tant à l'intérieur qu'aux abords de l'établissement.

Pour cela nous proposons que la Métropole lance un état des lieux sur la sécurité de chaque établissement pour définir avec la communauté éducative un plan d'investissement tant sur l'immobilier que sur les équipements pour garantir une meilleure sécurité.

Monsieur le Président, pouvez-vous vous engager à lancer une telle action ?

Par ailleurs lors du conseil du 5 octobre 2020 notre groupe vous interpellait sur la demande de subventions des communes de Grigny et de Pierre-Bénite sur la création du centre de supervision de vidéo-surveillance mutualisée.

Pouvez-vous nous dire si vous avez accepté ou refusé leur demande ?

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 21 juin 2021.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
